



HAL
open science

Dynamique de la pauvreté en milieu rural agricole ivoirien

Ibrahim Diarra

► **To cite this version:**

Ibrahim Diarra. Dynamique de la pauvreté en milieu rural agricole ivoirien. Economies et finances. Université Clermont Auvergne [2017-2020], 2018. Français. NNT : 2018CLFAD003 . tel-02175103

HAL Id: tel-02175103

<https://theses.hal.science/tel-02175103>

Submitted on 5 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



***DYNAMIQUE DE LA PAUVRETÉ EN MILIEU RURAL
AGRICOLE IVOIRIEN***

THESE NOUVEAU REGIME

Soutenue publiquement le 06 juin 2018 à Clermont-Ferrand

DIARRA IBRAHIM

Sous la Co-direction de :
Alexandru MINEA et Gervasio SEMEDO

Membres du Jury

Rapporteurs

Monsieur Zié BALLO : Maître de Conférences Agrégé, Université FHB Cocody, Abidjan
Monsieur Jean-Luc DUBOIS : Directeur de Recherche Emérite, IRD

Suffragants

Jean-Louis COMBES : Professeur, Université Clermont Auvergne
Patrick VILLIEU : Professeur, Université d'Orléans – LEO (Président du Jury)

Directeurs de Thèse

Alexandru MINEA : Professeur, Université Clermont Auvergne – CERDI
Gervasio SEMEDO : Maître de Conférences HDR, Université François Rabelais de Tours

Articles à Comité de Lecture

1	<p>“Factors affecting technical efficiency among coffee farmers in Côte d’Ivoire: Evidence from Centre West Region” African Development Review vol 15:1, PP 110-127, juin 2003 (Joachim Nyemeck Binam, Kalilou Sylla, Ibrahim Diarra and Gwendoline Nyambi)</p>
2	<p>“Import Demand for Dairy Products in Cote d’Ivoire” Journal of International Agricultural Trade and Development Volume 3 Issue 2 pp. 217-233 (Joseph Balagtas, Jeanne Coulibaly, James Eales, and Ibrahim Diarra)</p>
3	<p>« Les politiques de l’enseignement supérieur et leurs implications sur le développement économique et social de la Côte d’Ivoire ». African Education Development Issues - ROCARE N°3, 2011. (DIARRA Ibrahim, KOUADIO Koffi Eric, OUATTARA Yaya, MAIGA Mariam, BERTE Zakaria)</p>
4	<p>« Facteurs d’adhésion des populations rurales à la gestion des forêts classées dans la région d’Abengourou » ; Cahiers Ivoiriens de Recherche Economique et Sociale, vol.1, 2009 n°2, pp. 93-108.</p>
5	<p>“Community Prepayment of Health Care and the Willingness to Pay: Evidence of Rural Households in the Central Cameroon” in Health Care Systems in Developing and Transition Countries: The Role of Research Evidence Authored by Diana Pinto Masís, and Peter C. Smith Edward (eds.) GDN Series: Edward Elgar. <u>Auteurs : Joachim Nyemeck Binam, Diarra Ibrahim and Valère Nkelzok</u></p>
6	<p>“La Pauvreté en Milieu Rural Ivoirien” ; Cahiers Ivoiriens de Recherche Economique et Sociale, vol.2, 2010 n°1, pp. 07-23.</p>

REMERCIEMENTS

La rédaction d'une thèse de Doctorat n'est pas une activité facile, quoique passionnante, et la rédaction d'une deuxième thèse est encore un exercice plus fastidieux. En effet, rédiger une autre thèse de doctorat, se heurte le plus souvent à notre propre esprit critique et à une rigueur scientifique que nous voulons irréprochable. Nous n'avons pas échappé à cette réalité et il a fallu s'armer de courage et de perspicacité tout au long de ce processus, pour que cette production scientifique soit réalisée. Je ne saurais occulter le travail et l'appui ô combien inestimables à nous apportés par un ensemble de personnes chères.

Je voudrais donc à travers ces lignes leur témoigner toute ma gratitude, tant ils ont subi les effets directs et indirects de ma décision d'écrire une nouvelle thèse.

- Cette belle aventure a débuté en novembre 2013, grâce au Professeur Gervasio SEMEDO, qui n'a pas hésité, alors qu'il avait atteint son quota d'encadrement à l'Université François Rabelais de Tours, à contacter le Professeur Alexandru MINEA du CERDI, pour une inscription à l'Université d'Auvergne pour l'année 2013-2014. Chers Professeurs, trouvez à travers ces lignes toute ma gratitude et mon profond respect ainsi que ceux de la Communauté du Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (CIRES), pour votre engagement et votre implication à mes côtés. Merci surtout d'avoir accepté de co-diriger cette thèse.
- Je voudrais remercier Messieurs Patrick VILLIEU, Jean-Louis COMBES, Jean-Luc DUBOIS et Zié BALLO, pour avoir accepté de siéger dans ce jury et d'apporter leur contribution à l'amélioration de la qualité scientifique du document.
- Merci aux Professeurs Mama OUATTARA, Abdoulaye OUATTARA et N'Galadjo Lambert BAMBABA, pour leurs encouragements et leurs soutiens à mes côtés et pour m'avoir prodigué des conseils pleins de sagesse.
- Remerciements également à l'Unité Mixte Internationale Résiliences (convention entre IRD et CIRES-UFHB) qui nous a permis de bénéficier des bourses AMRUGE et MLD pour effectuer des missions en France sur le site de BONDY. Ces appuis financiers ont été d'un apport inestimable, dans la mesure où le financement de cette thèse a été entièrement à notre charge.
- A toute la communauté du CIRES (chercheurs, PAT et Etudiants) qui m'a soutenu et qui a accepté mes absences récurrentes en vue de la rédaction de ma thèse.

- A mes collègues, aux PAT et aux étudiants de l'UFRSEG, je vous transmets mes remerciements pour votre appui et vos encouragements sans lesquels cette thèse n'aurait sans doute pas vu le jour.
- Je voudrais également remercier Madame le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Côte d'Ivoire, le Professeur Ramata BAKAYOKO-LY, dont les appuis administratif et financier m'ont été d'un apport inestimable. Malgré mes responsabilités administratives de Directeur du CIRES, elle n'a pas hésité en 2013 en sa qualité de Présidente de l'Université Félix Houphouët Boigny, à m'autoriser des séjours de plus de 3 mois en vue de la rédaction de ma thèse. Qu'elle trouve ici toute ma reconnaissance
- Je ne saurais oublier l'actuel Président de l'Université Félix Houphouët-Boigny et à travers lui toute l'équipe de Direction de l'UFHB, qui a continué de m'accorder des facilités et à m'encourager afin d'arriver à la fin du processus.
- Je voudrais traduire toute ma gratitude au Directeur Général du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire, Monsieur Emmanuel Essis ESMEL pour son appui financier et ses encouragements constants pour l'avènement de cette thèse.
- A mes Directeurs Adjoints, Dr N'GUESSAN Coffie Francis José et BOUAFFON Yapo N'DiaVictor, et à mon Conseiller Spécial, Dr N'DE Atsé Honoré Pascal, je vous transmets mes remerciements pour vos encouragements, votre soutien moral mais et surtout pour avoir toujours assuré avec sérieux et abnégation la gestion du CIRES pendant mes absences. Cette thèse est un rêve commun qui se réalise et c'est en partie grâce à vous et à notre grande amitié, que dis-je, notre fraternité.
- Merci à mes deux assistants Kamagaté Tidiane et Diarra Lacina, qui n'ont ménagé aucun effort pour m'épauler dans la rédaction de cette thèse, ainsi qu'à Kouma Abdoulaye et Gbongué Mamadou pour les nombreuses discussions relatives à la thématique traitée dans cette thèse, sans oublier Crespin Mathieu pour la relecture de ce document et les encouragements constants.
- A travers ces lignes je voudrais présenter toutes mes excuses à toute ma famille qui a dû subir le plus souvent directement les effets de la réalisation de cette thèse. En effet, je n'ai toujours pas été là, notamment lors de certains événements familiaux heureux ou malheureux. Je suis fier d'appartenir à cette grande famille qui est un modèle de

solidarité, de cohésion et de partage. Sans ces qualités et du soutien dont j'ai bénéficié de leur part, (père, mère, frères et sœurs, tantes, épouses) cette thèse n'existerait pas. Je voudrais à travers ces lignes rendre hommage à mon père et à ma mère pour toutes les prières et bénédictions faites afin que ce nouveau « bébé » naisse. Merci infiniment à toute ma famille.

- Merci à vous Mariame et Korotoumou, qui partagez mon quotidien et qui m'avez soutenu à Abidjan et en France. Sans votre compréhension, indulgence, patience, vos encouragements et conseils avisés, je n'aurais sans doute pas continué ce travail. Même quand vous m'avez senti fléchir et vous donner l'impression d'abandonner, vous n'avez cessé de toujours me dire « vas-y on te soutient ». Cette thèse est le reflet de l'environnement favorable que vous avez bien voulu créer pour me permettre de réaliser ce deuxième rêve.
- Mes remerciements à tous les doctorants du CERDI et de toute la Direction de l'Ecole Doctorale pour m'avoir toujours bien accueilli dans vos locaux.
- A tous ceux que je n'ai pu citer nommément (Et Dieu seul sait qu'il y en a beaucoup), je voudrais qu'ils trouvent à travers ces lignes toute ma reconnaissance et leur traduit mes remerciements sincères pour le travail de facilitation à quelque niveau que ce soit.

Cette thèse, dont la réalisation a bénéficié de l'appui technique et scientifique de nombreuses personnes, pourrait contenir des propos et analyses qui ne relèvent que de la seule responsabilité de son auteur.

RESUME

La notion de pauvreté a fait l'objet de nombreux débats à travers le monde. Les premières analyses ont mis l'accent sur le caractère unidimensionnel basé essentiellement sur une approche monétaire (revenu ou dépense de consommation). C'est à la faveur des travaux de certains auteurs, tels que Townsend et Sen, que le caractère multidimensionnel est mis en lumière, au regard de la difficulté de quantification de certaines variables qui traduisaient l'idée de manque. Il ressort des nombreuses études empiriques que le secteur rural reste le secteur le plus touché par le phénomène de pauvreté.

Dans le cas de la Côte d'Ivoire, la pauvreté reste également un phénomène rural et la plupart des études réalisées se sont focalisées sur l'approche monétaire.

Cette étude aborde l'analyse de la pauvreté en se focalisant sur le milieu rural agricole et appréhende le phénomène de la pauvreté à partir de trois (03) approches : (i) *monétaire* ; (ii) *privation relative* et (iii) *patrimoine*.

Les résultats montrent que la pauvreté reste importante dans ce secteur avec un taux plus élevé pour l'indicateur de privation relative. En outre, il existe une inégalité monétaire plus importante que les autres types de pauvreté quel que soit l'année (2002 et 2008).

L'identification des facteurs explicatifs de l'appartenance ou non à la classe des pauvres, montre que les variables liées au genre, au type de religion et à la classe d'âge sont les plus communes aux différentes années et aux différentes approches.

Sur la base des résultats obtenus, les recommandations suivantes sont formulées : (i) à l'endroit du gouvernement ivoirien, utiliser les approches monétaires et non-monétaires dans les prochaines analyses sur la pauvreté en Côte d'Ivoire ; mettre l'accent sur la construction de nouvelles infrastructures et l'achat de nouveaux équipements ; améliorer la communication relatives aux actions du gouvernement ; renforcer les capacités des producteurs en matière d'utilisation d'intrants améliorés et d'outils pertinents ; (ii) à l'endroit des producteurs agricoles, adopter les technologies et techniques agricoles et des intrants de qualité, accepter d'adhérer à des entreprises coopératives ; (iii) à l'endroit des coopératives, il faut rechercher des débouchés pour ses membres, négocier de meilleures rémunérations des productions agricoles, transformer les agriculteurs en véritables entrepreneurs agricoles.

Mots Clés : *pauvreté, inégalités, pauvreté monétaire, pauvreté de privation relative, pauvreté de patrimoine, indices FGT, indice de GINI, courbe de Lorenz, modèle logit*

ABSTRACT

The notion of poverty has been the subject of much debate around the world. Previous analyses have emphasized the one-dimensional character based essentially on a monetary approach (income or consumption expenditure). Thanks to the work of some authors such as Townsend and Sen, the multidimensional character is highlighted, considering the difficulty of quantifying certain variables that translated the idea of lack. In addition, many empirical studies show that the rural sector remains the most affected by poverty.

In the case of Côte d'Ivoire, poverty is also a rural phenomenon and most studies have focused on the monetary approach.

This study addresses the analysis of poverty by focusing on rural farming and apprehends the phenomenon of poverty from three (03) approaches: (i) monetary; (ii) relative deprivation and (iii) wealth.

The results show that poverty remains important in this sector with a high rate for the indicator of the relative deprivation. In addition, there is greater monetary inequality than other types of poverty whatever the year (2002 and 2008).

The identification of the explanatory factors of the membership or not in the class of the poor shows that the variables related to the gender, to the type of religion and the age group are the most common in the various years and various approaches.

Based on the obtained results, the following recommendations are formulated: (i) towards the Ivorian government, use monetary and non-monetary approaches in next analyses on poverty in Côte d'Ivoire; emphasize the construction of new infrastructures and the purchase of new equipment; improve communication about government actions; build the capacity of producers to use improved inputs and relevant tools; (ii) to agricultural producers, adopt agricultural technologies and techniques and quality inputs, accept to join cooperative enterprises; (iii) for cooperatives, it is necessary to look for outlets for its members, to negotiate better remunerations for agricultural productions, to transform farmers into real agricultural entrepreneurs.

Key words: *poverty, inequality, monetary poverty, relative deprivation poverty, patrimony poverty, FGT index, GINI index, Lorenz curve, logit model*

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	ii
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	xii
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
APERÇU GÉNÉRAL.....	2
PROBLÉMATIQUE	5

PARTIE I : EVOLUTION THEORIQUE DE LA NOTION DE PAUVRETE 15

CHAPITRE I : LE CONCEPT DE PAUVRETE : DU DEBAT AU CONSENSUS DANS LA THEORIE ECONOMIQUE CONTEMPORAINE :..... 16

SECTION I- NOTIONS ET DEFINITIONS DES CONCEPTS 16

1. Pauvreté..... 16
2. Inégalités 21

SECTION II - DES CONCEPTS DE PAUVRETÉ ET D'INÉGALITÉS ET LEURS MESURES : ETAT DES LIEUX 40

1. ÉVOLUTION DES CONCEPTS ET MESURES DE LA PAUVRETÉ 40
 2. DIVERSES MESURES DE LA PAUVRETE 45
 3. DES CONCEPTS AUX MESURES DES INEGALITES 55
 4. Etudes empiriques sur la pauvreté et formulation 65
- Conclusion Partielle 80

CHAPITRE II : LES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE EN CÔTE D'IVOIRE 82

SECTION I – HISTORIQUE DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE EN COTE D'IVOIRE 83

1. Profil de pauvreté en Côte d'Ivoire en 1993 et 1995..... 83
2. Profil de pauvreté en Côte d'Ivoire en 1998..... 84
3. Profil de pauvreté en Côte d'Ivoire en 2002 et DSRP intérimaire 85
4. Profil de pauvreté en Côte d'Ivoire en 2008 et DSRP final 2009 89
5. Programmes nationaux de développement (PND) 2012-2015 et politiques de lutte contre la pauvreté 96
6. Profil de pauvreté en 2011..... 99

SECTION II : EFFORTS DU GOUVERNEMENT IVOIRIEN DANS LA MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES ET D' ACTIONS SOCIALES..... 101

1. Le secteur de l'éducation..... 101
 2. Le secteur de la santé..... 108
 3. Eau et électricité 114
 4. La gestion du cadre de vie 117
- Conclusion partielle..... 121

PARTIE II : ANALYSE METHODOLOGIQUE ET DES RESULTATS DE L'ETUDE	122
CHAPITRE III : METHODOLOGIE DE L'ETUDE	123
SECTION I : DONNEES ET METHODES DE TRAITEMENT DES DONNEES.....	123
1. Source des données	123
2. Traitements statistique et économétrique des données.....	125
SECTION II : OUTILS D'ANALYSE	125
1. Mesures de pauvreté monétaire	126
2. Mesures de pauvreté multidimensionnelle	126
3. Détermination de l'indice composite de pauvreté	129
4. Analyse des Correspondances Multiples (ACM)	132
5. L'approche de privation relative	137
6. L'approche de patrimoine.....	140
7. Les déterminants de la pauvreté : Présentation du modèle LOGIT.....	143
Conclusion partielle.....	145
CHAPITRE IV : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DE L'ETUDE.....	147
SECTION I : PRESENTATION DES RESULTATS PRELIMINAIRES.....	147
1. Détermination des indices et déterminants de la pauvreté monétaire et analyse des inégalités monétaires	150
2. Détermination des indices et déterminants de la pauvreté de privation	159
3. Détermination des indices et déterminants de la pauvreté de patrimoine	176
SECTION II : ANALYSE COMPARATIVE DE LA PAUVRETE SELON LES APPROCHES.....	189
Conclusion partielle.....	190
CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS	191
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	199
ANNEXES	206

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Productivité agricole (1990-1992 et 2005-2007)	6
Tableau 2: Taux de croissance des pays de l’Afrique de l’Ouest	7
Tableau 3: Mesures d’élasticités de la pauvreté par rapport au revenu moyen, a l’indice de Gini et le taux marginal de substitution proportionnel : côte d’ivoire, 1985	38
Tableau 4: Ratios de pauvreté de 1985 à 1998.....	84
Tableau 5: Forces et faiblesses des politiques de lutte contre la pauvreté et de la croissance .	88
Tableau 6 : Impacts, axes stratégiques et objectifs du DSRP 2009	94
Tableau 7: Indices de pauvreté P0, P1 et P2 par zone (en %) de 2002 à 2011	99
Tableau 8 : Indice de Gini (%) par zone en 2008 et 2011	100
Tableau 9: Evolution du personnel de santé.....	110
Tableau 10: Evolution de la part du budget du Ministère de la santé par rapport au budget de l’Etat	112
Tableau 11: Proportion d’accès et coût moyen de raccordement à l’eau potable	115
Tableau 12 : Variables utilisées dans l’approche de privation relative	123
Tableau 13: Variables utilisées dans l’approche de patrimoine	124
Tableau 14: Catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage	147
Tableau 15 : Indices FGT pour la pauvreté monétaire.....	150
Tableau 16: Déterminants de la pauvreté monétaire pour les années 2002 et 2008	155
Tableau 17: Déciles des revenus 2002 et 2008	156
Tableau 18 : Indice de Gini Monétaire en 2002 et 2008	159
Tableau 19: Mode d’évacuation des eaux usées en 2002 et 2008.....	161
Tableau 20 : Valeurs propres pour 2002	167
Tableau 21 : Valeurs propres pour 2008	167
Tableau 22 : Liste des variables retenues pour l’ACM Finale (Approche de privation)	168
Tableau 23: Liste des variables retenues pour l’ACM Finale (Approche de privation)	168
Tableau 24: Taux de pauvreté liée à la privation en 2002 et 2008.....	170
Tableau 25: Déterminants de la pauvreté de privation pour les années 2002 et 2008	173
Tableau 26 : Indice de GINI pour la privation relative en 2002 et 2008	176
Tableau 27 : Capital social	177
Tableau 28 : Actifs économiques et financiers	177
Tableau 29 : Actifs fonciers	178
Tableau 30 : Valeurs propres 2002	180
Tableau 31 : Valeurs propres 2008	180
Tableau 32 : Taux de pauvreté de patrimoine	183
Tableau 33: Déterminants de la pauvreté de patrimoine pour les années 2002 et 2008	186
Tableau 34 : Indice de Gini de patrimoine en 2002 et 2008	187
Tableau 35: Taux de pauvreté des différentes approches pour 2002 et 2008	189
Tableau 36: Déterminants de la Pauvreté selon les approches pour 2002 et 2008	189
Tableau 37 : Indices de GINI selon les approches pour 2002 et 2008.....	189

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Courbe de Kuznets	23
Graphique 2: Part des richesses mondiales de 2000 à 2001	28
Graphique 3: Inégalité des revenus : Europe vs. Etats-Unis, 1900-2010.....	31
Graphique 4: Le triangle pauvreté-croissance-inégalités (PCI)	33
Graphique 5 : Représentation d'une courbe de Lorenz.....	57
Graphique 6 : Calcul de l'indice de Gini à partir de la courbe de Lorenz.....	58
Graphique 7: Evolution de la part des dépenses d'éducation par rapport au PIB et aux dépenses de l'Etat.....	105
Graphique 8: Dépenses courantes du MEN par nature en %, 2011-2015.....	107
Graphique 9: Dépenses en % par niveau selon la nature en 2014.....	107
Graphique 10 : Courbe de Lorenz à partir de l'ENV 2002	157
Graphique 11 : Courbe de Lorenz à partir de l'ENV 2008	158
Graphique 12 : Comparaison des courbes de Lorenz de 2002 et 2008	158
Graphique 13 : Source d'éclairage en 2002 et 2008	161
Graphique 14: Nuages de points représentant les modalités en 2002 (ACM Préliminaire)...	165
Graphique 15: Nuages de points représentant les modalités en 2008 (ACM Préliminaire)...	166
Graphique 16: Partition en deux classes 2002	169
Graphique 17: Partition en deux classes 2008	169
Graphique 18 : Courbe de Lorenz pour l'ICP de privation 2002.....	174
Graphique 19 : Courbe de Lorenz pour l'ICP de privation 2008.....	174
Graphique 20 : Comparaison des courbes de Lorenz pour l'ICP privation des années 2002 et 2008.....	175
Graphique 21: Niveau d'instruction du chef de ménage.....	176
Graphique 22: Nuages de points représentant les modalités en 2002	181
Graphique 23: Nuages de points représentant les modalités en 2008.....	182
Graphique 24 : Courbe de Lorenz pour l'ICP Patrimoine 2002	187
Graphique 25 : Courbe de Lorenz pour ICP Patrimoine 2008.....	188
Graphique 26 : Courbes de Lorenz pour les ICP Patrimoine.....	188

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Différentes approches possibles de l'analyse de la pauvreté multidimensionnelle	207
Annexe 2: Procédure détaillée de calcul des indices FGT	207
Annexe 3: Perception de la pauvreté par les populations ivoiriennes (ENV 2008).....	207
Annexe 4: ACM préliminaires	207
Annexe 5: Partition des classes	207

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ACG	: Analyse Canonique Généralisée
ACM	: Analyse des Correspondances Multiples
ACP	: Analyse en Composantes Principales
AFC	: Analyse Factorielle des Correspondances
APO	: Accord Politique de Ouagadougou
ARV	: Antirétroviral
AUPC	: Programme d'Assistance d'Urgence Post Conflit
BAD	: Banque Africaine de Développement
BEPC	: Brevet d'Etude du Premier Cycle
BM	: Banque Mondiale
CAH	: Classification Ascendante Hiérarchique
CART	: Classification And Regression Tree
CDD	: Contrat de Désendettements et de Développement
CEPE	: Certificat d'Etude Primaire Elémentaire
CFA	: Communauté Financière Africaine
CHR	: Centre Hospitalier Régional
CHU	: Centre Hospitalier Universitaire
CNO	: Centre Nord-Ouest
COPA	: Consistance Ordinale sur le Premier Axe
DHSS	: Department for Health and Social Security
DSA	: Dimensions Sociales de l'Ajustement Structurel
DSRP	: Document Stratégique de Réduction de La Pauvreté
EBC	: Enquête Budget-Consommation
ENV	: Enquête du Niveau de Vie
EPAM	: Enquête Permanente Auprès des Ménages
ESPC	: Etablissement Sanitaire de Premier Contact
FASR	: Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé
FGT	: Foster, Greer et Thorbecke
FMI	: Fonds Monétaire International
FNAD	: Fonds National de l'Assainissement et du Drainage
FRPC	: Facilité de Réduction de La Pauvreté et la Croissance
GAR	: Gestion Axée sur les Résultats

GVC	: Groupement à Vocation Coopérative
GWH	: Giga Wattheure
HG	: Hôpital Général
IBW	: Institutions de Bretton Woods
ICBE	: Indice Composite de Bien-Etre
ICP	: Indice Composite de Pauvreté
INS	: Institut National de la Statistique
MEN	: Ministère de l'Education Nationale
MHSP	: Ministère de l'Hygiène et de la Santé Publique
MILDA	: Moustiquaire Imprégnée à Longue Durée d'Action
MINESUDD	: Ministère de l'Environnement, de la Salubrité et du Développement Durable
MVA	: Analyse Multivariée
MW	: Mégawatt
NAPS	: National Anti-Poverty Strategy
NPI	: Nouveaux Pays Industrialisés
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economique
ODD	: Objectifs du Développement Durable
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONAD	: Office National de l'Assainissement et du Drainage
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PAPC	: Programme d'Assistance Post Conflit
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
PED	: Pays en Développement
PEPT	: Programme d'Electrification Pour Tous
PIB	: Produit Intérieur Brut
PND	: Plan National de Développement
PNDS	: Plan National de Développement Sanitaire
PNLCP	: Programme National de Lutte Contre la Pauvreté
PNLT	: Programme National de Lutte contre la Tuberculose
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA	: Parité du Pouvoir d'achat
PDDA	: Plan Directeur de Développement Agricole
PPTE	: Pays Pauvres Très Endettés

PPU	: Programme Présidentiel d'Urgence
PRONER	: Programme National d'Electrification Rurale
PTME	: Prévenir la Transmission de la Mère à l'Enfant
PVD	: Pays en Voie de Développement
PVVIH	: Personne Vivant avec le Virus Immunodéficience Humaine
RASS	: Rapport Annuel du Système de Santé
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SMIC	: Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
SND	: Stratégie Nationale de Développement
SRP	: Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TBS	: Taux brut de Scolarisation
TNS	: Taux Net de Scolarisation
UE	: Union Européenne
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USA	: Etat Unis d'Amérique
VIH/SIDA	: Virus Immunodéficience Humaine / Syndrome Immunodéficience Acquise

INTRODUCTION GÉNÉRALE

APERÇU GÉNÉRAL

La pauvreté est l'un des concepts qui a fait l'objet de nombreux débats depuis plusieurs années. Elle est examinée le plus souvent, comme dans les travaux pionniers attribués à Booth (1892) et Rowntree (1902), sous l'angle monétaire. De ce point de vue, pour Dubois (1999) partisan d'une vision plus large, la pauvreté monétaire exprime un aspect de niveau de vie et résulte d'une insuffisance de ressources engendrant une consommation insuffisante (expression d'un niveau de bien-être trop faible). Sa mesure s'appuie soit sur le revenu, soit sur la consommation, traduite en valeur monétaire.

Au niveau des institutions financières internationales, notamment la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, le concept de pauvreté ne figurait pas en bonne place dans leurs programmes en Afrique centrés plutôt sur l'ajustement structurel. Les gouvernements de ces pays ont mis également du temps à percevoir les conséquences du problème de pauvreté. La maturation de l'idée s'est opérée suite aux échecs des politiques de stabilisation et à l'instabilité politique vécue dans la plupart des pays expérimentant des programmes d'ajustement structurel (PAS).

Les premières institutions internationales de développement à avoir joué un rôle précurseur dans la lutte contre la pauvreté, sont l'UNICEF et le PNUD, à un moment où les Institutions de Bretton Woods (IBW) tardaient à l'intégrer dans les mécanismes de politiques économiques mises en œuvre dans les PVD.

De fait, l'option libérale des IBW passant par des plans de stabilisation et d'ajustement structurel ne s'est pas traduite immédiatement par la croissance, le développement et la réduction de la pauvreté. Dans le cas de l'Afrique, cela a amené les bailleurs de fonds à réviser depuis 1995, tous les 5 ans en moyenne leur discours sur l'Afrique. Les IBW ont donc progressivement intégré au-delà de la gouvernance économique, des facteurs politiques, institutionnels et sociaux. Ainsi, la mise en œuvre de réformes telles que, la stabilisation macroéconomique et l'ajustement structurel, ont été communes aux pays en voie de développement (PVD). Toutefois, la séquence des réformes (package unique ou graduel) n'a pas été linéaire et uniforme. Ainsi, la réaction des populations et la crédibilité desdites réformes d'un pays à l'autre, ont amené les bailleurs de fonds, après 1995 avec le Consensus de Washington, à écouter davantage les sociétés civiles, les gouvernements et les intellectuels des PVD, notamment à travers l'inclusion de facteurs comme la réduction de la pauvreté dans *le Millenium Account Challenge*.

C'est pourquoi, l'avènement des documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP), proposés aux Etats africains, a mis en relief la forte implication de la Banque Mondiale et du FMI, dans la lutte contre la pauvreté. En effet, le DSRP a été le nouveau cadre de référence de toutes les actions et programmes des pays en vue de la réduction de la pauvreté, notamment à travers l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

Selon Cling et al. (2002), les principes du DSRP ont apporté deux innovations majeures : (i) les IBW considèrent la lutte contre la pauvreté, et non l'ajustement structurel, comme le principal objectif ; et (ii) l'utilisation d'une approche participative dans la définition et le suivi des DSRP constitue un facteur potentiel de la démocratie, notamment dans les pays où la population dispose de peu de libertés et de moyens d'expression¹.

L'importance des DSRP s'est accentuée dès lors que tous les partenaires au développement (bilatéraux et multilatéraux) en ont fait un cadre de référence pour tout appui budgétaire à octroyer aux pays éligibles.

Ce bond qualitatif réalisé dans la lutte contre la pauvreté, particulièrement par la Banque Mondiale, repose sur trois raisons principales. D'abord, il y a la progression de la pauvreté dans de nombreuses parties du monde. Ensuite, il faut noter l'échec des programmes d'ajustement structurel (PAS) et la remise en cause du "Consensus de Washington"². Enfin, il y a la crise de légitimité des IBW et la crise de la dette qui en résulte.

Du côté de la recherche, de nombreux débats complémentaires ou contradictoires ont été menés, notamment autour de la définition et de la mesure de la pauvreté, dès les travaux précurseurs de Rowntree (1902). Ce dernier s'est préoccupé de la détermination d'un seuil de « subsistance minimale » dans la ville de York (Royaume-Uni) pour faire face à la pauvreté. S'appuyant sur le budget nécessaire pour couvrir les besoins minimaux que sont la nourriture, l'habillement et le logement, Rowntree venait de lancer l'analyse de la pauvreté monétaire. Par la suite, la littérature a connu plusieurs contributions relatives à la réflexion sur la pauvreté.

¹ Le manque de liberté et de moyens d'expression sont également considérés comme des situations de pauvreté

² Selon le Consensus de Washington, l'accent était mis dans les politiques, sur la stabilisation macroéconomique, la libéralisation externe et la libéralisation interne

Cette contribution a inspiré des études aux USA dans les années 1950, qui réalisées sur la base de données d'enquêtes, vont déterminer un minimum vital à la survie des individus, à partir d'un ensemble de biens et services jugés nécessaires (D'Agostino & Duvert, 2008).

Des critiques vont être formulées à l'encontre de cette conception monétaire et absolue de la pauvreté. Ces opinions contradictoires vont insister sur le fait que les besoins des individus sont relatifs et ne sont pas toujours monétaires. Pour les auteurs de ces critiques, les besoins restent dépendants et liés au mode de vie et à l'époque étudiés. Cette relativité des besoins est confirmée par la littérature qui insiste sur le lien étroit qui existe entre les besoins essentiels et le degré de développement des pays.

Ainsi, la pauvreté ne se limitera plus à se définir comme « ne pas avoir de quoi satisfaire ses besoins », mais à considérer comme pauvres « les personnes dont l'insuffisance des ressources matérielles, culturelles et sociales les exclut des modes de vie minimaux acceptables dans l'Etat membre où elles vivent³ »

Avec SEN en 1982, le concept de la pauvreté prend une toute autre dimension, traduisant une absence de « capacités ». Considérée comme une conception innovante par (D'Agostino & Duvert, 2008), la notion de capacités ramène à la privation d'opportunités pour choisir la façon de mener son existence (« fonctionnements »). En d'autres termes, la pauvreté ne s'appréhende plus en termes de manque de revenu, mais de manque de capacité des individus à avoir accès aux ressources et à pouvoir les utiliser pour assurer les fonctionnements. L'un des intérêts de l'approche développée par Sen réside dans le fait qu'elle contribue à mieux cerner la pauvreté dans les pays riches et démocratiques.

Ces différentes contributions à la compréhension du phénomène de la pauvreté qui passe d'une approche unidimensionnelle à une approche multidimensionnelle, appellent à diverses mesures de la pauvreté.

Dans le cas de notre continent, l'Afrique, il convient de s'interroger sur la pertinence de l'utilisation des définitions et des méthodes qui y sont appliquées. Compte tenu des constats, il devient pertinent, comme le confirment Stiglitz et al. (2009), d'utiliser à la fois l'approche monétaire et

³ Cette définition est de la Commission Européenne, citée par D'Agostino et Duvert (2008)

d'autres approches complémentaires qui appréhendent mieux le phénomène de la pauvreté. C'est à un tel exercice que nous nous soumettons dans le cadre de cette thèse qui porte sur l'observation du phénomène de la pauvreté en 2002 et en 2008 plus spécifiquement dans le secteur rural agricole ivoirien.

La question de la pauvreté en Afrique a souvent été traitée à partir des économies urbaines et des agglomérations proches des grandes villes.

Par rapport au milieu rural, s'il existe des contributions, elles sont peu nombreuses, ce qui justifie l'intérêt de cette thèse, spécifiquement centrée sur le cas de la Côte d'Ivoire. Dans ce pays, le café et le cacao sont les principales spéculations à l'origine de la création de richesse (30% du PIB), mais il n'en demeure pas moins que le taux de pauvreté est plus élevé en milieu agricole. Quelles en sont les explications ?

Nous pouvons intuitivement évoquer les facteurs suivants dont certains sont mesurables et d'autres pas :

- la thèse de la dépendance aux marchés internationaux et de la volatilité des termes de l'échange ;
- la répartition des ressources et la captation de la rente des matières premières par une bureaucratie ;
- la question de la gouvernance vérifiable par : (i) le niveau des infrastructures et leur maintien, voire leur extension (densification) ; (ii) le niveau de capital humain (dépenses d'éducation et de santé affectées au milieu rural) ; (iii) le délaissement des produits vivriers exposant les agriculteurs à la vulnérabilité ;
- les droits de propriété et la répartition du patrimoine foncier ;
- l'accès au crédit ;
- l'instabilité politique.

A partir de ces constats, nous en venons à la problématique de notre travail dans laquelle nous préciserons notre objectif général et des objectifs spécifiques.

PROBLÉMATIQUE

Le schéma de développement de la Côte d'Ivoire dès les années 1960, consistait à faire de l'agriculture un secteur performant et moteur de la croissance. Cette croissance devrait permettre

la transformation structurelle de l'économie à travers la mise en place d'un secteur industriel créateur d'emploi bien rémunéré et d'un secteur des services dynamique. Pour rappel, il faut indiquer que la Côte d'Ivoire a connu un essor économique remarquable de 1960 à 1980, grâce au prix des matières premières agricoles, notamment le binôme café-cacao, avec un rythme de croissance moyen du PIB à cette époque qui se situait autour de 7,5%. Cette situation reluisante est aussi imputable à un environnement sociopolitique stable qui a existé sur cette période.

Malgré cette option de transformation de produits agricoles, les résultats restent en deçà des espérances, puisque l'économie ivoirienne reste encore largement tributaire du secteur agricole, qui a connu de nombreuses difficultés, liées notamment à la faible anticipation des baisses des cours des matières premières et de l'utilisation des revenus générés par le boom des prix du cacao ; l'abandon des subventions accordés aux producteurs, etc. Pour autant, il n'y a pas eu baisse de la productivité agricole en Côte d'Ivoire, comme l'indique le tableau 1. En conséquence, les difficultés des petites exploitations paysannes sont plus liées à des problèmes de technologie et ou d'insuffisance d'investissements dans les infrastructures et dans le domaine énergétique.

Tableau 1: Productivité agricole (1990-1992 et 2005-2007)

	1990-1992	2005-2007	Variation 1990-2007 (%)
Angola	176	222	26,14
Burundi	117	70	-40,17
Cameroun	409	703	71,88
Tchad	209	246	17,70
Côte d'Ivoire	652	875	34,20
République Démocratique du Congo	209	162	-22,49
Ghana	352	367	4,26
Kenya	379	367	-3,17
Madagascar	210	182	-13,33
Malawi	86	126	46,51
Mozambique	117	173	47,86
Niger	242
Ouganda	175	191	9,14
Soudan	526	844	60,46
Tanzanie	261	324	24,14
Zambie	189	232	22,75
Afrique au Sud du Sahara	305	318	4,26

Source : Chitonge (2015), à partir des données provenant du World Development Indicator

De ce point de vue les évolutions constatées en Côte d’Ivoire témoignent de la configuration générale des économies africaines réputées fragiles et vulnérables aux chocs externes amenant certains observateurs du continent à abonder dans un certain afro-pessimisme ; cela conforte également l’idée que les gouvernements ont failli en termes de responsabilité. Il n’en demeure pas moins que les bailleurs de fonds n’ont pas été suffisamment attentifs aux choix de développement arrêtés. Ainsi, après cinq décennies de développement, l’afro-pessimisme est dominant et récurrent au regard de la plupart des écrits disponibles sur le développement dans le monde et dans le discours de la plupart des partenaires techniques et financiers. Mais tout au début des indépendances ce discours qui consistait à noircir le tableau sur l’Afrique ne correspondait pas à la réalité. En effet, l’Afrique noire dans son ensemble a connu un âge d’or entre 1960 et 1970 avec une conjoncture internationale favorable : 5% de croissance en moyenne (cf. tableau 2) par pays avec une avancée importante des indicateurs sociaux, malgré toutes les contraintes répertoriées aujourd’hui comme handicaps pour le développement.

Tableau 2: Taux de croissance des pays de l’Afrique de l’Ouest

	Taux de croissance économique						
	1961-1970	1971-1980	1981-1990	1991-2000	2001-2010	2011	2012
Bénin	3,0	0,0	3,1	4,5	3,8	3,5	3,8
Burkina Faso	3,0	15,2	3,7	5,1	5,8	6,4	6,7
Cap-Vert	..	6,8	6,4	5,2	6,2	4,8	4,9
Côte d'Ivoire	8,9	6,6	-0,2	2,6	1,0	8,2	7,0
Gambie	1,8	9,2	3,9	3,1	3,4	3,9	10,7
Ghana	3,0	5,0	2,0	4,3	6,3	7,5	7,8
Guinée	..	0,5	4,5	4,3	2,6	4,8	5,0
Guinée Bissau	2,9	2,0	2,5	-2,8	3,0
Libéria	4,9	8,0	-4,5	1,2	6,0
Mali	1,0	6,2	0,6	3,6	5,1	-1,5	3,5
Mauritanie	8,5	4,2	2,2	2,6	5,6	4,8	5,2
Niger	2,9	..	0,0	1,9	4,2	12,0	6,8
Nigéria	5,1	1,6	0,9	3,1	6,8	6,5	6,6
Sénégal	2,0	0,0	2,4	2,7	4,1	3,7	4,8
Sierra Leone	4,3	8,1	1,1	-4,3	6,6	25,0	11,1
Togo	8,4	0,0	2,6	2,6	2,6	4,0	4,4

Source : Adapté de Chitonge (2015)

Malheureusement, le modèle africain n’a pas opéré sa mue pour échapper à la configuration d’économies de traite héritée de la colonisation. La décennie 70 marque la période des projets

surdimensionnés dont le financement provient de l'endettement international. L'Afrique est à la merci d'idéologies concurrentes avec un capitalisme d'Etat dominant. Avec l'envolée des prix de matières premières, les banques occidentales recyclant des pétrodollars accordent des prêts colossaux aux pays africains (avec la technique des eurocrédits syndiqués) et en même temps l'aide multilatérale est abondante et peu soucieuse de la destination sectorielle des fonds accordés. La chute est constatée dans les années 80 avec la baisse des prix des matières agricoles d'exportation et la hausse des taux d'intérêt sur les marchés internationaux de capitaux. Les politiques d'ajustement structurel (PAS) vont alors s'imposer avec l'effritement des filets de sécurité sociale organisée ou informelle bâtie autour du capital social, culturel et des réseaux traditionnels.

En Côte d'Ivoire, les PAS se matérialisent par l'adoption de réformes macroéconomiques et sectorielles à savoir : (i) la restructuration des finances publiques et des entreprises publiques ; (ii) la libéralisation des prix, la révision des codes d'investissement et du travail.

Après la chute du mur de Berlin, l'Europe trouve l'occasion de se démarquer du continent africain. Ainsi la norme en termes de prescriptions et de remèdes au développement a amené à plus de prudence par rapport aux certitudes affichées des économistes des organismes multilatéraux : la Banque Mondiale, le FMI à partir de 1985. En effet, si les PAS se sont imposés depuis le milieu des années 80 en Afrique, y compris en Côte d'Ivoire, il convient de mentionner dans le même temps l'évolution graduelle du discours des instances multilatérales (Dreher, 2002), qui est renouvelé en moyenne tous les cinq ans. Ainsi, après le constat du syndrome de la dette et de la nécessité des politiques de stabilisation du FMI, la Banque Mondiale dans les années 90 suggère l'accompagnement des politiques exclusivement centrées sur la gestion de la demande globale par des politiques d'offre à long terme devant l'insoutenable sociale des mesures « *demand-side* ». Les bailleurs de fonds proposent de réduire les dépenses publiques sans cibler parmi elles, alors qu'à l'évidence les dépenses d'éducation, de santé et d'infrastructures y compris leur maintenance sont déterminantes dans tout processus de développement. Dans ce contexte, l'ouverture aux exportations et aux importations agricoles et industrielles devient un thème majeur de politique économique. En même temps, le discours de la Baule marque l'inflexion à la baisse des politiques bilatérales d'aide vis-à-vis des pays africains, diluée dans une fonction de préférence multilatérale européenne et/ou internationale.

Selon le FIDA (2001), les résultats des programmes d'ajustement structurel n'ont pas donné les résultats escomptés dans de nombreux pays, exacerbant parfois des tensions sociales. En Côte d'Ivoire les PAS se sont soldés par des résultats économiques peu probants, et au niveau social par un bilan très mitigé (baisse drastique du pouvoir d'achat, augmentation sans précédent du taux de chômage, etc.), si bien que certains organismes internationaux ont décrié les coûts sociaux des programmes d'ajustement structurels.

Les pays africains deviennent éligibles à l'aide au développement s'ils s'inscrivent dans la pratique de la démocratie représentative. Ainsi, l'on assiste à l'avènement des conférences nationales qui dans certains cas laissent penser à des campagnes électorales au profit de certains politiciens qui recherchent des soutiens extérieurs. Aussi se profilent-il des trappes à corruption au niveau interne, qui se manifestent par des tensions sur les finances publiques, par une extrême centralisation des ordonnancements de dépenses publiques et des dépenses hors budget, et enfin par une fuite des capitaux de grande ampleur (Ndikumana & Boyce, 2003). Des gouvernements d'union nationale reposant sur des coalitions faibles, empêtrés dans des guerres d'usure rendent difficiles la mise en œuvre de décisions budgétaires efficaces pour améliorer le niveau de la croissance et de sa répartition.

Fort de ces constats, le Consensus de Washington (1995) reconnaît alors les limites des solutions antérieures avancées. L'idée de gouvernance au sens large prend le pas sur la simple régulation macroéconomique ; la gouvernance implique alors la prise en compte de facteurs institutionnels et politiques. Entre 2000 et 2005, l'accent est mis sur le Millénaire du développement reproduit dans le Rapport Blair et s'impose avec la recommandation du traitement de la pauvreté, pour éviter des ruptures institutionnelles violentes propres à perturber la stabilité des pays concernés, et dont les récurrences peuvent être régionales.

Les hésitations constatées dans l'application des politiques économiques infléchies par des situations politiques d'une grande instabilité, est sans nul doute liée à la fluctuation des prix des matières premières et par le refus de certains dirigeants africains à opérer des réformes structurelles majeures pour corriger à la fois les inégalités et imprimer une direction stratégique comme la formation du capital humain pour se détacher des effets pervers de l'aide internationale qui ne favorisent pas l'épargne, l'accumulation du capital, la fabrication et l'innovation pour exporter de nouveaux produits stratégiques à valeur ajoutée importante.

Le continent africain possède les plus grandes réserves de matières premières. Malgré leur disponibilité en quantités abondantes, ces matières premières qui font la richesse de l'Afrique, ne permettent pas au continent d'en tirer le plus grand profit. Plusieurs explications peuvent être avancées et dont les plus importantes sont : (i) les prix de matières premières sont erratiques comparativement aux produits manufacturés ; (ii) les revenus générés au cours des périodes fastes n'ont pas, dans la plupart des cas, été orientés vers des dépenses productives ; et (iii) les firmes multinationales (FMN) et les spéculateurs sont les véritables bénéficiaires de ces matières premières.

A ce constat, il existe d'autres raisons qui fondent le pessimisme relatif au développement extraverti de l'Afrique essentiellement basé sur les matières premières et qui font de l'Afrique un champ de conflits internes et externes et dont les protagonistes se trouvent dans les marchés boursiers, la géopolitique mondiale avec les anciennes puissances coloniales et l'arrivée de nouveaux géants demandeurs de produits de base : les BRIC. En fait les matières premières restent un défi pour la croissance, mais et c'est là un fait nouveau de la multitude des paradoxes africains : l'Afrique décolle, surtout lorsqu'elle se projette dans des mouvements d'intégration régionale.

Pour le cas spécifique de la Côte d'Ivoire, il faut noter que l'option libérale choisie par le gouvernement l'a conduit à se désengager des secteurs agricoles d'exportation comme le café et le cacao, abandonnant du coup l'approvisionnement des producteurs en intrants et facteurs de production agricole. Le retrait de l'Etat de la distribution quasi-gratuite des intrants agricoles (semences à hauts rendements, engrais, produits phytosanitaires, etc.) a eu pour conséquence la baisse de la productivité, de la production et donc des revenus des producteurs.

La baisse des prix des produits agricoles d'exportations, particulièrement le cacao et le café et de l'imprévisibilité non suffisamment anticipée par les gouvernements, ont fait perdre de nombreuses ressources à la Côte d'Ivoire, obligeant ces derniers à recourir à l'endettement pour réaliser des investissements. Ainsi, l'on assiste à une accumulation de la dette extérieure ivoirienne à environ plus de 183% du PIB en 1993.

Après la mort du Président Félix Houphouët Boigny en décembre 1993, le pays a connu des soubresauts politiques ayant effrité la cohésion sociale, qui a longtemps fait la force de sa stabilité politique. Malgré l'embellie de 1998 avec la fameuse « pluie de milliards », le pays n'a pu se débarrasser de son taux de surendettement qui devenait insupportable.

C'est dans un tel contexte que survient l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) mise en place par les institutions de Bretton Woods. Cette initiative PPTE suppose une action concertée de la communauté financière internationale, compris les institutions de Breton Woods, et les autorités nationales, en vue de ramener à un niveau supportable la charge de l'endettement extérieur de pays pauvres jugés très endettés ; et vise surtout à renforcer les liens entre l'allègement de la dette, la réduction de la pauvreté et la politique sociale.

Les conditions pour un pays d'être éligible à l'initiative PPTE sont les suivantes :

- faire face à une charge de la dette insupportable (ratio valeur actuelle et montant annuel des exportations supérieur à 150% ;
- donner la preuve qu'il a engagé des réformes appuyées par le FMI et la Banque mondiale ;
- avoir formulé un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) basé sur un vaste processus participatif.

En 2000, la Côte d'Ivoire s'est engagée dans le processus d'élaboration du DSRP et en mars 2002, le DSRP Intérimaire a été approuvé. Dans ce cadre, le pays a initié des études portant sur les conditions de vie des ménages, sur le profil de pauvreté et de l'inégalité en vue de mieux cibler les politiques de lutte contre la pauvreté.

La présente recherche s'inscrit dans la dynamique des études menées en Côte d'Ivoire. Elle a comme objectif de mieux définir les profils de pauvreté en milieu rural agricole.

En l'espace d'une décennie, le niveau de pauvreté en Côte d'Ivoire est passé de 10% en 1985 à 33,6% en 1998 (INS, 2002). Ces résultats traduisent l'augmentation des personnes vivant avec moins du montant nécessaire pour être au-dessus du seuil de pauvreté. Cette paupérisation croissante est consécutive aux effets combinés des déséquilibres macroéconomiques survenus en 80 et de l'application des programmes d'ajustement structurel (PAS) dont l'objectif supposé était d'enrayer la spirale de récession.

L'urgence de la situation a conduit les partenaires au développement et le gouvernement à adopter des politiques susceptibles de réduire l'incidence de la pauvreté. L'une des illustrations majeures de ces reformes est le programme national de lutte contre la pauvreté (PNLCP) dont l'un des objectifs clés était la réduction de l'incidence de la pauvreté en milieu rural agricole qui demeure la zone la plus touchée bien qu'employant les 3/4 de la population active.

La lutte contre la pauvreté en milieu rural vient en appoint au dynamisme que le gouvernement ivoirien insuffle au secteur agricole à travers la libéralisation et l'adoption de la loi coopérative⁴ N° 97-721 du 23 décembre 1997 en vue, d'une meilleure prise en compte des populations rurales vulnérables dans la lutte contre la pauvreté et l'inégalité.

Cependant, force est de constater que, malgré l'engouement et l'adhésion massive des populations cibles aux mesures susmentionnées, la dégradation des conditions de vie des ménages en milieu rural agricole et leur degré de vulnérabilité se sont davantage amplifiés. C'est pourquoi des interrogations relatives à la pertinence des réformes subsistent, notamment sur la capacité des structures coopératives à réduire l'incidence de la pauvreté.

Même si la plupart des réformes appliquées dans la lutte contre la pauvreté, émanant des résultats d'études, n'ont pas permis d'obtenir les effets escomptés, il est important de relever que la quasi-totalité des études menées en Côte d'Ivoire, dans le cadre de la pauvreté, se sont focalisées sur l'approche monétaire, dont nous préciserons les contours avec la revue de littérature. Or, tous les spécialistes de la question sont tous unanimes pour dire que la pauvreté est un phénomène multidimensionnel. Par exemple, Stiglitz et al. (2009) ont indiqué que même si l'approche monétaire restait importante dans l'analyse de la pauvreté, il s'avérait nécessaire de la compléter par une analyse non monétaire pour capter les autres dimensions de la pauvreté.

Fort de ces arguments, il nous paraît pertinent de savoir si pour un pays comme la Côte d'Ivoire, il faut se focaliser sur l'aspect unidimensionnel de la mesure de la pauvreté. En effet, compte tenu de la crise militaro-politique que le pays a connue, notamment avec la crise post-électorale de 2010 qui en a été l'épicentre, on est en droit d'affirmer que le phénomène de la pauvreté revêt de multiples facettes.

De plus, la pauvreté peut-elle être appréhendée sans jauger la perception des ménages vis-à-vis du phénomène ? Peut-on observer différentes formes de pauvreté qui se recoupent partiellement et qui appellent donc à des politiques différenciées ?

⁴ La loi coopérative N° 97-721 du 23 décembre 1997 envisageait de faire des producteurs agricoles des professionnels qui avaient la liberté de négocier les prix de leurs productions sur le marché national et international. Cette loi qui permettait aux Groupements à Vocation Coopérative (GVC) de devenir des Coopératives entières, est remplacée par l'acte uniforme relatif au droit des Sociétés Coopératives. Cet acte est opérationnel depuis le 11 février 2011.

La pertinence et l'intérêt de cette démarche, dans la présente thèse, tiennent au fait que très peu d'études abordent l'aspect multidimensionnel de la pauvreté. De plus, rares sont les études qui se focalisent sur le secteur rural agricole ivoirien, d'une part et intègrent les différentes approches monétaires, de privation relative et de patrimoine, d'autre part. Ce travail tente de combler ce déficit et surtout, permettre de mieux contribuer à la réduction de l'incidence de la pauvreté en milieu rural en général et dans le secteur agricole en particulier.

Cette thèse est structurée en deux grandes parties. La première partie qui s'intitule Analyse de l'évolution théorique de la notion de pauvreté, comporte deux (2) chapitres. Le chapitre I abordera la revue de la littérature qui indiquera les aspects définitionnels des concepts liés à la pauvreté et les études empiriques les plus significatives, traditionnelles et existantes. Le chapitre II portera sur le cadre macroéconomique de la Côte d'Ivoire depuis les indépendances, les faits stylisés relatifs à la pauvreté et les politiques publiques qui ont été menées pour lutter contre la pauvreté.

La deuxième partie, essaye de s'approprier les concepts développés dans la première partie, de les mettre en parallèle avec les faits en Côte d'Ivoire, de développer une méthodologie particulière pour apprécier la pauvreté en milieu rural. Ce travail est basé sur des résultats d'enquêtes permettant de répondre à l'objectif général et aux objectifs spécifiques de cette thèse. L'analyse des résultats de la recherche est alors l'occasion de donner des recommandations supplémentaires aux décideurs publics. Le temps de la réflexion doit céder le pas au temps de l'action réfléchie et construite pour les intérêts de la Nation ivoirienne.

Cette recherche a pour objectif principal d'analyser, à partir des données de 2002 et ceux de 2008, l'évolution de la pauvreté et des inégalités dans le milieu rural agricole ivoirien à partir de trois approches : monétaire, privation relative et patrimoine.

Le choix de ces deux périodes (2002 et 2008) s'explique par la disponibilité des données et par l'éventail de variables liées aux aspects non monétaires que ces deux bases nous offrent. De plus, entre ces deux périodes la Côte d'Ivoire a connu sa première guerre militaro-civile, précisément le 19 septembre 2002.

Plus spécifiquement il s'agit de :

- Identifier et analyser les taux de pauvreté en 2002 et en 2008 à partir de chacune des approches ;

- Établir et analyser l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté à travers la détermination des indices FGT pour l'approche monétaire ;
- Identifier et analyser les déterminants de la pauvreté pour chacune des approches ;
- Analyser les inégalités monétaires et non-monétaires.

PARTIE I : EVOLUTION THEORIQUE DE LA NOTION DE PAUVRETE

La notion de pauvreté a connu des définitions diverses sans que celles-ci ne fassent l'objet d'un consensus total. La pauvreté désigne une situation de manque d'un minimum indispensable pour mener une vie acceptable. Elle est définie sous l'angle monétaire ou sous un angle multidimensionnel.

Cette partie met l'accent sur la définition des concepts, l'évolution de la notion de pauvreté, les travaux théoriques et empiriques réalisés dans la littérature et les politiques et actions mises en place en Côte d'Ivoire dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

CHAPITRE I : LE CONCEPT DE PAUVRETE : DU DEBAT AU CONSENSUS DANS LA THEORIE ECONOMIQUE CONTEMPORAINE :

UNE REVUE DE LA LITTERATURE

La théorie économique contemporaine est devenue consensuelle pour reconnaître le caractère multidimensionnel de la pauvreté qui se décline schématiquement sous deux aspects monétaires et non-monétaire. Cette approche de la pauvreté est intimement liée à la question des inégalités à l'intérieur des pays et entre pays du monde (section 1). Néanmoins, ce consensus est le résultat d'un débat ancien initialement lancé par Booth (1892) et Rowntree (1902), mais également des recherches empiriques qui ont fait converger les thèses antagonistes. Ce débat ancien du point de vue de la pensée économique a été alimenté par deux courants welfariste et non-welfariste (section 2). Ce chapitre aborde à la lumière des deux sections mentionnées ci-dessus, différentes définitions de la notion de pauvreté et des mesures de la pauvreté. Il convient alors de compléter par une revue de la littérature, un recensement des études empiriques en matière de pauvreté, à travers les résultats relatifs aux différents indicateurs calculés et des facteurs qui influencent le niveau de pauvreté. Elle va alors concerner les approches monétaires, de privation relative et de patrimoine. Après avoir présenté les différentes définitions, outils d'analyse utilisés et les déterminants, une analyse critique sera menée pour donner notre compréhension du phénomène de pauvreté.

SECTION I- NOTIONS ET DEFINITIONS DES CONCEPTS

Dans cette section, nous précisons d'une part les concepts de pauvreté et d'autre part la question des inégalités.

1. Pauvreté

La notion de pauvreté a fait l'objet de beaucoup de controverses, notamment en ce qui concerne sa définition.

Originellement la pauvreté se définit comme « ne pas avoir de quoi satisfaire ses besoins⁵ ». Cette définition qui marque le caractère absolu de la pauvreté, se rapportait à une approche spécifiquement monétaire, traduisant ainsi, le caractère unidimensionnel de la pauvreté.

De nombreux auteurs dont Townsend (1979) et Sen (1982) ont relevé le caractère trop restrictif de cette définition, argumentant que la pauvreté ne saurait se limiter à la faiblesse de seules ressources indispensables pour atteindre un minimum vital, comme indiqué par Rowntree (op.cit). Ainsi sont considérées comme pauvres, les personnes dont l'insuffisance de ressources matérielles, culturelles et sociales les exclut des modes de vie minimaux acceptables dans l'Etat membre où ils vivent (Commission Européenne citée par D'Agostino & Duvert, 2008). Cette définition met en lumière le caractère relatif de la pauvreté qui se traduit par une divergence des besoins selon le temps et l'espace dans lequel on se situe.

L'intérêt de cette définition se trouve dans le fait qu'elle laisse percevoir plusieurs facettes de la pauvreté, comme l'indiquent d'Agostino et Duvert (op. cit.) :

- La pauvreté relative se réfère à un minimum de ressources pour une société donnée ;
- La pauvreté est multidimensionnelle car elle n'est pas seulement un manque relatif de ressources monétaires de nature "existentielle", mais elle traduit aussi des manques de nature sociale (relations, emploi, loisirs, santé, éducation, etc.).
- La pauvreté est un processus dynamique. Elle est indissociable de l'exclusion. L'accumulation des manques réduit la capacité de l'individu ou du ménage à s'intégrer dans un espace social.

1.1. Pauvreté monétaire

Cette notion est définie par les économistes comme une insuffisance dans un indicateur monétaire. Ainsi, un ménage est pauvre s'il possède un revenu insuffisant ou un faible niveau de consommation.

A partir d'un indicateur monétaire simple ou synthétique regroupant des variables comme le revenu et les dépenses de consommation des ménages, les individus en situation de pauvreté monétaire

⁵ Définition tirée de l'étude précurseur de Rowntree (1901) dans la ville de York.

peuvent être identifiés. La pauvreté monétaire est alors définie à partir d'une valeur de cet indicateur inférieure à une valeur cible permettant de couvrir les besoins physiologiques. C'est ainsi qu'une faible consommation par rapport à un seuil référentiel traduit un niveau de vie trop faible. Egalement le revenu courant, tout comme le revenu permanent difficile à calculer, peuvent être mobilisés. Cependant, ces indicateurs présentent des limites qu'il convient de relever. En effet, le revenu déclaré n'est pas le revenu effectif, notamment en raison de l'évasion fiscale, de l'autoconsommation, de la fraude, des paiements en nature, des tontines ou associations rotatives d'argent, des fluctuations de l'activité principalement agricole exposée à des chocs exogènes (pluviométrie, termes de l'échange, etc.) et des phénomènes transfrontaliers en Afrique. En ce qui concerne la consommation, il faut relever que les dépenses alimentaires sont faciles à estimer, alors que les dépenses non alimentaires ne peuvent pas être circonscrites et donc difficiles à mesurer.

Lorsqu'un indicateur de niveau de vie est déterminé (dépenses ou indicateur composite) et un seuil de pauvreté calculé, des indices synthétiques peuvent être générés pour caractériser le niveau de pauvreté au sein de la population. Parmi les indices de pauvreté, la classe P des indices des mesures de pauvreté de Foster, Greer, & Thorbecke (1984) constitue une alternative synthétique de mesure de pauvreté et permet de retrouver, sous des conditions spécifiques, les indices usuels de pauvreté.

Les indices proposés par Foster, Greer et Thorbecke (1984)⁶ sont les plus couramment utilisés pour mesurer la pauvreté monétaire dans ses divers aspects, notamment en raison de la simplicité d'utilisation de la spécification, mais aussi de sa capacité à calculer à déterminer 3 indicateurs qui captent divers aspects de la pauvreté monétaire. La spécification FGT est de la forme suivante :

$$P_{\alpha} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{Z - Y_i}{Z} \right)^{\alpha} \quad (1)$$

où n est la taille de la population, z est le seuil absolu de pauvreté, q est le nombre de pauvres, y_i est la consommation ou l'indice composite (mesure de niveau de vie) de l'individu i . Le paramètre α représente une sorte de mesure de l'aversion à la pauvreté et sa valeur dépend du jugement de

⁶ Foster, J.; Greer, J.; Thorbecke, E., 1984. A Class of Decomposable Poverty Measures. *Econometrica* 52, 761-765.

l'analyste. Une valeur de α élevée signifie qu'on donne un poids plus important à la situation des plus pauvres.

La formulation FGT propose trois types de mesures usuelles de la pauvreté monétaire.

- Le premier, obtenu lorsque $\alpha = 0$, est l'indice numérique de la pauvreté (P_0), encore appelé l'incidence de pauvreté. Il détermine le pourcentage de pauvres dans la population. Cet indice consiste simplement à compter le nombre d'individus qui sont situés en dessous du seuil de pauvreté (pauvres), mais sans se préoccuper de savoir si ces derniers sont loin ou proches de la sortie de la pauvreté (ou du seuil). En d'autres termes, cet indice n'est pas sensible à l'intensité de la pauvreté c'est-à-dire à l'aggravation de la situation des plus pauvres.
- Le deuxième indice FGT obtenu lorsque $\alpha = 1$, qualifié de fossé ou de profondeur de la pauvreté, prend en compte à la fois le nombre de pauvres et la profondeur moyenne de pauvreté (P_1). On obtient alors les écarts de pauvreté dont la somme donne le coût minimum de l'élimination de la pauvreté par des transferts ciblés sans distorsions. Ce deuxième indice, qui représente l'écart relatif entre le seuil de pauvreté et les dépenses moyennes des ménages pauvres, ne renseigne pas si les pauvres sont distants ou proches les uns des autres.
- Pour pallier cette faiblesse de P_1 , Foster et al. (op. cit), proposent le troisième indice appelé « sévérité de la pauvreté » et noté P_2 . Cet indice permet de mesurer la distribution des revenus ou les inégalités à l'intérieur de la classe des pauvres. Plus la proportion des ménages très pauvres est pauvre, plus la sévérité de la pauvreté est grande.

Ces indicateurs respectent les propriétés suivantes :

- Décomposabilité, c'est à dire la possibilité de décomposer le groupe des pauvres en catégories socioéconomiques. Plus le degré de sensibilité à la situation des plus pauvres est importante, plus la valeur donnée à α sera plus grande ;
- Additivité, il s'agit de l'agrégation des sous-groupes. De fait, la pauvreté totale est la moyenne des différents indices associés à chaque sous-groupe pondéré par la part de chaque sous-groupe dans la population.

Ces définitions liées à la pauvreté monétaire recourent dans une certaine mesure les concepts de pauvreté absolue et de pauvreté relative. Pour le premier concept, il s'agit de la détermination de la situation d'un ménage ou d'un individu qui ne dispose pas d'attributs considérés comme ceux représentant la situation de bien-être ; en général il s'agit de la détermination du minimum vital (Nkono, 2014). La seconde s'intéresse aux différences relatives entre les ménages ou individus d'une même localité. Autrement dit, on considère un ménage comme pauvre, pas par rapport à un seuil donné, mais parce que son niveau de vie est très bas en comparaison aux autres ménages de la société.

L'approche monétaire considère en fait une seule dimension de la pauvreté. Elle fait l'hypothèse que la situation de pauvreté absolue ou relative se résume à la détermination d'un seuil de revenu monétaire ou de niveau de consommation.

Avec la pauvreté en actifs, évaluable de manière nominale, le caractère unidimensionnel fait un éventail de la pauvreté en divers actifs. Elle s'appréhende à travers la non-possession ou l'insuffisance d'actifs ou de ressources qui seraient indispensables à l'amélioration du bien-être du ménage, à moyen ou long terme.

1.2. Pauvreté non monétaire

Elle se rapporte aux aspects non monétaires et qui ont un impact direct ou indirect sur les conditions de vie des ménages. Cette notion se réfère au degré d'accès des individus ou ménages à des besoins vitaux essentiels qui peuvent être d'ordre culturel et social. En d'autres termes, il s'agit d'une conception qui s'intéresse aux conditions de vie et aux capacités des ménages. L'approche non monétaire part des besoins de base (se vêtir, se loger, se nourrir, etc.) et se construit autour de l'idée de privation qui dépasse le concept d'une insuffisance de revenus, puisqu'il est étendu à d'autres besoins sociaux. Sur le plan théorique, deux dimensions sont retenues : une pauvreté non monétaire autour des conditions de vie et une basée sur la « pauvreté de capacité ». Selon la première approche ((Streeten, 1984) et les basic needs), l'augmentation des revenus n'est pas suffisante à assurer un niveau souhaitable d'accès aux besoins de base y compris l'éducation, la santé, l'eau potable, l'assainissement. Sen (1982) s'intéresse à l'homme capable d'être acteur de son devenir et non subissant la vie. C'est là seulement qu'il peut élargir le « spectre de ses préférences » et de ce point de vue la société et l'État ont des responsabilités à assumer par rapport aux individus et aux groupes socio-économiques. La pauvreté non-monétaire peut être présentée sous plusieurs

aspects : la pauvreté des conditions de vie, la pauvreté des capacités et la pauvreté de privation relative.

La pauvreté des conditions de vie se réfère à l'accès aux services de base que sont : la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement. Notion très importante dans la mesure de la pauvreté, il convient d'indiquer qu'elle permet de relativiser l'analyse monétaire dans la mesure où une augmentation du revenu ne garantit pas un accès aux services, qui du reste, peuvent ne pas être disponibles dans la localité considérée.

Apparue à la faveur des travaux de Sen en 1982, la pauvreté de capacités s'inspire de l'approche par les « capacités ». La pauvreté se définit par rapport aux facteurs qui empêchent les individus ou les ménages de jouir d'un bien-être suffisant. L'auteur de cette conception remet en cause l'approche utilitariste qui met un accent sur les niveaux de revenu ou de consommation.

Enfin, la notion de pauvreté de privation relative rend compte de la faible accessibilité des ménages aux services de base indispensables à un meilleur bien-être. Il s'agit par exemple de l'accès aux soins de santé, à l'éducation, au confort, etc.

Sen (op.cit.), affirme que l'on devrait s'intéresser à la capacité des individus à avoir accès aux ressources qui devraient leur permettre de combler leurs besoins.

1.3. Pauvreté multidimensionnelle

Au regard des approches monétaires et non monétaires, le caractère multiple de la pauvreté s'impose à tout observateur des stratifications sociales. La pauvreté multidimensionnelle s'intéresse alors à toutes les facettes de la pauvreté qui permet de déboucher sur la détermination d'un indicateur multidimensionnel qui est la combinaison des dimensions monétaires et non monétaires. Elle a fait l'objet de beaucoup de développements au cours du temps. Ces développements seront abordés de façon plus détaillée dans les sections suivantes.

2. Inégalités

Les inégalités peuvent se définir comme la différence qui crée un écart mesurable en terme soit de niveau de vie, soit de qualité de vie entre les individus ou groupes sociaux. Elles peuvent être

économiques (revenus, patrimoine), sociales (chômage, soins, espérance de vie), ou culturelles (scolarisation, loisirs, lecture).

Contrairement à la pauvreté qui se concentre sur la situation des personnes au bas de l'échelle sociale, les inégalités mettent en évidence la façon dont, les ressources sont réparties au sein de toute la société.

L'analyse de la pauvreté monétaire permet l'étude des inégalités monétaires. Comme l'indique Dubois (1999), on peut opposer l'inégalité en terme monétaire qui se traduit par une distribution des revenus ou de la consommation, à l'inégalité des conditions de vie qui tient compte des différences qualitatives et à l'inégalité des chances qui considère l'accès à nombre de biens et services fondamentaux.

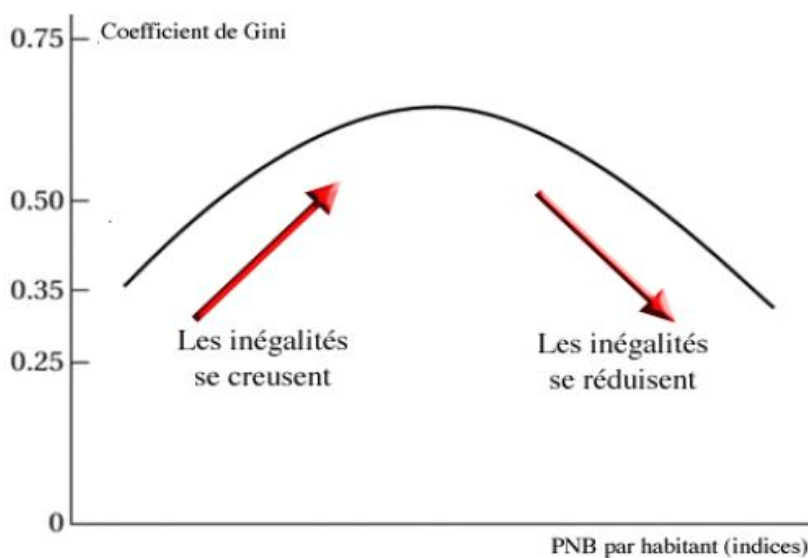
Il faut noter que la définition des inégalités se complique singulièrement lorsque l'on la lie à des principes de justice sociale, mais aussi lorsqu'on veut procéder à des comparaisons internationales. Mais que pouvons-nous retenir pour le moment en termes d'inégalités et de développement sur le plan théorique ? Tout d'abord est-ce que le niveau du revenu par tête est une indication du niveau de développement en liaison avec le niveau des inégalités dans un pays. La réponse à cette question renvoie à la courbe de Kuznets. Ensuite, les inégalités de revenus augmentent-elles dans le monde et comment, à partir des revenus par habitant il est possible de définir des pays riches et des pays pauvres ? Pour répondre à la première question, nous partons du début des années 90 pour questionner la proposition de Kuznets selon laquelle les inégalités se creusent avec la croissance du revenu par tête puis atteignent un plafond correspondant à des niveaux de revenus puis décroissent avec le niveau de développement des pays. En second lieu, une classification des pays traduisant des niveaux inégaux de développement est dégagée grâce aux statistiques de la Banque Mondiale.

2.1. Faits empiriques des années 90 et Courbe de Kuznets

L'écart des revenus par tête entre pays du monde est en contraste avec l'idée de développement global. En outre, à l'intérieur de chaque pays en voie de développement (PVD), les inégalités de revenu par catégorie sociale montrent que la richesse peut coexister avec l'extrême pauvreté. Il suffit d'aller dans les grandes agglomérations comme Bombay, Rio de Janeiro, Lagos, Manille, Mexico, Dakar, Ouagadougou, pour voir à la fois s'étaler la misère et la richesse. La pauvreté est visible dans les PVD, par contre elle est très peu visible dans les pays riches.

Les analyses des liens entre la croissance et les inégalités tirent leur essence de l'hypothèse de Kuznets (1955). Il faut indiquer que les réflexions sur les effets de la croissance et de la distribution des revenus sur les niveaux de vie et de pauvreté des populations, sont menées depuis les années 50 et la littérature traitant de la relation entre la croissance économique et la distribution de revenus s'est amplifiée. La thèse développée par Kuznets en 1955, mentionne l'existence d'une relation entre le PIB par tête et l'inégalité qui est de type U inversé⁷. En d'autres termes, lorsque le revenu par tête augmente, l'inégalité augmente dans un premier temps (court terme), atteint son maximum puis décroît par la suite (long-terme).

L'augmentation des inégalités à court-terme suite à une augmentation de la croissance, s'explique par le fait qu'une faible part de la population bénéficie des fruits de la croissance économique. Ces fruits vont s'étendre par la suite à d'autres secteurs de l'économie et donc à d'autres agents. C'est-à-dire, qu'à partir d'un certain niveau de croissance, les inégalités se stabilisent et commencent à décroître par la suite.



Graphique 1: Courbe de Kuznets

(A. Ezrari, 2011), analysant l'allure de la courbe de Kuznets, fait remarquer que l'on peut retenir trois importantes phases de développement :

⁷ Voir courbe de Kuznets

- Les premiers stades de développement sont caractérisés par de faibles niveaux de revenus et par la prédominance d'investissement en capitaux physiques et naturels. On constate alors que les inégalités vont stimuler la croissance, notamment, du fait que les bénéfices sont perçus par ceux qui épargnent le plus. On assiste au cours de ce processus de développement économique, à la mutation structurelle qui se traduit par le passage d'un secteur agricole à faible productivité vers un secteur industriel à forte productivité. Cette structuration a pour conséquence une faible efficacité des politiques de répartition et donc une accentuation de l'inégalité. A ce stade de développement caractérisé par l'amélioration des conditions matérielles, les individus mettent l'accent sur l'investissement dans le capital humain ;
- Dans une phase de développement plus avancée, généralement le cas des pays en voie d'industrialisation, à mesure que les richesses s'accroissent, la structure du système productif évolue. Cette phase marquée par le passage d'une économie rurale à une société urbaine et industrielle est caractérisée par une aggravation des inégalités. Cependant, il est important de noter que ce raisonnement ne tient qu'en termes relatifs. En effet, la production de biens matériels continue de croître et, Ceteris paribus, le niveau absolu des inégalités, s'il ne continue pas de croître, résiste à une tendance à la baisse importante. Ce revirement dans la structure économique peut freiner le rythme d'accroissement des inégalités mais n'a que peu de chances de l'inverser ;
- Concernant la troisième phase de développement, caractérisée essentiellement par un niveau de richesses plus important, la croissance du capital humain devient, au lieu de l'accroissement du capital physique, la principale source de croissance. Les inégalités ralentissent alors que la croissance continue à se réaliser. Cette phase marque le recours intensif à la recherche scientifique qui conduit les pays à s'orienter davantage sur l'investissement en capital humain. Cet effet du capital humain a beaucoup été étudié par les théoriciens de la croissance endogène où il est d'ailleurs à la fois cause et effet de la croissance économique (Becker, 1967; Lucas, 1986)⁸.

⁸ Voir Ezzrari (2011)

Pour Ezzrari (op. cit.), les conclusions de Kuznets qui stipulent que les inégalités se réduiraient d'une façon mécanique avec le développement économique d'un pays, sont aujourd'hui largement discutées tant du point de vue empirique que théorique. Du point de vue méthodologique, les critiques formulées à la courbe de Kuznets se résument comme suit :

- Kuznets utilise des données croisées provenant de pays différents mais sur une même période. Ceci empêche d'utiliser les données dans le temps pour observer une progression individuelle du développement économique du pays et des inégalités (la répartition des fruits de la croissance) ;
- Les données qu'il a utilisées portaient surtout sur des pays à revenu intermédiaire de l'Amérique latine où les inégalités sont grandes depuis longtemps. Si on contrôle cette variable, la forme en U inversé disparaît.

La critique sous l'angle théorique, formulée par Piketty (2005), est relative à la remise en cause de la causalité supposée par la courbe de Kuznets entre le niveau de développement et les inégalités de revenu. Au vu de cette relation, on pourrait croire que l'accroissement dans le temps des inégalités d'un pays est un phénomène « naturel » qui se résout avec le temps, de façon endogène. Il montre également, à partir des données françaises et américaines, que la réduction des inégalités n'est pas mécaniquement associée à la croissance du PIB par habitant. Elle a été surtout liée à des événements inattendus affectant le capital (guerre, inflation, catastrophes) et par l'impôt notamment sur le revenu.

Dans la même optique, Dubois (1997) explique que « la croissance économique n'agit pas de la même façon sur les inégalités en raison de différences du niveau de revenu. Dans les pays pauvres, la croissance accroît les inégalités alors qu'elle les réduit dans les pays à revenu élevé ».

En conclusion Ezzrari (op. cit.) indique que, même si ces travaux et bien d'autres ont remis en cause la relation établie par Kuznets qui valorise l'impact de la croissance à la réduction de l'inégalité à partir d'un certain niveau de développement, ils n'ont pas rejeté l'idée de l'existence d'une relation entre la croissance économique, l'inégalité et la pauvreté.

Pour se rendre compte de l'ampleur du phénomène de pauvreté et d'imprévu, il faut donner des repères empiriques, sous forme de faits stylisés :

- En 1993, selon Deininger & Squire (1996) se basant sur les PEN World Tables de la Banque Mondiale établis sur la base de la parité du pouvoir d'achat (PPA) et pour 27 pays, il a été observé qu'en moyenne dans le monde 40% des plus pauvres détiennent seulement 15% des richesses sinon moins, et 20% des plus riches 50% ou plus des richesses.
- Toutefois, des disparités existent entre pays. L'inégalité inter-pays est un fait, tout comme l'inégalité intra-pays.
- Les pays pauvres sont des pays qui accusent plus d'inégalités internes de revenus.
- La part des 20% les plus riches diminue avec le niveau de développement. À un seuil de 8000 dollars par tête d'habitant, la part des riches chute, parce que se développerait une classe moyenne. Le processus de développement commence toujours par profiter aux riches. En moyenne, les plus pauvres de la population restent en pourcentage les mêmes.
- Ainsi, les inégalités peuvent s'accroître lorsqu'on passe du stade des PVD pauvres vers le stade de pays à revenus intermédiaires et avec la croissance du revenu par tête jusqu'à un certain seuil, puis elles décroissent avec le cluster constitué par des pays riches. Ce constat est l'essence même de la fameuse courbe de Kuznets (1955) dite du « U renversé » avec une pente croissante puis décroissante de la courbe des inégalités. Ce constat relie en fait plusieurs pays, mais ne nous dit pas de manière explicite, comment les inégalités se réduisent dans un pays. Ces constats pourraient traduire que les pays qui corrigent au fur et à mesure de leur croissance, leurs disparités internes de revenus ont plus de chance de converger vers des revenus plus élevés. De manière très claire, les pays ayant atteint le stade de pays riches ou de Nouveaux Pays Industrialisés (NPI) dans les années 80 ont été caractérisés par cette baisse des parts des plus riches.
- La croissance profite d'abord aux riches, mais cela ne veut pas dire qu'elle ne bénéficiera pas aux pauvres, si une partie des richesses créées contribue à mettre en place des infrastructures, des services d'éducation, de santé, de fourniture d'électricité et d'eau potable, etc.

2.2. Est-ce que les inégalités de revenus augmentent dans le Monde ?

Phillip Aldrick⁹, journaliste au sérieux magazine the *Telegraph* a mentionné le 26 Janvier 2011 que, Zhu Min (2011), membre éminent du *Board* du FMI, a eu à signaler que : « l'un des défis majeurs à l'Humanité est la répartition inégale des revenus et peu de responsables accordent une quelconque attention à cette réalité ». Dans la même veine, R. Freeman (2011)¹⁰, Professeur à Harvard University, dans un forum organisé par l'OCDE à Paris a souligné : « la globalisation (mondialisation), et le triomphe de l'économie de marché, a relevé le niveau standard de vie de milliards de personnes, mais a concentré des fortunes en milliards de dollars autour de quelques milliers d'individus. Ce mouvement a pesé favorablement sur les inégalités entre pays à l'échelle mondiale, mais a contribué à augmenter les inégalités au sein de chaque pays ».

Dans quelle mesure ces deux affirmations doivent-elles être prises au sérieux ?

- En premier, le magazine Forbes retient qu'il existe en 2011, plus de 1 210 milliardaires en dollars. Tous ensemble, ces oligarques pèsent 4 500 milliards de dollars, soit plus que le produit intérieur brut de l'Allemagne, souligne Forbes. Si les Etats-Unis possèdent le plus de milliardaires, de plus en plus les milliardaires des pays émergents, des pays intermédiaires à revenu élevé ou bas et ceux des pays pauvres font des entrées remarquables dans ce club d'individus riches. D'ailleurs l'homme le plus riche du Monde est mexicain : Carlos Slim pèse 74 milliards de dollars et devance Bill Gates (56 milliards abstraction des dons aux fondations). Il y a plus de milliardaires en Russie qu'à New York "*Ces résultats reflètent les changements extraordinaires qui se produisent dans l'économie mondiale*", a estimé au cours d'une conférence de presse¹¹ Steve Forbes, rédacteur en chef du magazine. "*La grosse histoire, c'est ce qui se passe dans ce qu'on appelle les BRIC. Le leadership des Etats-Unis se réduit, c'est une vraie tendance de fond*", a-t-il souligné. "*La Chine a vraiment donné le la cette année*", a renchéri Luisa Kroll, une des responsables de la rédaction. Selon elle, "*il est plus facile de devenir riche aujourd'hui en s'installant à Shanghai*" qu'ailleurs. L'Asie, surnommée "*l'usine à milliardaires*", en produit de plus en plus : outre les 115 Chinois, il faut compter avec 55 Indiens, 26 Japonais et 14 Indonésiens. Leurs richesses proviennent de l'immobilier, de l'industrie manufacturière, de la mode et du commerce de détail. Le Proche-Orient et l'Afrique

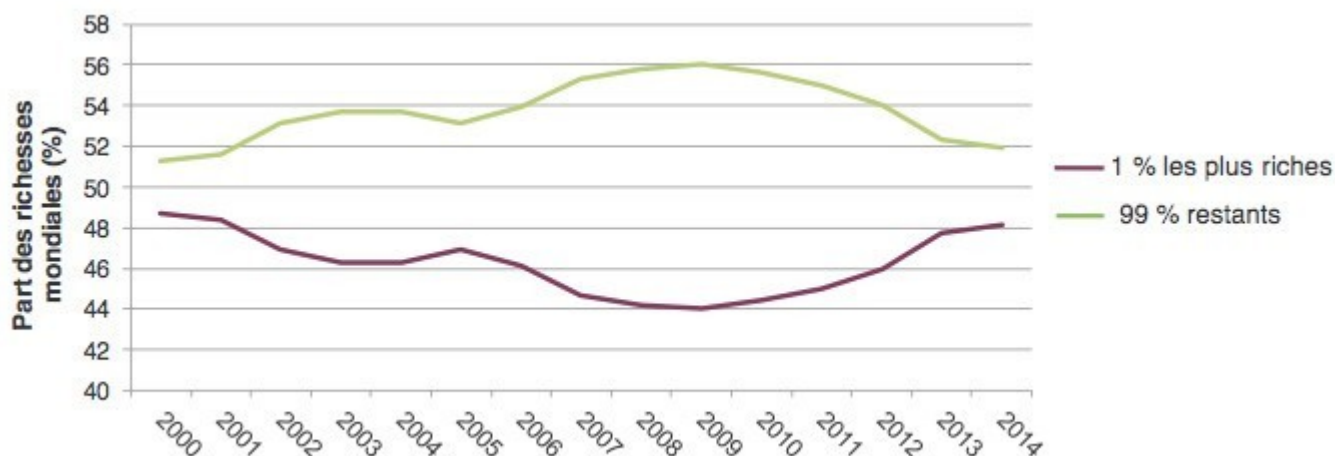
⁹ Ph. Aldrick (2011), "Davos World Economic Forum: Wealth, Inequality is the Most Serious Challenge for the World", *The Telegraph*, January, 26th.

¹⁰ R. Freeman (2011), *Speech at the OECD Policy on Tackling Inequality*, Paris, May 2.

¹¹ Voir le *Monde* du 9 Mars 2012.

comptent eux aussi 19 nouveaux milliardaires, notamment la Turquie, avec 10 de plus, soit 38 au total. Enfin, Mark Zuckerberg, le cofondateur du réseau social Facebook, bondit à la 52^e place avec une fortune estimée à 13,5 milliards de dollars, mais tout a un prix : il n'est plus le plus jeune. Il est battu par son collègue Dustin Moskovitz, également cofondateur de Facebook, qui fait son entrée au club au 420^e rang.

- Tout récemment au mois de décembre 2016, l'ONG Oxfam a publié un rapport accablant sur la concentration des richesses dans le monde. Basé notamment sur des données fournies par un rapport de la Banque Crédit Suisse, il révèle que 1% des habitants de la planète possède 48 % du patrimoine, contre « seulement » 44 % en 2009. Le seuil des 50 % devrait être dépassé en 2016. Les 52 % du patrimoine restant ne sont pas non plus également répartis : les quatre cinquièmes des habitants les plus pauvres de la planète survivent avec seulement 5,5 % de la richesse produite dans le monde. Quarante-vingt personnes les plus riches au monde (Bill Gates, Carlos Slim, Amancio Ortega, les frères Koch...) cumulent une richesse dépassant celle des 50 % les plus pauvres de la planète, soit 3,5 milliards de personnes, selon le classement Forbes des milliardaires. L'écart entre les très riches et les très pauvres s'accroît fortement ces dernières années : en 2010, il fallait additionner les richesses de 388 milliardaires pour parvenir au patrimoine des 50 % les plus pauvres. En 2014, ils sont quatre fois moins.



Graphique 2: Part des richesses mondiales de 2000 à 2014

- En deuxième lieu, il est incontestable que l'écart de revenu par tête entre la Chine et les USA se réduit, et que ce constat est valable de plus en plus entre des pays hors OCDE

comparativement aux USA et à l'Europe, mais qu'au sein de chaque pays, les inégalités sociales peuvent augmenter en l'absence de forces correctrices portant sur les revenus ou des variables démographiques. Un pays peut donc converger et rattraper d'autres pays sans pour autant gommer les inégalités sociales.

Il est alors possible de dégager des profils de revenus pays correspondant à des niveaux de développement. En 2015, avec les données de la Banque Mondiale, il est possible d'affirmer que 70 pays sont considérés comme très riches avec un revenu par tête dépassant 12 276 dollars et regroupant plus d'un milliard d'individus. Le revenu moyen de référence pour ce groupe est de 33 232 dollars en 2010. Le taux de scolarisation au niveau secondaire de ce groupe est 100%, l'espérance de vie à 79 ans 8 mois et le taux de mortalité infantile à 5,8%, etc. Les pays émergents au vrai sens du terme sont des pays intermédiaires à revenus relativement élevés compris entre 3 975 et 12 275 dollars de revenus par tête corrigés des fluctuations de taux de change (Brésil, Russie comme exemples). Un autre groupe de pays intermédiaires à revenus plus bas est retenu ; revenu situé entre 1006 dollars et 3 975 : Guatemala, Inde, Nigeria, Cap-Vert. Pour finir, les pays pauvres ont des revenus qui ne dépassent pas 1 006 dollars.

L'analyse des inégalités va connaître une révolution avec l'étude de Piketty contenue dans son ouvrage : « le Capital au XXIème Siècle » paru en 2013. En effet, dans ce livre, il s'agit d'une étude empirique qui analyse les inégalités dans une perspective historique, à travers les siècles et dans une perspective géographique à travers le choix de plusieurs pays, les USA, la Chine et la France. Cette œuvre qui a eu un écho favorable auprès de grands économistes américains tels que : Krugman, Stiglitz et Solow, fait ressortir les résultats majeurs suivants :

- Les inégalités de revenus aussi bien que les inégalités de patrimoine sont en train d'exploser dans la plupart des pays industrialisés. A cet effet, Piketty affirme que si les Etats n'interviennent pas rapidement, ce niveau d'inégalité pourrait ressembler étrangement à celui que le monde connaissait à la fin du XIXème siècle ;
- La part des revenus accaparés aux Etats Unis par les 1% des plus riches a pratiquement doublé pour atteindre 20% du total. La problématique qui se dégage de ce constat, c'est que cette croissance ne profite qu'aux plus riches. En effet, l'ouvrage montre que, toujours aux Etats Unis, les 0,1% les plus riches accaparent 8% des revenus, c'est 4% au Canada et 3%

en France.

L'auteur essaie d'expliquer l'explosion des inégalités en dénonçant plusieurs facteurs clés :

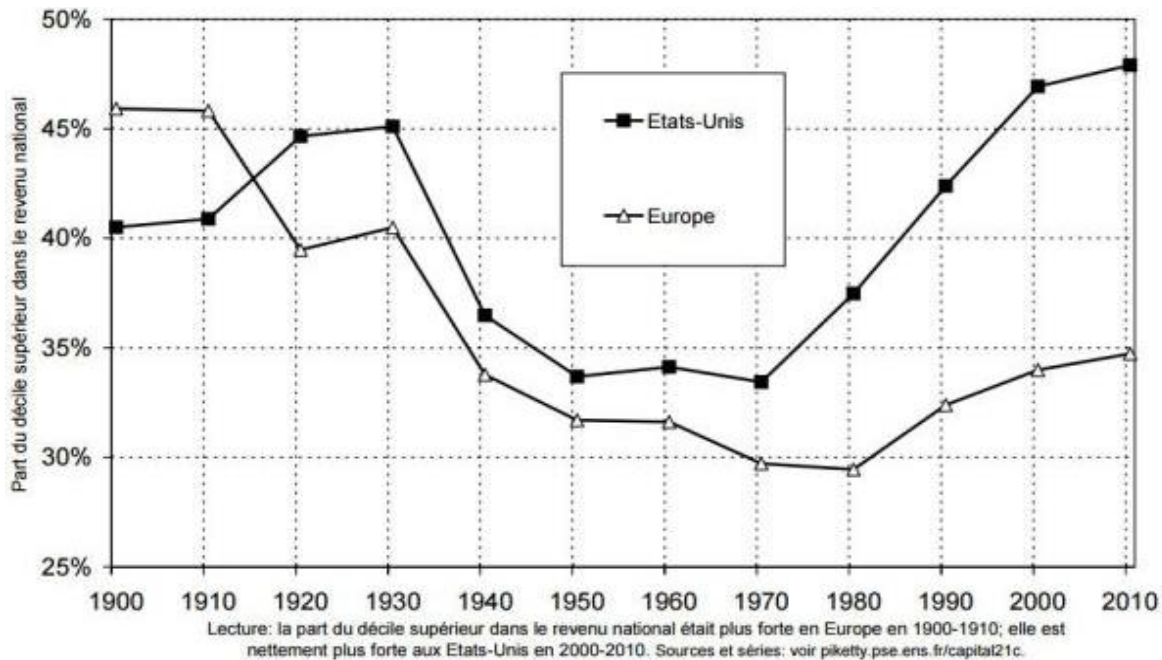
- Le taux de rendement du capital (R) est depuis longtemps supérieur à la croissance (g). C'est cette formule qui explique les raisons pour lesquelles le monde a vu se former des patrimoines considérables. C'est le cas dans les sociétés anciennes et tout au long du XIX^{ème} siècle, et ce sera également le cas au XXI^{ème} siècle (avec des taux de croissance attendus plus faibles qu'au XX^{ème}). Le XX^{ème} siècle est une exception car le rendement du capital après impôts est inférieur au taux de croissance entre 1913 et 1990 (cf Pages 560 – 570).
- Le second facteur, c'est le fait que le rendement du capital est inégal, et plus il est élevé, plus il rapporte. La raison d'un tel résultat s'explique par le fait que les personnes qui ont un capital important se voient proposer (par les banques, par les conseillers financiers, par les gestionnaires de patrimoine) des placements plus rentables et bénéficient de régimes dérogatoires dans certains Etats, ce qui accroît considérablement les inégalités. Ou alors, ces personnes placent ce capital dans des paradis fiscaux.
- Enfin, il y a d'autres facteurs comme par exemple la privatisation du patrimoine dans certains pays riches. L'évolution positive des actifs financiers favorisés par la mondialisation financière des années 1970.

Historiquement, on peut dire que l'explosion des inégalités a suivi plusieurs étapes qu'on peut résumer :

- Avant 1914, les inégalités sont importantes, la société repose sur l'héritage. Les gros héritages sont rares mais sont extrêmement concentrés et permettent un accroissement des inégalités entre les très riches et les très pauvres.
- 1914-1945 : Effondrement du taux d'inégalité car les populations croient en la fin de l'héritage et des avantages acquis. La société accorde de plus en plus d'importance au travail et à l'épargne.
- 1950-1990 : Une faible remontée des inégalités liées aux générations nées dans les années 1970 qui vont renouer avec l'héritage, car leurs parents ont eu le temps de constituer un patrimoine.

- Depuis 1990 : Explosion des inégalités, retour de l'héritage avec le vieillissement des populations permettant une accumulation de capital beaucoup plus longue qu'avant.

Il est alors autorisé de dire que depuis les années 1900 jusqu'à aujourd'hui, les inégalités de patrimoine et de revenus peuvent se représenter à l'aide d'une courbe en U que l'on retrouve ci-dessous :



Graphique 3: Inégalité des revenus : Europe vs. Etats-Unis, 1900-2010

Source : Piketty, 2013

Selon Piketty (op. cit.), la meilleure façon de lutter contre les inégalités est d'instaurer un impôt. En effet, il indique que : « l'impôt n'est pas une question technique. Il s'agit d'une question éminemment politique et philosophique, sans doute la première d'entre toutes. Sans impôts, il ne peut exister de destin commun et de capacité collective à agir. »

A travers cette citation, on peut assez bien percevoir que la solution majeure que propose Piketty dans son ouvrage pour lutter contre les inégalités, c'est l'instauration de l'impôt.

Historiquement nous pouvons voir qu'après le krach de 1929, et encore plus après la Seconde Guerre mondiale, les Etats ont tous instauré des impôts progressifs, avec des taux volontairement élevés à partir d'un certain niveau de richesse jugé excessif. A titre d'exemple, ce taux était d'environ 70% aux Etats Unis et d'environ 90% au Royaume Uni.

Le taux d'imposition a connu une baisse à l'avènement de la révolution néo-libérale des années 70/80 (impulsée par Ronald Reagan, Paul Volcker, Margaret Thatcher ou même Milton Friedman). Aujourd'hui le taux moyen d'imposition, en occident, est passé un peu en dessous de 30%. En faible croissance, ce taux est insuffisant pour empêcher la logique de concentration des patrimoines, et c'est exactement cette logique qui entraîne une explosion des inégalités.

Pour Piketty, la solution se trouve dans le refinancement de l'Etat social. Avec des prélèvements inférieurs à 20%, on ne peut que financer à peine les fonctions régaliennes de l'Etat. C'est pourquoi il préconise de faire passer le taux marginal supérieur d'imposition à 80% pour limiter l'envolée des très hauts salaires et d'imposer les revenus moins élevés à 50% pour assurer le financement de l'Etat social (cf page 832). En un mot, il propose de réguler le capitalisme et ses dérives par l'impôt. Selon lui, une taxation sur le capital devrait permettre de baisser ce degré d'inégalité.

2.3. Analyse microéconomique de la relation pauvreté-croissance et inégalités

L'analyse de la relation entre la croissance, la pauvreté et les inégalités abordée par Kuznets, a fait l'objet d'analyses abordées sous un angle microéconomique. Il s'agit des auteurs tels que (Francois Bourguignon, 2004), (N. Kakwani, 1990) et (Grootaert et al., 1996), qui ont abordé les interrelations entre ces trois indicateurs à travers une analyse microéconomique.

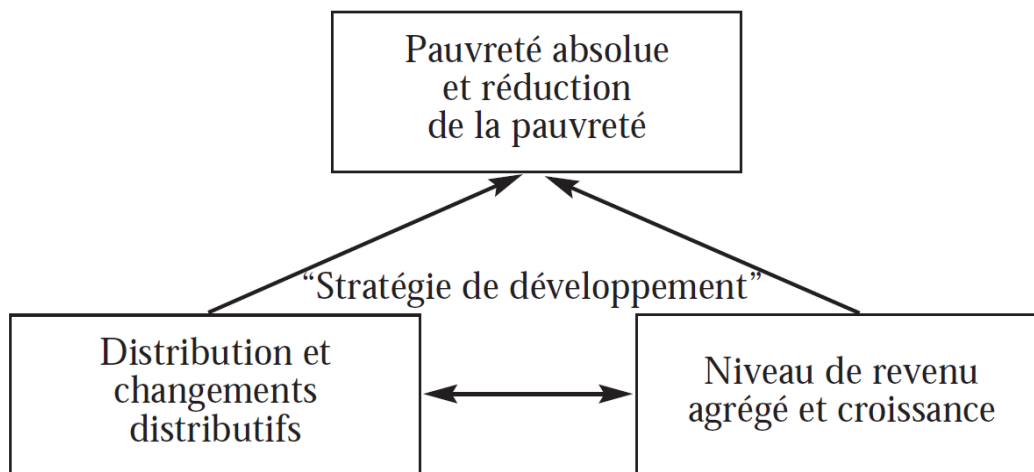
Selon Bourguignon (2004), une fois que l'importance de la réduction de la pauvreté-revenu absolue en tant qu'objectif du développement est admise, il est possible d'établir un lien direct entre développement, croissance et distribution. Pour cet auteur, la réduction de la pauvreté dans un pays donné et à un moment précis est entièrement déterminée par le taux de croissance du revenu moyen de la population et par les variations de la distribution du revenu. A partir du triangle « pauvreté–croissance–inégalités » (PCI) (cf. graphique 4), il montre que toute stratégie de développement est totalement fonction du taux de croissance et des variations distributives au sein de la population.

Pour Bourguignon (op. cit.), le véritable enjeu de l'élaboration d'une stratégie de développement visant à réduire la pauvreté réside davantage dans les interactions entre distribution et croissance plutôt que dans les relations entre, d'une part, pauvreté et croissance et, d'autre part, pauvreté et inégalités, qui restent essentiellement arithmétiques. Il reste admis qu'en général, la croissance est essentielle pour réduire la pauvreté (revenu), à condition que la répartition du revenu reste plus ou moins constante. La réalité tend d'ailleurs à le confirmer (Deininger & Squire, 1996; Dollar &

Kraay, 2001; Ravallion, 2001, 2003; Bourguignon, 2003). De même, les données montrent qu'une détérioration de la distribution tend à augmenter la pauvreté.

La préoccupation majeure dans le processus d'élaboration d'une stratégie de développement est la relation entre la croissance et la distribution. En d'autres termes il s'agit de savoir si la croissance et la distribution sont indépendantes ou si, au contraire, elles sont étroitement liées. Une croissance accélérée va-t-elle ainsi réduire les inégalités ou bien les renforcer ? Des inégalités trop importantes dans un pays vont-elles ralentir la croissance ou bien l'accélérer ?

Pour répondre à ces interrogations, Bourguignon (op. cit) indique que plusieurs études micro-économiques récentes concernant les effets de la croissance sur la répartition du revenu présentent clairement que la relation est à la fois robuste et complexe. Ainsi, l'on peut constater la contradiction que ces résultats posent avec les nombreuses régressions transnationales qui n'établissent aucune relation significative entre croissance et inégalités et qui pourraient amener à conclure que «la croissance (quelle qu'elle soit) est bonne pour les pauvres ». Les analyses transnationales ne sont pas non plus très parlantes quant aux effets des inégalités sur la croissance. De fait, il est difficile de réunir les variables explicatives microéconomiques qui permettraient d'identifier cette relation (Bourguignon, op. cit.)



Graphique 4: Le triangle pauvreté-croissance-inégalités (PCI)

Source : Bourguignon (2004)

Abordant l'arithmétique du triangle pauvreté-croissance-inégalités, Bourguignon souligne qu'une variation de la distribution des revenus peut se décomposer en deux types d'effet : une variation proportionnelle de tous les revenus, qui ne modifie pas la distribution du revenu relatif (effet de croissance) ; une variation de la distribution des revenus relatifs qui, par définition, est indépendante du revenu moyen (effet distributif)¹².

Pour mieux appréhender ces effets, il procède à la définition des concepts suivants :

- la «pauvreté» est mesurée par l'indice numérique de pauvreté absolue, c'est-à-dire la proportion de la population en deçà d'un seuil de pauvreté donné (par exemple, 1 USD par jour) telle qu'elle est établie par les données des enquêtes auprès des ménages. D'autres indices peuvent être utilisés (avec le même seuil de pauvreté) ;
- l'«inégalité» (ou la «distribution») fait référence aux écarts de revenu relatif dans l'ensemble de la population, c'est-à-dire aux différences de revenu obtenues après normalisation des données observées par rapport à la moyenne de la population de façon à les rendre indépendantes de l'échelle des revenus ;
- la «croissance» est le changement, exprimé en pourcentage, du niveau de bien-être moyen (par exemple, le revenu) qui apparaît dans l'enquête auprès des ménages.

Il ressort de cette définition qu'une variation de la pauvreté est une fonction de la croissance, de la distribution et de la variation de la distribution.

L'analyse montre que la croissance et l'élasticité de la pauvreté par rapport aux inégalités sont des fonctions croissantes du niveau de développement et des fonctions décroissantes du degré d'inégalités des revenus relatifs. En d'autres termes, la distribution joue un rôle important dans la réduction de la pauvreté. A moyen terme, les variations distributives peuvent être responsables d'évolutions non négligeables de la pauvreté qui peuvent même, dans certains cas, neutraliser les effets favorables de la croissance.

Il est difficile d'imaginer que les inégalités vont augmenter ou diminuer éternellement ou du moins pendant de très longues périodes car, ne serait-ce que pour des raisons d'économie politique, le niveau potentiel d'inégalités dans un pays donné est probablement limité. En ce sens, à long terme, la croissance est le principal facteur de réduction de la pauvreté et, sur une période suffisamment longue, elle est en tant que telle effectivement « bonne pour les pauvres ». Néanmoins, les objectifs

¹² Une décomposition détaillée est disponible dans Datt et Ravallion (1992), Kakwani (1993), Fields (2002) et Bourguignon (2003).

de développement et de réduction de la pauvreté ont des échéances temporelles spécifiques. Personne ne cherche à éliminer la pauvreté à un horizon lointain et indéterminé mais bien dans un délai donné. Les exemples précédents montrent que les inégalités évoluent avec le temps et qu'une stratégie de réduction de la pauvreté ayant un cadre temporel bien défini risque d'être compromise par une variation contraire de la distribution.

Grootaert (1996) indique que de fait la répartition du bien-être est devenue inéquitable pendant les années de croissance. En effet, il montre que la part des 20% les plus riches de la population ivoirienne a augmenté et la croissance économique s'est brusquement arrêtée en 1979, à la suite de la chute des prix mondiaux du café et du cacao.

Selon le même auteur, entre 1989 et 1992, la consommation des ménages continuait de chuter de 24% et l'incidence de la pauvreté s'est élevée à 60%. En outre le déficit moyen des dépenses du pauvre est passé de 30% à 38% du seuil de pauvreté. Il tire la conclusion selon laquelle l'amplitude de ces chiffres témoigne de ce que la lutte contre la pauvreté en Côte d'Ivoire ne peut plus s'appuyer sur une redistribution des ressources existantes, la croissance étant devenue la condition essentielle à la réduction de la pauvreté.

Dans de nombreux cas la pauvreté est de nature transitoire (Grootaert, op. cit.), et même malgré l'augmentation de la pauvreté pendant cette période, environ 30% des pauvres réussissent à sortir chaque année de l'état de pauvreté par leurs propres moyens.

L'étude de l'évolution de la pauvreté dans les années 80 a clairement montré que la cause principale de l'augmentation de la pauvreté était l'absence de croissance économique. Ce qui traduit que si le pays connaît une croissance économique forte, cela aura pour conséquence la baisse du niveau de pauvreté, du moins pour cette période. Mais il nuance son optimisme en indiquant que l'horizon temporel pour réduire sensiblement la pauvreté en Côte d'Ivoire, et ce dans le meilleur des cas, c'est dans l'intervalle d'une génération. C'est pourquoi il préconise que l'engagement du gouvernement vers cet objectif devrait se situer dans une perspective de long-terme.

Fort des résultats de son étude, Grootaert (op. cit.) propose une ensemble de recommandations au nombre de dix (10).

Il s'agit des propositions suivantes :

1. la lutte contre la pauvreté, dans le long terme, ne peut aboutir que si la croissance économique redémarre ;

2. une lutte efficace contre la pauvreté doit s'appuyer sur des changements structurels bien gérés ;
3. les zones rurales devraient être les premières bénéficiaires des efforts de lutte contre la pauvreté ;
4. les cibles prioritaires devraient être la savane, où vivent les producteurs de cultures vivrières les plus pauvres, et la Forêt Ouest, où vit une grande partie des « nouveaux pauvres » parmi les producteurs de cultures d'exportation ;
5. le soutien accordé aux prix des produits spécifiques (café et cacao) n'est pas un moyen efficace d'aider les pauvres et devrait être abandonné car trop de fuites s'opèrent au bénéfice des non pauvres ;
6. l'aide aux agriculteurs pauvres doit revêtir la forme d'un ensemble de mesures intégrées, destinées à promouvoir la diversification des cultures et une augmentation de la productivité ;
7. une part croissante des ressources doit être consacrée à l'allègement de la pauvreté urbaine. Un soutien au secteur informel sera la clef d'une telle démarche ;
8. les prestations des services publics (éducation, santé, eau courante) doivent être mieux ciblées en direction des ménages très pauvres qui ne peuvent plus satisfaire leurs besoins essentiels ;
9. une amélioration de l'affectation intra-sectorielle des dépenses d'éducation est devenue une priorité. Les bourses doivent être ciblées sur la base des besoins des ménages, priorité étant accordée aux filles ;
10. dans le domaine de la santé, la prestation de soins de santé et, en milieu urbain, l'accès à l'eau courante pour les très pauvres, constituent les premières priorités.

Kakwani en 1993, s'est intéressé à l'impact de la croissance économique et de la redistribution de revenu sur la pauvreté en Côte d'Ivoire. Dans le modèle théorique qu'il présente, il distingue 2 effets : « effet de croissance pure » et « effet d'inégalité ». Soit θ , l'indice de pauvreté qui est fonction de trois facteurs : (1) la ligne de pauvreté z ; (2) le revenu moyen par habitant, μ ; et (3) l'inégalité de revenu représentée par la courbe de Lorenz qui est caractérisé par k paramètres m_1, m_2, \dots, m_k . Si la ligne de pauvreté z , est supposée fixée, le modèle théorique se présente de la façon suivante :

$$d\theta = \frac{\partial \theta}{\partial \mu} d\mu + \sum_{i=1}^k \frac{\partial \theta}{\partial m_i} dm_i \quad (2)$$

A partir de cette équation, l'auteur note que si la croissance économique est positive (négative), la première composante de l'équation 2 sera toujours négative (positive). Cependant il faudrait que la croissance économique soit accompagnée d'une redistribution de revenu. Si cette redistribution des revenus est en faveur des pauvres (riches), la seconde composante de l'équation sera négative (positive).

Ce modèle théorique a été appliqué aux données d'enquête en Côte d'Ivoire sur un échantillon de 1600 ménages, enquête conduite de mi-février 1985 à mi-février 1986. Deux lignes de pauvreté ont été déterminées à savoir le seuil d'extrême pauvreté et le seuil de pauvreté. Le seuil d'extrême pauvreté correspondait au montant de 91 394 FCFA et le seuil de pauvreté correspond à 162 613 FCFA.

Le tableau 3 suivant présente les résultats des différentes mesures de pauvreté utilisée et les élasticités correspondantes.

Tableau 3: Mesures d'élasticités de la pauvreté par rapport au revenu moyen, à l'indice de Gini et le taux marginal de substitution proportionnel : Côte d'Ivoire, 1985

Mesures de pauvreté	Ligne de pauvreté = 91 394				Ligne de pauvreté = 162 613			
	Valeur de la mesure de pauvreté	Elasticité par rapport au revenu moyen	Elasticité par rapport à l'indice de GINI	Taux marginal de substitution proportionnel	Valeur de la mesure de pauvreté	Elasticité par rapport au revenu moyen	Elasticité par rapport à l'indice de GINI	Taux marginal de substitution proportionnel
Incidence de pauvreté	9,36	-2,87	7,86	2,74	27,76	-1,54	1,7	1,1
Ecart de pauvreté	2,42	-2,86	11,58	4,05	9,34	-1,97	4,28	2,17
Indice de Sen	3,37	-3,02			12,68	-1,92		
Mesure de Watt	3,22	-2,91	13,36	4,59	13,22	-2,1	5,67	2,7
Mesures de Foster et al.								
$\alpha=2,0$	0,98	-2,92	15,48	5,3	4,42	-2,22	6,66	2,99
$=3$	0,49	-3,06	19,62	6,4	2,43	-2,46	9,02	3,67
Mesures de Clark et al								
$\beta=0,25$	2,98	-2,89	12,81	4,43	12,01	-2,06	5,23	2,54
$=0,50$	2,77	-2,88	12,34	4,28	10,98	-2,03	4,85	2,39
$=0,75$	2,58	-2,87	11,93	4,16	10,1	-2	4,54	2,27

Source : traduit de Kakwani (1993)

Comme résultats majeurs de cette étude de Kakwani, on peut retenir que :

- 1- La pauvreté a été jugée très sensible à la croissance économique et devrait diminuer plus vite que le taux de croissance économique à condition que le processus de croissance ne conduise pas à une augmentation de l'inégalité des revenus. Cependant, si l'inégalité se détériore au cours de la croissance économique d'un pays, la pauvreté peut même augmenter avec la croissance économique, parce que les mesures de la pauvreté ont été jugées plus élastique pour les changements d'inégalité.
- 2- Les résultats numériques pour Côte d'Ivoire suggèrent que plus le seuil de pauvreté est faible, plus grande est la sensibilité relative de la pauvreté pour des changements dans les inégalités de revenus que pour l'évolution du revenu moyen. Ainsi, les ultras pauvres sont considérablement plus touchés par les changements dans l'inégalité des revenus que par des changements dans le revenu moyen.
- 3- Au cours de la phase initiale du programme d'ajustement structurel, la pauvreté était estimée avoir augmenté avec un taux annuel d'environ 5%. Si le gouvernement n'avait pas poursuivi les politiques d'amélioration de prix agricoles au profit des producteurs, la pauvreté aurait augmenté d'environ 14% par an. Ainsi, changer les termes commerciaux en faveur de l'agriculture a été une politique favorisant la réduction de la pauvreté.
- 4- En utilisant les élasticités de la pauvreté et les taux de croissance projetés par habitant, on estimait que la pauvreté totale en Côte d'Ivoire aurait augmenté à un taux annuel de 3,63% sur la période 1986-1990. L'effet des changements dans les inégalités intersectorielles a été calculé comme équivalent à une augmentation de la pauvreté de 1,95%.

SECTION II - DES CONCEPTS DE PAUVRETÉ ET D'INÉGALITÉS ET LEURS MESURES : ETAT DES LIEUX

Le phénomène de la pauvreté et de l'inégalité a pris des proportions inquiétantes au cours de ces dix dernières années. Il se trouve au cœur de toute politique de développement dans ce continent africain économiquement essoufflé et frappé par l'instabilité politique, conduisant parfois à des guerres fratricides.

Enrayer la pauvreté est devenu une problématique majeure pour les pays en développement tant et si bien que les politiques, les décideurs et les bailleurs de fonds s'y attèlent. Aussi les recherches et études menées pour appréhender le phénomène en vue de faire des esquisses de politiques susceptibles d'y remédier suscitent des débats au niveau du concept et des approches méthodologiques.

1. ÉVOLUTION DES CONCEPTS ET MESURES DE LA PAUVRETÉ

La pauvreté se définit comme une norme, une convention et les définitions couramment utilisées se fondent sur le revenu ou la dépense. Certains auteurs mettent l'accent sur la vulnérabilité qui représente notamment l'exposition aux risques et l'incapacité d'y faire face.

La Banque Mondiale dans une étude menée en 2002, indique que la pauvreté pourrait être définie comme le fait de ne pas disposer aujourd'hui de ressources suffisantes au regard d'un certain aspect du bien-être. Cette étude va mettre un accent particulier à la fois sur les dimensions monétaires du bien-être que sont le revenu et la consommation, et les dimensions non-monétaires, telles que la santé, l'éducation et les actifs.

Selon Fusco (2007), les premiers travaux sur la définition et la mesure de la pauvreté qui débutent à partir de l'étude menée par Rowntree en 1901 et relative à la pauvreté dans la ville de York, s'articulaient autour d'une approche du budget nécessaire pour couvrir les besoins minimaux (nourriture, logement, habillement, etc.)¹³. Celle-ci correspondait à une approche monétaire de la pauvreté. Progressivement, cette définition va faire référence au mode de vie de la société et de l'époque analysés. Il ressort des constats effectués qu'il y a une nécessité à redéfinir, périodiquement, le panier des biens nécessaires.

¹³ Egalement abordé par Delors et al. (2002) : « *Estimer l'évolution récente de la pauvreté* ». Un dossier du CERC.

Etant donné qu'il a été admis par la suite que des approches autres que monétaires étaient possibles et nécessaires (Sen, op. cit. ; Stiglitz et al., 2009), l'on va assister à l'évaluation directe de la privation de certains biens jugés nécessaires ou de l'accès à certains services, d'où la notion d'approche de la pauvreté par les conditions de vie.

Certaines réflexions ont porté sur l'évaluation par les personnes elles-mêmes de leur situation de pauvreté ou non. Cette évaluation consistait à interroger les personnes ou ménages sur leur perception de leur état de pauvreté ou non, il s'agit de l'approche de la pauvreté subjective.

La prise en compte d'informations complémentaires et différentes du revenu pour décrire la pauvreté est certes aujourd'hui admise et répandue, mais cela ne s'est pas fait sans difficultés. Déjà, dès les premiers travaux considérés comme scientifiques de Booth (1892) et Rowntree (1902) au Royaume-Uni, les économistes avaient admis l'idée selon laquelle l'indicateur le plus fiable pour mesurer le phénomène de pauvreté était le revenu. Ainsi, à l'intérieur de ce paradigme monétaire, qui est basé sur l'équivalence entre revenu et bien-être, les pauvres étaient considérés comme des individus dont le niveau de vie, exprimé dans une unité monétaire, se situe en-dessous d'un niveau prédéterminé, encore appelé seuil de pauvreté.

Bien que la multi-dimensionnalité de la pauvreté soit aujourd'hui largement reconnue d'un point de vue théorique, la plupart des travaux continuent de la mesurer de manière unidimensionnelle à partir du revenu ou des dépenses de consommation (Francois Bourguignon, 2006; Duclos, Sahn, & Younger, 2006; Jenkins & Micklewright, 2007; Stewart, Laderchi, & Saith, 2007).

Fusco (2007) indique qu'il y a un lien entre les manifestations de la pauvreté, les conditions de vie et les structures de la société dans laquelle elle est étudiée. En effet, avec Dubois (2001), on constate que si la question de la pauvreté s'est toujours posée, elle s'est exprimée de manière différente en fonction du lieu et de l'époque où elle était considérée. Ainsi, face à ce constat de l'aspect évolutif de la pauvreté, il convient de recourir à une adaptation perpétuelle de la théorie aux faits, comme le préconise Fusco (op. cit.). C'est donc le début de l'élargissement du concept de pauvreté par l'intégration de ses aspects non monétaires.

Schaeffer (2007) illustre bien cet élargissement par le passage progressif d'un modèle physiologique de déprivation, basé sur la non-satisfaction des besoins matériels et physiologiques essentiels, à un modèle sociologique de déprivation, qui intègre divers aspects

sociaux à son analyse et se concentre sur des éléments tels que : le manque de participation à la société, le manque d'autonomie, le manque de pouvoir, le manque de respect et d'estime de soi, le manque de dignité, etc.

C'est au cours des années soixante-dix (70) que l'on va assister à la remise en cause de ce paradigme monétaire, qui a enregistré de nombreuses critiques, notamment de la part des sociologues, tels que Abel-Smith & Townsend (1969), qui ont basé leurs analyses sur une vision relative de la pauvreté. Cette période marque l'avènement de nombreuses contributions à l'analyse de la pauvreté. En effet, on peut distinguer trois principales écoles de pensée sur la mesure de la pauvreté : l'école welfariste ; l'école des besoins de base et l'école des capacités (Housseima & Jaleddine, 2012). Asselin & Dauphin (2000) affirment que ces trois écoles semblent s'accorder sur la définition de la pauvreté suivante : « *est considéré comme pauvre toute personne qui n'atteint pas un minimum de satisfaction raisonnable d'une "chose" »* ».

1.1. L'école welfariste

L'approche utilitariste d'inspiration néo-classique est basée sur le concept de bien-être économique. Il se base sur le principe selon lequel chaque individu satisfait son bien-être selon ses préférences. Ces derniers varient selon les caractéristiques individuelles, les besoins, les capacités et le temps.

Cette approche considère comme pauvre, un individu qui ne parvient pas à atteindre un niveau de bien-être économique considéré comme un minimum raisonnable selon les standards de la société où il vit.

La liberté de choix engendre une hétérogénéité des préférences, qui ne sont pas directement observables, ce qui limite leur utilisation pratique pour mesurer la pauvreté. En effet, l'utilisation du bien-être économique se heurte à deux problèmes majeurs.

- Le premier est lié à l'observation des préférences révélées. En fait, la catégorisation des individus en pauvres et riches n'est pas liée, seulement, à ses caractéristiques socio-démographiques et ses conditions de vie. Mais, il faut se référer au niveau d'utilité procuré à un individu, s'il est inférieur ou non à un certain niveau d'utilité critique selon sa perception. Pour cela, il faut disposer de toutes les informations sur les préférences de chaque individu, cependant leur collecte est difficile à réaliser, rendant l'approche utilitariste peu pratique ;

- Le second problème porte sur la mesure du « bonheur physique » ou le plaisir provenant du choix du consommateur. En fait, la comparaison d'utilité entre les individus devient difficile, parce que les préférences sont hétérogènes et les caractéristiques personnelles, les besoins et les capacités sont divers. De même, les ménages diffèrent selon leur taille et leur composition et les prix varient dans le temps et l'espace. Pour cela, la comparaison du bien-être semble ne pas avoir de sens.

Entre autres, cette approche considère comme pauvre une personne qui ne satisfait pas ses besoins, même si elle est matériellement aisée, comme elle peut considérer une personne comme non-pauvre car elle est contente et satisfaite de son niveau économique, même si elle est privée de certains attributs. Dans la pratique, vu que l'utilité est un état procuré à une personne suite à la consommation de biens ou de services, les économistes utilitaristes prennent comme mesure de bien-être le revenu ou les dépenses de consommation des ménages. En fait, un ménage qui n'atteint pas un niveau de revenu acceptable selon les standards de sa société, est considéré comme pauvre. Donc, la faiblesse du revenu est un critère d'identification de la pauvreté.

Néanmoins il est à rappeler que la pauvreté, en se basant sur la consommation ou le revenu, ne prend pas en compte le bien-être procuré des biens publics et des biens non marchands, tels que la sécurité, la liberté, la paix et la santé. Ces derniers sont difficiles à préciser en pratique.

Selon cette approche, les politiques de réduction de la pauvreté sont axées sur l'augmentation du revenu. Par conséquent, les forces du marché sont supposées amener aux pauvres les fruits de la croissance économique, alors que la taxation, les services sociaux et les autres interventions de l'Etat ne sont favorables qu'à la répartition des fruits de la croissance économique.

En marge de l'approche utilitariste, une école non utilitariste se développe. Cette école définit le bien être selon une autre logique.

1.2. L'école non-welfariste

Pour l'approche non utilitariste, le niveau de bien-être se présente selon les normes et les valeurs de chaque société, indépendamment des perceptions de chaque individu. Contrairement à l'approche utilitariste qui utilise un indicateur agrégé (le revenu ou l'utilité) pour analyser les niveaux de vie, l'approche non utilitariste utilise les multiples dimensions du bien-être.

On distingue deux principaux types d'approches non utilitaristes : l'approche basée sur les capacités et l'approche dite des besoins essentiels.

1.2.1. L'école des capacités d'Amartya Sen

Les capacités représentent les différentes combinaisons de « fonctionnements » qu'un individu ou un ménage peut réaliser. Ces capacités sont définies comme étant une combinaison fonctionnelle du savoir-être et du savoir-faire que chaque personne se doit d'atteindre et qui lui permet d'avoir un type de vie bien déterminé. A cet effet, l'individu doit être adéquatement nourri, avoir une éducation, être en bonne santé, être adéquatement logé, prendre part à la vie communautaire, apparaître en public sans avoir honte, etc.

Cette condition est suffisante pour ne pas considérer une personne comme pauvre. En effet, la « chose » manquante n'est ni l'utilité ni la satisfaction des besoins de base, mais des habilités ou capacités humaines.

L'école des capacités considère ainsi, comme pauvre, une personne qui n'a pas les capacités d'atteindre un certain sous-ensemble de fonctionnements. Selon cette approche, la réalisation des résultats n'est pas importante.

En effet, on ne considère pas comme pauvre une personne qui ne choisit pas d'atteindre certains fonctionnements tant qu'il peut les atteindre s'il veut.

Cette distinction entre les résultats et la capacité de les atteindre montre bien la diversité des préférences dans la détermination des choix de fonctionnements.

On perçoit à travers cette approche que les stratégies de réduction de la pauvreté tendent à favoriser le renforcement des capacités des pauvres.

1.2.2. L'école des besoins de base

Cette approche de Sen (1985) met l'accent sur la nécessité de pouvoir satisfaire certains besoins fondamentaux qui sont nécessaires à l'atteinte d'une certaine qualité de vie. Les principaux besoins de base pris en compte sont : l'éducation, la santé, l'hygiène, l'assainissement, l'eau potable, l'habitat, l'accès aux infrastructures de base, etc. Dans ce cas, la mesure du bien-être, consiste en une agrégation des fonctionnements de base multidimensionnelle.

La détermination des besoins de base, jugés essentiels pour mener une vie décente, dépend des caractéristiques des individus et des sociétés dans lesquelles ils vivent. Elles sont généralement définies en termes de moyens plutôt que des résultats. Ainsi, la satisfaction des besoins de base est un élément important pour juger qu'une personne a obtenu des fonctionnements.

Pour Streeten (1984), les besoins de base sont nécessaires pour prévenir la mauvaise santé, la sous-alimentation et l'insécurité sociale. A titre d'exemple, il indique qu'une personne non-

pauvre doit avoir accès aux services sociaux, comme l'éducation et la santé, mais il n'est pas nécessaire d'être en bonne santé et bien éduquée.

Il faut cependant relever que l'approche des besoins essentiels se heurte à un problème qui est relatif à la détermination de la liste des besoins dits essentiels. Dans la réalité, cette liste n'est pas limitée à un nombre précis de domaines, et il n'y a pas de consensus sur ce que devrait être cette liste. En outre, il se pose le problème d'identification du niveau minimum requis au niveau des besoins de chaque domaine, pour ne pas qu'un ménage ou un individu soit considéré comme pauvre.

On peut donc constater que les politiques de réduction de la pauvreté qui caractérisent cette approche, reposent sur la satisfaction des besoins essentiels à savoir : l'amélioration du logement, l'éducation des enfants, l'éradication des maladies, la réduction de la malnutrition, etc.

2. DIVERSES MESURES DE LA PAUVRETE

2.1. La consommation comme indicateur de mesure de la pauvreté

Certains auteurs indiquent que lorsqu'il s'agit d'évaluer la pauvreté à l'aide de mesures monétaires, il est quelquefois nécessaire de choisir les revenus ou la consommation comme indicateur du bien-être. De ces deux indicateurs, la consommation est préconisée par de nombreux analystes (World Bank, 2002). Les raisons avancées sont les suivantes :

- (i) La consommation est un meilleur indicateur de résultats que les revenus, notamment parce que la consommation réelle est plus directement liée au bien-être d'une personne au sens de la définition ci-dessus ("*à savoir le fait de posséder assez de ressources pour couvrir ses besoins essentiels*") et que le revenu est uniquement un des éléments qui permettront la consommation de biens.
- (ii) La consommation peut être mieux mesurée que le revenu, surtout dans les économies agraires pauvres où les revenus des ménages ruraux peuvent fluctuer au cours de l'année en fonction du cycle des récoltes. Ce constat est aussi valable dans les économies urbaines qui comportent de grands secteurs informels, et où effectivement les flux de revenus peuvent aussi s'avérer irréguliers.

Dans le secteur agricole en Afrique, il convient de noter, qu'estimer les revenus reste une tâche assez fastidieuse, notamment parce qu'il faut pouvoir extraire des revenus les achats effectués pour la production et prendre en compte l'autoconsommation.

- (iii) La consommation peut traduire plus fidèlement le niveau de vie réel d'un ménage et sa capacité à couvrir ses besoins fondamentaux. Les dépenses de consommation ne reflètent pas uniquement les biens et les services qu'un ménage peut obtenir sur la base de ses revenus actuels, mais aussi sur sa capacité d'accéder aux marchés du crédit ou à ses économies lorsque les revenus sont plus faibles, voire négatifs, que ce soit en raison des variations saisonnières, de mauvaises récoltes ou d'autres circonstances qui peuvent faire fluctuer considérablement les revenus.

S'il est toujours admis que la consommation reste le meilleur indicateur monétaire, comparativement au revenu, il importe de retenir que le calcul de la mesure de la pauvreté requiert trois (03) éléments. Il s'agit : (i) du choix du paramètre et de l'indicateur les mieux adaptés à la mesure du bien-être ; (ii) de la sélection d'une ligne de pauvreté, c'est-à-dire d'un seuil en dessous duquel un ménage ou une personne déterminée sera considérée comme pauvre ; et (iii) de la sélection d'une mesure de pauvreté à retenir ou à utiliser pour l'établissement de rapports concernant la population toute entière ou uniquement un de ses sous-groupes (Dercon, 2005).

2.2. Evolution spatiale des mesures de pauvreté

Il faut également noter que les indicateurs de pauvreté ont connu des évolutions diverses selon les zones géographiques. En effet :

- ✓ *Les États-Unis* ont défini un indicateur officiel de pauvreté à la fin des années soixante. Il s'agit d'un indicateur de pauvreté monétaire construit, initialement, en référence à un budget minimum. Chaque année les seuils de pauvreté sont ajustés pour tenir compte de la seule hausse des prix donc de l'inflation. L'un des constats majeurs, c'est que la mise en relation des mesures de la pauvreté avec les seuils d'éligibilité à certains programmes, peut constituer un obstacle à l'évolution des définitions et des méthodes de mesure de la pauvreté.
- ✓ *Au Canada* il n'a pas été établi de mesure officielle de la pauvreté, principalement à cause d'un manque de consensus sur la signification du concept et de la mesure. Cependant, l'Office Statistique Canadien établit et publie régulièrement des indicateurs assimilables à des indicateurs de pauvreté monétaire, depuis la fin des années soixante. Ces indicateurs, largement utilisés par nombre d'organisations en tant qu'indicateurs de pauvreté, mettent l'accent sur la pauvreté monétaire relative ou absolue. Au contraire des États-Unis, les seuils

de pauvreté ne constituent pas des critères de détermination des plafonds d'éligibilité à des allocations particulières. Ils servent pour chaque gouvernement fédéral, provincial et territorial à évaluer l'efficacité des politiques publiques.

- ✓ *Le Gouvernement irlandais* s'est engagé dans un programme national de lutte contre la pauvreté en 1997, dénommé National Anti-Poverty Strategy (NAPS). L'objectif global de cette stratégie nationale irlandaise qui couvrait la période 1997-2007, était de réduire considérablement le nombre de personnes qui connaissent une pauvreté consistante. La NAPS identifie cinq domaines qui devraient faire l'objet d'une attention particulière, il s'agit : (i) du revenu, (ii) du chômage, (iii) des déficiences en matière d'éducation, (iv) de la concentration urbaine de la pauvreté et (v) de la pauvreté en milieu rural. En outre, cette stratégie propose une définition de la pauvreté en ces termes :

« Des personnes vivent dans des situations de pauvreté si leur revenu et leurs ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont à ce point insuffisantes qu'elles les empêchent d'avoir des conditions de vie généralement considérées comme acceptables par la société irlandaise. Du fait de revenus et de ressources insuffisants, des personnes peuvent être exclues et marginalisées de la participation à des activités qui sont considérées comme la norme pour les autres membres de la société ».

Le terme de « *pauvreté consistante* » traduit la situation de personnes qui possèdent un revenu inférieur à une certaine fraction du revenu médian et qui sont à la fois privées de biens jugés essentiels à leur bien-être. On parle de privation de base (basic-deprivation en anglais), qui correspond à un certain nombre de critères. On peut citer entre autres, les critères suivants : (i) ne pas pouvoir se chauffer ; (ii) ne pas avoir un repas substantiel par jour ; (iii) ne pas pouvoir acquérir des vêtements neufs ; (iv) ne pas pouvoir avoir un déjeuner de famille ou entre amis une fois par semaine ; (v) connaître des arriérés de paiement ou des dettes pour les dépenses ménagères quotidiennes.

- ✓ *Au Royaume-Uni* il n'est pas établi de seuils officiels de pauvreté monétaire qui servent de référence pour des politiques publiques. Néanmoins depuis longtemps, les départements ministériels en charge des revenus, publient des taux de pauvreté. Les premières publications sur la pauvreté effectuées par le Department for Health and Social Security (DHSS) se référaient à un seuil monétaire de pauvreté proche du niveau de minima sociaux. Cette mesure a été abandonnée au milieu des années 80, parce qu'il conduisait à des conclusions particulièrement perverses. En effet, cet indicateur traduisait le fait qu'une

générosité plus grande des minima sociaux entraînait un accroissement du nombre de pauvres. C'est ainsi, qu'un Comité de Politique Sociale a procédé à la définition d'un ensemble d'indicateurs mis au point d'un commun accord. Ces indicateurs restent proches des conclusions d'un rapport établi par (Anthony Barnes Atkinson, 2002) pour le compte de la Présidence Belge. Sur dix-huit indicateurs portant sur la pauvreté et l'exclusion sociale qui ont ainsi été définis, on peut retenir les indicateurs suivants : (i) la pauvreté monétaire relative, (ii) la persistance de la pauvreté, (iii) l'intensité de la pauvreté, (iv) le taux de pauvreté, déterminé à partir d'un seuil de pauvreté dont l'évolution est fonction de la hausse des prix.

- ✓ *En France*, on assiste à un développement de nombreux travaux statistiques à la fin des années 80 et dans la décennie suivante. Ces travaux ont toutefois mis l'accent sur le caractère multidimensionnel de la pauvreté. L'institution en charge des statistiques n'a pas été responsabilisée dans leur production régulière, notamment en ce qui concerne les indicateurs sociaux. Si la création de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale, en 1998, a permis de contribuer à l'amélioration de l'information disponible et à en discuter la signification, elle n'a cependant pas permis d'aboutir à la création d'indicateurs centraux de pauvreté. Selon l'Observatoire "*dénombrer les personnes pauvres n'a en soi guère de sens : quelle que soit la notion retenue, il y a un continuum entre les situations. Toute coupure est arbitraire, et les seuils retenus pour estimer la proportion de personnes pauvres dans l'ensemble de la population nécessitent de nombreuses conventions de calcul toujours critiquables. Il demeure cependant nécessaire d'avoir un ordre de grandeur de ce que représentent les pauvretés jugées acceptables ou non par le corps social et d'en mesurer les évolutions*".

Cette assertion de l'observatoire fait référence à trois approches possibles de la pauvreté que sont : (i) d'abord le taux de pauvreté monétaire ; (ii) ensuite la pauvreté des conditions de vie (au moyen d'une échelle globale de difficultés ressenties) ; et (iii) enfin le nombre de bénéficiaires de minima sociaux.

De ce panorama géographique de l'évolution de la mesure de la pauvreté, il est important de relever que la création d'un ou plusieurs indicateurs de pauvreté suppose un consensus, du moins un accord sur les orientations stratégiques et sur les principales options, notamment en ce qui concerne : le concept, la méthodologie d'établissement, le calendrier et le type de publication.

La pauvreté est, on l'a rappelé en première partie, un phénomène multidimensionnel. La mesure de ce phénomène multidimensionnel peut nécessiter le recours à la construction d'un indicateur complexe qui rend compte des différentes dimensions de la pauvreté. Un tel indicateur peut résulter de deux démarches très différentes :

- L'une est de mesurer la fréquence des cas où des personnes éprouvent simultanément différentes dimensions de la pauvreté (démarche utilisée par le NAPS en Irlande).
- L'autre possibilité est de réaliser un indice composite agrégeant des indicateurs séparés pour chacune des dimensions. Cette démarche est celle que nous allons utiliser dans cette thèse pour déterminer les indices de pauvreté de privation relative et de patrimoine.

Quelle que soit la démarche utilisée, les questions à se poser sont alors de définir, dans chaque champ, le « bon indicateur », puis de déterminer la pondération à retenir pour chacun des indicateurs de base et enfin de s'assurer que des sources permettent d'actualiser, avec la même fréquence, les différents indicateurs partiels.

L'établissement d'un indicateur composite comporte donc des difficultés propres allant au-delà de la constitution d'indicateurs retraçant séparément chaque composante.

Face à ces difficultés, la construction d'indicateurs unidimensionnels portant sur la pauvreté monétaire est privilégiée. En effet, compte tenu de ce que c'est la composante la plus immédiatement compréhensible de la pauvreté et qu'elle est corrélée, bien qu'imparfaitement, avec les autres composantes, la pauvreté monétaire fait l'objet d'une très grande utilisation.

La pauvreté monétaire renvoie principalement ou originellement à la notion d'une insuffisance de revenus qui ne permettent pas de satisfaire les besoins fondamentaux des personnes ou des ménages. Il persiste malheureusement une difficulté relative au fait que ce qui est jugé fondamental à un moment donné ou dans une société donnée connaît une évolution au cours du temps.

A ce niveau, deux termes sont utilisés pour qualifier la pauvreté monétaire, il s'agit de la pauvreté absolue, d'une part, dont le seuil est défini à une date donnée et ne fait l'objet de changement qu'en fonction de l'évolution du prix, et de la pauvreté relative, d'autre part, pour laquelle le seuil est en permanence établi en référence à l'évolution des habitudes sociales. Ces affirmations traduisent le fait que les indicateurs de pauvreté sont toujours en partie de caractère conventionnel et provisoire.

Dans la littérature, la détermination d'un seuil de pauvreté monétaire s'effectue à partir du choix d'une proportion du revenu médian. Les instances européennes retiennent trois seuils à savoir 40, 50 et 60 % du revenu médian. La Banque Mondiale utilise les seuils de 1\$US et 2\$US en parité du pouvoir d'achat pour caractériser les pauvres. La mesure de la pauvreté en Côte d'Ivoire est bâtie autour de l'optique monétaire qui s'appuie sur deux éléments : un indicateur de bien-être et un seuil de pauvreté (INS, 2015).

L'INS privilégie les dépenses de consommation comme indicateur du bien-être, notamment en raison de certaines réticences des ménages à fournir des informations relativement fiables sur leurs revenus.

Le seuil de pauvreté, lui permet de distinguer la population en deux groupes : celui dont la consommation des membres se situe en-dessous du seuil et qui est qualifié de « pauvre » celui dont la consommation des membres est au-dessus du seuil et considéré comme « non pauvre ».

La détermination du seuil de pauvreté peut s'effectuer selon deux approches :

- Un seuil de pauvreté absolue correspondant à un minimum de besoins nutritionnels à satisfaire, calculé sur la base des dépenses alimentaires minima auxquelles on peut ajouter un panier de biens considéré comme un minimum essentiel (Rowntree, 1902; Orshansky, 1965) ;
- Un seuil de pauvreté relatif, encore appelé pauvreté monétaire, déterminé par la distribution des dépenses de consommation. Il correspond au montant le plus élevé des dépenses de consommation d'une proportion donnée de la population ayant effectué ces dépenses (Fuchs, 1967).

Au niveau de la Côte d'Ivoire, il faut indiquer que depuis 1985, l'Institut National de la Statistique (INS) a déterminé un seuil de pauvreté monétaire relatif de 75 000¹⁴ Francs CFA (soit 114,34 Euros), par tête et par an, évalué aux prix de la ville d'Abidjan, sur la période de collecte des données (février 1985 à janvier 1986). Ce montant correspond au montant le plus élevé des dépenses de consommation des 10% les plus pauvres. Ce seuil est réévalué à chaque nouvelle enquête. Ainsi les seuils respectifs suivants ont été obtenus : 101 340 Francs CFA (154,49 Euros) en 1993, 144 800 Francs CFA (220,75 Euros) en 1995, 162 800 Francs CFA (248,19 Euros) en 1998, 183 450 Francs CFA (294,48 Euros) en 2002, 241 145 Francs CFA (367,62 Euros) en 2008 et 269 075 Francs CFA (410,20 Euros) en 2015 (INS, 2015).

¹⁴ Issue de l'Enquête Permanente Auprès des Ménages de 1985 (EPAM 85).

La détermination du seuil de pauvreté n'étant qu'une condition nécessaire pour la détermination du nombre de pauvres, il convient donc de procéder au calcul du taux de pauvreté qui représente le rapport entre le nombre de personnes ou ménages pauvres et le nombre total de ménages concernés par l'analyse.

Selon Pauw et al. (2016)¹⁵, le taux de pauvreté est facile à interpréter dans la mesure où il indique le pourcentage des personnes qui sont pauvres. Cependant ils estiment que cet indicateur ne renseigne pas sur la position des pauvres par rapport à la ligne de pauvreté (proches ou éloignés), ni sur la distribution dans le groupe des pauvres. Ces limites sont corrigées par l'indice de l'écart de pauvreté ou l'intensité de la pauvreté, qui mesure la différence entre la ligne de pauvreté et la moyenne des dépenses de consommation des ménages pauvres, d'une part, et par l'indice de sévérité de la pauvreté qui traduit l'inégalité des changements entre les pauvres, d'autre part. La formulation de l'indice proposée par Foster et al. (1984) permet de calculer ces trois indicateurs.

Il peut arriver que les unités monétaires soient de tailles différentes, en ce moment-là, il n'est pas pertinent qu'elles soient comptabilisées comme égales. On ne doit pas leur attribuer des poids identiques, notamment dans le cas de la mesure de l'inégalité et de la dispersion du revenu/dépenses de consommation.

2.3. *Quelques indicateurs de pauvreté et leurs propriétés*¹⁶

Des indicateurs simples de la pauvreté tels que le taux de pauvreté et l'écart de pauvreté ont été intégrés au fil du temps à des indicateurs plus complexes de l'inégalité. Sen (1976), en particulier, a inspiré deux catégories distinctes d'indicateurs de la pauvreté. La première est celle des **mesures de l'écart de pauvreté généralisé**, qui s'appuie sur la définition de l'écart de pauvreté. La seconde est celle des **mesures distributionnelles de la pauvreté**, qui présentent la caractéristique commune d'inclure à l'indice de pauvreté une mesure de l'inégalité

¹⁵ Karl Pauw, Ulrik Beck, and Richard Mussa (2016): "*Did Rapid Smallholder-Led Agricultural Growth Fail to Reduce Rural Poverty? Making Sense of Malawi's Poverty Puzzle*" in "**Growth and Poverty in Sub-Saharan Africa**" edited by Channing Arndt, Andy McKay and Finn Tarp (2016) , Oxford University Press.

¹⁶ Bellù Giovanni Lorenzo et Liberati Paolo (2006) : "*Impact des politiques sur la pauvreté. Mesures de l'écart de pauvreté généralisé*", FAO. www.fao.org/tc/easypol

au sein des individus pauvres.

Dans cette section, nous nous intéresserons aux mesures de l'écart de pauvreté généralisé. A cet effet, nous présenterons l'indice de Sen, les indices de Foster-Greer et Thorbecke, l'indice de Kakwani et l'indice de Thon.

2.3.1. Indice de Sen (S)

Sen a intégré deux indices simples de la pauvreté, le taux de pauvreté et l'écart de pauvreté, au sein d'un nouvel indice de pauvreté, noté S et dont l'expression est la suivante :

$$S = HC[PG + (1 - PG)G_P] = HC \left[1 - \frac{\bar{y}_P}{z} + \left(1 - 1 + \frac{\bar{y}_P}{z} \right) G_P \right] = HC \left[1 - \frac{\bar{y}_P}{z} (1 - G_P) \right] \quad (3)$$

Cette équation décrit la combinaison de trois caractéristiques : (i) le taux de pauvreté (HC) ; (ii) l'écart de pauvreté (PG) et (iii) le coefficient de Gini (G_P). En d'autres termes, l'indice de Sen comprend l'incidence de la pauvreté, l'intensité de la pauvreté et la mesure de l'inégalité. Il faut plusieurs éléments pour calculer cet indice dans la formulation à l'extrême droite : a) le taux de pauvreté ; b) le ratio entre le revenu moyen des personnes pauvres et le seuil de pauvreté [qui fait partie de l'indicateur d'écart de pauvreté] ; c) l'indice de Gini des revenus des personnes pauvres [qui doit être mesuré en ne tenant compte que de la distribution des revenus au sein de la population pauvre].

Les propriétés principales de l'indice S sont les suivantes :

- *La limite inférieure de S est égale à zéro.* Lorsque tous les revenus des personnes pauvres sont égaux au seuil de pauvreté, G_P est nul et $z = \bar{y}_P$, par conséquent, $S = 0$.
- *La limite supérieure de S est le taux de pauvreté HC .* Quand tous les revenus des individus pauvres sont nuls, leur revenu moyen \bar{y}_P est nul. L'expression tend donc vers $\frac{P}{N} = HC$
- *S est invariant à l'échelle,* puisque l'indice de Gini est également invariant à l'échelle et que le revenu moyen des personnes pauvres et le seuil de pauvreté présentent le même facteur d'échelle.
- *S n'est pas invariant à la translation.* Quand tous les revenus augmentent (diminuent) d'une somme donnée, S diminue (augmente).
- *S satisfait au principe des transferts*

2.3.2. Indices de Foster-Greer-Thorbecke (FGT)

Cet indice est l'un des plus importants indices de pauvreté, notamment à cause de sa popularité. En effet, l'indice FGT est largement utilisé dans de nombreuses études empiriques à cause de sa simplicité. Il se présente sous la forme suivante :

$$FGT = \frac{1}{N} \sum_{i=1}^P \left(\frac{z - y_i}{z} \right)^\alpha \quad (4)$$

Comme on peut le constater l'indice FGT est basé sur des écarts de pauvreté normalisés (terme entre parenthèses), qui sont ensuite élevés à la puissance α . L'intérêt de cet indice est qu'il change de forme en fonction des différentes valeurs de α . Quand $\alpha = 0$, il permet de déterminer le taux de pauvreté HC. Quand $\alpha = 1$, on a $FGT = HC.PG$, il incarne en ce sens, les deux indicateurs les plus simples de la pauvreté.

L'indice FGT présente les propriétés suivantes :

- *La limite inférieure de FGT est égale à zéro.* Quand tous les revenus sont égaux au seuil de pauvreté, les écarts de pauvreté normalisés sont tous nuls.
- *La limite supérieure de FGT est HC.* Quand tous les revenus des individus pauvres sont nuls, tous les écarts de pauvreté normalisés sont égaux à un, si bien que $FGT = HC$.
- *FGT est invariant à l'échelle.* Quand tous les revenus et le seuil de pauvreté possèdent le même facteur d'échelle, les écarts de pauvreté normalisés demeurent inchangés.
- *FGT n'est pas invariant à la translation.* Quand tous les revenus et le seuil de pauvreté augmentent (diminuent) du même montant absolu, l'indice FGT diminue (augmente).
- *Le FGT satisfait au principe de transferts.* Sa valeur diminue avec les transferts progressifs et augmente avec les transferts régressifs.

2.3.3. Indice de Kakwani (KA)

L'indice de Kakwani représente une généralisation des indices FGT et de Sen. Il faut indiquer que Sen a proposé une réécriture de son indice de la forme suivante :

$$S = \frac{2}{(P + 1)Nz} \sum_{i=1}^P (z - y_i)(P + 1 - i) \quad (5)$$

La particularité de cette équation réécrite, c'est que le dernier terme, c'est-à-dire $(P + 1 - i)$

représente le coefficient de pondération de l'écart de pauvreté. i représente la position de l'individu dans la distribution ordonnée des revenus. Pour chaque individu i sous le seuil de pauvreté, il existe exactement $(P + 1 - i)$ individus dont le niveau de revenu est au moins aussi élevé que celui de l' $i^{\text{ème}}$ individu.

L'indice de Kakwani se présente sous la forme suivante :

$$KA = \frac{P}{Nz(\sum_{i=1}^P i^\alpha)} \sum_{i=1}^P (z - y_i)(P + 1 - i)^\alpha \quad (6)$$

Selon les valeurs de α l'indice de Kakwani peut-être égal au FGT ou à S. Ainsi, si $\alpha = 1$, on obtient l'indice de Sen et dans le cas où $\alpha = 0$, on a l'indice FGT.

Les propriétés liées à cet indice sont les suivantes :

- *La limite inférieure de KA est égale à zéro.* Quand tous les revenus des individus pauvres sont égaux au seuil de pauvreté, tous les écarts de pauvreté sont nuls.
- *La limite supérieure de KA est le taux de pauvreté HC.*
- *KA est invariant à l'échelle.*
- *KA n'est pas invariant à la translation.* Quand tous les revenus augmentent (diminuent) d'un montant monétaire donné, KA diminue (augmente).
- *KA satisfait au principe des transferts*

2.3.4. Indice de Thon (TH)

L'indice de Thon est dérivé de l'indice de Sen. La particularité de cet indice se situe au niveau du coefficient de pondération de l'écart de pauvreté. En effet, le coefficient de pondération est mesuré ici en tenant compte du nombre total d'individus et non simplement du nombre d'individus pauvres. En d'autres termes, au lieu d'utiliser $(P+1-i)$, l'indice de Thon utilise plutôt $(N+1-i)$. La formulation de cet indice se présente sous la forme suivante :

$$TH = \frac{2}{(N + 1)Nz} \sum_i (z - y_i)(N + 1 - i) \quad (7)$$

Les principales propriétés de l'indice de Thon sont les suivantes :

- *La limite inférieure de TH est égale à zéro.* Quand tous les revenus des individus pauvres sont égaux au seuil de pauvreté, tous les écarts de pauvreté sont nuls.
- *TH ne possède pas de limite supérieure définie,* puisque celle-ci dépend de la taille de

la population.

- *TH est invariant à l'échelle.*
- *TH n'est pas invariant à la translation.* Quand tous les revenus augmentent (diminuent) d'une somme monétaire donnée, TH diminue (augmente).
- *TH satisfait au principe des transferts*

Si l'on peut affirmer que la détermination de l'indice de pauvreté reste importante, il n'en demeure pas moins qu'elle doit respecter un certain nombre de propriétés, notamment en ce qui concerne la pauvreté unidimensionnelle. Il s'agit des propriétés suivantes :

- **Focus** : signifie que l'indice de pauvreté devrait être indépendant du revenu ou de la dépense de consommation des riches.
- **Monotonie** : cet axiome fait l'hypothèse que si le revenu d'un individu en dessous de la ligne de pauvreté diminue, la pauvreté devrait augmenter ;
- **Principe de transfert** : on suppose ici que si un transfert est régressif, la pauvreté va augmenter pour les plus pauvres

Dans le cadre de cette étude, l'indice FGT sera utilisé pour déterminer le taux de pauvreté monétaire, l'écart de pauvreté et la profondeur, notamment en raison de sa simplicité.

3. DES CONCEPTS AUX MESURES DES INEGALITES

3.1. Outils de détermination des indices d'inégalités monétaires

Selon Milanovic (1998)¹⁷, l'évolution du revenu est le facteur le plus décisif qui influence la pauvreté, notamment lorsque les baisses de revenu sont très importantes. L'auteur affirme que les variations dans la distribution des revenus ont une influence sur la pauvreté moins prononcée.

Pour mesurer les inégalités, la littérature utilise généralement soit le rapport interdécile, qui n'est autre que le rapport entre le 9^{ème} décile et le 1^{er} décile, c'est-à-dire D_9/D_1 ; soit la courbe

¹⁷ Branko Milanovic (1998): *Income, inequality, and poverty during the transition from planned to market economy*; World Bank regional and sectoral studies

de Lorenz ; soit le coefficient de GINI qui mesure la différence entre une répartition totalement égalitaire des revenus et la répartition réelle.

3.1.1. Rapport interdécile

A ce niveau, il s'agit de déterminer une répartition des revenus par tranche de 10%. Ainsi, l'échantillon sera subdivisé en 10 sous-groupes. Par exemple, le premier décile, noté D_1 mesure le revenu en dessous duquel se situent les 10% des personnes dont les revenus sont les plus faibles. De même, D_5 donne le revenu en dessous duquel se trouvent les 50% de la population ayant les revenus les moins élevés. D_9 donne le revenu en dessous duquel se trouvent les 90% de la population ou encore le revenu au-dessus duquel se trouvent les 10% dont les revenus sont les plus élevés.

Après avoir déterminé les déciles, l'indicateur de mesure des inégalités basé sur les déciles est par convention le rapport interdécile, c'est à dire le rapport entre le 9^{ème} décile et le 1^{er} décile (D_9/D_1). Ce rapport qui traduit le nombre de fois que représentent les revenus des plus nantis pour les moins nantis, sera utilisé dans le cadre de notre analyse sur les inégalités.

Cette analyse peut être également étendue aux quintiles et aux quartiles. En effet, après avoir divisé l'échantillon en pourcentage de 20% (pour les quintiles) ou de 25% (pour les quartiles), le rapport inter-quintile serait D_4/D_1 et le rapport interquartile prendrait la forme D_3/D_1 .

3.1.2. Courbe de Lorenz

Cette courbe est la représentation géométrique qui met en relation les proportions cumulées des populations et celle de l'indicateur de niveau de vie (dans notre cas le revenu). La courbe de Lorenz peut être considérée comme l'outil d'analyse de l'inégalité le plus populaire. Selon Duclos (2002), elle est un outil graphique pour visualiser et comparer les inégalités en matière de niveau de vie. On attribue sa popularité à sa robustesse, notamment parce que permettant d'ordonner les distributions en termes d'inégalités. L'avantage de cet outil réside dans le fait que l'ordre reste le même pour un grand nombre d'indices.

Du nom du statisticien allemand Marc Lorenz (1905), cette courbe ramène à chaque étape, à la répartition des revenus à un chiffre unique. Elle est représentée dans un espace où, en abscisses on a le pourcentage cumulé de la population étudiée et en ordonnées le pourcentage cumulé des revenus. Bien avant on procède d'abord au classement des individus partant des plus bas

revenus aux revenus les plus élevés. Après avoir calculé les proportions des variables par rapport au total, on détermine les pourcentages cumulés.

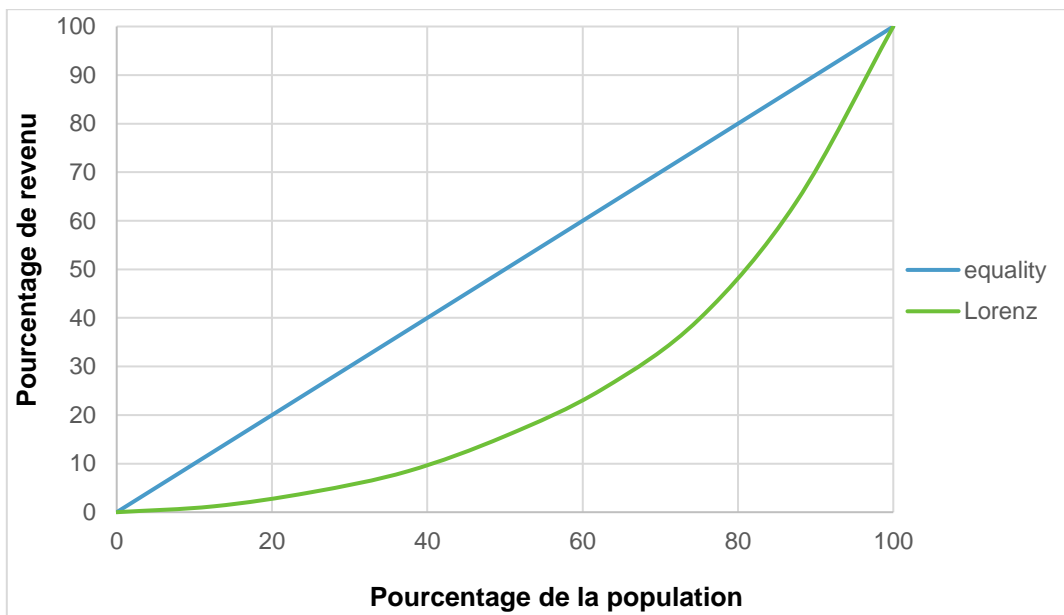
La courbe de Lorenz est la représentation graphique de cette série de valeurs cumulées et de ce phénomène de concentration, avec la population en abscisse et le revenu en ordonnée.

Dans le cas d'une répartition parfaitement égalitaire, où chacun aurait le même revenu, la courbe se confondrait avec la droite $x=y$, dite droite d'équi-répartition (en bleu sur le graphique). Plus la courbe de Lorenz s'écarte de cette droite $x=y$ (en vert sur le graphique), plus les inégalités sont fortes. Le cas extrême serait celui d'une population où un seul individu accaparerait toute la richesse, et dans ce cas, la courbe se confondrait avec l'axe des abscisses de 0 à 100.

La spécification de la courbe de Lorenz est donnée comme il suit :

$$L(p) = \frac{\int_0^{F^{-1}(p)} yf(y)dy}{\int_0^{\infty} f(y)dy} \quad (8)$$

La représentation graphique de la courbe de Lorenz peut être sous la forme suivante :



Graphique 5 : Représentation d'une courbe de Lorenz

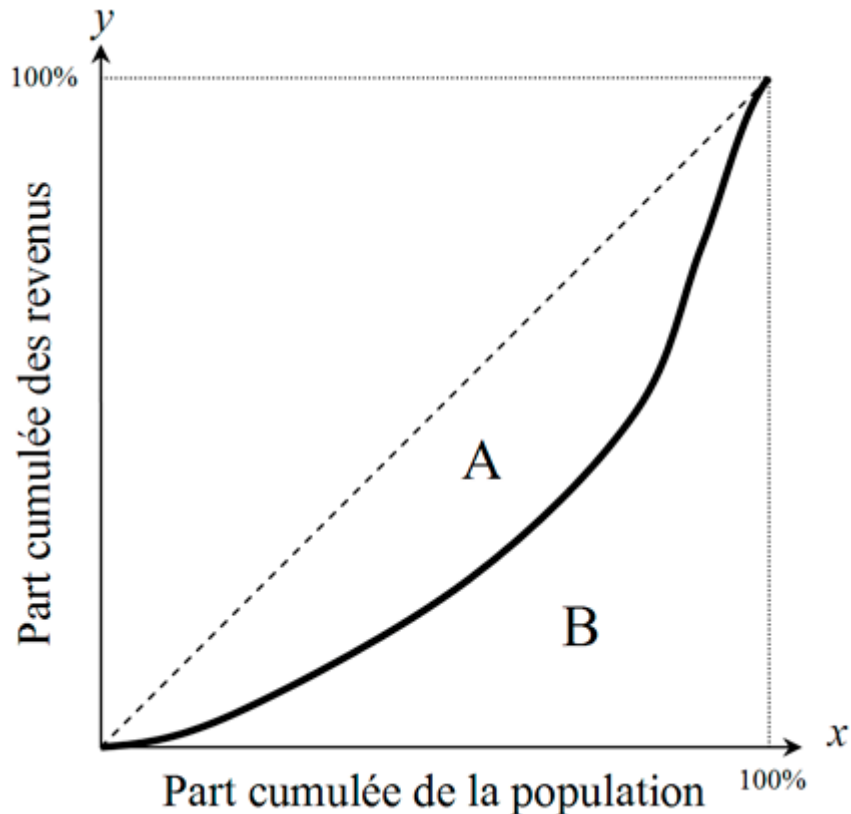
3.1.3. Coefficient ou Indice de GINI

Cet indice est dérivé de la courbe de Lorenz. Il représente 2 fois l'aire située entre la 1^{ère} Bissectrice et la courbe de Lorenz. Sa valeur est comprise entre 0 et 1.

L'indice de Gini Généralisé noté I_α , se présente sous la forme suivante :

$$I_\alpha = -\frac{\alpha}{\mu} \text{cov}[y, (1 - F(y))^{\alpha-1}] \quad (9)$$

Soit le graphique suivant avec une surface A et une autre en dehors de la courbe de surface B.



Graphique 6 : Calcul de l'indice de Gini à partir de la courbe de Lorenz

Pour mesurer les inégalités et trouver le coefficient de Gini correspondant, il suffit de diviser la valeur donnée par la surface A pour le quintile le plus riche divisée par la surface A+B. En effet, plus la part de la surface comprise entre la droite de 45° et la courbe de Lorenz est importante, plus la valeur du coefficient de Gini est élevée. D'ordinaire quand on passe de pays qui sont les plus égalitaires aux plus inégalitaires, les coefficients de Gini sont compris entre 0,22 et 0,60. Le chiffre obtenu pour un pays indique le pourcentage de revenus à redistribuer entre individus pour assurer l'égalité parfaite. Par exemple, un indice de 0,55 indique qu'il faut redistribuer 55% du revenu pour avoir une égalité parfaite entre les individus.

Il faut noter que pour évaluer la distribution des revenus entre les habitants d'un pays, l'indice de Gini qui est un indicateur de concentration, est fréquemment utilisé par les économistes,

sociologues, démographes et géographes. En effet, cet indice permet de voir l'ampleur des inégalités dans un pays et de préciser en quoi la pauvreté touche un pourcentage donné de la population.

Le coefficient de concentration déterminé à travers le coefficient de Gini capte à la fois l'inégalité inhérente à la distribution d'une source de revenu donnée et la corrélation de cette source avec le revenu global. Ainsi, une source intrinsèquement inégale, comme l'assistance sociale, avec un coefficient de Gini élevé aura une corrélation faible ou négative avec le revenu global (parce que la plupart des bénéficiaires de l'aide sociale sont pauvres) et son coefficient de concentration sera faible ou négatif.

3.1.4. Indice d'Atkinson

L'indicateur d'inégalité d'Atkinson se base sur le concept de l'équivalent d'un revenu également réparti qu'il note ξ , issu d'une fonction de bien-être social et satisfaisant les propriétés de symétrie, continuité, monotonie et de croissance (Gabsi, 2016). Cet indicateur se présente sous la forme suivante :

$$I_{\varepsilon} = \frac{\mu - \xi_{\varepsilon}}{\mu} \quad (10)$$

avec la différence $\mu - \xi_{\varepsilon}$ représentant la perte sociale occasionnée par l'inégalité.

3.1.5. Indices Foster-Greer-Thorbecke (FGT)

Cet indice qui est également très utilisé dans l'analyse du phénomène pauvreté monétaire, permet de capter en plus de l'incidence et de l'intensité de la pauvreté, l'inégalité à travers le calcul de l'indice P_2 . La particularité de cet indicateur c'est d'analyser la répartition des revenus entre la classe des pauvres uniquement.

Les concepteurs de l'indice FGT¹⁸, affirment être surpris par l'ampleur et l'impact que leur travail réalisé en 1984, a pu avoir sur la théorie, l'application et les politiques en matière d'évaluation de la pauvreté. Ils constatent que plusieurs études et recherches ont conclu que les indices ont un lien étroit avec la dominance stochastique et fournissent une structure unifiée du lien entre pauvreté, inégalité et bien-être. Ces mesures sont même devenues dans l'évaluation

¹⁸ Foster, Greer et Thorbecke (2010): "The Foster-Greer-Thorbecke (FGT) Poverty Measures: Twenty-Five Years Later", *The Journal of Economic Inequality*, 8,491-524.

de la pauvreté, des normes pour les institutions multilatérales dont la Banque Mondiale et certaines agences des Nations Unies, d'une part et de nombreux pays individuels, d'autre part.

3.1.6. *Historique des mesures d'inégalités*

A la fin des années 1970, l'évaluation des inégalités a connu le développement d'outils notamment grâce à la contribution considérable des travaux d'Atkinson, Kolm, Sen et de nombreux autres auteurs. La littérature était motivée par des questions très pratiques, mais fortement influencée par les méthodes théoriques et les approches de fond de la théorie du choix social, l'économie du bien-être et l'analyse des risques.

Un cadre axiomatique convainquant a été créé pour mesurer les inégalités et il influe sur la façon dont ces concepts sont mesurés dans la pratique. Bourguignon¹⁹, Shorrocks²⁰ et Cowell²¹ ont converti les formes de décomposition additive de Theil²² en axiomes qui ont servi à dériver et à caractériser la classe d'entropie généralisée des mesures d'inégalité, y compris les deux mesures de Theil.

Les débats sur la mesure de la pauvreté au début des années 1970 se sont focalisés en grande partie sur la détermination d'un seuil de pauvreté « juste » pour identifier les pauvres. Sen²³ a mis en évidence l'importance d'une deuxième étape dans l'évaluation de la pauvreté, l'étape d'agrégation. A cet effet, il a construit un cadre axiomatique pour les mesures de la pauvreté, y compris deux axiomes de « dominance » : un axiome de monotonie (qui exige que la pauvreté augmente en cas de baisse des revenus) et un axiome de transfert (qui exige que la pauvreté augmente lorsqu'un pauvre transfère un revenu à un pauvre plus riche.

La dernière exigence à savoir, *que la mesure reflète la répartition entre les pauvres*, a été adaptée d'un axiome analogue dans l'analyse de l'inégalité. Sen a présenté une nouvelle mesure de la pauvreté et a décrit une procédure utile en trois étapes pour la dériver. L'une des étapes suppose que la pauvreté soit une somme pondérée normalisée de déficits ; une deuxième étape sélectionne des poids basés sur l'ordre de classement des revenus médiocres (une approche

¹⁹ Bourguignon, F.: Decomposable income inequality measures. *Econometrica* 47, 901–920 (1979)

²⁰ Shorrocks, A.F.: The class of additively decomposable inequality measures. *Econometrica* 48, 613–625 (1980)

²¹ Cowell, F.A.: On the structure of additive inequality measures. *Rev. Econ. Stud.* 47, 521–531 (1980)

²² Theil, H.: *Economics and Information Theory*. North-Holland, Amsterdam (1967)

²³ Sen, A.K.: Poverty: an ordinal approach to measurement. *Econometrica* 44, 219–231 (1976)

ordinaire) ; un tiers définit indirectement le facteur de normalisation. Il a justifié les poids en utilisant un argument de la littérature sur la privation relative. La mesure de Sen qui en résulte est de la forme suivante :

$$S(x, z) = H[I + (1 - I)G_p] \quad (11)$$

Où x représente la répartition du revenu, z est le seuil de pauvreté, H le taux d'effectifs ou la fréquence des pauvres, I est le rapport d'écart de revenu ou le déficit moyen normalisé parmi les pauvres et G_p le coefficient de Gini parmi les pauvres. La mesure de Sen prend en compte la profondeur et la distribution des pauvres en plus de la fréquence. Il se réduit à HI (qui est devenu l'écart de pauvreté) dans le cas où il n'y a pas d'inégalité parmi les pauvres, il s'élève vers H comme G_p (ou I) tend vers l'unité.

Initialement, plusieurs débats théoriques portent l'empreinte des conclusions de Sen. Les applications empiriques utilisant la mesure étaient moins fréquentes. Cependant une exception mérite d'être relevée, il s'agit d'une étude d'Anand (3) sur la pauvreté en Malaisie qui a appliqué la mesure de Sen, mais qui a identifié des problèmes pratiques avec son utilisation.

- Tout d'abord, il a noté que les chiffres de la pauvreté rendus par la mesure pourraient ne pas transmettre l'information de la manière dont H est censé le faire ;
- Deuxièmement, il a observé que la mesure n'est pas décomposable entre les sous-groupes, limitant ainsi son utilité dans l'analyse des données régionales.

C'est dans un tel contexte qu'apparaît les indices développés par Foster, Greer et Thorbecke en 1984, dénommé FGT. Les trois coauteurs, qui étaient de l'Université de Cornell à cette époque étaient composés d'un théoricien (Foster) et de deux économistes empiriques du développement (Greer et Thorbecke). Thorbecke était préoccupé par l'évaluation de la pauvreté alimentaire au Kenya dans le cadre d'un important projet parrainé par le Ministère des finances kenyan. Greer²⁴ s'est focalisé sur les aspects conceptuels et empiriques de la mesure de la pauvreté. Quant à Foster²⁵, il a travaillé sur la théorie axiomatique du choix social et sa contribution au projet a consisté à analyser la mesure décomposable de l'inégalité de Theil.

²⁴ Étudiant en PhD. à cette époque qui participait à ce projet kenyan et dont le directeur de thèse était Thorbecke.

²⁵ Il était également étudiant en PhD

Thorbecke a exprimé des doutes sur l'approche de « pondération des rangs » de Sen²⁶ et a proposé une autre méthode de « pondération des déficits » qui est devenue la base de l'écart carré (P_2) présenté par les indices FGT.

L'article FGT a essayé de contribuer à la littérature sur la pauvreté de plusieurs manières : (i) il a introduit une nouvelle classe de mesures de la pauvreté compréhensible, théoriquement saine et applicable ; (ii) il a aidé à justifier les mesures en utilisant des axiomes nouveaux et pratiques ; et (iii) il a fourni une illustration concrète de la nouvelle technologie (Foster, Greer, & Thorbecke, 2010).

En ce qui concerne les mesures, il faut indiquer que la classe FGT est basée sur l'écart normalisé $g_i = (z - y_i)/z$ d'une personne pauvre i , qui est le déficit de revenu exprimé en tant que part du seuil de pauvreté. Si nous considérons g_i^α comme la mesure de la pauvreté individuelle pour une personne pauvre et 0 comme mesure respective pour les personnes non-pauvres, P_α est la pauvreté moyenne dans la population donnée. Le cas où $\alpha = 0$ donne une répartition des niveaux de pauvreté individuels dans lesquels chaque pauvre a un niveau de pauvreté ; la moyenne de l'ensemble de la population est simplement le taux d'effectifs P_0 ou H . Le cas où $\alpha = 1$ utilise l'écart normalisé g_i comme niveau de pauvreté d'une personne pauvre, différenciant ainsi les pauvres ; la moyenne devient l'écart de pauvreté P_1 ou HI . Le cas $\alpha = 2$ représente le carré de l'écart normalisé et donc pondère les écarts par les lacunes ; ce qui donne la mesure de l'écart carré P_2 . Comme il tend vers l'infini, l'état des plus pauvres parmi les pauvres est tout ce qui compte.

Le paramètre α s'interprète comme un indicateur « d'aversion à la pauvreté » en ce sens qu'une personne dont l'écart normalisé est deux fois plus grand, a 2^α fois le niveau de pauvreté individuelle. Par ailleurs, α est l'élasticité de la pauvreté individuelle par rapport à l'écart normalisé, de sorte qu'une augmentation de 1% dans l'écart d'une personne pauvre entraîne une augmentation de $\alpha\%$ du niveau de pauvreté individuelle. La classe paramétrique des mesures a donné aux analystes et aux décideurs un instrument pour évaluer la pauvreté sous différents prismes avec une sensibilité variable aux questions de distribution.

²⁶ Une visite de Sen à Cornell en octobre 1979 s'est révélée être un catalyseur important pour le projet FGT.

L'article de Foster et al. (1984) a mis l'accent sur la mesure de l'écart carré P_2 , notant sa simplicité et le fait que de nombreux arguments utilisés à l'appui de la mesure de Sen s'appliquent également à P_2 . Sen avait utilisé une forme additive générale pour les mesures de pauvreté où la pauvreté est un facteur de normalisation, multiplié par la somme pondérée des écarts normalisés des pauvres.

3.2. Indices d'inégalités non-monétaires

A la différence de la mesure de l'inégalité monétaire qui fait l'objet de l'utilisation de plusieurs outils statistiques, les analyses relatives à la mesure de l'inégalité non-monétaire sont très peu répandues. Néanmoins certains auteurs tels que Ayadi et al. (2005), Duclos & Araar (2006) et Dabitao et al. (2015), se sont intéressés à la mesure de l'inégalité multidimensionnelle qui est en fait une mesure non-monétaire de l'inégalité.

L'article de Ayadi et al. (2005), s'est intéressé à une analyse non-monétaire de la pauvreté et des inégalités en Tunisie entre 1988 et 2001, à partir de la détermination d'un indice composite de bien-être (ICBE). Pour ces auteurs, la pauvreté d'une personne peut changer non pas seulement parce que son niveau de bien-être a changé mais parce que le niveau de bien-être des autres a changé, ce qui justifie une analyse des inégalités entre ménages.

Ils affirment que l'analyse de l'inégalité basée sur l'ICBE pourrait s'inscrire dans le cadre d'une analyse multidimensionnelle de l'inégalité. Cependant, la mesure de la distribution reste difficile avec ce type d'indice qui peut prendre des valeurs négatives et des moyennes nulles. L'utilisation du coefficient de GINI pour analyser les inégalités est impossible sans une transformation préalable de la distribution initiale de l'ICBE.

Pour contourner une telle difficulté, Duclos et Araar (2006) ont proposé une transformation qui peut se présenter sous la forme suivante :

$$ICP_i^* = \sum_{i=1}^N (S_i - \min(S_i)) = \sum_{i=1}^N S_i^* \quad (12)$$

Avec, $S_i^* = S_i - \min(S_i)$

Il s'agit d'identifier la plus petite valeur de l'indice et de la soustraire à chaque indice de l'échantillon global. Cette procédure va changer les valeurs initiales de l'échantillon, avec la plus petite valeur qui sera 0. En réalité cette procédure n'est rien d'autre que l'addition de la valeur absolue de **min** (S_i).

Il faut rappeler que l'utilisation de l'analyse des correspondances multiples (ACM) permet d'obtenir par construction, des indices composites de pauvreté (ICP) qui prennent des valeurs

négatives pour certains ménages. Dans de telles situations il est difficile voire impossible de procéder aux analyses “traditionnelles” qui utilisent des mesures de pauvreté et des inégalités normalisées par un seuil de pauvreté ou par la moyenne de la distribution, notamment pour les ICP à valeurs négatives. Ayadi et al (op. cit.) qui confirment cette assertion, indiquent que pour contourner cette difficulté, deux solutions sont envisageables.

- La première consiste à effectuer une translation des valeurs initiales de l’ICBE (ICP dans notre cas) pour obtenir une distribution de l’indicateur de bien-être défini sur un support positif de l’ensemble \mathfrak{R} . Ainsi, il s’agit d’ajouter au score de tout ménage i la valeur absolue du score le plus faible de tous les scores de la distribution. Il s’agit de la formulation de Duclos & Araar (2006). Selon Ayadi et al (op. cit), l’inconvénient de ce type de translation modifie la moyenne de la distribution et affecte les calculs de plusieurs mesures de pauvreté, excepté la mesure de l’incidence de pauvreté, il conditionne par conséquent les interprétations des résultats.
- La deuxième solution consiste à utiliser des indices de pauvreté et des inégalités absolus (c.-à-d. non normalisé par un seuil de pauvreté ou une moyenne) afin de contourner le problème posé par les ICBE (ICP dans notre cas) négatifs.

Ayadi et al (op. cit.) ont eu recours à l’indice absolu de Gini (non normalisé par la moyenne) qui a l’avantage de préserver l’essentiel des propriétés désirables des mesures des inégalités. L’indice Absolu de Gini que nous allons retenir dans notre analyse se base sur la notion de privation relative définie par Runciman (1966), comme la différence entre la situation désirée et la situation actuelle de l’individu. La spécification mathématique que nous tirons de Araar (2006) se présente de la façon suivante :

$$\delta_{i,j} = (y_j - y_i)_+ = \begin{cases} y_j - y_i & \text{si } y_j > y_i \\ 0 & \text{si non} \end{cases} \quad (13)$$

avec y_k l’indicateur de bien-être de l’individu k . La privation espérée de l’individu ou du ménage i est égal à :

$$\bar{\delta}_i = \frac{\sum_{j=1}^N (y_j - y_i)_+}{N} \quad (14)$$

où N représente la taille de la population ou de l’échantillon.

L’indice absolu (d’inégalité) de Gini peut se définir comme l’espérance mathématique de la privation relative $\bar{\delta}$ et est donné par l’expression suivante :

$$GA = \sum_{i=1}^N \frac{\delta_i}{N} = \bar{\delta} \quad (15)$$

Cet indice ainsi défini, respecte plusieurs axiomes (Araar, op. cit.), qui sont les suivantes :

- ✓ *Axiome de symétrie* : l'indice GA ne dépend pas d'autres caractéristiques individuelles à l'exception de son revenu ;
- ✓ *Axiome de population* : l'inégalité pour k populations identiques est égale à l'inégalité de la population ;
- ✓ *Axiome de transfert de Pigou-Dalton* : le transfert d'un montant marginal d'un riche vers un pauvre réduit l'inégalité ;
- ✓ *Axiome d'invariance* : accroître le revenu de tous les ménages d'un même montant supplémentaire n'affecte pas l'inégalité ;
- ✓ *Axiome de constance* : Donner à chaque ménage une proportion de son revenu, notons λ , accroît l'inégalité dans la même proportion.

4. Etudes empiriques sur la pauvreté et formulation

La notion de pauvreté ainsi que sa mesure ont suffisamment été débattues dans la littérature par de nombreux auteurs. Dans cette section nous passerons en revue dans un premier temps les études qui ont porté sur la pauvreté monétaire et ensuite dans un second temps sur la pauvreté non-monétaire en nous focalisant sur les notions de privation relative et de patrimoine.

4.1. Pauvreté monétaire

L'approche monétaire encore appelée approche utilitariste a été développée par les économistes néoclassiques. Ces auteurs indiquent que cette approche est le meilleur critère d'évaluation du bien-être ou de la pauvreté. Pour eux, l'approche monétaire est le fondement de la mesure et de l'analyse de la pauvreté pendant de nombreuses années.

Cette approche est basée sur la détermination d'un niveau de revenu (ou d'un niveau des dépenses de consommation) qui est considéré comme la mesure du bien-être. En d'autres termes, les néoclassiques soutiennent que la seule information qui reste pertinente pour l'évaluation du bien-être est celle fournie par l'ensemble des fonctions d'utilité individuelles

dont le bien-être est une fonction croissante (Koloma, 2008)²⁷. Il s'agit de comparer le revenu ou les dépenses de consommation soit par rapport à un niveau de revenu standard en dessous duquel un individu est considéré comme pauvre (pauvreté absolue), soit par rapport au revenu moyen du groupe (pauvreté relative).

Selon John Hills (2010), la procédure de décompte des pauvres, c'est-à-dire le taux de pauvreté, ne doit pas être utilisé comme un objectif politique, dans la mesure où cette approche peut entraîner la formulation d'actions ciblées exclusivement sur les personnes qui sont les plus proches de la ligne de pauvreté afin de les aider à franchir la barre. Ainsi, les personnes subissant le phénomène de pauvreté de manière profonde seront ignorées puisqu'ils ne bénéficieront pas d'actions qui leur permettraient d'améliorer leur situation.

La mesure de l'intensité de la pauvreté traduit l'effort à fournir, toutes choses étant égales par ailleurs, pour mettre fin au phénomène de pauvreté. Cet indicateur se prête bien à l'évaluation de l'impact, au moins statique, des différentes prestations sociales à la réduction de la pauvreté. Cependant, la faible précision des mesures du revenu des plus démunis risque de conduire à des mesures nettement plus incertaines de l'intensité de pauvreté que du taux de pauvreté surtout pour les années récentes. De ce fait, l'usage de l'intensité de pauvreté, constaté statistiquement ex-post, risque d'être un médiocre apport à l'évaluation des politiques de lutte contre la pauvreté. Il est donc probable qu'il faille retenir le taux de pauvreté et non pas l'écart de pauvreté comme indicateur central.

Pour Nyemeck et al. (2011), lorsqu'on utilise l'approche de l'argent-métrique ou encore l'approche monétaire, l'analyse de la pauvreté nécessite la définition d'une ligne de pauvreté en dessous de laquelle un individu est considéré comme pauvre.

Les études fondées sur les indicateurs de bien-être monétaires (revenus ou des dépenses) sont souvent caractérisées par différents points de vue concernant le choix de la ligne de pauvreté (Duclos & Araar, 2006) : un seuil de pauvreté "absolue" qui met l'accent sur le maintien d'un pouvoir d'achat constant entre les pays, alors qu'un seuil de pauvreté "relative" qui s'ajuste avec le revenu moyen des ménages/populations d'un pays.

²⁷ "Contribution à l'analyse de la pauvreté non-monétaire micro-multidimensionnelle au Mali", document de travail 142, 2008

La pertinence de l'utilisation de l'approche monétaire se justifie par certains auteurs qui estiment qu'elle permet de capter les aspects non monétaires de la pauvreté. En effet, selon Kanbur et Squire (1999), le revenu à lui seul permet de capter l'essentiel de la pauvreté ; résultat confirmée antérieurement par Ravallion (1998).

En Afrique, le phénomène de pauvreté est avant tout un phénomène rural selon le FIDA (2001). Wetta et al (2004), ne disent pas le contraire, eux qui insistent sur le fait qu'au Burkina Faso, le phénomène d'inégalité est spécifique aux personnes non pauvres et touche davantage la population urbaine, alors que la pauvreté est plus accentuée en milieu rural. En outre, les profils de pauvreté et d'inégalité obtenus à partir des indices FGT (Foster, Greer et Thorbecke, 1984), des indices d'Atkinson et de Gini généralisé, permettent à ces auteurs de conclure que les hommes chefs de ménage sont plus affectés que les femmes ayant le même statut. En ce qui concerne la taille des ménages, ils affirment que les ménages de grande taille sont plus exposés à la pauvreté. Enfin concernant les groupes socioéconomiques les secteurs les plus touchés sont par ordre d'importance les agriculteurs de vivriers, les agriculteurs de produits de rente, les artisans/commerçants et les employés du secteur privé. Ce constat est sensiblement le même au Bénin, où Adegbedi et al. (2004), utilisent une approche similaire pour étudier le profil de pauvreté et de l'inégalité. Ces auteurs montrent que les variables telles que la taille du ménage, les groupes sociaux économiques et le milieu de résidence (rural ou urbain), influencent le profil de pauvreté au Bénin.

Au Kenya, Oyugi et al. (2000), ont identifié les déterminants de la pauvreté à l'aide d'un modèle à choix discret, le modèle logit binaire. Les résultats obtenus indiquent que les variables telles que la taille de la famille et le niveau d'instruction sont significatives. La pauvreté au Kenya affecte davantage les ménages de grande taille, ainsi que les personnes moins instruites.

Cependant au Sénégal, l'étude de Ki et al. (2005) a permis de conclure que la zone rurale est la plus affectée par la pauvreté non monétaire alors que la zone urbaine est concernée par la pauvreté monétaire. Ce constat qui est contradictoire à certaines études antérieures traduit deux commentaires : (i) la plupart des études ont mis plus l'accent sur la pauvreté monétaire ou à tout le moins, n'ont pas réalisé d'études comparatives avec des indicateurs non-monétaires ; (ii) les zones rurales sont souvent mal pourvues en infrastructures et équipements de base (écoles, centres de santé, accès à l'eau potable, ...) comparativement au milieu urbain.

En effet, ces auteurs montrent que les formes de pauvreté les plus répandues sont liées à la vulnérabilité de l'existence humaine, au manque d'infrastructures et au manque d'éléments de confort et d'équipement.

(Anthony B Atkinson, 1998), dans une étude conduite sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Europe, indique que la proportion de personnes qui disposait d'un revenu inférieur à la moitié du revenu moyen dans chaque Etat membre était de 15% à la fin des années 80. Il relève en outre que la classe d'âge actif est la plus concernée par le phénomène de pauvreté monétaire. Hourriez et Legris (1998), dans le cadre de leur étude sur la pauvreté monétaire mettent l'accent sur les notions de revenu courant et de revenu permanent. Ils avancent que le revenu courant (annuel ou mensuel) n'appréhende pas toujours bien le niveau de vie, dans la mesure où elle ne prend pas en compte le passé et le futur. A titre d'exemple, un ménage aujourd'hui dépourvu de revenus peut parfois maintenir sa consommation s'il a eu des revenus hier ou bien s'il s'attend à des revenus futurs. Il doit son insertion sociale grâce aux ponctions effectuées sur ses économies, ce qui du coup traduit qu'il décide de différer le renouvellement de ses équipements, en ayant recours à l'aide temporaire de son entourage, ou en empruntant.

Quant au revenu permanent qui apparaît, selon ces deux auteurs, comme une solution théorique à la question des ressources transitoires, il correspond à la somme actualisée des ressources perçues tout au long du cycle de vie (ou tout au moins sur une certaine période du cycle de vie). Plus loin, Hourriez et Legris (op. cit.) notent que la pratique d'un emploi stable à temps plein par une personne du ménage ne constitue pas toujours une garantie contre la pauvreté. Comme solution, ils proposent pour atteindre le seuil, que le salaire soit légèrement supérieur au SMIC, que le conjoint travaille un peu, ou que le ménage ait quelques autres ressources.

Au Mali l'évaluation de la pauvreté monétaire des années 1988, 1994 et 2001 a permis de constater que la pauvreté est un phénomène rural avec des taux de pauvreté au-dessus de 75%. Ce taux est passé de 80,6% en 1988 à 75,8% en 1994 et 80,9% en 2001 (Koloma, 2008)²⁸. Ces résultats sont confirmés par les études de Dabitaï et al. (2015), et (Gacko, Dembélé, & Traoré, 2014). En effet, ces deux équipes renforcent le caractère rural de la pauvreté.

Dabitaï et al (op. cit.) ont analysé la dynamique de la pauvreté et des conditions de vie des ménages de 2001 à 2006. Les auteurs ont utilisé l'approche non monétaire de la pauvreté pour la mise en place d'un indice composite de Bien-être (IBE) à partir de l'analyse des correspondances multiples. Ils ont trouvé que la pauvreté en termes de conditions de vie des ménages a baissé entre 2001 et 2006 au Mali. Cependant, elle reste un phénomène essentiellement rural accompagné d'inégalités régionales et inter classes sociales.

²⁸ Koloma Yaya (2008) Contribution à l'analyse de la pauvreté non-monétaire micro-multidimensionnelle au Mali. Document de travail (DT/142/2008) LARE-Efi – GED – Université Montesquieu-Bordeaux IV

Gacko et al (op. cit.) ont mené une étude sur la pauvreté monétaire et non monétaire au Mali en utilisant des données allant de 2001 à 2013. Il ressort de leur travail que la pauvreté reste un phénomène rural. En outre, la pauvreté a connu une baisse entre les années 2001-2006 et 2006-2011, à la fois pour les approches monétaire et non-monétaire. Par contre en 2013 les taux de pauvreté monétaire et non-monétaire ont connu une augmentation, que les auteurs attribuent aux crises politique, sécuritaire, institutionnelle et alimentaire que le pays a connu à partir de 2012.

Dans le cadre de sa thèse, Bertin (2007)²⁹ indiquait que les ressources monétaires³⁰ ne constituaient qu'un élément parmi d'autres permettant de définir la pauvreté et d'identifier ceux qui en souffraient. Malgré le fait que l'approche monétaire soit insuffisante, il n'en demeure pas moins que de nos jours de nombreuses études économiques sur la pauvreté y concentrent leur attention. La justification majeure d'un tel constat se trouve dans la facilité qu'elle offre dans l'identification des ménages pauvres selon le revenu, notamment grâce à la construction d'une ligne de pauvreté monétaire. En outre, il ne faut pas sous-estimer les arguments de politiques économiques. En effet, Lautier (2001) affirme que l'application de politiques de lutte contre la pauvreté, qui s'intéressent aux individus qui se situent juste en dessous de la ligne de pauvreté monétaire, seraient efficaces si les gouvernements, leur transféraient suffisamment de revenus pour leur permettre de franchir le seuil de pauvreté.

On constate cependant que, ces politiques ignorent les individus qu'on pourrait qualifier de plus pauvres des pauvres en ne mettant l'accent que sur les « plus riches » des pauvres.

La recherche de Bertin (op. cit.) a permis de déterminer le profil de pauvreté en Guinée à partir de trois (03) approches : monétaires, besoins essentiels et capacités, et subjective. Il justifie par la suite l'abandon de l'approche subjective au motif qu'elle est biaisée, notamment en raison de ce que les informations y relatives captent l'expression des préférences des individus et de la surévaluation des difficultés rencontrées.

On peut retenir de son analyse, se référant à Ravallion (1998), que l'approche monétaire et plus précisément le revenu constitue le levier facilement identifiable et aisément maniable pour permettre aux politiques de lutte contre la pauvreté d'être efficaces et réactives à l'évolution du

²⁹ Alexandre Bertin (2007) *Pauvreté monétaire, pauvreté non monétaire : une analyse des interactions appliquée à la Guinée*. Economies et Finances. Université Montesquieu - Bordeaux IV, 2007.

marché. En effet, selon Bertin (op. cit.), en actionnant le levier du revenu il est possible de lutter efficacement contre l'ensemble des privations dont sont victimes les ménages.

En utilisant comme seuil de pauvreté monétaire la moitié du revenu médian, Bertin va déterminer l'incidence de la pauvreté monétaire sur l'ensemble de la Guinée qui est en deçà de 30%. L'analyse régionale permet de constater un taux de pauvreté qui avoisine 50% (48,9% dans la Région de Boffa Continentale).

Nyemeck et al. (2011) indiquent que, la cartographie de la pauvreté en Afrique et dans d'autres pays en développement montre que, la pauvreté et la distribution de revenus ne sont pas homogènes et varient largement dans le temps. Les raisons qu'ils avancent sont relatives aux différences dans les conditions géographiques et climatiques, mais également au niveau de l'accès aux infrastructures de marché et les facilités publiques, la présence ou l'absence de ressources naturelles telles que la forêt et les plans d'eau. En outre, ils font remarquer que la pauvreté dans le milieu rural est associée à la crise dans le secteur agricole consécutive à des raisons pluviométriques intermittentes, les sécheresses persistantes, le manque de traction et le manque de technologie agricole appropriée. Ces facteurs explicatifs de l'état de pauvreté nous montrent que des facteurs socio-économiques et écologiques peuvent influencer la probabilité d'un ménage de connaître le phénomène de pauvreté.

S'il est vrai que l'aspect monétaire a longtemps contribué aux analyses sur la pauvreté, il faut faire remarquer comme il a été indiqué plus loin, que la pauvreté est perçue comme un phénomène multidimensionnel et ne saurait se limiter à une insuffisance de ressources pour satisfaire un niveau donné de bien-être. A la suite de Townsend (op. cit.), de nombreux auteurs ont mis en exergue plusieurs dimensions non monétaires de la pauvreté. Si certains auteurs comme Ravallion (1998), Kanbur et Squire (1999) affirment que le revenu à lui seul permet de capter l'essentiel de la pauvreté, il convient de relever ces quelques observations. Le revenu est certes nécessaire mais pas suffisant pour cerner le phénomène de pauvreté, dans la mesure où, le non accès à un centre de santé, à une école, à la consommation d'électricité et d'eau potable, peuvent ne pas être disponibles. Donc même si un ménage est suffisamment pourvu de ressources pour accéder financièrement à ces services, il ne le pourra pas parce que pas disponibles ou très éloignés de la localité.

Ce sont ces raisons qui fondent la pertinence de l'approche non monétaire de la pauvreté.

Chambers (1983), identifie un ménage pauvre à travers les caractéristiques suivantes : peu d'actifs ; son habitation (cabane, maison ou logement) est petite et en matériau précaire (bois, bambou, boue, herbe, roseaux, feuilles de palmier ou peaux) ; pas de toilettes ; ses maigres

meubles et équipements ne comprennent que des nattes ou des peaux pour dormir et peut-être un lit, quelques ustensiles de cuisine et outils. A cela il ajoute la non-possession de terres ou la possession de terre ne garantissant pas la subsistance ; la non-possession de bétail et la possession d'un petit stock de volaille et de caprins, etc. En outre, l'auteur indique que les stocks et les flux de nourriture et d'argent du ménage sont bas, peu fiables, saisonniers et inadéquats. A cela s'ajoute la faible rémunération du travail de la famille qui est parfois erratique dans les saisons creuses. Selon Chambers (op. cit.), les ménages pauvres ont tendance à avoir quelques tampons contre des risques ; les petits besoins sont satisfaits par prélèvement sur les faibles réserves d'argent, par la consommation réduite, par le troc, ou par des prêts auprès de parents et amis. Toutes ces caractéristiques traduisent des situations de vulnérabilité du ménage, ce qui expose par la même occasion les membres du ménage particulièrement à la maladie et à la mort.

Cet auteur utilise également le concept du piège de la privation de la pauvreté considéré comme un cercle vicieux. Il avance également que le facteur d'isolement, qui se traduit par le manque d'éducation, l'éloignement, le manque de contact, soutient la pauvreté. Les services ne peuvent pas atteindre ceux qui sont éloignés, et les analphabètes ne peuvent pas lire les informations de la valeur économique et éprouvent des difficultés à obtenir des prêts. Cette affirmation est confirmée par Coulombe et McKay (1996), qui dans le cadre de leur étude sur la pauvreté en Mauritanie, ont indiqué que le facteur d'isolement reste critique dans les questions de pauvreté. Il convient de relever qu'en Afrique, les pauvres ont tendance à se regrouper et à additionner leur pauvreté, ils ne sont donc pas isolés. Par contre en Europe, ce constat d'isolement reste vérifié. En effet, la société européenne tient éloignée les pauvres et ceux-ci évitent de se fréquenter. En outre, pour le cas de la Mauritanie, le facteur d'isolement reste valable, notamment dans le cas des populations nomades.

Dercon (2005), indique que la mesure de la pauvreté comporte trois étapes : (i) le choix d'un indicateur quantitatif de bien-être, (ii) le choix d'un moyen de discrimination entre les pauvres et les non pauvres (grâce à l'utilisation d'un seuil de pauvreté) ; et (iii) le regroupement de ces informations dans une mesure unique de la pauvreté pour une population particulière. Les analyses se font au niveau des ménages parce que, comme l'ont noté Coulombe et McKay (op. cit.) et Dercon (op. cit.), la pauvreté est fondamentalement un phénomène au niveau des ménages et c'est le niveau auquel certaines données micro-économiques sont disponibles.

Dans le cadre non-monnaire, le choix du seuil de pauvreté est un peu moins discutable pour au moins deux raisons : la définition du seuil de pauvreté absolue n'est pas évidente puisque l'indice composite de bien-être n'inclut pas la dimension nutritionnelle qui est utile pour déterminer un seuil minimum de subsistance. Deuxièmement, il est nécessaire de déterminer un ensemble d'indicateurs de bien-être jugés essentiels pour chaque individu. Le choix de ces indicateurs pourrait être arbitraire compte tenu de la mauvaise connaissance du style de vie de la région rurale.

Certains auteurs comme Lollivier et Verger (1999) ont indiqué qu'il était abusif de réduire l'ensemble des ressources aux seules disponibilités monétaires, négligeant à la fois les consommations de biens publics gratuits et les services du capital possédé. On peut donc admettre que la pauvreté résulte de phénomènes économiques, politiques et sociaux qui interagissent et, souvent, se renforcent les uns les autres, aggravant ainsi le dénuement dans lequel vivent les pauvres. Le manque d'actifs, des marchés inaccessibles et des possibilités d'emploi rares, condamne les gens à la pauvreté matérielle.

Il existe dans la littérature de nombreuses études et recherches réalisées, quoique dans de nombreux pays africains cette approche est récente. Il ressort des analyses que l'approche non monétaire permet de capter des dimensions de la pauvreté qui autrefois restaient insoupçonnées. Cette section va donc s'intéresser aux procédures et résultats que l'on peut retrouver dans la littérature.

Plusieurs spécialistes de l'économie du bien-être reconnaissent l'importance qu'il y a à considérer la pauvreté comme un état de privation qui est par nature un phénomène multidimensionnel (Sen, 1976 ; Kolm, 1977 ; Atkinson & Bourguignon, 1982 ; Maasoumi, 1986 ; Duclos et al., 2001).

Le débat s'est au fil des années focalisé sur la mesure de la pauvreté multidimensionnelle, non pas en termes de si, mais en termes de comment la mesurer. C'est ainsi, que Alkire & Foster (2011) ont proposé un indice de pauvreté multidimensionnelle qui a récemment alimenté les débats. Il est à relever deux aspects qu'il convient de préciser et qui concernent à la fois l'importance et la complexité du sujet.

La complexité de la mesure de l'indice de pauvreté multidimensionnel apparaît à deux niveaux :

- ✓ La première est relative à la direction de l'agrégation dans la construction de l'indice, est-ce "horizontalement" où les dimensions sont agrégées à travers les individus d'abord

ou est-ce "verticalement" où les individus sont agrégés à travers les dimensions d'abord. Il est important de relever que l'une ou l'autre des options appelle à l'utilisation de méthodologies différentes et permet d'aboutir à des résultats différents.

- ✓ Le second problème est lié au poids à attribuer aux différentes dimensions. Certains auteurs préfèrent attribuer le même poids et unitaire à toutes les dimensions pendant que d'autres écoles préconisent l'attribution des poids aux dimensions. Il reste donc évident que le choix du poids à attribuer relève à la fois de critères positifs et normatifs, ce qui rend la démarche un peu plus complexe, notamment en ce qui concerne le meilleur choix à opérer.

Dans leur étude portant sur la mesure de la pauvreté multidimensionnelle au Maroc, (A. V. Ezzrari Paolo & Verme, 2012), qui ont eu recours à l'analyse des correspondances multiples (ACM), ont utilisé l'approche horizontale pour construire un indicateur composite de bien-être. Cet indice a ensuite servi à classer les ménages et à mesurer la pauvreté à partir de données du Maroc de 2001 à 2007.

Retraçant les approches alternatives à l'approche multidimensionnelle, les deux auteurs indiquent qu'un indice de pauvreté requiert, par définition, une mesure du bien-être qui peut servir à classer les ménages ou individus et à déterminer une ligne de pauvreté qui permet de distinguer les pauvres des non pauvres.

Plusieurs méthodes et indicateurs sont utilisés pour la mesure de la pauvreté. Ces indicateurs sont fonctions des objectifs ou des aspects que l'on voudrait réaliser. Ainsi, la pauvreté est appréhendée en dehors de l'approche monétaire, selon une approche subjective, selon une approche privation (encore appelée style de vie) et selon une approche de patrimoine.

Ces approches indiquées et qui ne sont pas exhaustives, ont pour la plupart, été utilisées indépendamment les unes des autres, à l'exception de quelques études récentes. En effet, Delhaussé (2002) dans le cadre d'une étude portant sur le noyau dur de la pauvreté en Wallonie a utilisé la combinaison de l'approche monétaire, subjective et multidimensionnelle. Il en est de même pour Lollivier & Verger (1999) qui ont eu recours à la combinaison de ces trois approches. Les travaux de Diagne et al. (2007) qui s'appuient sur ceux de Delhaussé, portent sur le noyau dur de la pauvreté au Sénégal. Ces auteurs ont utilisé la combinaison de trois approches, à savoir monétaire, privation relative et patrimoine. Il ressort des résultats, que la

combinaison des approches permet d'identifier les individus qui sont pauvres quel que soit la méthode utilisée. En d'autres termes, il s'agit des personnes qui se retrouvent à l'intersection de ces trois approches. La particularité de cette nouvelle approche est qu'en plus de combiner les trois approches, elle procède à une classification à partir de chaque indicateur, et les personnes qui sont en queue de classement à la fois selon le critère de revenu, le critère de privation relative et celui de patrimoine, sont considérées comme constituant le noyau dur de la pauvreté.

A ce stade, l'on serait tenté de se poser quelques interrogations : En quoi consiste chaque approche ? Quels sont l'indicateur de mesure et les outils économétriques et statistiques qui sont utilisés ? Les paragraphes suivants devront nous permettre de répondre à ces questionnements.

4.2. Pauvreté de privation relative

Selon la littérature, cette approche est attribuée à Townsend, qui en 1979 affirmait que le revenu n'est pas le seul facteur qui expliquerait la pauvreté et que d'autres facteurs étaient également susceptibles d'expliquer la pauvreté. Dans cette même étude, l'auteur propose l'utilisation d'un indice de privation relative qui est basé sur l'observation de nombreuses expériences relatives à la consommation et à la participation à la vie sociale.

Sen (1985) distingue trois (03) espaces à savoir : l'espace des capacités, l'espace des fonctionnements et celui des latitudes, qui concourent au phénomène de la pauvreté. Selon ce même auteur, si un état de fonctionnement est non satisfait, cela traduit une manifestation de la pauvreté. Par contre, l'insuffisance de capacités et/ou d'opportunités est une cause de la pauvreté.

L'indice de privation relative suggérée par Townsend (op.cit) et développée par Desai & Shah (1988) se présente de la façon suivante :

$$\widehat{D}_j = \sum_{i=1}^I \lambda_i \widehat{\delta}_{ij} \quad (16)$$

avec $j = 1, \dots, J$; \widehat{D}_j représentant l'indice de privation du ménage j ; i étant une consommation ou un événement de la vie sociale ; λ_i est la proportion des personnes qui se situent au-dessus du seuil de privation dans la population totale pour l'événement i .

$\hat{\delta}_{ij}$ mesure la distance entre la valeur moyenne observée de l'évènement i pour toute la société ($\bar{\theta}_i$) et la valeur estimée de ce même évènement i pour le ménage j ($\hat{\theta}_{ij}$).

$$\hat{\delta}_{ij} = \bar{\theta}_i - \hat{\theta}_{ij} \quad (17)$$

Pour calculer cet indice, les auteurs ont eu recours à une spécification économétrique de type Logit. Il s'agit d'agrèger les différents comportements de consommation et les différentes conditions d'existence des ménages. C'est une approche discrète, qui consiste à procéder à la codification des évènements sous une forme binaire. La valeur de $\hat{\theta}_{ij}$ peut être interprétée comme la probabilité pour le ménage j de réaliser l'évènement i . Aussi, on a recours à la valeur estimée ($\hat{\theta}_{ij}$) plutôt qu'à la valeur observée θ_{ij} , parce qu'on voudrait s'assurer que tout écart constaté entre le ménage et la société est due à un manque de ressources et non à un problème de préférence ou de goût. Pour chaque ménage j , la probabilité $\hat{\theta}_{ij}$ de réaliser un évènement i devra ainsi ne dépendre que de ses caractéristiques socio-démographiques (revenu, taille, âge, etc.). A l'aide d'un modèle Logit, on peut calculer $\hat{\theta}_{ij}$ en utilisant l'équation suivante :

$$\hat{\theta}_{ij} = P[\theta_{ij} = 1] = l\left(\sum_{k=1}^K \beta_k Z_{kj}\right) + \varepsilon_{ij} \quad (18)$$

avec $l(.)$, une fonction logistique ; Z_k un vecteur de K variables socio-démographiques et ε_{ij} un terme aléatoire. La détermination de l'indice de privation à ce niveau, nécessite l'utilisation d'une approche en deux étapes.

- La première consistera à utiliser une spécification de type Logit pour faire la régression de chaque évènement sur les variables socio-démographiques caractérisant chaque ménage.
- A la deuxième étape, il s'agira de calculer la valeur de $\hat{\theta}_{ij}$ et estimer par la suite l'indice de privation D_j de chaque ménage j , à l'aide des résultats obtenus par ces régressions. A cet effet, Delhaussé et al. (1993), proposent une démarche qui consiste à poser $\bar{\theta}_i$ comme égale à la probabilité moyenne estimée de l'évènement i pour toute société. Cette valeur de $\bar{\theta}_i$ va servir de pondération dans le calcul de l'indice de privation.

Avant le calcul de l'indice de privation, il est important de procéder préalablement au choix des évènements à considérer, choix qui n'est présidé par aucune règle. L'essentiel est que les évènements choisis soient pertinents par rapport à la société ou au groupe à étudier. Ceci traduit le fait que le choix peut différer dans le temps et dans l'espace.

En dehors de l'indice de privation développé par Desai & Shah (1988), Asselin (2002) a développé un indice composite de pauvreté (ICP) qui permet de mesurer la pauvreté non monétaire faisant intervenir plusieurs dimensions de la pauvreté en l'occurrence la pauvreté multidimensionnelle. Selon cet auteur, la pauvreté consiste en toute forme d'iniquité, source d'exclusion sociale, dans les conditions d'existence essentielles à la dignité humaine. Ces conditions de vie correspondent aux capacités des individus, ménages et communautés face à leurs besoins de base dans les dimensions suivantes : (a) nutrition ; (b) éducation primaire ; (c) soin de santé primaire ; (d) assainissement ; (e) eau potable ; (f) habitation ; (g) revenu ; (h) participation à la communauté.

Asselin (op. cit.) indique par ailleurs que les visages particuliers de la pauvreté deviennent particulièrement significatifs si l'on considère qu'au niveau individuel, les différentes dimensions prennent des formes spécifiques selon le sexe et le groupe d'âge. De ce point de vue, considérer la pauvreté individuelle apparaît comme la manière la plus opérationnelle de mettre en œuvre la multi-dimensionnalité. En outre, et plus important encore, l'examen de la pauvreté individuelle semble être un moyen naturel d'explorer la dynamique de la pauvreté, perçue comme une situation de pauvreté du cycle de vie différenciée selon le sexe.

Il propose la construction de l'ICP basée sur l'approche d'inertie et visant à définir un indicateur composite pour chaque unité d'une population donnée. Cette approche d'inertie utilise entre autres, l'Analyse en Composantes Principales (ACP), l'Analyse Canonique Généralisée (ACG) et l'Analyse des Correspondances Multiples (ACM).

Si nous considérons l'indice d'un ménage j donné et C_j sa valeur pour l'ICP, la forme fonctionnelle de l'ICP (Asselin, op.cit.) est la suivante :

$$C_j = \frac{\sum_{k=1}^K \sum_{h_k=1}^{H_k} W_{h_k}^k J_{h_k}^k}{K} \quad (19)$$

où K représente le nombre d'indicateurs catégoriels ; H_k le nombre de catégories d'indicateurs k ; $W_{h_k}^k$ le coefficient de pondération (score normalisé sur le premier axe, $\frac{score}{\sqrt{v_1}}$) de la catégorie h_k ; v_1 étant la première valeur propre ; $J_{h_k}^k$ la variable binaire 0/1 prenant la valeur 1 lorsque le ménage se situe dans la catégorie h_k .

Les coefficients de pondération obtenus par l'ACM correspondent aux scores normalisés sur le premier axe factoriel. La valeur de l'ICP pour tout ménage j correspond tout simplement à la moyenne des scores normalisés des variables catégorielles. Le poids d'une catégorie est la moyenne des scores normalisés des unités de population appartenant à cette catégorie.

4.3. Pauvreté de Patrimoine ou indices d'actifs

Etant donné les difficultés éprouvées par de nombreux pays en développement (PED) dans la mise en œuvre et la conduite d'enquêtes, et des erreurs qui entachent la mesure des indicateurs monétaires, Sahn & Stifel (2003) proposent un indice de bien-être construit à partir des actifs détenus par le ménage. Filmer & Scott (2012) renforcent cette analyse en indiquant que l'utilisation des indices d'actifs dans l'analyse du bien-être et le ciblage de la pauvreté est de plus en plus répandue en raison du fait que des données sur les dépenses de consommation sont non disponibles ou difficiles à collecter.

La démarche relative à la construction de l'indicateur de bien-être proposé par Sahn et Stifel (op. cit.), consiste à : (i) sélectionner un certain nombre d'actifs corrélés au bien-être ; (ii) agréger ces actifs en un indice synthétique et (iii) procéder à la classification des ménages suivant cet indicateur.

L'expérimentation de cette méthode sur dix (10) pays en développement a permis d'arriver au constat que le classement des ménages fait à partir de cet indice synthétique et les classements effectués sur la base des indices monétaires ne sont pas non indépendants. Fort de ce résultat, les deux auteurs concluent que la mesure de la pauvreté par les actifs est tout aussi valable que celle par les dépenses.

Cette mesure de patrimoine est d'autant plus importante qu'elle renseigne sur le bien-être à long-terme, à travers les informations relatives aux capacités de l'individu ou du ménage. Aussi, elle informe sur la manière dont le capital est distribué au sein de la communauté, ce qui permet de mieux entrevoir si oui ou non il existe une inégalité économique. L'inégalité économique se pose comme un problème auquel la politique de lutte contre la pauvreté doit tenter de résoudre. La mesure de la pauvreté et des disparités dans les pays en développement a rarement mis l'accent sur la notion de répartition inégalitaire des actifs, exception faite de l'éducation. C'est pour pallier cette lacune constatée au niveau de la recherche économique, que ce nouvel instrument a été construit.

Les promoteurs de l'indice de capital ont choisi une gamme restreinte d'actifs qui sont corrélés au bien-être sans en être, pour l'essentiel, réellement la cause. Ils retiennent dans leur liste d'actifs les éléments suivants : le confort de l'habitat et de l'équipement, l'accès à l'eau potable et le capital humain qui est approximé par le niveau d'instruction du chef de ménage.

La construction de l'indice de patrimoine proposé par Sahn et Stifel (op.cit.) et reprise par Filmer & Scott (2012) est basée sur une formule d'agrégation linéaire des différents actifs, dont la spécification se présente de la manière suivante :

$$A_j = \hat{\gamma}_1 a_{j1} + \hat{\gamma}_2 a_{j2} + \dots + \hat{\gamma}_K a_{jK} \quad (20)$$

où A_j est l'indice d'actifs pour le ménage j , les a_{jK} ($a_{j1}, a_{j2}, \dots, a_{jK}$) représentent les k indicateurs de possession d'actifs et les $\hat{\gamma}_k$ ($\hat{\gamma}_1, \hat{\gamma}_2, \dots, \hat{\gamma}_k$) sont les pondérations utilisées pour agréger les indicateurs des k actifs dans le patrimoine total du ménage j .

Lorsque l'on ne dispose pas d'informations sur les quantités, la qualité et les prix, qui sont généralement utilisés comme mesures de pondération des actifs, on peut avoir recours aux méthodes de réduction des données permettant d'attribuer, de manière non arbitraire, un poids à chacune des composantes du patrimoine. Pour trouver une solution à ce problème, Filmer & Pritchett (2001) ont eu recours à l'analyse en composante principale pour déterminer ces poids. Par contre Sahn & Stifel (2003) ont utilisé l'analyse en facteur qui produit, pour le cas d'espèce, de meilleurs résultats. Cette méthode indique que la détention d'un actif peut s'expliquer, outre les facteurs communs, par d'autres facteurs spécifiques. Ainsi, Sahn et Stifel (op. cit.) proposent la fonction de détention d'un actif sous la forme mathématique suivante :

$$a_{jk} = \beta_k c_j + u_{jk} \quad (21)$$

$j = 1, \dots, J$ ménages et $k = 1, \dots, K$ actifs du ménage

La richesse du ménage et la composante aléatoire (u_{jk}) étant non observables, l'estimation de la contribution de chaque facteur à la détention de l'actif va s'effectuer en posant quelques hypothèses.

(H_1) : Les ménages sont identiquement et indépendamment distribués (i.i.d)

(H_2) : $E(u_j | c_j) = \underset{K \times 1}{0}$

(H_3) : $V(u_j) = \text{diag}(\sigma_1^2, \dots, \sigma_1^2)$

La réécriture du système des k équations d'actifs de (15) sous la forme matricielle, donne la spécification suivante :

$$a_j = \beta c_j + u_j \quad (21')$$

Où β est la matrice des estimateurs, c'est-à-dire $\beta = (\beta_1, \dots, \beta_K)$.

L'hypothèse (H_3) implique que si le facteur commun contribue pour une partie à la variance de l'actif, l'autre partie, due au terme aléatoire, est non corrélée à la variance des autres actifs.

On suppose que la richesse est de moyenne nulle et de variance $E(c_j c_j') = \sigma_c^2$, sans que cela entraîne une perte de généralités.

En considérant l'hypothèse (H_2), le calcul de la variance des actifs donne ce qui suit :

$$E(a_j a_j') = E \left[(\beta c_j + u_j)(\beta c_j + u_j)' \right] \quad (22)$$

$$\Omega = \beta \beta' \sigma_c^2 + \Psi$$

$$\text{Avec } E(a_j a_j') = \Omega \text{ et } E(u_j u_j') = \Psi$$

Pour des raisons liées à l'identification de l'équation (15) ; il est exigé que l'on procède à la normalisation de l'un des paramètres, ce qui se traduit par la fixation de la valeur de σ_c^2 à 1, notamment en raison des contraintes techniques imposées par les logiciels statistiques relatifs à l'analyse factorielle et du fait que l'interprétation de la valeur est sans intérêt pour l'analyse.

Selon Sahn et Stifel (2003), si l'on suppose que c_j et u_j suivent une loi normale multivariée, il est donc possible d'estimer β et Ψ par la méthode du maximum de vraisemblance. Une fois les valeurs de ces paramètres connues, le facteur commun (la richesse du ménage) peut être estimé en définissant l'indice d'actifs comme la projection de l'élément c_j , non observé sur les actifs observés.

$$E^*(c_j | a_j) = \gamma_1 a_{j1} + \dots + \gamma_K a_{jK} \quad (23)$$

$$\text{où } \gamma = \text{var}(a_j)^{-1} \text{cov}(a_j, c_j)$$

Etant donné la normalisation, $\sigma_c^2 \equiv 1$, $\text{cov}(a_j, c_j) = \beta$ et donc $\gamma = \Omega^{-1} \beta$

Finalement, l'estimation de l'indice de patrimoine sera :

$$A_j = \hat{\gamma}_1 a_{j1} + \dots + \hat{\gamma}_K a_{jK} \quad (24)$$

$$\text{Où } \hat{\gamma} = \Omega^{-1} \hat{\beta} \hat{\sigma}_c^2.$$

Sahn et Stifel (op. cit.) indiquent que les actifs utilisés dans la détermination de l'indice peuvent se résumer en trois catégories : les biens durables du ménage, la qualité de l'habitat et le capital humain.

Filmer & Scott (2012), en vue de déterminer un indice d'actifs, ont eu recours à la même spécification que Sahn et Stifel (op. cit.). Dans leur démarche, ils essaient de déterminer des pondérations à partir d'une régression linéaire par les moindres carrés ordinaires (MCO)

appliquée sur les dépenses par tête relatives aux actifs et indicateurs d'habitat. La spécification linéaire est de la forme suivante :

$$Y_j = (\beta_1 \cdot a_{1j}) + (\beta_2 \cdot a_{2j} + \dots + (\beta_k \cdot a_{kj}) \quad (25)$$

Les estimateurs β_1 à β_k sont utilisés en remplacement des paramètres b_1 à b_k dans l'équation suivante :

$$A_j = b_1 \cdot a_{1j} + b_2 \cdot a_{2j} + \dots + b_k a_{kj} \quad (26)$$

Le deuxième indice d'actifs, que Filmer & Scott (2012) ont considéré, utilise l'analyse en composante principale pour en dériver les pondérations. Cette méthode de la famille dans le prolongement de l'analyse en facteur, a été suffisamment utilisée dans la littérature récente. L'analyse en composantes principales pose une structure mettant en relation les variables de l'indicateur à un ensemble de facteurs latents. Cette structure se présente de la manière suivante :

$$\begin{aligned} \tilde{a}_{1j} &= (v_{11} \cdot A_{1j}) + (v_{12} \cdot A_{2j}) + \dots + (v_{1k} \cdot A_{kj}) \\ &\dots \\ \tilde{a}_{kj} &= (v_{k1} \cdot A_{1j}) + (v_{k2} \cdot A_{2j}) + \dots + (v_{kk} \cdot A_{kj}) \end{aligned} \quad (27)$$

Asselin (op. cit.) propose une méthodologie qui s'applique bien à la détermination de l'indice d'actif ou de patrimoine. En effet, l'auteur développe un indice composite de pauvreté qui renferme plusieurs dimensions, ce qui semble adapté à l'indice de patrimoine qui prend en compte les actifs immobiliers et fonciers, les actifs économiques et physiques, le capital social et humain.

Conclusion Partielle

Dans ce chapitre nous avons passé en revue les différentes définitions relatives aux notions de la pauvreté et de l'inégalité.

Nous retenons que la pauvreté qui a fait l'objet de nombreux débats contradictoires peut se définir de façon générale comme une situation de manque de ressources (matérielles ou non) indispensables à la satisfaction d'un bien-être minimum. Cette définition synthétique renferme les considérations liées aux aspects monétaires et non-monétaires, traduisant le caractère multidimensionnel de la pauvreté. Dans une analyse de la pauvreté, il convient de noter, quelle que soit la méthode utilisée, qu'il est indispensable de déterminer un seuil à partir duquel la

classification doit s'opérer et choisir le meilleur indicateur qui permet d'identifier les personnes pauvres.

En ce qui concerne les analyses liées aux inégalités, plusieurs indicateurs existent et les plus utilisés sont le rapport interdécile, le coefficient de Gini généralisé et la courbe de Lorenz pour la pauvreté monétaire. Pour la pauvreté non-monétaire, après transformation des indices composites de pauvreté (ICP) qui peuvent contenir des valeurs négatives, le coefficient de Gini Absolu semble être préconisé à cause de ses propriétés statistiques.

Dans le cadre de cette étude, nous déterminerons les seuils de pauvreté monétaire, de privation relative et de patrimoine. Les dépenses de consommation seront utilisées pour la pauvreté monétaire, par contre les indices composites de pauvreté seront utilisés pour la privation relative et le patrimoine.

Concernant l'analyse des inégalités, nous aurons recours à la courbe de Lorenz, à l'indice de Gini Généralisé et au rapport interdécile pour l'approche monétaire. Le coefficient de Gini absolu et la courbe de Lorenz y relatives seront utilisés pour analyser les inégalités, notamment dans l'accès (privation relative) et dans la possession (patrimoine).

CHAPITRE II : LES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE EN CÔTE D'IVOIRE

La lutte contre la pauvreté en Côte d'Ivoire a débuté avant l'avènement des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Il faut cependant indiquer que cette lutte a été plus amplifiée depuis la décision du gouvernement ivoirien d'adopter les consignes des institutions de Bretton-Woods (Banque Mondiale et Fonds Monétaire International) qui conditionnaient tout appui financier et remise de dette à l'élaboration de stratégies précises de lutte contre la pauvreté qui impliquaient les populations à la base.

La Côte d'Ivoire a débuté en 2000, la rédaction de la version intérimaire du DSRP qui a été soumise à la Banque Mondiale et au FMI qui l'ont validé en 2002. Malheureusement la crise militaro-politique de 2002, n'a pas permis la mise en œuvre des actions et activités prévues dans ce document.

Il est important de noter qu'avant l'avènement des DSRP et à l'instar de nombreux pays africains, la Côte d'Ivoire a réalisé des études relatives à la situation de pauvreté de sa population.

En effet, de 1975 à 1995, plusieurs enquêtes auprès des ménages ont été réalisées en Côte d'Ivoire, par l'Institut National de la Statistique (INS). Parmi celles-ci il convient de citer :

- l'enquête budget-consommation des ménages de 1979 (EBC 79) ;
- l'enquête permanente auprès des ménages (EPAM) de 1985 à 1988 ;
- l'enquête prioritaire sur les dimensions sociales de l'ajustement structurel (DSA) de 1992 à Abidjan et de 1993 sur l'ensemble du territoire ;
- l'enquête niveau de vie des ménages de 1995.

C'est à la faveur de l'élaboration de son premier DSRP, que le pays a initié et confié à l'INS la conduite de l'enquête et détermination des profils de pauvreté pour l'année 2002.

Dans le cadre de ce chapitre, nous allons passer en revue les différentes politiques générales mises en œuvre en faveur de la lutte contre la pauvreté, d'une part et les efforts du gouvernement dans les actions de lutte contre la pauvreté, notamment en ce qui concerne les infrastructures et équipements, d'autre part.

SECTION I – HISTORIQUE DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE EN COTE D’IVOIRE

Cette section va s’intéresser aux différentes études menées dans le cadre de la détermination d’un profil de pauvreté en Côte d’Ivoire avec les différents seuils de pauvreté qui seront calculés pour les différentes années allant de 1993 à 2011. En outre, cette section présente le programme national de développement 2012-2015.

1. Profil de pauvreté en Côte d’Ivoire en 1993 et 1995

A la faveur d’une mission au siège de la Banque Mondiale à Washington, l’INS a élaboré un document portant sur le profil de la pauvreté sur les années 1993 et 1995.

L’objectif principal assigné aux enquêtes était de collecter des informations destinées à améliorer la planification et l’évaluation des politiques économiques et sociales en Côte d’Ivoire. Ces enquêtes devaient permettre : (i) de fournir des données de base sur le niveau et les conditions d’éducation, de santé, de logement, de travail et d’activités, de transport, de dépenses, etc. ; (ii) d’étudier l’évolution du niveau de vie des ménages et de pauvreté ; (iii) d’analyser la situation des groupes vulnérables ; (iv) d’offrir un cadre d’analyse de l’impact des différentes mesures économiques, financières et sociales au niveau des ménages.

Les grands enseignements que l’on peut retenir de ce document est que la démarche méthodologique, en ce qui concerne la détermination d’un seuil de pauvreté, s’inspire des travaux antérieurs de Christian GROOTAERT en 1985. En effet, cet auteur a déterminé à partir de l’EPAM 85, un seuil d’extrême pauvreté relative et un seuil de pauvreté relatif respectivement de 75 000 FCFA et 128 600 FCFA. Le seuil de pauvreté relatif correspond à 30% des personnes les plus pauvres lorsque la population est classée par ordre croissant de la dépense par tête (troisième décile) et le seuil d’extrême pauvreté relative de 75 000 FCFA qui représente le premier décile, c’est-à-dire les 10% des personnes les plus pauvres.

C’est le seuil de 75 000 FCFA qui fait l’objet à chaque nouvelle Enquête Niveau de Vie (ENV), d’un ajustement à partir de l’application d’un déflateur de prix à la consommation des ménages africains.

Le déflateur retenu dans le document est un indice intégré de prix à la consommation à partir des prix moyens des mois de mai à décembre pour l’enquête de 1993 et de mars à mai pour

celle de 1995. L'INS utilise donc l'indice intégré obtenu à partir de la formule de calcul suivante :

$$Indice_{intégré} = 0,8 \times Indice_{ouvrier} + 0,2 \times Indice_{cadre} \quad (28)$$

L'enquête de 1993 a porté sur un échantillon de 8400 ménages sur toute l'étendue du territoire, alors que celle de 1995 concernait 1200 ménages.

L'INS a retenu 75 000 FCFA (seuil d'extrême pauvreté, déterminé par Grootaert) comme le seuil de référence pour l'année 1985 devant servir de base à la détermination des seuils de 1993 et 1995. La raison avancée est que lorsqu'on utilise le seuil de pauvreté relatif de 1985, qui est de 128 600 FCFA par tête et par an, et lorsqu'on le ramène en 1995, on obtient un seuil de 248 300 FCFA. Avec un tel seuil, on se retrouve avec un ratio de pauvreté qui est d'environ 70% contre 30% en 1985, pratiquement presque toute la population. Il s'avère évident qu'avec un tel taux de pauvreté, on va privilégier des politiques relatives à la relance de la croissance économique plutôt qu'à des politiques ciblées pour améliorer les conditions de vie des couches défavorisées.

C'est ainsi que le seuil de 75 000 FCFA est utilisé chaque fois qu'il y'a une nouvelle enquête pour déterminer le seuil et le taux de pauvreté. Ce seuil passe à 101 340 Francs CFA en 1993 et à 144 800 Francs CFA en 1995, principalement sur la période de Février 1985 à Janvier 1986 (période qui correspond à la période de collecte de l'Enquête Permanente Auprès des Ménages de 1985), et les prix moyens respectifs de mai à novembre 1993 et de mars à mai 1995.

2. Profil de pauvreté en Côte d'Ivoire en 1998

Tableau 4: Ratios de pauvreté de 1985 à 1998

STRATE	1985		1993		1995		1998	
	Effectif	P ₀ (%)	Effectif	P ₀ (%)	Effectif	P ₀ (%)	Effectif	P ₀ (%)
Abidjan	2458	0,7	11044	5,1	1318	20,2	4680	11,1
Autres Villes	2929	8,0	13278	31,2	961	28,6	5991	33,8
Total urbain	5387	5,0	24322	19,4	2279	23,7	10671	23,4
Forêt Rurale Est	3218	15,2	12235	38,9	1321	41,0	4213	46,6
Forêt Rurale Ouest	1957	1,6	10095	38,2	870	50,1	4148	24,5
Savane Rurale	2473	25,9	10058	49,4	991	49,4	4930	54,6
Total Rural	7648	15,8	32388	42,0	3182	46,1	13291	41,8
Ensemble (Urbain & Rural)	13035	10,0	56710	32,3	5461	36,8	23962	33,6

Source : INS (1998)

L'observation du tableau n°4 ci-avant montre que la pauvreté s'est accentuée de 1985 à 1993 puis à 1995 et a baissé en 1998. En outre, on note que la pauvreté en milieu rural est toujours plus importante que dans les zones urbaines, même si elle a suivi le même mouvement général de baisse en 1998. Certaines zones rurales, en l'occurrence la Forêt Rurale Est et la Savane Rurale ont malheureusement connu en 1998 une hausse du taux de pauvreté.

Ces constats appellent deux observations qu'il convient de relever :

- La Côte d'Ivoire à l'instar de nombreux pays africains de la zone franc a connu une dévaluation du Franc CFA en 1994. Cette situation à court-terme a eu pour conséquence de renchérir les importations à la fois de denrées alimentaires, mais également de matières premières. En 1998, le pays récoltait les retombées des mesures mises en place dans le cadre de la dévaluation, ce qui s'est traduit par une croissance de l'économie ivoirienne non négligeable.
- Au niveau des zones rurales, il est important d'indiquer que la Zone Forestière Rurale Est, qui autrefois constituait la boucle du cacao, s'est vue détrônée par la zone rurale Ouest qui avait un verger en pleine production. Les vergers de la Zone Rurale Est, étaient vieillissants et il convenait de les remplacer, ce qui n'était pas toujours du goût des producteurs. En contrepartie de la création de nouvelles plantations, il fallait procéder à de nouveaux défrichements avec pour corollaire la destruction d'une partie du couvert forestier que l'Etat ivoirien essaie de préserver.

Ces observations, qui ne sont sûrement pas exhaustives, peuvent aider à comprendre les résultats indiqués précédemment, même si des liens de causalité ne sont pas à priori établis.

Il faut indiquer que toutes ces études ont toujours été menées avec l'appui des institutions multilatérales, notamment la Banque Mondiale et le PNUD.

A l'avènement des DSRP, la Côte d'Ivoire a entrepris avec l'appui des partenaires techniques et financiers, de réaliser l'enquête niveau de vie des ménages de 2002 (ENV 2002) pour soutenir les analyses de la pauvreté dans son document stratégique. Le DSRP final qui devait être élaboré à la fin du processus devrait permettre successivement d'atteindre les points de décision et d'achèvement de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE), indispensables pour bénéficier de l'allègement de sa dette. Malheureusement ce processus a connu un coup d'arrêt avec la crise militaro-politique du 19 septembre 2002. La Côte d'Ivoire a néanmoins produit un DSRP Intérimaire dont plusieurs points d'intérêts ont été notifiés par les partenaires techniques et financiers.

3. Profil de pauvreté en Côte d'Ivoire en 2002 et DSRP intérimaire

Dans le DSRP Intérimaire, la Côte d'Ivoire s'engageait à respecter les résolutions du sommet de Libreville de janvier 2000, notamment en ce qui concerne le processus d'élaboration du document de stratégie de réduction de la pauvreté. Ainsi le 28 mai 2001, une équipe a été mise en place pour assurer la rédaction de ce document intérimaire, qui s'articule autour des grands

points suivants : (i) la situation de la pauvreté (perceptions, profil et politiques) ; (ii) la définition d'une stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) ; (iii) un cadre macro-économique fiable qui assure la croissance économique ; (iv) un paquet d'activités de réduction de la pauvreté ; (v) un agenda pour le DSRP final et l'approche participative ; (vi) le mécanisme de suivi-évaluation.

En guise de perception de la pauvreté par les populations, on peut relever que la pauvreté est un concept multidimensionnel et complexe. La notion de pauvreté peut revêtir trois aspects : monétaire et financier, accessibilité et psychosociologique. Les populations perçoivent la pauvreté comme un sentiment d'insécurité, de précarité, d'exclusion, de vulnérabilité et d'impuissance.

Les causes de la pauvreté avancées dans le DSRP intérimaire sont multiples et variées. En effet, les populations sont différemment affectées par le phénomène de la pauvreté et cela peut se percevoir également selon les régions. En outre, plusieurs niveaux sont concernés par les causes d'ordres économique, institutionnel et de gouvernance, démographique, culturel et social, etc. En 2002, le taux de croissance de la population était de 3,3%, selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1998 (RGPH 98). Il ressort de ce recensement que la population ivoirienne est composée en majorité de jeunes, notamment la tranche d'âge de moins de 15 ans (43%). Aussi relève-t-on un rapport de 142 inactifs pour 100 actifs en 1998. L'analyse régionale permet de constater que la population ivoirienne est plus concentrée dans le sud forestier, où naturellement se concentre un très fort taux d'activités économiques.

L'exploitation du DSRP Intérimaire permet de rappeler les informations suivantes, en ce qui concerne les profils de pauvreté :

- Le seuil supérieur de pauvreté relative correspondait à 75 000 FCFA en 1985 par an et par tête, à 101 340 FCFA en 1993, à 144 800 FCFA en 1995 et à 162 800 CFA en 1998 ;
- Le seuil inférieur ou le seuil d'extrême pauvreté correspondant à 64 465 FCFA par personne et par an en 1993, à 94 600 FCFA en 1995, et à 95 700 FCFA par an et par tête en 1998.

En termes d'incidence et sur la base de la pauvreté relative, l'enquête sur les conditions de vie des ménages réalisée par l'INS (2002) indique une évolution croissante des taux de pauvreté de 1985 à 1995 et connaît une baisse en 1998 (voir tableau n°1).

On constate également une amplification des inégalités de revenu. Par exemple en 1998 on note que les 10% les plus riches cumulaient un niveau de revenu total 12,4 fois plus élevé que celui des 10% les plus pauvres. En 1993 et 1995, cette valeur était respectivement de 9,1 et de 8,8.

Selon les résultats de l'enquête sur les conditions de vie des ménages de 1998, les groupes socio-économiques les plus touchés par la pauvreté sont :

- La moitié des agriculteurs pratiquant les cultures de produits vivriers ;
- 45% des ménages d'agriculteurs de produits d'exportation ;
- Le tiers des ménages d'employés agricoles ;
- Le quart des employés du secteur informel ;
- Près de 30% des indépendants du secteur privé informel ;
- Plus de 50% des pauvres sont des femmes.

Tous ces résultats laissent penser que les actions du gouvernement n'ont pas permis d'atteindre les effets escomptés. L'une des raisons avancées dans le document intérimaire, est que les limites des politiques publiques semblent être liées à la faible utilisation des approches participatives dans les différents programmes, à l'insuffisance de ciblage des catégories et des régions.

Il convient de rappeler que sur la période 1997-2000, le gouvernement ivoirien a élaboré et adopté un programme national de lutte contre la pauvreté, appelé PNLCP (1997-2000). A travers ce document la Côte d'Ivoire s'engageait à atteindre les objectifs suivants : (i) renforcer et consolider la croissance économique ; (ii) réduire la proportion des ménages vivant en-dessous du seuil de pauvreté de 36,8% en 1995 et le ramener à moins de 25% en 2002 ; (iii) améliorer le pouvoir d'achat des populations ; (iv) renforcer les capacités institutionnelles au niveau national, régional et local dans la formulation et la mise en œuvre des politiques économiques et sociales.

Quant aux stratégies à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par le programme, elles tournaient autour des points suivants : (i) mener des actions en faveur des populations défavorisées par un meilleur ciblage des mesures, des investissements et des interventions ; (ii) redéfinir le rôle des autorités décentralisées afin qu'elles puissent assurer la mise en œuvre au plan local d'un programme de développement économique et social ; (iii) créer un partenariat plus fécond entre les autorités locales, les Organisation Non Gouvernementales (ONG), le secteur privé, la Société Civile et les Pouvoirs Publics ; (iv) poursuivre la politique de rééquilibrage inter-régional; (v) accélérer le processus de décentralisation ; (vi) rendre opérationnelles les structures de participation des populations dans les prises de décisions.

Bien que la volonté des autorités ivoiriennes ait été bien affichée, il convient de constater que le niveau de pauvreté reste encore important et que les inégalités continuent de s'accroître. Au

passage, il est bon de rappeler qu'entre 1997 et 2000, il y a eu le coup d'Etat de 1999 et la situation postélectorale de 2000, qui ont sans nul doute accentué les disparités et le taux de pauvreté qui est passé de 33,6% à 38,4% respectivement de 1998 à 2002.

Le DSRP Intérimaire relève les forces et les faiblesses des politiques de lutte contre la pauvreté et de la croissance en Côte d'Ivoire, qui sont présentées dans le tableau n°5 suivant.

Tableau 5: Forces et faiblesses des politiques de lutte contre la pauvreté et de la croissance

Forces et Atouts	Faiblesses et Contraintes
(i) Existence d'un potentiel économique et humain important ; (ii) un climat propice à l'agriculture ; (iii) des infrastructures de transport et de télécommunication de premier plan et un riche potentiel touristique ; (iv) l'intégration sous-régionale, la stabilité monétaire et la maîtrise de l'inflation ; (v) l'existence d'un programme de lutte contre la pauvreté et des acquis dans les réformes pour la promotion du secteur privé.	(i) le poids trop important des produits primaires ; (ii) la faiblesse des investissements ; (iii) la fragilité des finances publiques ; (iv) le poids trop important de la dette ; (v) la fragilité de la structure financière et la limitation des instruments de paiement ; (vi) le coût élevé des facteurs de production ; (vii) l'insuffisance de l'entrepreneuriat national ; (viii) un fort croît démographique ; (ix) la pauvreté grandissante et les inégalités croissantes ; (x) l'expansion du VIH/SIDA ; (xi) les insuffisances de l'appareil statistique ; (xii) les turbulences politiques et la sécurité ; (xiii) l'insuffisance de l'Administration, de l'appareil judiciaire et des problèmes de bonne gouvernance ; (xiv) la faiblesse de la décentralisation, de l'aménagement du territoire et de l'approche participative des populations ; (xv) la faiblesse de l'encadrement et des services agricoles ; (xvi) la dégradation de la qualité des services sociaux de base.

Source : Institut National de la Statistique (2002)

Au regard de ce tableau 5 ci-dessus, on peut indiquer qu'en dépit de la contribution non négligeable de la filière café-cacao dans le financement des programmes de croissance et de réduction de la pauvreté, cette filière doit faire face à des fluctuations de prix au niveau international. Malgré cela, les politiques et programmes de lutte contre la pauvreté continuent de se heurter à des contraintes majeures. Ces contraintes sont liées au faible niveau des investissements et de participation des populations, notamment un faible niveau de décentralisation, une dégradation physique et qualitative des services sociaux de base mal repartis, une mauvaise gouvernance dans l'allocation et l'utilisation des ressources, et un poids excessif de la dette publique sur les ressources.

Face à ces contraintes, le gouvernement ivoirien avait pris l'engagement dans le DSRP Intérimaire en vue de réduire la pauvreté sur la période triennale 2002-2004. L'objectif principal de la réduction de la pauvreté était, à moyen terme, de baisser l'incidence de la pauvreté de 33,6% en 1998 à 30% en 2005. Plus spécifiquement, il s'agissait de :

- Réaliser une croissance économique de 3% en 2002 et plus de 4% en moyenne sur la période 2003-2005, créer des emplois et accroître le revenu des populations, notamment celui des pauvres ;
- Assurer de façon équitable l'accès des populations aux services sociaux de base et à un cadre de vie décent ;
- Réduire les inégalités et les disparités régionales et locales.

4. Profil de pauvreté en Côte d'Ivoire en 2008 et DSRP final 2009

L'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) dont le processus s'est soldé par la validation du document au niveau national en janvier 2009, a fait l'objet d'une série d'activités. En effet, après une revue du DSRP intérimaire de 2002 par une équipe de consultants nationaux, qui a analysé la pertinence des actions et activités à retenir dans le nouveau contexte que connaissait la Côte d'Ivoire. La contribution des consultants a servi de base aux travaux avec les parties prenantes et à l'élaboration du DSRP final de la Côte d'Ivoire. Après les consultations au niveau des populations et structures publiques, privées et de la société civile, une équipe de rédaction sous la supervision du Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement a été mise en place. Ce processus s'est voulu inclusif, tant il a essayé d'impliquer autant que faire se peut, toutes les composantes de la société ivoirienne.

Un ensemble d'activités a été menée, à savoir: (i) des missions de terrain auprès des populations pour recueillir leurs perceptions du phénomène de la pauvreté ; (ii) des collectes de données primaires réalisées par l'Institut National de la Statistique (INS) pour recueillir les données microéconomiques auprès des ménages afin de capter et déterminer le phénomène de la pauvreté ; (iii) des séances de travail par groupe thématique et (iv) la rédaction des différentes versions du DSRP, qui a finalement abouti à la version finale du DSRP en janvier 2009. Il est important d'indiquer que cette version a permis à la Côte d'Ivoire d'atteindre le point de décision en juin 2010 et plus tard en 2011, le point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

A cette époque, l'élaboration du DSRP s'inscrivait dans le cadre de la consolidation de la paix et du rétablissement de la cohésion sociale, de la relance de l'économie ivoirienne et de l'amélioration durable du bien-être des populations éprouvées par plusieurs années de crises socio-politiques et militaires.

En effet, c'est à la faveur de l'Accord Politique de Ouagadougou (APO) signé en mars 2007, que l'on a assisté à la création d'un environnement favorable qui a débouché sur un retour à une paix durable en Côte d'Ivoire. Cette période marque le début de l'amorce de la normalisation des relations de la Côte d'Ivoire avec la Communauté Financière Internationale. C'est ce contexte qui a favorisé la relance du processus d'élaboration du DSRP les 3, 4 et 5 décembre 2007 à Yamoussoukro, après la signature d'un Programme d'Assistance Post Conflit (PAPC) avec la Banque Mondiale le 07 juillet 2007 et d'un programme d'Assistance d'Urgence Post Conflit (AUPC) avec le FMI en août 2007 (cf. DSRP, 2009).

L'analyse et le traitement des données primaires collectées au cours de l'ENV 2008 ont permis d'aboutir aux constats suivants :

- La mesure de la pauvreté s'est faite à travers l'approche monétaire qui s'appuie sur l'indicateur de bien-être et la détermination d'un seuil de pauvreté. Ainsi, en 2008, on note comme pauvre toute personne dont la dépense de consommation est inférieure à 661 FCFA par jour, ce qui correspond à 241 145 FCFA par an. La proportion de pauvres en cette année est la plus élevée de toutes les années d'études. En effet, le taux de pauvreté est de 48,9% (soit pratiquement une personne sur deux est pauvre en 2008). Pour rappel, ce taux était successivement de 10,0% en 1985 ; 36,8% en 1995 ; 33,6% en 1998 et 38,4% en 2002. Les taux de pauvreté de 2002 et de 2008 étant les plus importants, ils pourraient être fortement corrélés aux situations de crises socio-politiques et militaires successives que le pays a connues.
- On note comme pour les autres études que la pauvreté est un phénomène rural, tant elle y est très accentuée. A titre de comparaison, on note que le taux de pauvreté est passé de 49% en 2002 à 62,45% en 2008 en milieu rural contre 24,5% et 29,45% sur la même période en milieu urbain. Il convient donc de s'intéresser au secteur rural, notamment agricole qui est un secteur pourvoyeur d'emplois (2/3 de la population active) et de ressources pour l'Etat de Côte d'Ivoire, notamment les cultures d'exportation tels le binôme café-cacao, le coton, l'hévéa, le palmier à huile, le bois, etc.
- Les résultats selon le genre révèlent que la pauvreté est moins accentuée chez les ménages dirigés par les femmes. En effet, comme en 2002, le niveau de pauvreté est plus élevé dans les ménages dirigés par un homme (49,6%) que dans ceux placés sous

la responsabilité d'une femme (45,4%) en 2008, au niveau national. Les raisons avancées pour ce résultat tiennent au fait que les femmes chefs de ménage sont préoccupées par le bien-être des membres de la famille. Leur priorité c'est combler le besoin de nourriture, d'habillement et autres besoins essentiels avant d'opérer d'autres affectations à leur revenu. Par contre, on pense que les hommes font des arbitrages qui ne privilégient pas comme les femmes la satisfaction des besoins essentiels. Ils mettent également l'accent sur d'autres considérations qui peuvent ne pas être d'un grand intérêt.

- On constate au niveau de la répartition des revenus, une forte inégalité, avec également une évolution négative du revenu réel moyen alors que le taux de croissance démographique est resté voisin de 3%.
- La crise militaro-politique de septembre 2002 a eu un impact négatif sur les conditions de vie des ménages. Ainsi, près de la moitié de la population totale dit avoir été directement affectée par la crise. 70,1% d'entre eux ont déclaré connaître des difficultés d'alimentation, 68,1% des difficultés à payer les soins sanitaires, 28,4% ont dit avoir perdu leur activité économique pendant que 26,3% éprouvent des difficultés à se loger. Au niveau des revenus, 67,6% de la population affirment avoir subi une diminution de leurs revenus contre 6,5% qui disent avoir observé une hausse. Le reste de la population (25,9%) n'a constaté aucune évolution du revenu. En plus de la chute des revenus, une proportion de 6,7% de la population affirme avoir subi des dommages sur leurs propriétés avec en moyenne 42,6% de destruction totale pour les uns et 35,4% de destruction partielle pour les autres.
- Au-delà de la crise de 2002, on peut relever que plusieurs facteurs d'ordre structurel continuent de maintenir une grande partie de la population ivoirienne dans la trappe à pauvreté. Il s'agit, notamment du manque ou du faible niveau d'instruction, des difficultés d'accès aux soins de santé, de la taille élevée des ménages, de la précarité des logements, du faible accès à l'eau potable et à l'électricité et de la précocité du chômage.
- La perception de la pauvreté par les populations permet de conclure à la multi-dimensionnalité du phénomène de pauvreté qui ne s'appréhende plus comme étant lié uniquement aux aspects monétaires. En effet, ces populations pensent que : (i) la pauvreté concerne, sur le plan économique, toute personne « qui a peu de biens, d'argent, de ressources, qui est privée du minimum vital » ; (ii) elle s'apparente, sur le plan sociologique, à la perte d'autonomie et à l'exclusion des réseaux de solidarité ; (iii)

elle se traduit, sur le plan psychologique, par un sentiment de précarité, de vulnérabilité, d'impuissance et d'insécurité. A ce niveau on peut citer, au niveau individuel, les divorces, les décès ou les maladies invalidantes du chef de ménage (cf. DSRP, 2009).

Après avoir posé le diagnostic de la pauvreté, il a été défini dans le DSRP 2009 la vision de la Côte d'Ivoire qui se résume en cinq grands points autour desquels les actions gouvernementales devraient se concentrer. Il s'agit de faire de la Côte d'Ivoire : (i) un havre de paix, de sécurité, de cohésion sociale et de bien-être ; (ii) un pays émergent et une puissance économique de la Sous-région ; (iii) un pays de travailleurs dans la discipline et le respect des valeurs morales ; (iv) un pays de culture de l'excellence et de promotion du mérite dans l'équité, et (v) un pays moderne, dans le respect des valeurs environnementales.

Au regard de la crise que le pays a connu après les élections d'octobre-novembre 2010, nous pouvons dire que la vision qui consistait à faire de la Côte d'Ivoire un havre de paix, de sécurité, de cohésion sociale et de bien-être, n'a pas été atteinte. En effet, après la proclamation des résultats en novembre 2010, le pays a sombré dans une grave crise qui a fait des milliers de morts. L'insécurité y était grandissante et la cohésion sociale n'était plus à l'ordre du jour. Cette situation a eu pour corollaire la détérioration du bien-être des populations ivoiriennes. Après la crise postélectorale, malgré les appels du gouvernement à l'apaisement, le pays continue d'enregistrer des tensions politiques et sociales. Il faut relever comme point positif que la paix est revenue, même si elle reste toujours menacée, notamment en raison des clivages politiques qui tendent à exacerber les tensions.

L'ambition de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent reste d'actualité mais l'horizon temporel a changé, notamment en raison de la forte dégradation du tissu économique qu'il a fallu remettre à niveau surtout pour de nombreuses infrastructures.

A l'aide de la méthode de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), il a été identifié les impacts attendus et les actions susceptibles de les rendre réalisables. Les impacts attendus, les axes stratégiques et les objectifs sont présentés dans le tableau n°3 ci-après.

Cette planification contenue dans le DSRP couvrait la période 2009-2015. Il s'agissait d'appliquer ce qui a été appelé la stratégie de relance du développement et de réduction de la pauvreté. Il convient de noter que cette période (2009-2015) se subdivise en trois (03) sous-périodes :

- L'année 2009 est considérée comme la première sous-période, qui constitue une année de transition, au cours de laquelle les élections présidentielles devraient être organisées. A cet

effet, il s'agissait de procéder à la finalisation des plans d'actions opérationnels, au renforcement des capacités des acteurs et à l'application des grandes réformes devant permettre de relever la compétitivité globale de l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire.

- La sous-période 2009-2013, qui était envisagée comme post-électorale (élection présidentielle) devrait être consacrée à la relance des activités dans toutes les sphères nationales. En outre, d'importants chantiers de reconstruction et de réinsertion des populations sont prévus. Au cours de cette sous-période, en matière de pauvreté, il est envisagé que les actions conjuguées de la reprise économique et de réduction des inégalités devront permettre d'atteindre un taux de pauvreté en 2013 en dessous de 33,6% (taux de 1998). Ce taux devrait atteindre selon les prévisions 16% à l'horizon 2015, dans la mesure où on prévoit un taux de croissance de près de 5,9%, notamment en raison de l'effet des investissements publics réalisés, de la hausse des activités agricoles, du retour des investisseurs privés, de l'exploitation des hydrocarbures et des mines, etc.
- La dernière sous-période est celle de 2014-2015, qui est censée être celle de l'accélération durable de la croissance économique qui sera maintenue au taux de 7%. En outre, on devrait enregistrer l'augmentation de la valeur ajoutée, notamment à cause des réformes qui auront été initiées dans la deuxième sous-période. Cette transformation structurelle que l'on voudrait profonde, devrait permettre à l'économie de résister aux chocs exogènes et la mise en œuvre de réformes visant la transformation profonde de la structure de l'économie.

Tableau 6 : Impacts, axes stratégiques et objectifs du DSRP 2009

Impacts	Axes Stratégiques	Objectifs
1/ Rétablissement et raffermissement des fondements de la République	1- Consolidation de la paix, sécurité des personnes et des biens, et promotion de la bonne gouvernance	(i) : Mener à son terme le processus de désarmement, démobilisation et de réinsertion, et réunifier le pays (ii) : Rétablir la sécurité pour tous (iii) : Restaurer l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire (iv) : Bâtir la paix et l'harmonie entre les populations (v) : Assurer une gouvernance institutionnelle moderne, équitable et inclusive
	5- Décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales	(i) Approfondir la décentralisation et la participation citoyenne (ii) Mettre en place un aménagement équilibré du territoire national.
2/ Transformation de la Côte d'Ivoire en un pays émergent	2- Assainissement du cadre macroéconomique	(i) Rétablir le capital confiance entre les dirigeants, les institutions et les populations (ii) Assurer une redistribution équitable des ressources nationales
	3- Création d'emploi et de richesses par le soutien au monde rural et promotion du secteur privé comme moteur de la croissance	Renforcer les secteurs productifs afin, notamment, de diversifier l'économie et d'augmenter la transformation des produits agricoles, minéraliers et énergétiques sur place
3/ Un bien-être social pour tous	4- Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité de genre et protection sociale	(i) Atteinte, à l'horizon 2015, des cibles des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) (ii) Assurer à chaque citoyen ses droits inaliénables à une vie de qualité et un accès aux services sociaux de base
4/ La Côte d'Ivoire, un acteur dynamique de la scène régionale et mondiale	6- Contexte international et intégration régionale	Renforcer la coopération de la Côte d'Ivoire avec la communauté internationale

Source : l'Auteur, sur la base du DSRP 2009

En définitive, on pourrait indiquer qu'à travers le DSRP, la Côte d'Ivoire disposait d'un cadre de référence et de coordination des politiques économiques, financières, sociales et culturelles qui devrait permettre d'éradiquer la pauvreté dans un processus dynamique, décentralisé et participatif. Cependant, il importe de noter que la réussite de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) ne pourra connaître un succès que si un certain nombre de conditions sont respectées. Ces conditions retranscrites dans le DSRP sont les suivantes : (i) l'existence d'un environnement de paix retrouvée et définitive, le fonctionnement normal des institutions publiques centrales et locales ; (ii) la tenue d'élections générales dans un contexte apaisé sans incident majeur ; (iii) la restauration de l'autorité de l'Etat sur tout le territoire national ; (iv) l'existence d'un environnement de sécurité partout et pour tous; (v) la réalisation de la transformation et de la diversification de l'économie ivoirienne; et (vi) la mise en œuvre avec succès de nouvelles politiques de gouvernance publique transparentes et inclusives (cf. DSRP, 2009).

Dans le dispositif de suivi-évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté, il était prévu une révision en 2012, non seulement pour en faire un bilan à mi-parcours des avancées et les correctifs éventuels à apporter afin d'atteindre les objectifs fixés pour 2015.

Après la validation du DSRP au niveau national en janvier 2009, la Côte d'Ivoire a atteint le point de décision en juin 2010 par les institutions de Bretton Woods (FMI et Banque Mondiale) et le point d'achèvement en juin 2013, traduisant le bénéfice de l'appui octroyé dans le cadre du PPTE.

S'il peut être admis que, l'application des actions issues du DSRP, a été effectuée tant bien que mal, il est important de rappeler que l'élection présidentielle n'a pas pu être organisée en 2009, comme prévu, mais en octobre 2010. De novembre 2010 à fin avril 2011, s'est installée en Côte d'Ivoire une grave crise post-électorale qui a entraîné de nombreux morts, mais aussi des déplacements massifs de populations. Cette situation a naturellement eu un impact sur la planification faite dans le DSRP 2009, dont certaines hypothèses fortes mettant l'accent sur l'organisation d'élections transparentes dont les résultats devraient être acceptés par tous, et un environnement apaisé et de sécurité pour tous et sur tout le territoire national.

Dans la mesure où les prévisions sont en passe d'être faussées par les effets de la crise post-électorale, il est apparu urgent et impérieux de procéder à une actualisation des actions à mener pour lutter efficacement contre la pauvreté en Côte d'Ivoire. C'est ainsi qu'il a été confié au

Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, la rédaction du Plan National de Développement 2012-2015, qui devenait le seul document de référence pour toutes les interventions du gouvernement et qui devait bénéficier de l'appui des partenaires au développement.

5. Programmes nationaux de développement (PND) 2012-2015 et politiques de lutte contre la pauvreté

La Côte d'Ivoire a entrepris depuis 2011 l'élaboration d'un Plan National de Développement couvrant la période 2012-2015. Adoptée par le Gouvernement ivoirien le 28 mars 2012, ce plan définit une nouvelle stratégie de développement claire et cohérente.

Cette section passera en revue les objectifs et les actions envisagés dans le cadre de l'amélioration du bien-être des populations ivoiriennes et surtout de celles qui se focalisent sur la lutte contre la pauvreté.

Il est important de rappeler que dans la préface, le Président de la République, insiste sur le fait que le plan vise à réduire significativement le taux de pauvreté d'ici 2015. En outre, les « moteurs de la croissance » devraient permettre d'atteindre une croissance de 8% en 2012, de 9% en 2013 et d'environ 10% en 2014-2015.

Utilisant une approche basée sur la Gestion Axée sur les Résultats, le plan présente 5 résultats à atteindre : (i) les populations vivent en harmonie dans une société sécurisée dans laquelle la bonne gouvernance est assurée ; (ii) la création de richesses nationales est accrue, soutenue et ses fruits sont répartis dans l'équité ; (iii) les populations en particulier les femmes, les enfants et les autres groupes vulnérables ont accès aux services sociaux de qualité dans l'équité ; (iv) les populations vivent dans un environnement sain et un cadre adéquat ; (v) le repositionnement de la Côte d'Ivoire sur la scène régionale et internationale est effectif.

Le premier commentaire que l'on peut faire de ces résultats attendus, c'est qu'elles ont pour finalité l'amélioration du bien-être des populations vivant en Côte d'Ivoire. En effet, les résultats (ii), (iii) et (iv) sont liés à l'amélioration du niveau de vie des populations à travers l'amélioration des revenus, leur accès aux services sociaux de base et à un certain niveau de confort acceptable.

La nouvelle stratégie se veut socialement solidaire et inclusive pour adresser frontalement le combat contre la pauvreté et la vulnérabilité dans la dignité, en puisant dans les traditions et les valeurs de solidarité africaines. En outre, elle devra garantir une meilleure répartition des

richesses en commençant par les agriculteurs avec un commerce équitable pour les produits de rentes. Ensuite, elle mettra en œuvre une politique d'aménagement du territoire permettant le désenclavement des villages et zones de productions agricoles, l'accès à l'eau potable et à l'électricité et une distribution d'écoles et de centres de santé. Elle développera par la suite dans nos villes, une politique de logements sociaux en partenariat avec le secteur privé pour la construction de logements à bas coûts. La nouvelle stratégie raffermira également la cohésion sociale à travers la création d'emplois en particulier en faveur des jeunes, traitera du retour des réfugiés et des déplacés internes. Cette stratégie permettra à la Côte d'Ivoire de retrouver la paix, celle à construire dans la durée pour déboucher sur un nouveau contrat social assis sur des bases saines et solides³¹.

Concernant les objectifs quantitatifs dans le PND, on note ceux relatifs à (i) la réduction du taux de pauvreté de moitié et réaliser des progrès au niveau de l'indice du Développement Humain du PNUD, afin de revenir vers le groupe de tête des pays africains qui sont les mieux placés et (ii) l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement pour 2015 ou s'en rapprocher le plus possible. Le secteur primaire devrait croître à hauteur de 4,3%, principalement tirée par l'agriculture vivrière.

Cependant, il faut reconnaître que dans le domaine agricole, la faiblesse de la productivité reste une problématique centrale. Les principales causes avancées sont relatives à des difficultés d'accès aux facteurs d'intensification tels que les semences améliorées, le matériel biologique, les engrais, les produits agro-pharmaceutiques et vétérinaires, la mécanisation, et l'irrigation. Ce constat est renforcé par l'évaluation du plan directeur de développement agricole 1992-2015 (PPDA 1992-2015) qui souligne que l'intensification de l'agriculture est loin d'être réalisée et la déforestation a pris de l'ampleur.

A côté de cette problématique, il existe d'autres problèmes non moins importants, comme la non maîtrise de l'exode rural avec pour corollaire le vieillissement de la population agricole ivoirienne. Aussi, malgré l'adoption d'une loi sur le foncier rural, les problèmes de l'accès et de la sécurisation des terres restent entiers. Les systèmes d'encadrement n'ont pas amélioré significativement les performances du secteur, le financement agricole demeure une contrainte majeure et la synergie entre recherche et développement reste insuffisante voire inexistante.

³¹ PND 2012-2015 Résumé Analytique

Plus spécifiquement pour les productions animales et halieutiques, on note un faible niveau de développement dû en grande partie aux facteurs suivants : (i) l'insuffisance de dispositions réglementaires, législatives et institutionnelles ; (ii) l'insuffisance du renforcement des capacités institutionnelles et humaines ; (iii) la faible productivité des ressources animales et halieutiques et (iv) la mauvaise gestion (qualitative et quantitative) des ressources halieutiques.

Le PND 2012-2015 ambitionne de rendre plus performante le secteur agricole, en vue de sa plus grande contribution à la réduction de l'extrême pauvreté et la faim. Ceci à travers :

- le renforcement de la gouvernance du secteur agricole ;
- le renforcement des capacités des parties prenantes au développement de l'agriculture (y compris ressources animales et halieutiques) ;
- le renforcement de la production biologique agricole et des produits certifiés
- le développement des filières agricoles pour lesquelles le pays a un avantage comparatif ;
- le renforcement de la compétitivité de l'agriculture ivoirienne et sa capacité à rémunérer suffisamment les producteurs tout en assurant la sécurité alimentaire ;
- l'utilisation des outils de gestion durable des ressources halieutiques

Pour réussir à atteindre ces objectifs, un certain nombre de mesures ont été retenues. Il s'agit de :

1. élaborer, adopter et promulguer une loi d'orientation agricole ;
2. mettre en place un dispositif de prévention et de règlement des conflits agriculteurs/éleveurs ;
3. identifier les agriculteurs, éleveurs et pêcheurs et leurs exploitations ;
4. mettre en place le dispositif d'application de la loi relative au domaine foncier rural ;
5. mettre en place des guichets spécifiques au financement de l'agriculture à travers des ressources longues à moindre coût ;
6. renforcer les capacités techniques des acteurs de la chaîne de production des statistiques agricoles, alimentaires et nutritionnelles ;
7. renouveler les vergers de café et de cacao et appuyer la création de nouvelles plantations intensives ;
8. relancer la production de coton, d'ananas, d'anacarde et de riz ;
9. renforcer le système d'exportation des produits halieutiques et thoniers ;

Le coût du financement du secteur de l'agriculture et des ressources halieutiques s'élève à 940,338 milliards de FCFA sur la période 2012-2015 ce qui représente 8,49% du coût total du PND.

6. Profil de pauvreté en 2011

En 2011, l'INS a conduit une enquête sur le niveau de vie des ménages, mais cette enquête ne s'est pas faite sur toute l'étendue du territoire. Elle s'est déroulée à Abobo et Yopougon, les deux plus grandes communes de la ville d'Abidjan et dans la région Ouest de la Côte d'Ivoire. Le choix des zones d'études se justifie certainement par le fait qu'elles ont le plus souffert de la crise post-électorale. En effet, on se souvient que pour la Commune d'Abobo, il y a eu le phénomène du « Commando Invisible » lors d'attaques fréquentes et quotidiennes qui ont enregistré de nombreux morts et victimes civiles. Yopougon a également fait l'objet d'attaques et de nombreuses exactions communes avec son corollaire de nombreuses victimes civiles. C'est le dernier bastion après lequel les affrontements majeurs ont pris fin. La région Ouest a enregistré d'énormes atrocités et les combats y ont été rudes, compte tenu de sa proximité avec la frontière du Libéria³². Cet argumentaire est renforcé par le fait que l'étude devrait déboucher sur l'évaluation de l'impact de la crise post-électorale sur le bien-être des populations ivoiriennes et sur la fourniture de données devant servir à soutenir les programmes d'urgence, de reconstruction et de développement.

A cet effet, le questionnaire qui s'est inspiré de ceux des années antérieures, a ajouté des aspects liés au revenu, à l'impact de la crise post-électorale, à la morbidité et à la mortalité.

Les résultats liés à cette étude en ce qui concerne les indicateurs FGT, sont contenus dans le tableau n°7.

Tableau 7: Indices de pauvreté P0, P1 et P2 par zone (en %) de 2002 à 2011

Zone d'enquête	2002			2008			2011		
	P ₀	P ₁	P ₂	P ₀	P ₁	P ₂	P ₀	P ₁	P ₂
Abobo	24,3	5,2	1,6	16,6	3,4	1,1	23,3	7,4	3,5
Yopougon	11,7	2,9	0,9	16,7	4,9	1,8	10,3	2,3	0,8
Ouest urbain	52,7	21,0	11,4	44,8	14,3	6,3	46,0	17,5	9,2
Ouest rural	67,4	30,2	16,9	61,1	23,5	11,7	60,5	26,5	14,8
Total ouest	64,4	28,4	15,8	57,9	21,7	10,6	57,4	24,6	13,6

Source : INS (2012)

³² Pays qui a connu des années de guerre où de nombreux mercenaires de guerre y étaient sollicités

Au regard du tableau n°7, ci-avant, l'on constate que la pauvreté est plus importante dans la zone ouest en général en 2011 avec 57,4 %. Le domaine rural est particulièrement la plus touchée par le phénomène avec 60,5%. En ce qui concerne la ville d'Abidjan, on constate que la Commune d'Abobo abrite plus de ménages pauvres que Yopougon.

En comparaison avec les années antérieures, on constate que le taux de pauvreté a connu une baisse en 2011. Ce résultat, qui à première vue, semble paradoxal au vu de la crise post-électorale, suscite des interrogations qu'il conviendrait de mieux analyser. En effet, ces interrogations portent sur la baisse du niveau de pauvreté P_0 de 6,7 points à Yopougon et de seulement 0,6 point à l'Ouest rural, entre 2008 et 2011.

Selon l'INS (2012), la situation à Yopougon pourrait, en partie, s'expliquer par le départ massif de jeunes, acteurs directs ou non des différents événements ayant marqué la crise d'une part, et de celui des autres membres des ménages dont ils sont issus, d'autre part.

Dans la région de l'ouest rural, cette évolution est certainement imputable à l'amélioration des cours des principales cultures d'exportation et plus particulièrement de ceux du café, ainsi qu'aux aides de parents vivant ailleurs ou d'autres personnes. Pour rappel, en 2008, le montant moyen annuel par tête des aides reçues est de 17 965 Francs CFA dans l'ensemble Ouest, 13 150 Francs CFA en milieu urbain et 19 220 Francs CFA en milieu rural, et respectivement de 25 613 Francs CFA, 28 870 Francs CFA et 24 759 Francs CFA, en 2011 (INS, 2012).

En termes d'inégalités, les valeurs de l'indice de GINI, permettent de dire que quelle que soit la zone, la distribution du revenu annuel par tête estimé par la consommation totale par tête est plus inégalitaire en 2011 qu'en 2008. Les inégalités se sont plus accentuées à Yopougon et à l'Ouest urbain, la hausse de l'indice de Gini est respectivement de 7,1 points et 4,7 points. Dans la commune d'Abobo et dans l'Ouest rural, l'écart est relativement plus faible, avec respectivement 3,1 points et 0,8 point (INS, 2012).

Tableau 8 : Indice de Gini (%) par zone en 2008 et 2011

Année	Abobo	Yopougon	Ouest urbain	Ouest rural	Ensemble ouest
2008	37,2	39,8	40,2	39,5	43,7
2011	40,3	46,9	44,9	40,3	44,9

Source : INS – ENV2011

SECTION II : EFFORTS DU GOUVERNEMENT IVOIRIEN DANS LA MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES ET D' ACTIONS SOCIALES

Durant ces dernières décennies, l'Etat de Côte d'Ivoire a consenti de nombreux efforts dans l'amélioration de l'accès aux infrastructures sociales de bases. Il s'agit des secteurs de l'éducation, de la santé, du cadre de vie et de la salubrité.

1. Le secteur de l'éducation

Le développement d'une Nation passe par la formation d'un capital humain performant à travers un système éducatif de qualité, qui offre une égalité de chance à tous les enfants issus de toutes les couches sociales, d'avoir accès à l'école. Le système éducatif ivoirien comprend : l'éducation nationale, l'enseignement technique et professionnel et l'enseignement supérieur.

L'éducation nationale en Côte d'Ivoire comprend le préscolaire, le primaire, le secondaire général 1, 2 et le secondaire général technique. Dans cette section, l'accent sera mis sur l'enseignement primaire et secondaire.

1.1. Enseignement primaire et secondaire.

Les investissements de l'Etat en faveur de l'éducation nationale en vue d'améliorer le taux d'accessibilité ont porté sur la construction des salles de classe. Ainsi, sur les périodes 1998 - 2000, sur un objectif de 2602 classes, 1082 classes ont été réalisées, soit un taux de réalisation de 41,6% (cf. DSRP intérimaire, 2002). A partir de 2002, à la faveur de la grave crise politico-militaire sans précédent, que la Côte d'Ivoire a connue, on a enregistré une réduction des investissements et une dégradation des infrastructures existantes.

Les effets de la crise ont entraîné également des déplacements massifs des élèves issus des zones de guerres, regroupées sous l'appellation zone CNO³³, vers les zones sous contrôle gouvernemental. L'une des conséquences immédiates se traduit par l'augmentation des charges de l'Etat consécutive à la demande sociale, qui se caractérise par la population d'enfants à scolariser dans le primaire, le secondaire et le supérieur. Dans le souci d'assurer la réinsertion de tous les enfants, notamment ceux issus des zones CNO, les efforts en termes d'investissement ont porté sur l'accroissement des capacités d'accueil. De ce fait, le nombre de classes dans le primaire est passé de 8975 en 2001/2002 à 9106 en 2005/2006. Dans le

³³ Zone centre-nord-ouest, zone frappée par la guerre politico-militaire

secondaire, l'effectif des élèves connaît une hausse, passant de 684 461 à 762 151 élèves sur les années 2002 à 2006 (cf. DSRP, 2009).

En 2012, après la crise post-électorale, le gouvernement ivoirien entreprend de mettre un accent particulier sur la restauration et la construction d'infrastructures éducatives afin de favoriser l'accès à l'éducation, qui figure parmi les objectifs du PND. On constate donc un accroissement du nombre de salles de classe de 18,4% sur les périodes de 2010-2011 et 2014-2015³⁴. Il en est de même du secondaire général, qui passe sur la même période de 15 965 à 28 357 salles, soit un accroissement de 77,6%.

La construction des salles de classe est certes un facteur important dans l'amélioration de l'accès à l'éducation, mais elle ne constitue qu'une composante car ces salles de classe doivent être dotées de personnels enseignants en nombre suffisant pour dispenser des cours de qualité aux élèves.

Dans cette optique, entre 1998 et 2000, au primaire, le nombre d'enseignants recrutés est de 5674. Malgré ce nombre important, le déficit enregistré est de 1 778 (DSRP Intérimaire 2002). Au niveau du secondaire, un déficit est enregistré sur la période 2002-2006, car il passe de 22 536 enseignants à 21 241 enseignants (DSRP 2009).

Après la longue période de crise, les effectifs d'enseignant au primaire ont connu une progression de 9,1% et le secondaire, a connu une évolution de 14,5% entre 2011 et 2016³⁵.

De même, pour favoriser l'accès et maintenir les enfants issus des couches défavorisées, depuis plusieurs années, l'Etat de Côte d'Ivoire avec l'appui de ses partenaires au développement comme le PAM, mène une politique de protection sociale, d'assistance des parents dans l'aide à la scolarisation des enfants. Ces actions sociales au niveau de l'école primaire visent à pallier les cas d'abandon scolaire, à travers la distribution de kits et de construction de cantine scolaire pour au moins assurer un repas à chaque enfant. Les actions de ce programme ont permis la distribution de 823 000 kits aux élèves des 62 sous-préfectures les plus démunies, le nombre de cantines scolaires est passé de 2412 en 1999 à 2566 en 2000, soit une hausse de 6,4% (DSRP Intérimaire 2002). Sur les périodes 2005/2006 et 2007, le nombre de cantines connaît une augmentation et passe de 3 262 à 5 134 en 2007, soit un accroissement de 57,3%. Après la crise post-électorale, sur la période 2012-2014, cinq (05) millions de kits scolaires ont été distribués,

³⁴ La Côte d'Ivoire en chiffre 2016

³⁵ Rapport d'analyse statistique du Ministère de l'Education Nationale, 2015-2016

5000 cantines ont été construites et 2000 filles en zone rurale ont bénéficié de bourse alimentaire.

Les efforts du gouvernement à travers ses différentes politiques et programmes ont permis l'amélioration de certains indicateurs de mesures tels que le taux brut de scolarisation (TBS) et le taux net de scolarisation (TNS) au niveau primaire et secondaire.

Au niveau de l'école primaire, le TBS, bien qu'en enregistrant une augmentation de 1 point, c'est-à-dire de 72% en 1998 à 73,4% en 2002, les objectifs fixés n'ont pu être atteints. Les effets de la guerre ont également fait chuter le TBS à 72,1% entre 2002 et 2007 (cf. DSRP, 2009).

Ces effets se traduisent par les déplacements massifs des personnes fuyant les zones de guerre, la destruction des pièces administratives (extrait de naissance, jugement supplétif) nécessaires à la scolarisation des enfants. Le TNS, quant à lui, est resté pratiquement inchangé sur la même période, soit 56,5% en 2002 et 56,1% en 2008. L'analyse selon le sexe fait ressortir en 2008, un écart de 5 points entre le TNS des garçons et celui des filles, soit respectivement de 58,8% contre 53,1%. En milieu urbain et rural, ce taux est respectivement de 68,2% et 49,8%. Cet écart entre la zone rurale et la zone urbaine peut être dû, au manque d'établissements d'accueil dans les zones rurales.

En 2008/2009, le TBS est de 76,2%, traduisant une augmentation qui pourrait s'expliquer par l'instauration d'un climat de paix conséquence des accords politique de Ouagadougou.

Avec les actions du PND (2012-2015), le TBS et le TNS ont connu une amélioration significative. En effet, le TBS est passé de 85,7% en 2011/2012 à 95,4% en 2014/2015. Le TNS, en 2015 était autour de 89,3% (Côte d'Ivoire en Chiffre 2016). Ce résultat indique qu'en Côte d'Ivoire 10,7% des enfants de 6 à 11 ans ne bénéficient pas de la scolarisation.

1.2. Performance et résultats du système éducatif

Les performances d'un système scolaire sont observées à travers des indicateurs de mesures qui sont les taux de redoublement et d'achèvement et le taux de réussite aux examens scolaires. Dans le primaire, le taux de réussite au CEPE, enregistre une amélioration et passe de 54,4% en 2000 à 72,8% en 2008. En 2012, les effets de la crise post-électorale ont eu un impact négatif

sur le taux de réussite au CEPE, qui après s'être situé autour de 56% a connu une augmentation pour passer à 67,03% en 2013, puis à 83,33% en 2016³⁶.

Quant au taux de redoublement, il connaît un recul sur les dix dernières années, passant de 25% en 2000 à environ 13% en 2016. Un taux jugé acceptable, mais il est toujours en deçà de la norme qui est de 10%. Le taux d'achèvement du cycle primaire est passé de 58,2% en 2013 à 68,7% en 2016. Malgré l'amélioration de ce taux d'achèvement, une proportion importante d'enfants d'une tranche d'âge ne pourra pas acquérir le savoir leur permettant d'être alphabétisé ou de rester alphabétisé tout au long de leur vie. Les causes relatives à l'abandon scolaire peuvent s'expliquer par diverses raisons qui sont les difficultés pour les parents d'assumer les frais liés à l'éducation de leur enfant, les grossesses en milieu scolaire, les multiples grèves qui créent des interruptions régulières dans les cours et exposent 11% des enfants aux risques d'abandon.

Au niveau secondaire, entre 2000 et 2005, le taux de réussite au BEPC demeure faible et est inférieur de façon générale à 30%. En 2007, ce taux connaît une amélioration et passe à 45,3%, puis chute 23,4% en 2009 et 17,34% en 2011. Ce taux connaît une remontée jusqu'à 59,11% en 2016. Pour les résultats liés au baccalauréat, le taux de réussite est en progression depuis 2011 ; 20,6% (2011), 33,6% (2013) et 42,4%(2016)³⁷.

Le taux de redoublement dans le premier cycle, reste pratiquement inchangé de façon générale. En effet, de 12,25% en 2008-2009, il est passé à 12,4% en 2014-2015. Le constat est le même pour le second cycle du secondaire, 18,46% (2008-2009) et 18,2% (2014-2015). Les taux de redoublement dans les classes d'examen sont très élevés et sont de 29,4% (2015/2016) pour la classe de 3^{ème} et 33% (2015/2016) pour la classe de terminale. En 2016, le taux d'achèvement dans le secondaire premier cycle est de 36% et de 20,1% pour le second cycle, ce qui traduit que 64 enfants sur 100 abandonnent le secondaire premier cycle et 80 enfants sur 100 abandonnent le second cycle du secondaire. Ces forts taux de redoublement et d'achèvement pourraient s'expliquer par les effectifs pléthoriques des salles de classes, par le nombre insuffisant d'enseignant et surtout par la qualité de l'enseignement, ainsi que par les grossesses en milieu scolaire secondaire.

De façon générale, le système éducatif de base rejette près de 10% de ses effectifs par an, les conséquences de cette déperdition scolaire, si rien n'est fait, peuvent se traduire par une source

³⁶ Rapport d'analyse statistique du Ministère de l'Éducation Nationale, 2015-2016

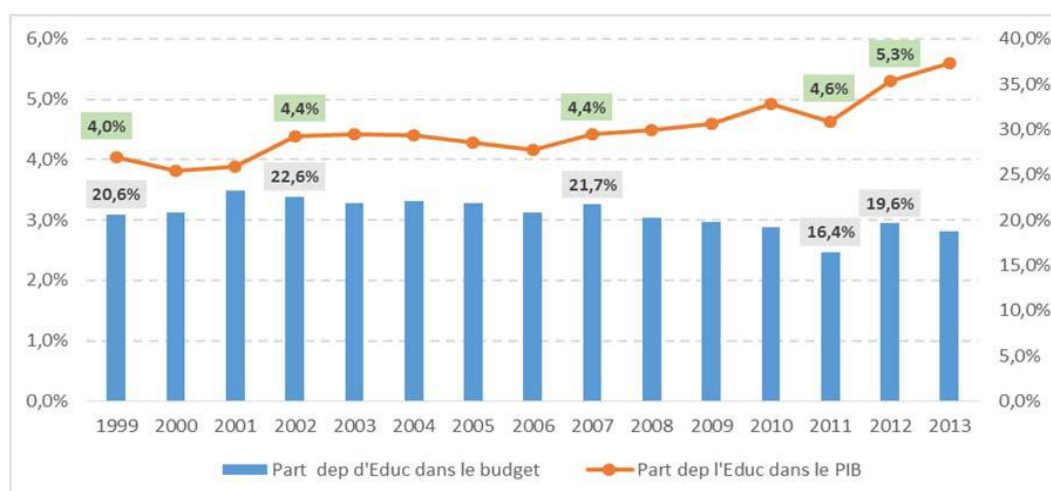
³⁷ Rapport d'analyse statistique du Ministère de l'Éducation Nationale, 2015-2016

de main d'œuvre au profit des réseaux de grand banditisme, de narco- trafiquant et certainement aux profits des hommes politiques. Ce qui engendrera à l'Etat des coûts socio-économiques et financiers qui seront difficiles à maîtriser si rien n'est entrepris dans le court-terme.

1.3. Financement de l'éducation nationale

L'éducation fait partie des priorités d'une Nation dans l'optique d'avoir des cadres compétents pour un développement inclusif. C'est pourquoi, l'Etat de Côte d'Ivoire consacre une part très importante de son budget au développement de ce secteur.

La part des dépenses d'éducation dans le budget national de la Côte d'Ivoire tourne autour de 20% et celle dans le PIB se situe entre 5% et 6% en 2013 (cf. graphique 6). Ce qui signifie que le pays alloue une part importante de son budget à l'éducation nationale.



Graphique 7: Evolution de la part des dépenses d'éducation par rapport au PIB et aux dépenses de l'Etat

Source : Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement technique, (2014)

En effet, sur la période 2011-2015, les dépenses globales d'éducation ont connu un accroissement annuel moyen de 16,5%, ce qui en valeur passe de 784,2 milliards de FCFA à 1447 milliards de FCFA, la contribution de l'Etat dans cette dépense totale est estimée en moyenne à 66%.

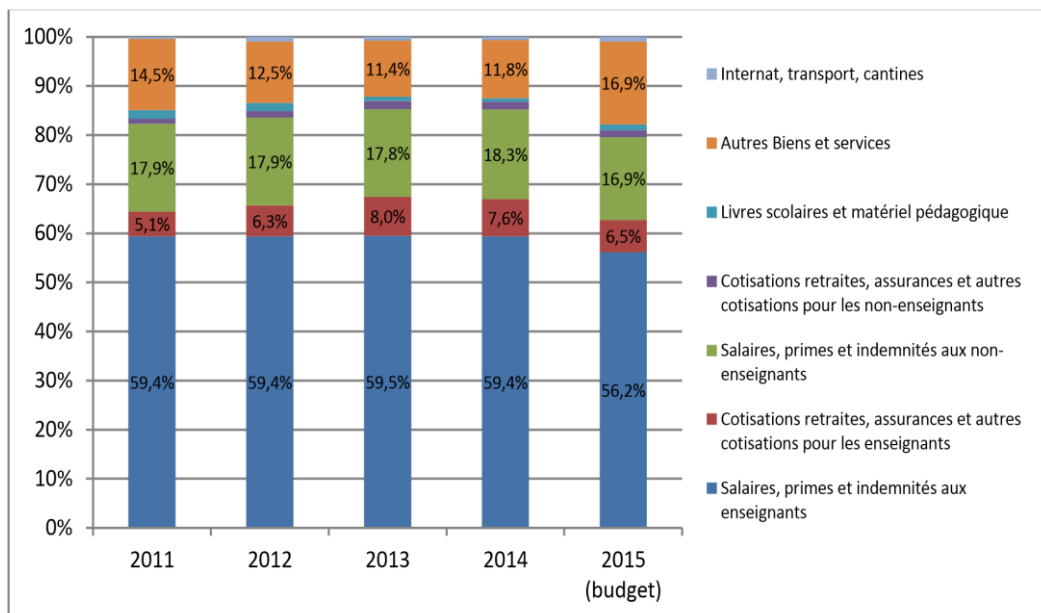
Lorsqu'on observe la répartition des ressources de l'Etat (dépenses publiques) allouées à chaque ministère ³⁸ sur la période 2011-2015, le ministère de l'éducation nationale (enseignement préscolaire, primaire, secondaire, alphabétisation), bénéficie de la part la plus importante du budget destiné à l'éducation formation, cette part est estimée en moyenne 68%. Les dépenses du MEN³⁹ de 2011-2015, sont passées de 350 milliards de FCFA à environ 695 milliards de FCFA, soit une progression annuelle moyenne de 18,7%. Le facteur qui pourrait expliquer cette augmentation est la mesure instituée par le gouvernement de rendre l'école obligatoire. D'où la volonté de l'Etat de scolariser à 100% les enfants, jusqu'à la classe de 3^{ème}.

Au regard de la répartition des dépenses au niveau de ce sous-secteur de l'éducation, les dépenses de MEN sont dominées par les dépenses courantes qui représentent 89,5% des dépenses totales contre 11,5% pour les dépenses en capital. Au niveau des dépenses courantes, les dépenses sont dominées par les salaires (personnel) qui représentent environ 58,7% du budget alloué.

La part des dépenses des biens et services est relativement faible (15% en moyenne sur la période), ainsi que celle destinée à l'achat de livres et de matériels pédagogiques qui sont très faibles, ce qui pourrait constituer un handicap au niveau du fonctionnement des services des établissements et avoir un impact négatif sur la formation des enfants.

³⁸ Les différents ministères en charge de l'éducation notamment l'éducation nationale, l'enseignement technique et professionnel et l'enseignement supérieur.

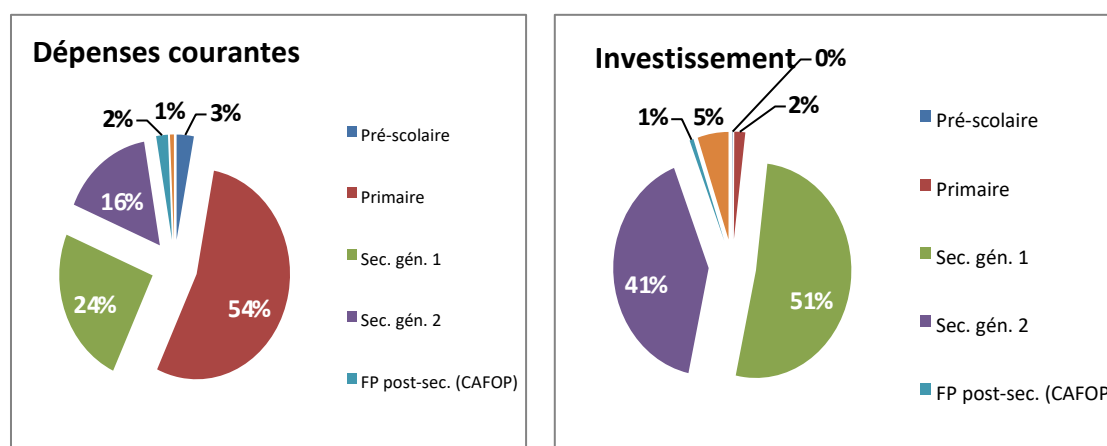
³⁹ Ministère de l'éducation nationale



Source : Comptes Nationaux de l'Education (CNE 2016)

Graphique 8: Dépenses courantes du MEN par nature en %, 2011-2015

L'analyse des dépenses courantes montre que l'éducation primaire absorbe 54% du budget alloué contrairement à l'enseignement secondaire, mais la structure des dépenses change au niveau des dépenses en investissements, 51% pour le secondaire premier cycle, (cf graphique 8 ci-après).



Graphique 9: Dépenses en % par niveau selon la nature en 2014
Source CNE 2016

Bien que la Côte d'Ivoire consacre une part importante de son budget national à ce secteur, l'école ivoirienne connaît d'énormes difficultés qui sont entre autres les grèves intempestives, le manque de structures d'accueils, le manque d'enseignants, le manque d'équipements.

De façon générale, la Côte d'Ivoire fait donc face au défi de mettre à la disposition de son économie des ressources humaines compétentes pour un développement national, à travers un meilleur accès à un enseignement de qualité, seul gage pour dynamiser son économie et contribuer à la réduction significative de la pauvreté.

2. Le secteur de la santé

La santé est un élément important dans le développement d'une Nation. Une bonne santé permet de prévenir la pauvreté ou d'offrir les moyens d'y échapper. C'est pour cette raison que les Etats consentent des efforts importants pour offrir aux citoyens les infrastructures et services permettant d'assurer la santé des populations.

2.1. Infrastructures, équipement, ressources humaines et taux d'accessibilité

La Côte d'Ivoire, a toujours dans sa politique sanitaire mis l'accent sur le rapprochement des services de santé des populations, à travers l'amélioration de la couverture sanitaire et l'offre de services de qualité. En vue d'atteindre cet objectif, le PNDS (1998-2005)⁴⁰ a été élaboré.

Le bilan du DSRP Intérimaire (2002), fait mention de 120 établissements construits dont 66 dispensaires, 54 maternités sur les périodes 1998-2000, soit un taux de réalisation de plus de 50% sur les objectifs fixés. Sur cette même période, l'Etat a recruté et affecté 85 infirmiers et 35 sages-femmes pour rendre fonctionnel les nouveaux établissements sanitaires.

L'analyse de la situation des personnes par rapport aux centres de santé montre que 54% de la population ivoirienne vit dans une localité disposant de formation sanitaire, 14% vivent à moins de 5 km et 32% à plus de 5 km.

En 2007, la Côte d'Ivoire compte 1591 établissements sanitaires publics dont 04 centres hospitaliers universitaires et 05 institutions nationales spécialisées. L'effectif global pour le suivi des populations en termes de soins de santé est de 3 614 médecins dont 2 824 du secteur exerçant dans le secteur public ; 8 580 infirmiers dont 7 407 du secteur public ; 2 690 sages-femmes dont 2 506 du public. Nous remarquons qu'environ 80% des médecins du public interviennent dans les structures sanitaires privées. Rapportées au nombre d'habitants, ces

⁴⁰ PNDS : plan national de développement sanitaire, dont les objectifs sont l'amélioration du système de santé en Côte d'Ivoire sur les périodes 1998-2005.

statistiques donnent un ratio de 01 médecin pour 5 695 habitants, 01 infirmier pour 2 331 habitants et 01 sage-femme pour 3 717 femmes en âge de procréer.

Ces ratios sont jugés satisfaisants par rapport à ce qui était prévu dans le PNDS (1998-2005). En effet, ce programme prévoyait 01 médecin et 01 sage-femme pour 6600 habitants. La répartition spatiale montre que sur la même période, seulement 750 médecins exercent hors du district d'Abidjan. On perçoit une inégale répartition du personnel de santé sur toute l'étendue du territoire national.

Après la crise post-électorale, le secteur de la santé va bénéficier de nombreux investissements dans le cadre du PND 2012-2015 et aussi du Programme Présidentiel d'Urgence (PPU), notamment en vue d'accroître l'offre de service de santé.

Les investissements prévus au titre du PND concernent la construction, la réhabilitation et l'équipement des services de santé notamment les Hôpitaux Généraux (HG), les Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) et les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) d'une part et la mise en norme et l'amélioration des plateaux techniques des structures sanitaires d'autre part. L'Etat a consenti une enveloppe d'environ 31 milliards pour l'extension, la réhabilitation et l'extension de services d'urgence et de services médicotéchniques.

La Côte d'Ivoire, dans sa lutte contre le virus Ebola, a bénéficié de la part du FMI⁴¹, d'un appui budgétaire lui permettant la construction et l'équipement des services complémentaires (blocs opératoires, urgences, buanderies et l'hospitalisation). Aussi, 600 établissements sanitaires de premiers contacts (ESPC) ont été réhabilités et équipés grâce à l'appui des partenaires techniques et financiers (BM, BAD, UE) et du contrat de désendettement et de développement (CDD).

Toujours dans l'optique de favoriser le bon fonctionnement des services de santé, 20 ambulances de transferts, 160 véhicules d'évacuation, 500 motos et 1000 vélos, 10 équipements pour le traitement des déchets médicaux ont été acquis pour permettent une plus grande mobilité et l'amélioration de la qualité des services d'intervention et des unités de supervision.

La construction de centres de santé quoiqu'importants, nécessite pour son bon fonctionnement, du recrutement d'un personnel qualifié et de qualité. Ainsi, l'on enregistre une hausse du personnel soignant sur la période de 2010 à 2015. Le tableau 9 ci-dessous montre que le ratio d'habitant pour un médecin est de 7 232 en 2015 contre 15 810 en 2010.

⁴¹ Fonds Monétaire International

L'amélioration de ce ratio traduit l'augmentation du nombre de personnel de santé et également du nombre d'infrastructures de santé et favorise donc le rapprochement des populations tant en milieu rural qu'urbain. Par conséquent, les taux de fréquentation et d'utilisation des services de santé par les populations ont augmenté entre 2013 et 2015, il est passé respectivement de 31,3% à 39,2% en 2014 puis à 48% (RASS 2015). L'utilisation des services de santé s'est améliorée sur cette même période, elle est passée respectivement de 27,4% ; 33,2% en 2014, puis à 43,3% en 2015 (RASS 2015), contre 18% en 2012

Tableau 9: Evolution du personnel de santé

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de médecin	1391	1468	1934	2412	2515	3215
Nombre de chirurgien dentistes	171	204	297	219	276	290
Nombre de pharmaciens	272	290	217	288	423	456
Nombre de sage-femme (Etat)	1713	1932	2020	3317	2641	2814
Nombre d'infirmière (Etat)	3162	3394	3330	5939	7869	7989
Ratio d'habitant pour 1 médecin	15810	15391	12025	9899	9014	7232
Ratio de femme en âge de procréer pour 1 sage-femme	3219	2933	2856	1773	2068	1990

Source : MHSP, 2016

Le taux d'accessibilité géographique connaît lui aussi un accroissement, car la proportion de la population vivant à moins de 5 km d'un centre de santé est de 44% en 2012 à 67% en 2015. Toutefois, le taux d'accessibilité de certaines régions est inférieur ou se rapproche des 50%.

2.2. Lutte contre certaines pathologies : paludisme, tuberculose et le VIH/SIDA

Le paludisme constitue un problème majeur de santé publique dans le milieu professionnel et scolaire, il est la principale cause d'absentéisme, soit respectivement de 40% et 60% et fait également baisser la capacité de travail des producteurs entraînant la baisse du PIB de 1,33%⁴².

⁴² Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), 2009

Le paludisme est également le premier motif de consultation avec une prévalence hospitalière de 43% en 2010 dans les structures de santé, (cf. PNLN 2011-2015).

Les réponses apportées par le gouvernement à ce fléau sont axées sur deux schémas qui sont l'assainissement du cadre de vie et l'utilisation des moustiquaires imprégnées. Ainsi dans sa lutte contre le paludisme, 30 000 000 de MILDA⁴³ ont été distribués durant les campagnes de masse en 2010 et 2014. Ce qui a permis l'augmentation de la couverture des ménages en MILDA, de 66% en 2012 à 95% en 2015. Par contre, le taux d'utilisation demeure faible car il est de 68% chez les personnes disposant des MILDA et de 37% dans la population générale.

Dans la lutte contre le SIDA, concernant, l'élimination de la transmission mère /enfant, la proportion de femmes enceintes séropositives mises sous Anti Rétro Viraux (ARV) est passée de 58,1% (2012) à 80,1% (2015), malgré cette performance, ce taux est en deçà de l'objectif national (100%). Aussi, le nombre de structures sanitaires offrant des services PTME⁴⁴ a-t-il connu un accroissement et est passé de 869 en 2011 à 1405 en 2015, ainsi que des sites offrant les services de prise en charge de 529 en 2011 à 806 en 2015.

La politique de réduction de l'incidence de la tuberculose a favorisé l'extension du réseau de lutte à travers la construction et l'équipement de 39 centres de diagnostic et de traitement (CDT) sur toute l'étendue de territoire, ce qui permet la réduction de l'incidence et de la prévalence respectivement de 20% et 30%, selon le rapport d'activité (cf. PNLT⁴⁵, 2012-2015).

Bien que des actions aient été menées pour lutter contre ces différentes pathologies, la vérification des indicateurs permettra de juger l'efficacité des différentes actions menées.

2.3. Performance du système de santé

Les investissements réalisés dans ce secteur ont également favorisé l'amélioration de certains indicateurs qui permettent de mesurer l'effet de tous les programmes et politiques destinés au secteur de la santé. Dans cette section, nous indiquerons les évolutions des indicateurs liés au paludisme, la tuberculose, le VIH/SIDA, et la mortalité infantile et maternelle.

Selon le PNDS (2016-2020), Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est en baisse, il est passé de 181 pour 1000 en 1998 à 108 pour 1000 en 2012, bien qu'il soit en baisse, il reste encore insuffisant. Ce taux pourrait être amélioré par des interventions visant à enrayer la mortalité néonatale dont le taux représente le tiers des décès d'enfants de moins de 5 ans. Le

⁴³ Moustiquaire à longue durée d'action

⁴⁴ Prévenir la Transmission de la Mère à l'Enfant

⁴⁵ Programme National de lutte contre la Tuberculose

taux de mortalité maternelle quant à lui, n'a pas connu de réduction majeure, ce taux est passé de 543 en 2005 à 614 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2012. L'amélioration de cet indicateur constitue donc un défi pour la Côte d'Ivoire. L'incidence du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans est également en baisse, de 389 pour 1000 en 2011 à 291,7 pour 1000 en 2015. De plus, la prévalence hospitalière est passée de 50,17% en 2010 à 43% en 2012 pour se situer à 33% en 2014. Quant au taux de décès dus à la tuberculose, il est en baisse de plus de 50% entre 2004-2012 et son incidence amorçe également une baisse de 196 en 2010 à 170 pour 100 000 habitants en 2013. Concernant le VIH/SIDA, la prévalence a chuté de 9,7% (2001) à 3,7% en 2012, cette baisse significative est due à l'amélioration de l'accès aux ARV des PVVIH⁴⁶.

L'amélioration de ces différents indicateurs montre que d'importants progrès ont été réalisés dans le secteur de la santé, mais des efforts restent encore à faire pour enrayer certaines pathologies à l'instar des pays développés.

2.4. Financement de la santé

Le système de la santé en Côte d'Ivoire est financé par le secteur public, le secteur privé qui comprend les ménages et les partenaires au développement. Entre 2006 et 2010, la part annuelle du budget de l'Etat alloué au Ministère de la Santé demeure faible, elle était de 4% en moyenne. (cf tableau 10 ci-dessous). Cette contribution est jugée insuffisante par rapport aux recommandations du sommet d'Abuja en 2011 qui est de consacrer 15% du budget de l'Etat à la santé.

Tableau 10: Evolution de la part du budget du Ministère de la santé par rapport au budget de l'Etat

Libellé	2006	2007	2008	2009	2010
Budget de l'Etat exécuté (Millions FCFA)	1 875 019,69	1 910 080,70	2 193 149,51	2 428 720,00	2 526 202,18
Budget exécuté MSHP (Millions FCFA)	77 354,77	84 296,35	94 587,37	107 676,65	109 293,64
Poids du budget MSHP exécuté dans le budget de l'Etat exécuté	4,13%	4,41%	4,31%	4,43%	4,33%

Source : SIGFIP/MEF/INS

⁴⁶ Personne vivant avec le VIH

En 2008, la contribution de l'Etat dans la dépense totale de santé, s'élève à 17%. Ce taux s'explique par la prise en compte des ressources allouées aux autres ministères techniques qui interviennent dans le secteur de la santé. La contribution des ménages au financement de la santé est faite à travers les recouvrements des coûts des prestations de santé et via le paiement des assurances et mutuelle de santé. La proportion de cette contribution représente respectivement 72% et 69% de la dépense totale de santé en 2007-2008. Quant à la contribution des partenaires au développement, elle représente respectivement 9% (2007) et 13% (2008), PNDS (2012-2015).

Après la crise post-électorale, le financement de la santé a connu une progression significative, il est passé de 106,8 milliards en 2011 à 245,5 milliards en 2015, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 18% sur 5 ans. La proportion du budget de l'Etat allouée à ce secteur, est passée de 5,6% (2012) à 6,19% (2014), PND (2012-2016).

80,45% de ce budget est consacré au fonctionnement et 19,55% à l'investissement dans le secteur de la santé. Bien qu'elle soit en progression, elle demeure faible et est en deçà des recommandations d'Abuja⁴⁷.

Les contributions des ménages à 51,08 % en 2013, de l'administration publique (24,48%), privée (14,44%) et des bailleurs bilatéraux et multilatéraux (9,99%), les ONG nationales (0,01%) contribuent à la formation du budget destiné au financement du secteur de la santé. Ainsi, la répartition de ce budget est axée sur les priorités nationales telles que la réalisation des soins de santé primaire dont l'objectif ultime est de permettre une meilleure santé pour tous. Cette répartition axée sur les priorités a permis l'augmentation de l'allocation budgétaire des structures du niveau périphérique pour la mise en œuvre des soins de santé primaires, en passant progressivement de 10,758 milliards (2012) à 11,228 milliards (2013) pour atteindre 12,498 milliards FCFA en 2014, soit un taux d'accroissement de 16,17% en 2012 et 2014⁴⁸.

Au lendemain de la crise post-électorale, le gouvernement adopte une mesure de gratuité ciblée, cette gratuité vise les personnes ou populations rendues vulnérables du fait de la crise, de bénéficier de la gratuité des soins dans les établissements sanitaires de premiers contacts. Mais cette mesure, dans son application a connu d'énormes difficultés tant au niveau financier et au niveau des structures sanitaires.

⁴⁷ Les Etats doivent allouer 15% de leurs budget au secteur de la santé.

⁴⁸ PND (2016-2020).

En définitive, l'amélioration significative de l'accès des populations aux structures de santé et bénéficiant de soins de qualité est un facteur indispensable dans la réduction de la pauvreté. Il est donc important que les décideurs adoptent des stratégies et politiques permettant d'améliorer tous les indicateurs de performance de santé. Par conséquent, la part du budget alloué au secteur de la santé doit être revue à la hausse afin de permettre des investissements en infrastructures sanitaires, en équipements et en personnels suffisants et de qualité doivent retenir l'attention des pouvoirs publics.

3. Eau et électricité

La Côte d'Ivoire dispose d'énormes potentialités hydrauliques et énergétiques qui lui permettent de répondre aux besoins de ses populations en eau potable et en électricité.

En 2008 dans le secteur de l'eau, les efforts de la Côte d'Ivoire et de ses partenaires au développement ont permis l'équipement de 725 localités sur 1194 éligibles. Les effets de ces investissements ont favorisé l'accès de 576 552 abonnés à l'eau potable. Ce qui donne un taux de pénétration de 61% en milieu urbain, 76% pour l'hydraulique villageoise et un taux de pénétration de 13% en hydraulique villageoise améliorée. La proportion des ménages ayant accès à l'eau potable a augmenté de 46% en 1998 à 51,2% en 2002, puis à 61% en 2008 au niveau national, soit une augmentation de 10 points sur cette période 2002-2008 selon le DSRP 2009.

Malgré cette avancée notable entre 2002-2008, 39 personnes sur 100 n'ont pas accès à l'eau potable. Ceux qui ont un accès à l'eau, ne sont pas suffisamment approvisionnés.

En 2013, l'Etat réalise de gros investissements pour combler le déficit de production d'eau potable. Ainsi, les projets d'adduction, de renforcement en eau potable et des projets de réhabilitations complètes des installations ont été lancés et mis en œuvre. Les investissements dans ce secteur, connaissent un accroissement sur la période 2013-2015, respectivement de 47 133 millions FCFA à 130 732 millions de FCFA. En termes de résultats, ces investissements ont permis un accroissement de la production d'eau potable en milieu urbain (623 058 m³), soit une hausse de 25%. Egalement, un accroissement progressif du taux d'accès à l'eau potable de 65% (2010), 70% (2012), 74% (2014) et à 79% en 2015, d'où une amélioration significative de 14% (La Côte d'Ivoire en chiffres 2016).

En milieu rural également, l'Etat a consenti des efforts importants, le nombre de forage et d'installation de pompes villageoises est passé de 16 663 en 2010 à 17 589 en 2015, soit une capacité de production journalière respectivement de 83 315 m³ à 87 945 m³. Le taux national d'accès à l'eau potable en milieu rural est passé de 54% en 2010 à 73% en 2015.

Malgré ces acquis notables, bon nombre de difficultés minent ce secteur et constituent un frein d'accès à l'eau potable. En Côte d'Ivoire, les coûts moyens de raccordement des ménages à l'eau potable en milieu urbain et rural sont respectivement de 170 000 à 80 000 FCFA. Ces coûts sont jugés élevés pour les populations à revenu faible.

Tableau 11: Proportion d'accès et coût moyen de raccordement à l'eau potable

Indicateurs	Urbaines	Périurbain	Rurales
Proportion des ménages ayant accès à l'eau	70%	15%	73%
Coût moyen de raccordement des ménages	170 000	170 000	80 000

Source : Ministère des Infrastructures Economiques/ valeur à fin mai 2015

Les conséquences que cela peut favoriser est le retour aux sources d'approvisionnement traditionnelles en eaux non protégées, ce qui occasionnerait une situation catastrophique à travers l'accroissement des maladies mortelles telles que la diarrhée, le choléra, l'onchocercose, le ver de guinée, etc.

Au niveau du système éducatif, le taux de scolarisation surtout des jeunes filles pourrait baisser du fait des tâches ménagères notamment le transport d'eau des points d'eau au ménage ou foyers. De même, l'impact se fera ressentir également sur la baisse de la productivité agricole donc de la croissance agricole car le temps accordé à la recherche d'eau sera plus élevé par rapport au temps de travail, la consommation de l'eau non protégée, entrainera au niveau de cette population des maladies mortelles.

Par conséquent, des efforts doivent être entrepris pour favoriser l'accès des populations à faible revenu à l'eau potable à travers la réduction des coûts de raccordement. Aussi, la maintenance efficiente et durable des équipements permettra-elle de réduire l'inaccessibilité des populations à l'eau potable et entrainera une baisse significative des maladies liées à l'eau.

Dans le domaine de l'énergie, la Côte d'Ivoire se dote d'un programme d'électrification qui a pour objectif fixé d'offrir à ses populations rurales et urbaines de l'électricité. En milieu rural, sur un objectif de 200 localités, l'Etat a réalisé l'électrification de 112 localités. Le taux de couverture passe à 33% en 2002 contre 23% en 1997. Malgré ce gain de 10 points, 67% des localités ne bénéficient pas d'électricité. Quant au taux d'accès des ménages à l'électricité, il est passé à 42,8% en 2000, il est également estimé à 14% en milieu rural contre 77% en milieu urbain (DSRP Intérimaire, 2002).

Entre 2002-2007, compte tenu de la crise qui secoue le pays, le secteur de l'énergie ne connaît pas d'investissement notable d'autant plus que les statistiques demeurent inchangées car le nombre de localités électrifiées par rapport au nombre total de localités est toujours de 33% en 2007 et le déficit énergétique est estimé à 774,8 GWh. Cette situation dépeint sur la qualité de vie des ménages en général car les effets du déficit se sont traduits par un délestage qui avait pour conséquence la privation des ménages d'électricité entre 2008 et 2009.

Sur la période 2010-2015, l'Etat de Côte d'Ivoire réalise des investissements pour le renforcement de la capacité de production de l'électricité. La production de l'électricité passe alors de 5885 GWh à 8606 GWh, soit un accroissement moyen de 454 GWh/an et cette production est dominée par l'électricité thermique qui occupent 84,29% de la production totale. Ces investissements réalisés par l'Etat, ont permis à la Côte d'Ivoire d'accroître le nombre de localités électrifiées passant de 68 en 2010 à 444 en 2015, aussi, le nombre de pays vers lesquels elle exporte de l'électricité est passé de 4 à 5 sur la même période. Les quantités d'énergie exportées représentent en 2015 environ 10% de la production nationale de l'électricité et les recettes tirées de cette exportation sont également passées de 24,745 milliards en 2010 à 62 milliards en 2015. Quant au taux d'accès à l'électricité, il montre que 80% de la population totale de la Côte d'Ivoire ont un accès à l'électricité. Aussi, le nombre d'abonné domestique est passé de 1 082 758 en 2010 à 1 432 317 en 2015 et les temps moyens de coupure est passé à 44,63 heures par an. Cependant, le taux d'électrification demeure faible en milieu rural et dans les zones péri-urbaines.

L'Etat, lance deux programmes ambitieux dénommés les programmes PRONER⁴⁹ et PEPT⁵⁰ pour apporter des réponses à l'électrification rurale. L'objectif du programme PRONER est d'électrifier toutes les localités rurales de plus de 500 habitants à l'horizon 2016 et toutes les localités du pays d'ici 2020. Celui du PEPT vise à favoriser l'accès des ménages à l'électricité

⁴⁹ Programme National d'Electrification Rurale en juillet 2013

⁵⁰ Programme d'Electrification Pour Tous

à travers un système de paiement échelonné sur 10 ans à raison de 2000 FCFA par facture, la mise en œuvre de ce programme permettra d'atteindre un taux de couverture de 75% et de doubler le nombre d'abonné domestiques à l'électricité d'ici 2020 (PND 2012-2015).

La Côte d'Ivoire réalise de nombreuses avancées dans le domaine énergétique depuis 2012, l'Etat envisage d'atteindre 2000 MW à l'horizon 2020.

Malgré cette avancée, dans de nombreuses localités et milieux de résidences, une grande proportion de la population n'a pas accès à l'électricité, les raisons de cette inaccessibilité s'expliquent par les coûts élevés de l'électricité. De plus, on constate malheureusement que dans certaines localités pourvues en électricité, des services sociaux de base tels que les hôpitaux, les écoles n'ont pas accès à l'électricité.

Pourtant la Côte d'Ivoire regorge d'autres potentialités en termes de source d'énergie renouvelable comme par exemple les énergies solaires, la biomasse, qui sont encore sous-exploitées. L'énergie solaire pourrait constituer une alternative aux énergies non renouvelables et permettrait sans doute aux populations rurales et aux hôpitaux, écoles de bénéficier d'un accès à l'électricité et d'améliorer les conditions de vie et de travail des personnes. Un accent particulier doit être mis sur cette source d'énergie potentielle, pour permettre son développement et favoriser la réduction des coûts de l'électricité afin que les ménages à faible revenu ou ayant un niveau de revenu en dessous du seuil de pauvreté puisse y avoir accès.

4. La gestion du cadre de vie

Le cadre de vie en Côte d'Ivoire fait face à de nombreux défis qui tournent autour de la gestion des ordures et des eaux usées pour offrir un cadre de vie sain, de bonne qualité et un accès à des logements.

La gestion des ordures ménagères dans les pays en développement constitue une question épineuse pour l'assainissement des villes. La croissance démographique et les problèmes financiers que traversent ces Etats entraînent des dysfonctionnements dans la gestion des ordures de type ménager. Selon les statistiques du DSRP Intérimaire de 2002, en Côte d'Ivoire, 1 ménage sur 5 est inscrit dans un système de collecte des ordures ménagères. 3 ménages sur 5, jettent leurs ordures dans la nature. De même, la gestion des eaux usées constitue également un gros problème d'assainissement, 3 ménages sur 5 jettent leurs eaux usées dans la nature. La production journalière des ordures est passée de 2500 tonnes à 3500 tonnes entre 2002-2011,

le taux de ramassage étant estimé à 46% contre 90% représentant la norme préconisée. Il se crée donc un écart de 44% entre l'enlèvement des ordures et la fréquence de production des ordures. Ce qui veut dire que le reste, non ramassé et non traité pollue l'environnement par la constitution des dépôts sauvages et expose les populations à des maladies.

En vue d'apporter une réponse durable à la gestion des ordures, le gouvernement ivoirien a apporté son soutien aux collectivités territoriales (mairie) en leur donnant les moyens techniques et financiers à hauteur de 7,5 milliards de FCFA et aux pré-collecteurs avec un appui financier de 100 millions de FCFA. Il est également prévu, la construction des centres de groupage et des décharges contrôlées dans tous les chefs-lieux de département pour un coût total de 18 milliards de FCFA. De plus, l'Etat a adopté une mesure visant l'interdiction de la vente des sachets plastiques. Malheureusement cette mesure ne connaît pas véritablement de succès.

Les mesures adoptées par l'Etat pour le financement de la salubrité est le renforcement du système de recouvrement des impôts et taxes dédiés à la salubrité, ce qui a permis d'accroître le montant de l'enveloppe allouée au secteur de 350%, car le montant est passé de 4,8 milliards en 2011 à 12,9 milliards en 2015⁵¹

Les investissements dans ce secteur ont permis d'avoir des résultats majeurs. Le taux de collecte annuel pour la ville d'Abidjan a atteint 70% en 2015, le tonnage collecté est passé de 600 000 tonnes à 1 000 000 tonnes entre 2011 et 2015. Comme acquis, la professionnalisation de la filière s'est développée avec la création de 1975 emplois.

Malgré ces efforts, les localités bénéficiaires subissent encore les désagréments de l'insalubrité. En effet, le manque de schéma directeur moderne de gestion des déchets ménagers des villes de la Côte d'Ivoire rend inefficaces tous les efforts déployés. A cela s'ajoute l'incivisme des populations et les occupations anarchiques des voies et espaces publics à des fins d'exploitations personnelles et commerciales, constituent l'une des causes de l'insalubrité.

Bien que la gestion des ordures ait enregistré des acquis notables, le principal défi reste la durabilité de la gestion des déchets solides issus des ménages, des industries et des hôpitaux pour un meilleur cadre de vie des populations ivoiriennes.

Quant à la gestion des eaux usées, eaux de ruissellement et des matières fécales (domestiques), seules les quelques grandes villes comme Abidjan, Bouaké, Yamoussoukro disposent d'un

⁵¹ Rapport MINESUDD (2015) - Ministère de l'environnement, de la salubrité et du développement durable

schéma directeur d'assainissement qui jusque-là, n'ont pas connu de gros investissements dans l'ensemble.

Le DSRP 2009 indique que la proportion des ménages urbains et ruraux ayant un accès approprié à un système d'assainissement demeure faible. Cette proportion respectivement de 40% et 35%, traduit une situation préoccupante dans les localités urbaines et rurales, car les populations dans leur majorité ne disposent pas d'une hygiène environnementale adéquate.

En 2011, l'Etat de Côte d'Ivoire crée l'ONAD⁵² et le FNAD⁵³, dans l'optique de permettre aux populations ivoiriennes d'avoir accès à un assainissement adéquat aussi bien en milieu rural qu'urbain. Les actions de cette structure ont permis le renforcement avec efficacité du système d'assainissement et du drainage à travers les projets d'élaboration du plan national de l'assainissement et du drainage et des schémas-directeurs des grandes agglomérations notamment les chefs-lieux de région et de département, incluant également le secteur rural.

Ainsi de grands travaux de construction et de réhabilitation des ouvrages d'assainissement et du drainage dans la commune d'Abidjan ont été réalisés au niveau du bassin de Gourou et du carrefour de l'Indénié à hauteur de 17 milliards⁵⁴. Au niveau des ménages domestiques, les autorités se sont engagées dans la promotion et la sensibilisation des populations aux bonnes pratiques d'hygiène et d'adoption de comportement visant à assainir leur cadre de vie.

Même si le secteur s'est doté d'un cadre institutionnel et réglementaire, il reste cependant fragilisé par la non application des mesures coercitives, mesures qui devraient contraindre les populations au respect des règles établies. Ce qui rend difficile l'atteinte de certains objectifs, car les données enregistrées dans le secteur montrent que seulement 22% de la population a accès à une installation d'assainissement améliorée, 33% de cette population se trouve en milieu urbain et 11% en milieu rural. De plus, la proportion de la population qui pratique la défécation à l'air libre et n'ayant pas d'accès à une latrine, est estimée à 28% au niveau national dont 6% en milieu urbain et 51% en milieu rural.

Le manque d'assainissement dont fait face les villes et communes de Côte d'Ivoire, a des conséquences néfastes sur la santé, l'environnement, l'économie et le tourisme. Au niveau de la santé, la mauvaise gestion des ordures crée des maladies telles que le paludisme, la fièvre typhoïde, le choléra et les maladies respiratoires dues aux mauvaises odeurs. Au plan

⁵² Office nationale de l'assainissement et du drainage, création par décret n° 2011-482 du 28 décembre 2011

⁵³ Fonds national de l'assainissement et du drainage

⁵⁴ Ministère de la salubrité urbaine et de l'assainissement.

économique, les activités liées au tourisme baissent considérablement du fait de l'environnement insalubre, le rendement des activités commerciales est négativement impacté. Au plan environnemental, l'infiltration des eaux usées issues des dépôts sauvages d'ordures, des eaux stagnantes, contamine la nappe phréatique et expose les populations à de nombreuses maladies.

Concernant la qualité et l'accès au logement, le déficit de logement en 2000, est estimé à 600 000. L'inaccessibilité aux logements peut s'expliquer par un déficit de logement certes, mais également, par les coûts élevés des loyers et des logements, qui rendent leur condition d'accès contraignants. C'est ce qui explique sans doute la création des quartiers précaires par les populations à faible revenu et ne remplissant pas les conditions d'accès à un logement décent, qui y vivent dans des habitations sans commodités et dans un cadre de vie insalubre.

En 2011, les besoins annuels de logement en milieu urbain sont estimés à 40 000, avec un déficit cumulé de plus de 400 000 unités. L'Etat, en vue d'apporter une solution au problème lié au déficit de logement, a lancé un vaste programme de construction de 60 000 logements sociaux dont 48 000 dans le district d'Abidjan et 12 000 à l'intérieur du pays. Le démarrage de ce programme a enregistré 56 539 pré-souscripteurs et 20 000 souscripteurs sont reçus par les promoteurs. Ces statistiques traduisent l'engouement et l'espoir suscités par les populations de bénéficier d'un logement de qualité.

En 2015, au total, 11 369 logements ont été construits sur toute l'étendue du territoire national. Les constats qui se dégagent sont les écarts observés entre le nombre de logement prévus, le nombre de souscripteurs, et le nombre de logement réalisé en 2015. Ces chiffres traduisent la complexité liée à l'acquisition de terrains immobiliers et de logement. En effet, les promoteurs immobiliers sont confrontés à des problèmes fonciers et à l'obtention de permis de construire. Le manque d'accompagnement financier de la part de l'Etat, réduit ou freine les initiatives des promoteurs immobiliers et les conditions de souscription pour l'obtention de logement sont contraignantes pour le citoyen moyen. En clair, les conditions d'accès aux logements sociaux sont difficiles pour les économiquement très faibles.

Dans l'optique de favoriser l'accès des populations aux logements, l'Etat a adopté une loi sur le bail à usage d'habitation, malheureusement cette mesure n'est pas suivie par les propriétaires de logement.

Conclusion partielle

En Côte d'Ivoire, de nombreuses actions ont été menées en vue de réduire, voire éradiquer la pauvreté. C'est à la faveur de l'avènement du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) que les actions en faveur de la lutte contre la pauvreté ont pris un coup d'accélérateur. Compte tenu de la crise militaro-politique de septembre 2002 et de tous les soubresauts que le pays a connus avec son point culminant lors de la crise post-électorale de novembre 2010, la Côte d'Ivoire n'a pu atteindre le point de décision qu'en 2009 et le point d'achèvement en 2011. La Côte d'Ivoire a bénéficié de remise de sa dette dans le cadre de l'initiative PPTE, mais a dû se résoudre à orienter les ressources dans des chantiers relatifs à la construction d'infrastructures routières, éducatives et hospitalières, qui ont subi des dégradations très avancées.

En 2012, le gouvernement s'est doté d'un plan national de développement (PND) sur la période allant de 2012 à 2015 dont les actions en faveur de la pauvreté mettent un accent particulier sur la réhabilitation et la construction d'infrastructures (routes, salles de classes et hôpitaux). Des investissements importants sont également consentis pour le recrutement de personnel et l'achat d'équipements performants. Le volet cadre de vie et assainissement fait l'objet d'attention particulière.

Il faut cependant noter, que malgré les efforts du gouvernement ivoirien, la pauvreté monétaire et la pauvreté non monétaire continuent de toucher une frange importante de la population, et plus particulièrement celle des agriculteurs ruraux.

Aussi, il est à noter qu'en Côte d'Ivoire, de façon générale, les populations sont exposées à de nombreuses menaces sanitaires dues aux absences de plans de gestion des ordures domestiques, des eaux usées, etc., qui sont sources de pollution et de maladies et de dégradation du cadre de vie. Les conditions difficiles d'accès à des logements décents constituent l'une des causes de prolifération de quartiers précaires qui sont des zones de grande insécurité car abritant des personnes en conflit avec la loi.

En clair, les populations ivoiriennes dans leur majorité, ne bénéficient pas d'un habitat et d'un cadre de vie décent.

PARTIE II : ANALYSE METHODOLOGIQUE ET DES RESULTATS DE L'ETUDE

La revue de littérature a permis de présenter les outils qui ont été utilisés dans le cadre d'études relatives à la pauvreté. Il convient de les adapter au phénomène de la pauvreté en Côte d'Ivoire. Après les informations sur le type de données, les outils statistiques et économétriques, nous exposerons dans cette partie les résultats de notre étude.

A partir des résultats, des recommandations seront formulées en vue d'enrayer ou de réduire l'incidence de la pauvreté et des inégalités.

CHAPITRE III : METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Ce chapitre va exposer sur le type de données et les méthodes de traitement statistiques de ces données, d'une part et sur les outils d'analyse statistiques et économétriques, d'autre part.

SECTION I : DONNEES ET METHODES DE TRAITEMENT DES DONNEES

Il s'agit dans cette section de présenter les données utilisées, en mettant un accent particulier sur les sources et les types de données utilisées, les transformations effectuées et les variables finalement retenues.

1. Source des données

Les données de cette étude sont issues des Enquêtes Niveau de Vie (ENV) des Ménages effectuées au cours des années 2002 et 2008. A partir de la base initiale, des données relatives au secteur rural et plus particulièrement du sous-secteur de l'agriculture ont été extraites. Il faut entendre par agriculture toutes les activités de production liées aux plantes végétales, à l'élevage, à la pisciculture et aux emplois agricoles.

Pour ce qui concerne l'échantillon, il faut préciser que 4164 ménages ont été retenus pour 2002 et 6000 ménages pour 2008.

Les variables de départ étaient à la fois quantitatives et qualitatives. Les variables qualitatives concernaient les variables liées aux privations et aux actifs qui mettaient plus l'accent sur la possession ou non d'actifs plutôt que sur le nombre ou la quantité.

Les tableaux N° 12 et 13 présentent les dimensions utilisées respectivement dans l'approche de privation relative et de patrimoine. Ces dimensions sont rattachées à leurs attributs.

Tableau 12 : Variables utilisées dans l'approche de privation relative

APPROCHE DE PRIVATION RELATIVE	
Dimensions	Attributs
HABITAT	Accès à l'habitat ; Type de logement ; Nature du plancher (sol) ; Nature du toit ; Nature des murs extérieurs ; Nombre de personnes par pièce
ENERGIE	Mode d'éclairage ; Type de combustible
EAU POTABLE	Source d'approvisionnement en eau potable pour le ménage

ASSAINISSEMENT	Type d'aisance ; Type de sanitaire ; Mode d'évacuation des ordures ménagères ; Mode d'évacuation des eaux usées
COMMUNICATION	Accès à la Télévision ; Accès au Téléphone ; Accès à la Radio ; Accès à l'Ordinateur
EDUCATION	Nombre d'adultes (> 15 ans) scolarisés dans le ménage ; Nombre d'enfants scolarisés dans le ménage ; Nombre d'enfants en âge de fréquenter (primaire et secondaire) ; Taux net de scolarisation des enfants.
SANTE	Accès aux services de santé

Tableau 13: Variables utilisées dans l'approche de patrimoine

APPROCHE PATRIMONIALE	
Dimensions	Attributs
ACTIFS FONCIERS	Terrain nu ou en construction, Autres
CAPITAL HUMAIN	Niveau d'instruction du chef de ménage
CAPITAL SOCIAL	Valeur monétaire des transferts reçus par le ménage ; Appartenance à une association ou groupe d'entraide
LES ACTIFS ECONOMIQUES, FINANCIERS	Superficie des terres agricoles ; Nombre de têtes de chevaux ; Nombre de têtes de bœufs ; Nombre de têtes de chèvres ; Nombre de têtes d'ânes ; Nombre de têtes de chameaux ; Nombre de têtes de porcs ; Nombre de têtes de poules/coqs ; Nombre de têtes d'autres volailles ; Nombre de têtes d'autres bétails ; Créances détenues ; Actions ou obligation détenues.
LES ACTIFS PHYSIQUES	Matériel agropastoral (éclatée en type de matériel : bâtiment, semoirs, charrue,) ; Actifs d'entreprise non agricole (automobile, Cyclomoteur, Calèches et Pirogues) ; Equipements (Réfrigérateur, Congélateur, Cuisinière).

L'observation des deux tableaux précédents (n°12 et n°13) permet de faire une distinction entre les dimensions utilisées dans l'approche patrimoniale et celles utilisées dans l'approche de privation relative. Cependant on note une prise en compte simultanée de la dimension logement au niveau des variables de pauvreté liée à la privation relative et celles de la pauvreté patrimoniale, ce qui peut laisser croire qu'on est en présence d'un double comptage dans l'analyse de la pauvreté dans cette étude.

En effet, au niveau de la pauvreté liée à la privation relative, la dimension habitat est captée par l'accès à l'habitat ; il s'agit ici de voir si le ménage a accès à un habitat décent. L'accès à un cadre de vie agréable est un point clé des ODD (Objectifs du Développement Durable) et

constitue également une des priorités du gouvernement ivoirien dans sa politique d'habitat moderne qui vise, notamment, à faire bénéficier chaque individu d'un toit moderne quel que soit son niveau de revenu (DSRP intérimaire 2002). Donc la variable habitat dans l'analyse de la pauvreté liée à la privation relative a pour objectif de voir si oui ou non l'individu a accès à un habitat.

Dans l'analyse de la pauvreté patrimoniale, il est fait référence plutôt aux actifs fonciers, c'est-à-dire que cette dimension explore la possibilité pour l'individu d'être propriétaire d'un habitat, d'un terrain, etc.

La différence à ce niveau se comprend par le fait qu'un individu peut avoir accès à un habitat moderne et économique sans pour autant en être propriétaire. Tandis que la détention d'actif comme une propriété constitue une source de richesse. L'utilisation de la dimension habitat dans l'approche de privation relative d'une part, et de celle des actifs fonciers dans l'approche patrimoniale d'autre part, n'induit pas un double comptage dans cette thèse.

2. Traitements statistique et économétrique des données

Les traitements statistiques des données sur la base des variables retenues ont été effectués avec le Logiciel SPAD 5.5 pour ce qui concerne l'analyse des correspondances multiples (ACM). Pour cela toutes les données ont été codifiées en variables binaires (0 quand la modalité n'est pas respectée et 1 lorsque la modalité est respectée). Cette codification, il faut le notifier est une exigence de l'ACM.

Pour l'identification des déterminants de la pauvreté, une spécification économétrique de type logit a été utilisée. Ainsi pour chaque type de pauvreté, il a été effectué deux régressions de type logit, ce qui fait au total six (6) régressions en considérant les années 2002 et 2008. Pour réaliser les régressions logit le logiciel Stata 14.1 a été utilisé.

SECTION II : OUTILS D'ANALYSE

Cette section va présenter l'analyse des correspondances multiples (ACM), notamment dans sa forme fonctionnelle et les procédures pour la détermination des indices composites de pauvreté d'une part, et le modèle Logit qui permettra d'identifier les déterminants de la pauvreté d'autre part.

1. Mesures de pauvreté monétaire

En ce qui concerne la pauvreté monétaire, il faut noter que la plupart des rapports sur la pauvreté, élaborés par l'INS en Côte d'Ivoire dans le cadre des Enquêtes Niveau de Vie de 1985, 1998, 2002, 2008, ont utilisé les dépenses de consommation comme indicateur de pauvreté. Il en est de même pour certains auteurs comme Grootaert (1993), Kanbur et Squire (1999) qui ont utilisé les données issues d'enquêtes réalisées par l'INS. Cette mesure qui capte la dimension monétaire de la pauvreté s'appuie sur deux éléments : un indicateur de bien-être et un seuil de pauvreté. L'indicateur de bien-être retenu est la dépense de consommation des ménages, utilisée principalement en raison des difficultés de collecte d'informations fiables sur les revenus de ceux-ci (INS, 2002). Ainsi, dans l'évaluation des pauvres et des non pauvres en Côte d'Ivoire, le seuil de pauvreté relatif est privilégié et on se réfère au seuil de 1985 qui est évalué à 75 000 FCFA. Ce montant a été évalué à partir des prix à la consommation relevés sur les marchés de la ville d'Abidjan, sur la période de février 1985 à janvier 1986 (INS, 1986). Il correspondait au montant le plus élevé des dépenses de consommation des 10% les plus pauvres. Un déflateur a été appliqué aux dépenses de consommation pour tenir compte des différences de prix entre les autres pôles de développement du pays et la ville d'Abidjan. A chaque nouvelle enquête, ce seuil de pauvreté monétaire est réévalué. Ainsi, les seuils obtenus sont : 101 340 FCFA en 1993, 144 800 FCFA en 1995, 162 800 FCFA en 1998, 183 450 FCFA en 2002 et 241 145 FCFA en 2008.

Dans le cadre de cette thèse, les seuils déterminés par l'INS pour ces deux années seront retenus pour identifier les ménages pauvres et non pauvres en milieu rural agricole à l'aide des données provenant des enquêtes niveau de vie des ménages de 2002 et 2008 (ENV 2002 et ENV 2008). Par la suite une classification permettra d'attribuer la valeur 1 aux ménages pauvres et la valeur 0 aux ménages non pauvres, en vue de réaliser les régressions économétriques.

2. Mesures de pauvreté multidimensionnelle

Les mesures de pauvreté multidimensionnelles encore appelées non monétaires peuvent s'effectuer à l'aide d'une famille de méthodes d'analyse de données. L'analyse des données regroupe deux familles des méthodes :

- a) Une partie des méthodes cherche à représenter de grands ensembles de données par peu de variables, en d'autres termes on recherche les dimensions pertinentes de ces données. Les variables ainsi déterminées permettent une représentation synthétique recherchée.

Parmi ces méthodes de nombreuses analyses sont issues de l'analyse factorielle, telles que l'analyse en composantes principales, l'analyse factorielle des correspondances, l'analyse factorielle des correspondances multiples, ou encore l'analyse canonique.

- *L'analyse en composantes principales* : Cette méthode qui est la plus utilisée, reste particulièrement adaptée aux variables quantitatives, continues, à priori corrélées entre elles. Lorsque les données sont projetées dans différents plans, les proximités entre variables s'interprètent en termes de corrélations, tandis que les proximités entre individus s'interprètent en termes de similitudes globales des valeurs observées ;
 - *L'analyse factorielle des correspondances* (ou analyse des correspondances binaires) : Elle a été conçue pour l'étude des tableaux de contingence réalisés par croisement de variables qualitatives. Adaptée aux variables qualitatives, cette analyse consiste à traiter des variables qualitatives prises deux à deux. Dans ce cas, les lignes et les colonnes ont un rôle symétrique et s'interprètent de la même façon ;
 - *L'analyse factorielle des correspondances multiples* est une extension de l'analyse factorielle des correspondances qui ne permet que le croisement de deux variables qualitatives. Elle est donc adaptée à la description de grands tableaux de variables qualitatives par exemple pour le traitement d'enquêtes ;
 - *L'analyse canonique* est très peu utilisée en pratique, son intérêt porte sur son aspect théorique. Elle cherche à analyser les relations entre deux groupes de variables de nature différente. De ce fait l'analyse factorielle des correspondances peut être vue comme une analyse canonique particulière.
- b) Une autre partie des méthodes cherche à classer les données de manière automatique. Ces méthodes sont complémentaires avec les précédentes pour synthétiser et analyser les données et répondre plus particulièrement à l'objectif fixé qui est de caractériser les proximités entre individus et celles entre variables. Ces méthodes de classification sont soit à apprentissage supervisé⁵⁵ (qui nécessitent une base de données d'apprentissage), soit à apprentissage non-supervisé (qui ne nécessitent aucune donnée préalable).

⁵⁵ Ces méthodes sont appelées en statistique les analyses discriminantes

- Parmi les méthodes issues de l'analyse discriminante et directement rattachées à l'analyse de données on peut citer l'analyse linéaire discriminante, la régression logistique, les k plus proches voisins ou encore les arbres de décision.
 - ✓ L'analyse linéaire discriminante est encore appelée analyse factorielle discriminante du fait qu'elle est une analyse en composantes principales supervisée. Elle décrit les individus en classes (celles-ci sont données par une variable issue de l'apprentissage) et ensuite affecte de nouveaux individus dans ces classes. C'est donc une méthode à la fois descriptive et prédictive. Elle permet de traiter aussi bien des variables quantitatives que qualitatives.
 - ✓ La régression logistique consiste à exprimer les probabilités à posteriori d'appartenance à une classe $P(Y=1)$ ou $P(Y=0)$ comme une fonction de l'observation.
 - ✓ L'approche des k plus proches voisins repose sur l'idée simple d'attribuer un nouvel individu à la classe majoritaire parmi ses k plus proches voisins (individus de la base d'apprentissage les plus proches au sens d'une certaine distance).
 - ✓ Les arbres de décision nécessitent souvent une construction délicate et difficilement généralisable si les données d'apprentissage sont peu représentatives de la réalité. La méthode CART (Classification And Regression Tree) possède une construction d'arbre aux propriétés intéressantes pour la segmentation.

- Dans le cas des méthodes de classification automatique qui ne nécessitent pas d'apprentissage, l'intérêt se situe dans la caractéristique des données qui sont complètement inconnues. Elles permettent ainsi de dégager des classes qui ne sont pas évidentes à priori. A ce niveau, les deux principales méthodes développées sont la méthode des centres mobiles (apparentée à la méthode des k-means ou des nuées dynamiques) et la classification hiérarchique ascendante ou descendante.
 - ✓ La méthode des centres mobiles consiste à associer les individus à des centres de classes choisis aléatoirement, puis à recalculer ces centres jusqu'à obtenir une convergence. La difficulté réside dans un choix astucieux des centres au départ pour une convergence plus rapide et dans le choix d'une distance appropriée.

- ✓ La classification hiérarchique ascendante (respectivement descendante) consiste à regrouper les individus selon leur ressemblance (respectivement dissemblance). Toute la difficulté est dans la définition d'une mesure de ressemblance et de la distance associée.

3. Détermination de l'indice composite de pauvreté

Dans la littérature il est établi qu'il existe une différence entre les concepts d'indicateurs et d'indices. Un indicateur composite de pauvreté pour une population donnée, représente la valeur agrégée de plusieurs indicateurs catégoriels de pauvreté. Par contre, l'indice composite de pauvreté résulte de l'agrégation d'indicateurs composites de pauvreté sur une population donnée (Asselin, 2002).

Dans notre travail, il s'agit de définir un indice numérique, qui soit la résultante de la prise en compte de plusieurs indicateurs primaires, calculable pour chaque unité élémentaire de population, et significatif en tant que générant un ordre complet de pauvreté sur la population. Deux types d'approches sont couramment utilisés pour réaliser l'agrégation des indicateurs : l'approche d'entropie et l'approche d'inertie.

3.1. L'approche d'entropie

Cette approche exploitée dans la théorie statique de l'information, a été développée en économie par Theil et adaptée aux mesures de la pauvreté par Maasoumi (1986, 1993). Selon (Kouadio, 2016), Massoumi en 1968 est parti de cette théorie en s'appuyant sur une mesure de divergence entre deux distributions, pour proposer un indicateur composite optimal (C) qui minimise une somme pondérée de divergence deux à deux.

Une analyse critique de cette méthode est disponible chez Asselin (2002).

Soit $P_i = \text{prob}(x = x_i)$, avec $i = 1, \dots, n$ la probabilité que le résultat d'une expérience soit égale à x_i avec $0 \leq P_i \leq 1$. Ainsi, la fonction $g(P_i)$, captant l'information générée par l'expérience est supposée comme une fonction de probabilité. On pose par ailleurs que $g(\cdot)$ est une fonction décroissante, c'est-à-dire que $g(1) = 0$ et $g(0) = \infty$. L'expression de l'information anticipée peut s'écrire sous la forme suivante :

$$H(P) = \sum_{i=1}^n P_i g(P_i) \geq 0 ; P = (P_1, \dots, P_n).$$

L'entropie se définira donc comme la mesure de l'incertitude associée à une variable aléatoire.

Si $g(P_i) = -\log P_i$, alors $H(P)$ est appelé entropie de Shannon. Dans ce cas on aura :

- Pour un évènement certain (ou sûr), par exemple $P = (0,1,0, \dots, 0)$, $H(P) = 0$;
- Pour des évènements équiprobables, $H(P) = \log n$
- $0 \leq H(P) \leq \log n$

A partir de ces spécifications on peut définir des mesures de divergence entre distribution. Pour cela si nous considérons deux distributions suivantes : la première $P = (P_1, \dots, P_n)$ et la deuxième $Q = (Q_1, \dots, Q_n)$ qui est obtenue après modification de la première. La mesure de divergence entre les deux distributions peut s'obtenir à partir de la formulation suivante :

$$D(Q, P) = \sum_{i=1}^n Q_i \log \frac{Q_i}{P_i} \quad (29)$$

La littérature propose une classe alternative de mesures basée sur la famille d'entropie généralisée comme il suit :

$$GE_\gamma(Q, P) = \frac{1}{\gamma(\gamma + 1)} \sum_{i=1}^n Q_i \left[\left(\frac{Q_i}{P_i} \right)^\gamma - 1 \right] \quad (30)$$

avec $\gamma \neq 0, -1$.

Cette spécification théorique évoquée ci-avant peut être adaptée dans le cadre d'une mesure de pauvreté multidimensionnelle. En effet, soit le nombre d'individus i (avec $i = 1, \dots, n$) et le nombre d'attributs j (avec $j = 1, \dots, m$), x_{ij} représente alors la valeur d'un attribut j pour l'individu i . La procédure se fera en deux étapes : dans un premier temps, on va agréger le vecteur des attributs (x_{i1}, \dots, x_{im}) de l'individu i en une valeur unique x_{iT} . Il s'agit en fait de trouver un vecteur $x_T = (x_{1T}, \dots, x_{nT})$ qui reflète le plus possible le bien-être procuré à chaque individu par l'ensemble des attributs. Dans ce cas, il s'agit de minimiser la fonction d'entropie généralisée suivante :

$$GE_\gamma(x_T, X, \alpha) = \frac{1}{\gamma(\gamma + 1)} \sum_{j=1}^m \alpha_j \left\{ \sum_{i=1}^n x_{iT} \left[\left(\frac{x_{iT}}{x_{ij}} \right)^\gamma - 1 \right] \right\} \quad (31)$$

Avec $\gamma \neq 0, -1$ et où α_j représente le poids de l'attribut j (Ambapour, 2006).

3.2. L'approche d'inertie

L'approche d'inertie est une technique d'analyse des données qui se base sur la construction d'échelle multidimensionnelle (MLDS) et les analyses multivariées (MVA). Elle propose des méthodologies permettant d'éliminer autant que possible l'arbitraire dans le calcul d'un indicateur composite. Une méthodologie plus complète de l'approche d'inertie pourrait être

retrouvée chez Bry (1995), (J. P. Benzécri & al., 1973), Bertier et Bouroche (1975), (Cailliez & Pagès, 1976) et Volle (1978, 1997). Les analyses multivariées ou encore appelées analyses factorielles, permettent de représenter un nuage de points ou un champ de vecteur situé dans un espace de dimension m , ($m > 2$) dans un espace de dimension inférieure p ($p < m$). Elles permettent de visualiser les relations entre plusieurs variables et de résumer ainsi l'information apportée par l'ensemble de ces variables. Leur application a été rendue possible grâce au développement de l'informatique. Ces méthodologies permettent de déterminer les poids non arbitraires sur un ensemble de variables.

Les principales méthodes que l'on peut citer pour les plus usuelles sont : l'analyse en composantes principales (ACP) et l'analyse factorielle des correspondances (AFC), particulièrement l'analyse des correspondances multiples (ACM). Ces méthodes factorielles relèvent de la géométrie euclidienne et conduisent à diagonaliser une matrice carrée en y extrayant les valeurs et les vecteurs propres (Ambapour, 2006).

Ces techniques d'analyse de données pour la pauvreté non monétaire sont basées sur l'approche d'inertie, elles sont différentes les unes des autres suivant la nature des variables à utiliser et le type d'analyse multivariée à opérer. L'ACM qui est un cas particulier de l'analyse canonique généralisée (ACG), s'applique sur une base de données ne comportant que des variables qualitatives dont les catégories deviennent des variables dichotomiques codifiées en 0 ou 1. La métrique utilisée, ici, est celle de Mahalanobis, correspondant à celle du khi-deux calculé (Meulman, 1992). Toutefois, (BENZÉCRI, 2003) indique que l'ACM peut inclure aussi bien des variables qualitatives que des variables quantitatives présentées sous leur forme catégorielle.

Pour mieux présenter la procédure de l'approche d'inertie, nous allons considérer un tableau X qui comporte n lignes et p colonnes. En d'autres termes, il s'agit de p variables mesurées sur n individus ; $X = \{x_{ij} | i \in I, j \in J\}$, $Card I = n$, le nombre d'éléments de l'ensemble I (les individus) ; $Card J = p$, le nombre d'éléments de l'ensemble J (les variables). On peut associer à ce tableau deux nuages de points :

- Le nuage de n lignes dans $E = R^p$; E est appelé espace des individus et l'on note par $N(I)$ le nuage des individus ;
- Le nuage des p colonnes dans $F = R^n$; F est appelé espace des variables et l'on note par $N(J)$ le nuage des variables.

Le problème géométrique de l'analyse factorielle consiste à obtenir dans un système d'axe approprié, la meilleure représentation des nuages précédents. L'obtention de ce système d'axes

encore appelés axes factoriels ou axes d’inertie, nécessite l’application d’une procédure pas à pas, en cherchant l’espace à une dimension E_1 , puis l’espace à deux dimensions E_2 , et de façon générale l’espace à k dimensions E_k , ajustant au mieux (au sens de l’inertie) les nuages de points (Ambapour, 2006).

Dans le cadre de cette thèse, l’approche d’inertie à travers l’ACM sera utilisée, ce qui traduit le fait que ce qui manque dans la vie des pauvres est un sous-ensemble de biens et services préalables à l’atteinte d’une certaine qualité de vie.

4. Analyse des Correspondances Multiples (ACM)

4.1. Notations

A partir des travaux de Benzécri (1992), Bry (1995), (Lebart, Grangé, & Burtschy, 1994), Lebart et al. (2006) et Ambapour (2006), on note :

I = Ensemble des sujets i ayant répondu à un questionnaire : $Card I = n$;

Q = Ensemble des questions q ;

J_q = Ensemble de modalités de réponses à la question q ;

$J \cup \{J_q | q \in Q\}$ est l’ensemble des modalités de réponse à toutes les questions.

$card J = p$;

X = Tableau de réponses à n lignes et p colonnes ; $x_{ij} = 1$ ou $x_{ij} = 0$ selon que le sujet i a choisi la modalité de la question q ou non. Un tel tableau est appelé tableau disjonctif complet, il est la juxtaposition de Q sous-tableaux : $X = [X_1, X_2, \dots, X_q, \dots, X_Q]$.

L’analyse des correspondances multiples est l’analyse des correspondances du tableau X ou du tableau $B = X'X$ appelé tableau de contingence de Burt de terme général :

$$b_{jj'} = \sum_{i=1}^n x_{ij} x_{ij'} \quad (32)$$

Il y a équivalence entre les deux analyses.

Les marges en ligne du tableau X sont constantes et égales au nombre Q de questions :

$$x_i = \sum_{j=1}^P x_{ij} = Q \quad (33)$$

Les marges en colonne correspondent au nombre de sujets ayant choisi la modalité j de la question q :

$$x_{.j} = \sum_{i=1}^n x_{ij} \quad (34)$$

Pour chaque sous tableau X_q , l'effectif total est :

$$x_q = \sum_{j \in q} x_{.j} = n \quad (35)$$

La somme des marges donne l'effectif total x du tableau X , soit :

$$x = \sum_{i=1}^n \sum_{j=1}^p x_{ij} = nQ \quad (36)$$

On muni chaque individu i d'une masse identique égale à $m_i = \frac{1}{n}$ et chacune des modalités j est pondérée par sa fréquence $m_j = \frac{x_{.j}}{nQ}$

4.2. Distance du χ^2

Dans un repère R^n , la distance du χ^2 entre deux modalités s'écrit de la manière suivante :

$$d^2(j, j') = \sum_{i \in I} n \left(\frac{x_{ij}}{x_{.j}} - \frac{x_{ij'}}{x_{.j'}} \right)^2 \quad (37)$$

Dans le repère R^p , l'expression de la distance entre deux individus i et i' est donnée par :

$$d^2(i, i') = \frac{1}{Q} \sum_{j \in J} \frac{n}{x_{.j}} (x_{ij} - x_{i'j})^2 \quad (38)$$

La distance entre la modalité j et le centre de gravité du nuage g s'écrit :

$$d^2(j, g) = n d^2(j, g) = n \sum_{i=1}^n \left(\frac{x_{ij}}{x_{.j}} - \frac{1}{n} \right)^2 = \frac{n}{x_{.j}} - 1 \quad (39)$$

4.3. Axes factoriels et facteurs

Si l'on note par D la matrice d'ordre (j, j') ayant les mêmes éléments diagonaux (effectifs correspondant à chacune des modalités) que B , pour trouver les axes factoriels, on procède à la diagonalisation de la matrice :

$$V = \frac{1}{Q} X' X D^{-1} \quad (40)$$

Dans R^p , l'équation du $\alpha^{\text{ème}}$ axe factoriel u_α est :

$$\frac{1}{Q} X' X D^{-1} u_{\alpha} = \lambda_{\alpha} u_{\alpha} \quad (41)$$

L'équation du $\alpha^{\text{ème}}$ facteur φ_{α} se présente de la façon suivante :

$$\frac{1}{Q} D^{-1} X' X \varphi_{\alpha} = \lambda_{\alpha} \varphi_{\alpha} \quad (42)$$

De même, l'équation du $\alpha^{\text{ème}}$ facteur ψ_{α} dans R^n est :

$$\frac{1}{Q} X D^{-1} X' \psi_{\alpha} = \frac{1}{Q} X D^{-1} X' = \lambda_{\alpha} \psi_{\alpha} \quad (43)$$

Entre les deux facteurs, on a des relations de transition suivantes :

$$\varphi_{\alpha} = \lambda_{\alpha}^{-1/2} D^{-1} X' \psi_{\alpha} \quad (44)$$

$$\psi_{\alpha} = \frac{1}{Q} \lambda_{\alpha}^{-1/2} X \varphi_{\alpha} \quad (45)$$

La coordonnée factorielle de l'individu i sur l'axe α s'écrit :

$$\psi_{\alpha i} = \lambda_{\alpha}^{-1/2} \sum_{j=1}^p \frac{x_{ij}}{x_{i.}} \varphi_{\alpha j} = \frac{1}{Q} \lambda_{\alpha}^{-1/2} \sum_{j \in p(i)} \varphi_{\alpha j} \quad (46)$$

Où $p(i)$ désigne l'ensemble des modalités choisies par l'individu i .

De même, la coordonnée de la modalité j sur l'axe α est donnée par l'expression suivante :

$$\varphi_{\alpha j} = \lambda_{\alpha}^{-1/2} \sum_{i=1}^n \frac{x_{ij}}{x_{.j}} \psi_{\alpha i} = \frac{1}{x_{.j}} \lambda_{\alpha}^{-1/2} \sum_{i \in I(j)} \psi_{\alpha i} \quad (47)$$

Où $I(j)$ désigne l'ensemble des individus ayant choisi la modalité j .

4.4. Inertie du nuage des modalités

L'inertie noté $I_n(j)$ de la modalité j vaut :

$$I_n(j) = m_j d^2(j, g) = \frac{1}{Q} \left(1 - \frac{x_{.j}}{n}\right) \quad (48)$$

Quant à l'inertie de la question q , son expression est la suivante :

$$I_n(q) = \sum_{j \in J_q} I_n(j) = \frac{1}{Q} (J_q - 1) \quad (49)$$

Ainsi on peut déduire l'inertie totale sous la forme suivante :

$$I_T = \sum_q I_n(q) = \sum_{j=1}^p \frac{x_{.j}}{nQ} d^2(j, g) = \frac{p}{Q} - 1 \quad (50)$$

Cette inertie totale dépend uniquement du nombre de variables et de modalités et non des

liaisons entre les variables.

Dans cette recherche, pour la détermination de l'indice de privation relative et l'indice de patrimoine, nous allons faire une adaptation de l'indice composite développé par Asselin (2002). Ainsi, pour le ménage (i) l'indice composite aura la forme fonctionnelle suivante :

$$C_i = \frac{\sum_{q=1}^Q \sum_{j \in J_q} W_j^q x_j^q}{Q} \quad (51)$$

Tel que défini, cet indicateur apparaît pour un ménage i comme une moyenne des poids des variables x_j^q . Le poids W_j^q à attribuer à chaque composante de l'indice C_i est le score

(coordonnées factorielles sur le premier axe) normalisé $\left(\frac{\text{score}}{\lambda_1^{-\frac{1}{2}}} \right)$ de la modalité x_j obtenu après application d'une analyse des correspondances multiples.

Il faut noter que la construction d'un tel indicateur s'opère à partir d'une approche dont les étapes successives sont les suivantes :

- Il faut réaliser une première ACM sur un ensemble de variables disponibles et pertinentes caractérisant les conditions de vie des ménages. Le premier axe factoriel de cette ACM permet de mettre en lumière le phénomène de la pauvreté et d'identifier certaines variables d'analyse de l'indicateur composite ;
- On procède sur la base de certains critères, à une réduction du nombre de variables issues de la première ACM. Le critère qui est appliqué est la consistance ordinale sur le premier axe (COPA). Cette propriété consiste pour un indicateur partiel à voir sa structure ordinale de bien-être respectée par la structure ordinale des coordonnées de ses modalités sur le premier axe factoriel. Après quoi, on réalise une deuxième ACM, qui en principe est censée améliorer le pouvoir explicatif du premier axe factoriel.
- On construit l'indice composite de pauvreté à partir des résultats issus de la deuxième ACM. On définit également un seuil de pauvreté qui peut se faire à partir d'une méthode non arbitraire. Cette méthode consiste en une classification des ménages en deux classes selon le critère d'inertie. En d'autres termes, si nous notons par Q une partition de l'ensemble des ménages, noté I en q classes (avec $q = 2$; pauvres et non pauvres) ; Q est un ensemble fini de parties non vides q de I deux à deux d'intersection vide et dont la réunion est I . Mathématiquement cela peut se présenter sous la forme suivante :

$$\forall q \in Q: q \subset I; \forall q, q' \in Q: q \cap q' = \emptyset \Leftrightarrow q \neq q'; I = \cup \{q | q \in Q\}$$

Soit g_q le centre de gravité de la classe q . L'inertie de la classe q par rapport à son propre centre de gravité g_q est :

$$I_n(q) = \sum_{x_i \in q} m_q d^2(x_i, g_q) \quad (52)$$

Cette quantité est appelée « inertie intra-classe ».

Si nous supposons maintenant que les g_q sont munis de masses m_q , on peut définir l'inertie des g_q par rapport au centre de gravité g du nuage $N(I)$:

$$I_n(g_q) = \sum_q m_q d^2(g_q, g) \text{ est appelé « inertie interclasse ».}$$

On montre donc que

$$I_n(g) = I_n(q) + I_n(g_q) \quad (53)$$

Pour juger de la qualité globale de la partition, il est important d'accorder une attention particulière à l'homogénéité à l'intérieur des classes. Dans la mesure où $I_n(g)$ est une quantité constante, il s'agit par conséquent de minimiser la quantité relative à l'inertie intra-classes, ou encore à maximiser l'inertie inter-classes.

Ainsi, la détermination du seuil de pauvreté multidimensionnel est faite à partir de la spécification suivante :

$$\text{seuil ICP} = \max C_i^P m_i^P + \min C_i^{NP} m_i^{NP} \quad (54)$$

où :

$\max C_i^P$ est la valeur maximale de l'ICP dans la classe pauvre ;

$\min C_i^{NP}$ est la valeur minimale de l'ICP dans la classe non pauvre ;

m_i^P est le poids de la classe pauvre

m_i^{NP} est le poids de la classe non pauvre

Une fois le seuil de pauvreté déterminé, les indices de pauvreté standard peuvent être calculés à partir de la spécification de Foster-Greer-Thorbecke (FGT).

Dans le cadre de cette thèse, la construction des classes homogènes de ménages selon leur niveau de bien-être, a été réalisée grâce à la méthode de Classification Ascendante Hiérarchique (CAH), notamment en raison de ce qu'elle permet d'éliminer le plus possible l'arbitraire.

L'objectif de la CAH est de constituer de façon cohérente, à partir de variables et d'indicateurs, des groupes d'individus, les plus homogènes possibles. Cela pourra se faire soit directement,

soit à travers les axes factoriels déduits de l'ACM. En d'autres termes, on choisira parmi les partitions possibles, celle qui assure la variance interclasse maximale, ou, ce qui revient au même, la variance intra-classe minimale. Cette partition est obtenue au moyen d'un algorithme itératif : à chaque étape, un élément est agrégé à une classe, sur la base d'une règle de décision fondée sur un critère de distance minimale. Plusieurs critères d'agrégation (de similitude ou de dissimilitude) et de distances entre les individus et entre les classes sont proposés à ce niveau. Appliquée à l'analyse de la pauvreté, la CAH est effectuée à la suite d'une ACM pour constituer le plus souvent la classe des pauvres et celle des non pauvres. Cette méthode est appliquée aux données des enquêtes niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire de 2002 et 2008 pour déterminer les indices de pauvreté de privation relative et de patrimoine.

5. L'approche de privation relative

Le cadre théorique et analytique du phénomène de la pauvreté était circonscrit à l'approche welfariste qui appréhende le phénomène de la pauvreté sous l'angle monétaire. Dans cette approche, sont considérées comme pauvres les personnes qui vivent en dessous d'un revenu minimum jugé acceptable pour mener une vie décente. Maintes études sur l'analyse du phénomène de la pauvreté notamment en Côte d'Ivoire et en Afrique au sud du Sahara ont utilisé l'approche monétaire.

Cependant, le développement récent des concepts sur le phénomène de la pauvreté se rapportant aux besoins de bases et aux "capabilités" ont stigmatisé l'approche monétaire comme une vision réductrice de l'ampleur du phénomène de la pauvreté. Pour les tenants du concept fondé sur les besoins de base, l'individu qualifié de pauvre est exposé à des privations au niveau de certains besoins de base jugés préalables à l'atteinte d'une vie décente.

Le modèle d'analyse de la pauvreté fondé sur les besoins de bases est d'autant plus important qu'il permet de constater que des personnes vivant au-dessus du seuil de pauvreté monétaire, qualifiées de non pauvres dans l'approche monétaire peuvent être privées de l'accès à certains besoins de base notamment, en raison de l'absence d'infrastructures de base telles que les sources d'énergie moderne, l'eau potable, le logement adéquat, les centres de santé dans leur région, affectant négativement la qualité de vie des personnes concernées. Ainsi, le déficit d'infrastructures de base qui constitue le point d'ancrage de l'analyse fondée sur les besoins de base représente des privations importantes qui peuvent avoir un impact sur la qualité de vie des individus. Toutefois la question qui se pose est de savoir si l'analyse de la pauvreté liée à la

privation relative nous semble appropriée au modèle ivoirien, notamment le milieu rural qui constitue le champ de l'étude ?

En Côte d'Ivoire, la politique économique du point de vue du développement des infrastructures a mis un point d'honneur sur le milieu urbain au détriment du milieu rural qui se perçoit par un écart de développement entre ces deux zones. Ce gap de développement entre le milieu rural et le milieu urbain est perceptible à travers les exemples ci-après se rapportant à l'eau, à l'énergie, au cadre de vie et à l'assainissement et qui constituent par ailleurs des dimensions importantes dans l'analyse de la pauvreté liée aux privations relatives.

L'eau potable est un facteur important qui contribue au bien-être des ménages et constitue également une des priorités des Objectifs du Développement Durable (ODD 6). Les politiques antérieures de développement de l'eau potable ont privilégié le milieu urbain au détriment des zones rurales si bien que la proportion des personnes ayant accès à une source d'eau potable en milieu urbain ivoirien est estimée à 70% en 2002 et à 77% en 2006. Tandis qu'en milieu rural, l'hydraulique villageoise améliorée qui garantit par rapport aux points d'eau villageois une meilleure qualité et une disponibilité permanente de l'eau concerne un taux de couverture nationale de 8% (par rapport aux localités éligibles) en 2002 et de 10% en 2006 (Ministère du Plan et du développement, RCI, 2007).

Tout comme l'eau potable, l'énergie constitue une source de bien-être des ménages et représente un des aspects importants du développement durable (ODD 7). Les politiques de développement de l'énergie conventionnelle ont favorisé la capitale politique et administrative en l'occurrence le district d'Abidjan qui concentre le quart de la population ivoirienne (cf. RGPH 1998) avec un développement progressif vers les zones urbaines du reste du pays. Le milieu rural ivoirien a été très faiblement doté en énergie électrique (Ministère du Plan et du développement, RCI, 2007).

L'un des objectifs du Gouvernement ivoirien est d'améliorer le cadre de vie des populations par le biais des conditions d'assainissement adéquates et d'un cadre de vie agréable. Cependant à la pratique le secteur de l'assainissement et du cadre de vie n'échappe pas à la prééminence des politiques de développement des zones urbaines sur les zones rurales. En effet, le rapport du Groupe de Travail Thématique 5 dans le cadre de la stratégie nationale de développement basée sur les OMD (SND/OMD/ Ministère du Plan, 2007) révèle une absence totale de politique, de stratégie et de programme d'assainissement en milieu rural qui se traduit par l'inexistence de schémas directeurs d'assainissement, le manque d'infrastructures de drainage

des eaux pluviales, de collecte et de traitement des eaux usées. Cette absence totale de politique, de stratégie et de programme au niveau de l'assainissement rural entraîne un très faible taux de couverture (moins de 10%) en assainissement de base.

Ces politiques de développement des infrastructures qui ont défavorisé les zones rurales alors qu'elles constituent le socle de l'économie ivoirienne ont eu pour corollaire l'insuffisance voire l'absence totale d'équipements de base dans la plupart de ces zones, privant ainsi une frange importante des populations rurales de disposer d'une certaine qualité de vie et d'un cadre de vie décent. Par conséquent, l'identification des personnes pauvres selon l'approche monétaire occulte une partie de la population rurale non concernée par la pauvreté monétaire mais qui est exposée à de véritables privations affectant leur cadre de vie et leur bien-être. C'est pourquoi, les analyses de la pauvreté en Côte d'Ivoire s'appuyant jusque-là sur l'approche monétaire constituent une vision réductrice de l'ampleur du phénomène. Le recours à l'analyse de la pauvreté basée sur les privations relatives dans le milieu rural agricole ivoirien constitue donc un enjeu majeur dans l'identification des populations rurales pauvres.

La pertinence de l'analyse de la pauvreté non monétaire par les besoins de base en milieu rural ivoirien se justifie ainsi par l'absence de substitution entre pauvreté monétaire et privation relative. En effet, l'individu vivant en milieu rural a une très faible probabilité d'accéder aux besoins de base quels que soient les moyens dont il dispose contrairement aux habitants du milieu urbain ivoirien qui vivent dans un cadre plus adéquat et doté d'infrastructures. Les personnes vivant en zone urbaine et qui sont exposées aux privations sont généralement en dessous du seuil de pauvreté monétaire. Par voie de conséquence la détermination des pauvres, en milieu urbain ivoirien par l'approche monétaire et non monétaire, induit nécessairement l'identification de la même frange de la population c'est-à-dire le même groupe de pauvre conférant ainsi, à ces deux formes d'analyse en zone urbaine un caractère de substitution. Ce qui n'est pas le cas pour le milieu rural où l'approche monétaire qualifie de non pauvres les personnes ayant un revenu au-dessus du seuil de pauvreté et qui sont pourtant exposées à des privations multiformes. Ainsi, l'analyse de la pauvreté non monétaire par les besoins de base trouve toute sa pertinence en milieu rural ivoirien. Elle ne constitue pas un exercice supplémentaire qui vient confirmer les résultats de la méthode monétaire en milieu rural.

Pour mieux capter la pauvreté non monétaire, Townsend (1979), propose l'utilisation d'un indice de privation relative basé sur l'observation de nombreuses expériences se rapportant

notamment à la consommation et la participation à la vie sociale. Dans le même ordre d'idées, un indice de privation relative basé sur une spécification économétrique de type logit a été développé par Desai et Shah (1988). L'indice de privation relative développé par Desai et Shah (op.cit) a été utilisé par Delhausse (2002) en vue d'identifier un noyau dur de la pauvreté en Wallonie. Delhausse soutient, cependant, que Desai et Shah (op.cit.) et toutes les applications ultérieures similaires n'ont pas développé un seuil de pauvreté permettant d'identifier de façon très précise les pauvres et les non pauvres au niveau de la mesure de la privation relative. Or la détermination d'un seuil de pauvreté constitue une étape importante en vue d'une identification des pauvres en milieu rural agricole.

Tenant compte de cette critique de Delhausse (2002), ce travail utilise l'Indice Composite de Pauvreté (ICP) développé par Asselin (2002) et qui est généralement utilisé dans le cas de la pauvreté non monétaire qui prend en compte plusieurs dimensions.

La construction de l'ICP, basée sur l'approche d'inertie consiste à définir un indice composite pour chaque unité d'une population donnée. Dans cette étude, le choix est porté sur une analyse factorielle à savoir l'analyse des correspondances multiples (ACM) pour construire l'ICP. Cette méthode a facilité l'élimination de l'arbitraire dans la sélection des variables et dans la détermination des poids utilisés. Le choix de l'ACM est d'autant plus justifié que les variables d'intérêt ayant trait à l'approche de privation relative et répertoriées au niveau des données de l'ENV 2002 et 2008 sont qualitatives. Aussi, est-il important de noter que 2 ACM ont été réalisées : l'ACM préliminaire qui a permis de retenir les variables qui contribuent le plus à la construction du premier axe factoriel (cf annexe 4) et l'ACM finale qui a permis de calculer l'ICP pour chaque ménage.

Après avoir calculé l'indice composite de pauvreté pour chaque ménage, la classification des ménages a été effectuée à partir de la classification hiérarchique ascendante. Cette procédure a permis de proposer une partition en 2 classes pour les années (cf annexe 5).

6. L'approche de patrimoine

Le patrimoine peut être défini comme les avoirs accumulés permettant à une personne ou à un ménage de disposer de ressources futures (Lollivier & Verger, 1996). Il résulte d'un processus d'accumulation des actifs qui dépend des différents calendriers démographiques, comme l'âge

d'entrée dans la vie active, celui du premier emploi, de la première mise en couple ou du premier héritage (Cordier, Houdré, & Rougerie, 2006). Une analyse de la pauvreté utilisant l'approche d'actifs ou de patrimoine a été conduite par Sahn et Stifel en 2003. Les résultats obtenus ont révélé que l'analyse de la pauvreté par les actifs est aussi pertinente que celles réalisées par le biais des dépenses.

Rarement les études sur l'analyse du phénomène de la pauvreté ont porté sur les indices de patrimoine. Les études ont le plus mis l'accent sur l'approche monétaire. Or l'évaluation de la pauvreté par le biais de l'indice de patrimoine revêt un intérêt majeur. En effet, le cycle de vie des dépenses de consommation montre qu'un individu qui vient d'obtenir un premier emploi aura une propension à réaliser des dépenses alimentaires et non alimentaires importantes mais le patrimoine qu'il aura accumulé dans ses premières années d'activité sera très faible. Ainsi, cette personne peut être non pauvre sur le plan monétaire et pauvre au niveau des indices de patrimoine. En revanche une personne ayant atteint l'âge de la retraite peut réduire ses dépenses monétaires dans des proportions considérables alors qu'il est détenteur d'un grand patrimoine. Cette personne sera classée comme pauvre au niveau monétaire tandis que sur la base de l'approche de patrimoine elle sera identifiée comme non pauvre.

Les études menées en Côte d'Ivoire ne font pas référence aux indices de patrimoine cela induit nécessairement des biais dans la détermination exhaustive des pauvres. Un ménage peut détenir des actifs de grandes valeurs alors que sa propension à dépenser au niveau des besoins alimentaires et non alimentaires demeure faible. Ceci est d'autant plus justifié que dans le milieu rural ivoirien, de par la sociologie et la culture des populations, la détention de patrimoine est synonyme de richesse et de puissance si bien que déstocker un patrimoine pour faire face à des besoins alimentaires peut avoir des interprétations multiples notamment : la perte de son rang social, le manque de considération, et le déclin dans la pauvreté, etc. C'est donc à juste titre que cette thèse se penche sur la détermination de la pauvreté patrimoniale en vue d'une identification plus fine et plus exhaustive des pauvres en milieu rural agricole.

Par ailleurs, l'observation de dimensions multiples dans l'approche patrimoine, permet le recours à l'indice composite de pauvreté (ICP) développé par Asselin (op.cit.). De ce fait le modèle analytique utilisé au niveau de l'approche de patrimoine est le même que celui utilisé dans l'approche de privation relative qui s'appuie également sur les analyses des correspondances multiples. Toutefois, la question qui se pose est la présence de variables

continues au niveau des actifs du ménage non appropriée à l'utilisation des ACM. La prise en compte de cette exigence de l'ACM a nécessité la recodification des variables continues en variables qualitatives binaires.

On aboutit, ainsi, à l'instar de l'approche de privation relative, à la construction d'un indice de pauvreté patrimoniale pour chaque ménage. Ensuite un ménage de référence a été répertorié pour distinguer les ménages pauvres des ménages non pauvres.

L'une des alternatives à explorer dans ce travail était d'aborder la pauvreté sous l'angle multidimensionnel qui consisterait en la détermination d'un indice multidimensionnel, qui regrouperait les approches monétaires, de privation relative et de patrimoine. Compte tenu de la spécificité du milieu rural agricole ivoirien, et des méthodes de détermination de la pauvreté basées uniquement sur l'approche monétaire qui reste assez réductrice, il est apparu plus judicieux de procéder à cette distinction entre approche monétaire, approche de privation relative et approche de patrimoine. La distinction entre l'approche de privation relative et celle de patrimoine se justifie pour les raisons suivantes : l'approche de privation relative qui a fait l'objet de justification dans les paragraphes ci-dessus est perceptible sous deux angles.

Le premier aspect a trait à l'insuffisance de revenu permettant aux ménages agricoles d'accéder aux infrastructures sociales. Dans ce cas, l'individu qui dispose d'un patrimoine pourrait déstocker un de ces actifs pour lever l'obstacle lié à l'accès à une infrastructure de base. Toutefois, il faut souligner que les infrastructures de base lorsqu'elles existent en milieu rural ivoirien sont en nombre insuffisant et de faible capacité ou dans un état non conventionnel (faute d'entretien) si bien que la disponibilité des ressources monétaires ne permet pas de surmonter convenablement la privation liée aux infrastructures de base.

Le second aspect de la privation relative se rapporte à la non-disponibilité des infrastructures de base. Dans ce cas de figure, l'individu quelle que soit sa richesse au niveau patrimoine ne peut utiliser son revenu direct ou son revenu lié à la vente d'actif pour surmonter l'obstacle qui résulte de la privation relative en raison de l'absence d'infrastructures dans la région. La non disponibilité d'infrastructures étant légion dans le milieu rural agricole ivoirien, faute de politiques appropriées de développement des infrastructures, conduit nécessairement à l'impossibilité de substituer des actifs issus du patrimoine pour faire face à la pauvreté liée à la privation relative. On constate de nombreux efforts du gouvernement actuel en matière d'investissement dans les infrastructures, afin de faciliter le déplacement des personnes et des

biens. En outre, la mise à disposition de centres de santé équipés, de l'eau potable permet de percevoir une amélioration des conditions de vie des populations ivoiriennes.

A cet égard le recours simultané à l'indice de privation relative et à l'indice de patrimoine dans l'analyse de la pauvreté en milieu rural agricole est d'autant plus important qu'ils permettent de mieux classer les personnes pauvres selon la privation relative et les pauvres au niveau des actifs (patrimoine).

7. Les déterminants de la pauvreté : Présentation du modèle LOGIT

7.1. Présentation et spécification du modèle logit

Le modèle logit a d'abord été utilisé dans l'analyse des expériences biologiques (Cramer, 1990). Dans le cadre de modèles à variables qualitatives, le modèle probit⁵⁶ et le modèle logit⁵⁷ sont généralement utilisés. Ils permettent d'aboutir quasiment aux mêmes résultats, du moins aux mêmes analyses et conclusions. A cet effet, Amemiya (1981) d'une part, et Maddala (1983), d'autre part, proposent un coefficient de proportionnalité pour passer des estimateurs du modèle logit à ceux du modèle probit.

Amemiya (1981), propose que l'estimateur du modèle logit soit multiplié $1/1,6 = 0,625$ pour le comparer à l'estimateur du modèle probit, alors que Maddala (1983), rappelant que la distribution logistique a une variation de $\pi^{2/3}$, suggère un coefficient de proportionnalité de $3^{1/2}/\pi$. En outre, il faut indiquer que la spécification logit est plus utilisée du fait de sa simplicité par rapport au modèle probit, notamment quand il s'agit de dériver les fonctions de densité de probabilité.

Le principe des modèles à variable dépendante qualitative se présente sous la forme suivante : si nous considérons une variable dépendante qualitative Y elle prendra les valeurs en fonction des modalités.

$$Y = \begin{cases} 1, & \text{si le ménage appartient à la classe des pauvres} \\ 0, & \text{si non} \end{cases}$$

L'analyse du modèle logit s'appréhende à travers la probabilité d'appartenir à une classe ou de posséder une modalité. Dans le cas de cette thèse, il s'agira de déterminer la probabilité pour un ménage donné d'appartenir ou non à la classe des pauvres.

⁵⁶ Le modèle probit est associé à une fonction de probabilité cumulative normale

⁵⁷ Le modèle logit est associé à une fonction de probabilité logistique et possède une courbe plus plate

Ainsi, l'expression qui permet de calculer la probabilité d'appartenance à la classe des pauvres est donnée par :

$$P(Y = 1) = \frac{e^{\beta Z_i}}{1 + e^{\beta Z_i}} \quad (55)$$

Par contre la probabilité pour un ménage de ne pas appartenir à la classe des pauvres est donnée comme il suit :

$$P(Y = 0) = 1 - P(Y = 1) = 1 - \frac{e^{\beta Z_i}}{1 + e^{\beta Z_i}} = \frac{1}{1 + e^{\beta Z_i}} \quad (56)$$

7.2. Procédure d'estimation

Plusieurs méthodes permettent d'estimer les paramètres du modèle. En effet, on peut citer les méthodes de Berkson, du Khi-Deux Minimum, du Maximum de Vraisemblance (MMV).

La méthode qui sera utilisée dans le cadre de cette thèse est celle du maximum de vraisemblance, notamment parce que :

- 1°) elle est l'une des méthodes les plus usitées (Tassi, 1989);
- 2°) ses propriétés asymptotiques sont très intéressantes, notamment pour les modèles probit et logit⁵⁸ (convergence et normalité asymptotiques (Gourieroux, 1989; Tassi, 1989) ;
- 3°) les estimateurs obtenus par la MMV s'ils existent, sont uniques (Gourieroux, 1989).

La forme générale de la fonction de vraisemblance est donnée par :

$$LF = \prod_{i=1}^n F(X'_i \beta)^{y_i} [1 - F(X'_i \beta)]^{1-y_i} \quad (57)$$

Sous la forme logarithmique, l'expression devient :

$$\Omega = \sum_{i=1}^n y_i \text{Log} F(X'_i \beta) + \sum_{i=1}^n (1 - y_i) \text{Log}[1 - F(X'_i \beta)] \quad (58)$$

Plus spécifiquement, l'équation de vraisemblance de la fonction logit se présente de la façon suivante :

$$L = \prod_{Y=1} \frac{e^{\beta Z_i}}{1 + e^{\beta Z_i}} \prod_{Y=0} \frac{1}{1 + e^{\beta Z_i}} \quad (59)$$

⁵⁸ Ces propriétés ne sont respectées que sous certaines conditions décrites dans la suite du document au paragraphe V.2.2.1

Le vecteur β est obtenu en maximisant la fonction de vraisemblance ou son logarithme (Amemiya, 1981; Maddala, 1983), c'est-à-dire que β est solution de l'équation suivante :

$$\frac{\partial \text{Log}L}{\partial \beta} = 0 \quad (60)$$

Dans ces modèles, on peut constater que L est globalement concave (i.e L a un maximum local unique) et par conséquent, une solution de L est unique si elle est bornée. L'équation de vraisemblance ainsi présentée est résolue de façon analytique à partir d'un processus itératif (ici l'algorithme de Newton-Raphson) pour déterminer les paramètres du modèle. Le but de l'algorithme est de trouver une racine de l'équation $\frac{\partial \text{Log}L}{\partial \beta} = 0$. Pour cela, on se donne une

valeur initiale $\tilde{\beta}_0$ et on cherche le plan tangent en ce point à la fonction : $\beta \rightarrow d = \frac{\partial \text{Log}L}{\partial \beta}$

Ce plan d'équation : $d = \frac{\partial \text{Log}L}{\partial \beta}(\tilde{\beta}_0) + \frac{\partial^2 \text{Log}L}{\partial \beta \partial \beta'}(\tilde{\beta}_0)[\beta - \tilde{\beta}_0]$, constitue une approximation de

$d = \frac{\partial \text{Log}L}{\partial \beta}$; d'où l'idée d'approcher la racine de : $\frac{\partial \text{Log}L}{\partial \beta} = 0$ par la racine de :

$$\frac{\partial \text{Log}L}{\partial \beta}(\tilde{\beta}_0) + \frac{\partial^2 \text{Log}L}{\partial \beta \partial \beta'}(\tilde{\beta}_0)[\beta - \tilde{\beta}_0] = 0, \text{ c'est-à-dire par: } \tilde{\beta}_1 = \tilde{\beta}_0 - \left[\frac{\partial^2 \text{Log}L}{\partial \beta \partial \beta'}(\tilde{\beta}_0) \right]^{-1} \frac{\partial \text{Log}L}{\partial \beta}(\tilde{\beta}_0)$$

Ainsi par récurrence, nous pouvons exprimer $\tilde{\beta}_{h+1}$ en fonction de $\tilde{\beta}_h$ comme suit :

$$\tilde{\beta}_{h+1} = \tilde{\beta}_h - \left[\frac{\partial^2 \text{Log}L}{\partial \beta \partial \beta'}(\tilde{\beta}_h) \right]^{-1} \frac{\partial \text{Log}L}{\partial \beta}(\tilde{\beta}_h) \quad (61)$$

Si la suite des valeurs $\tilde{\beta}_h$ converge vers une limite $\tilde{\beta}$, celle-ci est forcément solution des

équations de vraisemblance car : $\tilde{\beta} = \lim_{h \rightarrow \infty} \tilde{\beta}_{h+1} = \tilde{\beta} - \left[\frac{\partial^2 \text{Log}L}{\partial \beta \partial \beta'}(\tilde{\beta}) \right]^{-1} \frac{\partial \text{Log}L}{\partial \beta}(\tilde{\beta})$

$\Rightarrow \frac{\partial \text{Log}L}{\partial \beta}(\tilde{\beta}) = 0$.

Conclusion partielle

Il ressort de ce chapitre que le seuil de pauvreté monétaire que nous allons utiliser dans le cadre de cette étude est le seuil déterminé par l'Institut National de la Statistique (INS) pour les années 2002 et 2008. L'analyse des correspondances multiples (ACM) devra permettre de déterminer un seuil de pauvreté à partir des indices composites de pauvreté, pour ce qui concerne la pauvreté non monétaire.

Les données utilisées proviennent des Enquêtes Niveau de vie des Ménages (ENV) pour les années 2002 et 2008.

Les indicateurs de pauvreté seront complétés par la détermination des facteurs qui expliquent la probabilité d'être pauvre, à partir d'un modèle logit.

L'analyse du phénomène de pauvreté et des inégalités respecteront la structuration suivante : l'approche monétaire, l'approche de privation relative et l'approche de patrimoine.

A partir des résultats obtenus au chapitre suivant, sur la base des outils développés au chapitre III, des analyses seront menées et permettront de déboucher sur des orientations de politiques efficaces de lutte contre la pauvreté.

CHAPITRE IV : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DE L'ETUDE

Ce chapitre aborde les résultats préliminaires obtenus à partir des traitements statistiques et économétriques effectués sur les données de 2002 et de 2008. Aussi présente-il l'interprétation et l'analyse de ces résultats. En effet, après les analyses des taux de pauvreté et des inégalités, ce chapitre procède à l'identification des déterminants liés à la probabilité pour un ménage d'appartenir à la classe des pauvres.

SECTION I : PRESENTATION DES RESULTATS PRELIMINAIRES

Les bases de données exploitées dans le cadre de la présente thèse sont celles de l'ENV 2002 et de l'ENV 2008 avec respectivement comme échantillon au niveau national 10 800 ménages, 12 600 ménages. Pour ce qui concerne les données utilisées, c'est à dire celles relatives au milieu rural agricole, on note 4 164 ménages en 2002 et 6 000 ménages en 2008. Ces ménages sont composés d'agriculteurs de produits d'exportation, d'agriculteurs de vivrier et/ou d'éleveurs et d'employés agricoles. Le tableau n°14 suivant montre que les chefs de ménage exerçant dans l'agriculture d'exportation constituent la frange la plus représentée dans les échantillons de 2002 et de 2008. En deuxième position viennent les agriculteurs du vivrier et les éleveurs. Par contre, les employés agricoles constituent la frange faiblement représentée en milieu rural agricole.

Tableau 14: Catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage

Variables	ENV 2002		ENV 2008	
	Fréquence	Pourcentage	Fréquence	Pourcentage
Agriculteur d'exportation	2388	57,3	2904	48,40
Agriculteur du vivrier et/ou éleveur	1471	35,3	1677	27,95
Employé agricole	305	7,3	1419	23,65
Total	4164	100	6000	100

Source : calculs de l'auteur à partir des données ENV2002 et ENV2008

Le constat que l'on peut faire de ce tableau entre 2002 et 2008 est que le poids de ces deux premiers secteurs a baissé. Ce qui traduit, une reconversion de certains producteurs dans

d'autres activités. Par contre le poids des employés agricoles a augmenté, passant d'une proportion de 7,3% à 23,65%. L'impact des crises successives de 2002 à 2008 a donc poussé de nombreux chefs de ménages à s'orienter vers les secteurs de la transformation après avoir perdu leurs outils de production.

Une autre caractéristique de notre échantillon c'est la faible représentativité des femmes par rapport aux hommes. En effet, les hommes chefs de ménage exerçant dans le milieu rural représentent 86,6% en 2002 et 84,35% en 2008. Ce résultat s'explique par le fait que dans nos sociétés africaines, notamment dans le secteur rural, les femmes ont du mal à détenir la terre, outil indispensable de production dans le secteur agricole.

En ce qui concerne la détermination des indices de pauvreté, l'indice FGT a été utilisé. Cet indice se présente sous la forme générale suivante :

$$P_{\alpha} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{z - y_i}{z} \right)^{\alpha} \quad (62)$$

Avec n la population totale, q , le nombre de ménages pauvres, α un paramètre d'aversion pour la pauvreté, z la ligne de pauvreté monétaire et y_i le bien-être du ménage i . A partir de cette expression, il est possible de déterminer trois indicateurs selon que α prend les valeurs 0, 1 et 2.

- Si $\alpha = 0$, on mesure l'**incidence** de la pauvreté. Cette mesure encore appelée headcount ratio (ratio de pauvreté) mesure la proportion de ménages touchés par la pauvreté. Ainsi, on a :

$$P_0 = \frac{q}{n} \quad (63)$$

Cette mesure qui est pratique comporte un inconvénient, c'est celui de ne pas être sensible aux différences d'intensité de la pauvreté. En effet, selon Bertin (2007) citant (Koné, 2002), cet indicateur ne nous renseigne ni « *sur le degré de dénuement des pauvres par rapport au reste de la population, ni sur la dispersion des pauvres, les uns par rapport aux autres* ». En d'autres termes, cette mesure considère que tous les individus sont dans la même situation dès qu'ils ont un revenu inférieur à la ligne de pauvreté. Elle attribue la même importance à une personne qui a un revenu juste inférieur à la ligne de pauvreté et à une personne avec un revenu presque nul. Pour combler cette insuffisance deux autres mesures vont être proposées.

- Si $\alpha = 1$, on a P_1 qui mesure **l'intensité** de la pauvreté et son expression est la suivante :

$$P_1 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{z - y_i}{z} \right) \quad (64)$$

La valeur absolue de cette mesure traduit le montant du transfert monétaire nécessaire pour permettre aux ménages pauvres d'atteindre le seuil de pauvreté. L'inconvénient présenté par cet indicateur est relatif au fait qu'il ne capture pas les différences de sévérité de la pauvreté parmi les pauvres, ni les inégalités entre les pauvres eux-mêmes (Sen, 1976). Pour trouver une solution à ce problème, un autre indicateur va être élaboré, il est obtenu lorsque $\alpha = 2$.

- Si $\alpha = 2$, on a une mesure **d'inégalité** qui traduit la distribution des revenus entre individus ou ménages pauvres. Ainsi l'expression se présente sous la forme suivante :

$$P_2 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{z - y_i}{z} \right)^2 \quad (65)$$

Cette expression générale de l'indicateur respecte deux propriétés essentielles de l'étude quantitative de la pauvreté à savoir : (i) *la décomposabilité*, en sous-groupes socioéconomiques, et (ii) *l'additivité*, la pauvreté totale étant la moyenne des différents indices pondérée par la proportion de chaque sous-groupe dans la population étudiée (Ravallion, 1992).

Il faut indiquer que l'approche des indices FGT, respectent deux principaux axiomes énoncés par Sen (1976) : **monotonie** et **transfert**. L'axiome de Monotonie stipule que si la dotation d'un individu pauvre diminue, la mesure de la pauvreté augmente. Quant à l'axiome de transfert, il stipule que « *toutes choses étant égales par ailleurs, un transfert de bien-être d'un ménage en dessous de la ligne de pauvreté vers n'importe quel ménage plus riche doit augmenter l'indice de pauvreté* ».

Il faut préciser que P_2 respecte ces deux axiomes, P_1 respecte l'axiome de monotonie et P_0 ne respecte aucun de ces axiomes.

1. Détermination des indices et déterminants de la pauvreté monétaire et analyse des inégalités monétaires

1.1. Indices de pauvreté

Tableau 15 : Indices FGT pour la pauvreté monétaire

	FGT₀ (Incidence)	FGT₁ (Intensité)	FGT₂ (Inégalité)
2002	0,505	0,193	0,098
2008	0,543	0,126	0,064

Source : calculs de l'auteur, 2017

L'analyse du tableau 15 ci-dessus montre qu'un ménage sur deux est pauvre. En effet, le taux de pauvreté (FGT₀) en 2002 est de 50,5% et de 54,3% en 2008 dans le milieu rural agricole. Ce résultat signifie que plus de la moitié des ménages en milieu rural agricole n'a pas les ressources nécessaires pour fournir à ses membres le bien-être minimum. On constate en outre, que le taux de pauvreté s'est accru de 2002 à 2008 avec un écart positif de 3,8 points.

Il est important de mieux situer cette évolution dans le temps en Côte d'Ivoire. L'ENV 2002 intervient dans un contexte avant la crise militaro-politique de 2002 qui débute le 19 septembre de la même année. Donc le taux de pauvreté est un taux qui est calculé dans une période considérée comme stable. La crise de 2002 a consacré la scission de la Côte d'Ivoire entre la partie Nord et la partie Sud. L'une des conséquences importantes de cette crise reste la destruction de l'outil de production notamment dans les zones concernées par la guerre. En outre les mouvements de populations vers les zones dites « gouvernementales » considérées comme plus sécurisées sont très importants, entraînant du coup une forte pression sur les ressources et les infrastructures de ces zones d'accueil. De façon globale le taux de pauvreté s'est accru au niveau national de 2002 à 2008, passant respectivement de 38,4% à 48,9%. On constate que ces taux sont relativement plus faibles que ceux du milieu rural agricole, confirmant ainsi, l'adage qui dit que la pauvreté est un phénomène rural.

S'il est vrai que l'on peut indexer la crise de 2002, il reste indéniable que les crises et remous sociaux de 2004 et 2006 ont contribué à l'accentuation du phénomène de pauvreté monétaire. En effet, lors des évènements survenus pendant ces deux années, notamment 2006, plusieurs entreprises, principalement françaises ont dû fermer, provoquant du coup un chômage « forcé ».

La mesure de l'intensité de la pauvreté donnée par P_1 est de 0,193 et 0,126 respectivement en 2002 et 2008. Pour rappel, l'intensité de la pauvreté encore appelée l'écart de pauvreté (qui est souvent choisi pour représenter la profondeur de la pauvreté), correspond à la distance moyenne qui sépare la population de la ligne de pauvreté lorsqu'une distance zéro est attribuée aux non-pauvres. L'écart de pauvreté est une mesure du déficit de pauvreté de la population entière. En l'occurrence, la notion de « déficit de pauvreté » traduit les ressources qui seraient nécessaires pour extraire tous les pauvres de leur situation par des transferts de ressources parfaitement ciblés. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

1.2. Déterminants de la pauvreté monétaire

– Année 2002

L'analyse des résultats de la régression logit sur les facteurs susceptibles d'influencer la probabilité d'appartenir à la classe des pauvres permet de noter que globalement le modèle est significatif. En effet, le ratio de vraisemblance qui suit une loi de Khi-deux ($\chi^2 = 638,66$) est significatif à 1%. En outre, le pouvoir de bonne prédiction du modèle est de 67,68%.

Fort de ces statistiques, nous pouvons nous focaliser sur les variables individuelles.

Il ressort du tableau 16 suivant, que six (06) variables sont susceptibles d'influencer la probabilité d'appartenir à la classe des pauvres. Il s'agit des variables suivantes : sexe du chef de ménage, taille du ménage, nationalité du chef de ménage, confession religieuse chrétienne du chef de ménage, tranche d'âge jeune et tranche d'âge adulte.

Sexe du chef de ménage

Le signe négatif de cette variable traduit que le chef de ménage est un homme, ce qui entraîne une baisse de la pauvreté. Ainsi, plus les chefs de ménages sont des hommes, cela réduit la probabilité d'être pauvre de 0,1560.

Cette situation peut s'expliquer par le fait que la majorité des ménages de l'échantillon retenu dans cette étude est de sexe masculin. Les hommes sont le plus souvent ceux qui héritent de la terre, facteur très important dans l'activité agricole. Au niveau monétaire, les hommes sont donc mieux nantis parce qu'exerçant dans des activités qui nécessitent la force de travail importante.

Taille du ménage

Son signe indique que plus le nombre de personnes dans le ménage est élevé, plus la probabilité d'appartenir à la classe des pauvres est réduite. Significative à 1%, cette variable entraîne une diminution de la probabilité d'être pauvre de 0,064. Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait que dans le secteur agricole, la main d'œuvre familiale est plus importante quand le nombre de personnes dans le ménage est de plus en plus élevé. Cette situation a pour conséquence de réduire les coûts liés aux activités qui nécessitent de la main d'œuvre.

Nationalité

Telle que codifiée, cette variable indique deux modalités à savoir être ivoirien et être non ivoirien. Le résultat montre que les ivoiriens sont généralement plus touchés par le phénomène de pauvreté monétaire. L'explication d'un tel constat se trouve dans le fait que non propriétaire des terres, les non ivoiriens essayent de tirer le maximum de ressources. En outre, même quand les nationaux sont propriétaires de leurs plantations, ils ont recours à la main d'œuvre qui elle est d'origine extérieure (burkinabé et maliens pour la plupart).

Religion

Au niveau de la religion, les chrétiens semblent plus touchés par la pauvreté. Ainsi les ménages de confession religieuse chrétienne ont une incidence sur la probabilité d'appartenir à la classe des pauvres de l'ordre de 0,0496. Ils sont plus probables d'appartenir à la classe pauvre.

Tranche d'âge

Les tranches d'âge jeune et adulte sont moins exposées à la pauvreté monétaire. Cette situation se comprend aisément par le fait que la main d'œuvre valide se concentre au niveau de ces deux tranches d'âge. Les personnes de plus de 50 ans sont dans la phase de transition, à savoir passer le relais aux plus jeunes. Appartenir à ces deux tranches d'âge, réduit la probabilité d'être pauvre de 0,0611 pour les jeunes et 0,0653 pour les adultes.

– Année 2008

Le modèle logit appliqué pour l'année 2008 donne un ratio de vraisemblance égale à 138,51 traduisant que le modèle est significatif à 1%. En outre le pouvoir de bonne prédiction est de 57,84%.

Six (06) variables constituent les déterminants de la pauvreté monétaire. Il s'agit du sexe, de la religion (musulmane et chrétienne), de la tranche d'âge (jeune et adulte), du statut matrimonial

Sexe

Les hommes sont plus touchés par la pauvreté et la probabilité d'appartenir à la classe des pauvres va augmenter de 0,0367. Cette nouvelle situation qui est contraire au résultat de l'année 2002, traduit le fait que les hommes ont connu une baisse de leurs ressources. Ce constat peut s'expliquer par le fait que la guerre militaro-politique de septembre 2002 a inversé la tendance, puisque de nombreux combattants étaient en majorité des hommes et les jeunes (bras valides pour les activités agricoles) ont été enrôlés. A côté de cela, il faut noter que les réserves des populations rurales agricoles servaient de ravitaillement aux troupes combattantes. Ces situations peuvent donc expliquer, la baisse du revenu des ménages indispensable à une consommation adéquate de ses membres.

Religion

- Les ménages qui pratiquent la religion musulmane sont moins probables d'être pauvres monétaires. En effet, le signe négatif traduit que lorsque les ménages sont de plus en plus musulmans, cela réduit la probabilité d'être pauvre de 0,0515. Cette variable est significative à 10%.

Ce qui pourrait s'expliquer par la période d'accalmie matérialisée par l'avant et l'après accord politique de Ouagadougou. En zone CNO, les échanges commerciaux se développent très rapidement entre les populations qui vivent dans cette partie du pays et les autres pays limitrophes (Mali, Burkina, Guinée). Le secteur informel, notamment le commerce se développe beaucoup plus dans cette partie du pays car sans contrôle et exonéré de toutes taxes douanières, devient ainsi le point de ravitaillement en vivre

(mais, mil, bétails,) et non vivre des autres populations qui exercent dans le commerce en zone sud.

En Côte d'Ivoire, les activités de commerce, d'artisanat et de transport, essentiellement informelles sont dominées par les populations originaires du nord et ceux issues des pays limitrophes et de l'ensemble de la sous-région qui sont pour la grande majorité de confession religieuse musulmane.

- Par contre les ménages de confession religieuse chrétienne sont plus probables d'être pauvres. Le signe positif traduit qu'une augmentation du nombre de ménages pauvres entraînerait une augmentation de la pauvreté monétaire de 0,037. Le seuil de signification est de 5%.

Tranche d'âge

- Le signe de la tranche d'âge des jeunes est positif, traduisant le fait que cette tranche d'âge est concernée par le phénomène de pauvreté monétaire. Significatif à 5%, l'effet marginal de cette variable est de 0,0439.
- Les adultes sont moins touchés par le phénomène de pauvreté. En effet, le signe négatif du coefficient traduit le fait qu'être pauvre réduit la probabilité d'appartenir à la classe des pauvres de 0,286. Le seuil de signification est de 10%.

A ce niveau, les résultats inspirent quelques réflexions, relatives aux effets de la crise de 2002. Les jeunes étaient les plus enrôlés dans la guerre déclenchée le 19 septembre 2002. Pendant la période d'accalmie éphémère, les jeunes qui avaient des activités avant la crise qui les ont abandonnées, n'ont plus jugés de reprendre ces activités. Certains sont restés dans l'espoir d'être reversés dans l'armée régulière, comme cela avait été mentionné dans l'accord politique de Ouagadougou, relatif à la résolution de la crise ivoirienne.

Pour rappel, l'application de cet accord n'a été effective qu'après 2008, donc après l'ENV 2008. Pendant cette période, d'attente les jeunes étaient livrés à eux-mêmes. A côté de ceux qui avaient une activité, il y a un nombre très important de jeunes qui eux n'exerçaient aucune activité et qui ont vu à travers leur participation à cette guerre, un moyen d'améliorer à terme leurs conditions de vie.

Malheureusement, nombreux parmi eux ont connu la désillusion et n'ont pas souhaité se consacrer aux activités agricoles.

De l'autre côté, les adultes qui, on peut l'imaginer, ont constitué des stocks à travers leur épargne et/ou l'acquisition de biens mobiliers et immobiliers, et qui ont maintenu leurs activités agricoles, ont plus de capacité d'accéder aux biens et services qui améliorent leur bien-être.

Situation matrimoniale

On constate que les personnes qui sont en couple sont moins probables d'être pauvres. En effet, le signe négatif traduit le fait que les personnes mariées connaissent une réduction de la probabilité d'appartenir à la classe des pauvres de 0,197. Cette variable est significative au seuil de 1%.

Tableau 16: Déterminants de la pauvreté monétaire pour les années 2002 et 2008

Pauvreté Monétaire	2002			2008		
	Coefficient	dy/dx	Probabilité	Coefficient	dy/dx	Probabilité
Sexe du Chef de Ménage	-0,6248	-0,1560	0,000***	0,1480	0,0367	0,097*
Taille du Ménage	-0,2545	-0,0635	0,000***			
Situation Matrimoniale	0,0044	0,0011	0,965	-0,8017	-0,1971	0,000***
Nationalité	0,4155	0,1030	0,000***	0,0707	0,0175	0,372
Religion Chrétienne	0,1987	0,0496	0,014**	0,1495	0,0371	0,093*
Religion Musulmane	0,0245	0,0061	0,781	-0,2083	-0,0515	0,032**
Jeune	-0,2460	-0,0611	0,017**	0,1764	0,0439	0,045**
Adulte	-0,2619	-0,0653	0,001***	-0,1152	-0,0286	0,090*
Constante	1,9261		0,000***	0,1788		0,383
Nombre d'observations	4162			4770		
Khi-Deux	638,66			138,51		
Probabilité	0,0000***			0,0000***		
Pouvoir de prédiction	67,68%			57,84%		

Source : calculs de l'auteur

1.3. Analyse des inégalités monétaires

Pour l'analyse des inégalités monétaires nous allons recourir au rapport interdécile, à la courbe de Lorenz et au coefficient de Gini, pour les années 2002 et 2008.

– *Rapport interdécile*

Le tableau 17 suivant présente les déciles des dépenses de consommation et le rapport interdécile pour les années 2002 et 2008.

Tableau 17: Déciles des revenus 2002 et 2008

<i>Déciles des dépenses 2002</i>		<i>Déciles des dépenses 2008</i>		<i>Evolution</i>
D1	330121,6	D1	97934,76	-0,703337316
D2	472454	D2	133835,8	-0,716722051
D3	606354,3	D3	167206,6	-0,724242741
D4	741726,2	D4	201124,2	-0,728843069
D5	879196,4	D5	241329,3	-0,725511501
D6	1056654	D6	288563,9	-0,726907862
D7	1254886	D7	353006	-0,718694766
D8	1562734	D8	453631,4	-0,709719376
D9	2118671	D9	667240,9	-0,685066299
D9/D1	6,417850271	D9/D1	6,813116201	0,061588525

Source : calculs de l'auteur à partir des ENV 2002 et 2008

Le tableau 17 ci-dessus nous permet de constater que 10% des populations dont les dépenses de consommation sont les plus faibles, ont un niveau de dépenses de consommation (ou revenu) inférieur à 330 121 FCFA en 2002 et 97 934 FCFA en 2008.

Le constat général c'est que les niveaux de dépenses de consommation sont plus faibles en 2008 qu'en 2002. Cette baisse est en moyenne de plus de 70% (-71,54). Pour rappel, il faut indiquer que l'ENV 2002 s'est faite avant la crise militaro-civile débutée le 19 septembre 2002. Une explication à cette baisse des niveaux est à imputer à la crise qui a non seulement scindé le pays en deux zones (gouvernementale et "rebelle"), mais a aussi entraîné le déplacement massif des populations hors de leurs zones de production. En outre, la crise a détérioré le matériel et la capacité productive de ces zones pourvoyeuses de nourritures et de productions agricoles d'exportation.

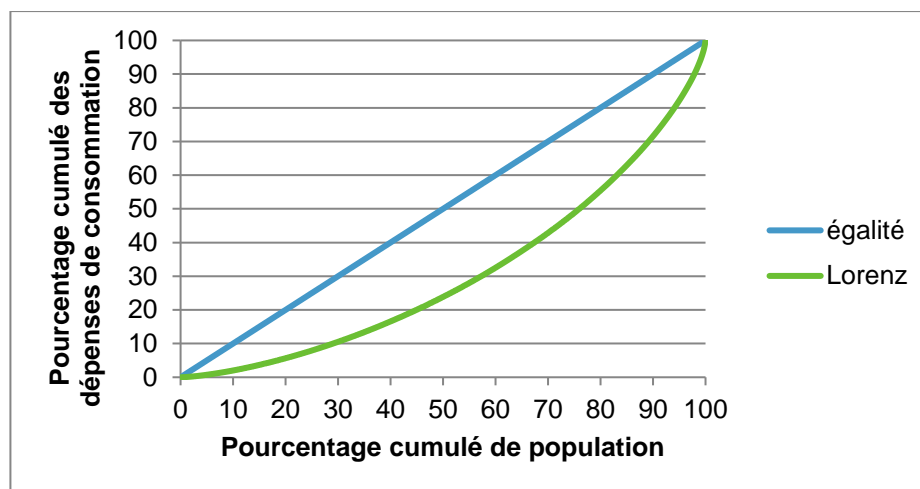
D₉ traduit le niveau des dépenses de consommation en dessous duquel se situent les 90% de la population de notre échantillon (classée dans l'ordre croissant). En d'autres termes les 10% ayant des dépenses de consommations les plus élevées de l'échantillon, ont un montant au-dessus de 2 118 671 FCFA par an en 2002 et 667240,9 FCFA en 2008.

Le rapport interdécile révèle que les dépenses de consommation des 10% les plus "riches" de l'échantillon représentent plus de 6 fois celles des 10% les plus "pauvres" de l'échantillon. Ce

constat est valable à la fois pour l'année 2002 que pour l'année 2008. Toutefois, le D_9/D_1 est un peu plus important en 2008 qu'en 2002, traduisant plus d'inégalités en 2008 qu'en 2002.

Ce constat sera-t-il le même avec la courbe de Lorenz et le coefficient de Gini ?

– *Courbe de Lorenz*

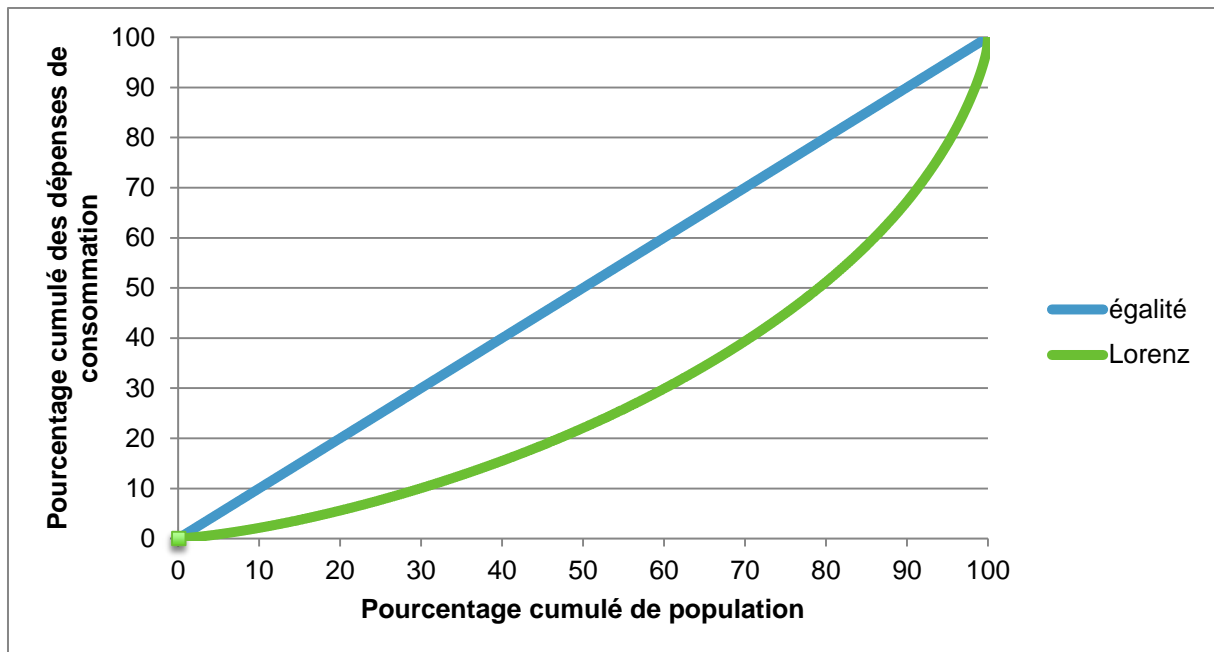


Graphique 10 : Courbe de Lorenz à partir de l'ENV 2002

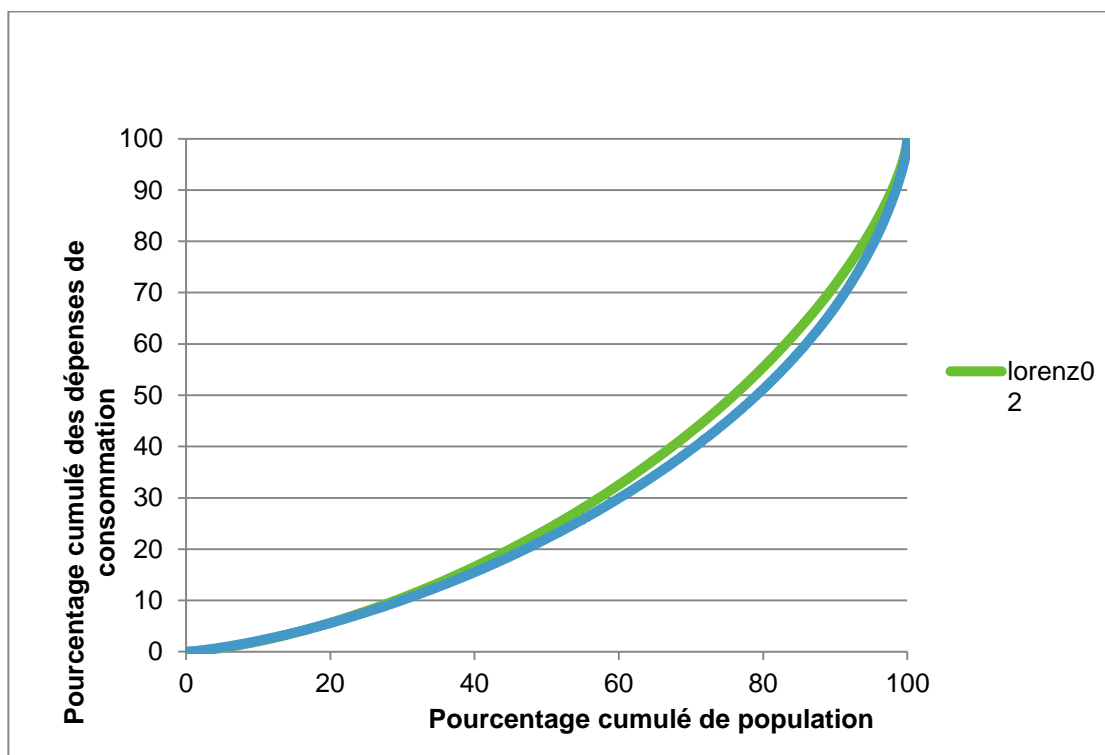
La courbe de Lorenz pour 2002 permet de voir que 50% de la population les moins "nantis" possèdent moins de 30% des dépenses totales, les 70% étant détenues par les 50% les plus "nantis". Les 20% les plus "riches" possèdent plus de 50% des dépenses de consommations, quand les 10% possèdent environ 30% des dépenses de consommation.

Pour l'année 2008, on constate sur la courbe de Lorenz que les 50% les plus "pauvres" de la population possèdent à peine 25% des dépenses de consommation totales, c'est à dire moins de 30% comme constaté en 2002. Les 20% les plus "riches" ont effectué un peu plus de 50% des dépenses de consommation totales. Les 10% les plus "riches" détiennent environ 30% des dépenses totales.

On peut constater que les statistiques sont presque similaires en 2002 et en 2008. Cependant, la comparaison des courbes de Lorenz (graphique 12) montre que l'inégalité est plus accentuée en 2008 qu'en 2002. Ce constat confirme les conclusions faites avec le rapport interdécile.



Graphique 11 : Courbe de Lorenz à partir de l'ENV 2008



Graphique 12 : Comparaison des courbes de Lorenz de 2002 et 2008

Après l'analyse des inégalités monétaires à travers le rapport interdécile et la courbe de Lorenz, qui permettent d'aboutir aux mêmes conclusions, nous allons aborder l'interprétation des coefficients de GINI, en espérant que les conclusions précédentes seront confirmées.

Tableau 18 : Indice de Gini Monétaire en 2002 et 2008

Année	Indice de GINI
2002	0,3865
2008	0,4244

Source : calculs de l'auteur à partir des données des ENV 2002 et 2008

La valeur de l'indice de Gini pour les années 2002 et 2008 est respectivement de 0,3865 et 0,4244 (tableau 18). On constate donc une accentuation des inégalités en 2008. Cette hausse est certainement la conséquence d'une série de crises que la Côte d'Ivoire a connu de Septembre 2002 à 2008. En effet, on se souvient de la crise militaro-politique débuté le 19 septembre 2002 et qui a entraîné un déplacement massif des populations des zones en confits vers des zones dites sécurisées. A cela on peut ajouter les crises de 2004 et 2008 qui ont entraîné la fermeture de nombreuses entreprises et donc accentuer le chômage.

Outre ces raisons et pour le milieu rural particulièrement, il faut indiquer que les réserves alimentaires agricoles (végétales et animales) ont servi pour la plupart à la subsistance des combattants.

On peut donc indiquer après ces analyses à travers trois méthodes d'évaluation des inégalités monétaires, dire que les inégalités sont plus importantes en 2008 comparativement à 2002, même si la différence est très minime. En effet, l'accentuation des inégalités en 2008 par rapport à 2002 est de 6,5%. Ce faible accroissement est dû pour une grande partie à la crise que la Côte d'Ivoire a connue et qui a impacté négativement l'outil de production des populations agricoles rurales.

2. Détermination des indices et déterminants de la pauvreté de privation

2.1. Indices de pauvreté de privation

Le choix des politiques économiques en termes de développement des infrastructures a favorisé la prééminence des zones urbaines sur les zones rurales. Ces politiques économiques se sont ainsi soldées par une quasi-absence d'infrastructures dans les zones rurales, sinon d'infrastructures en mauvais état.

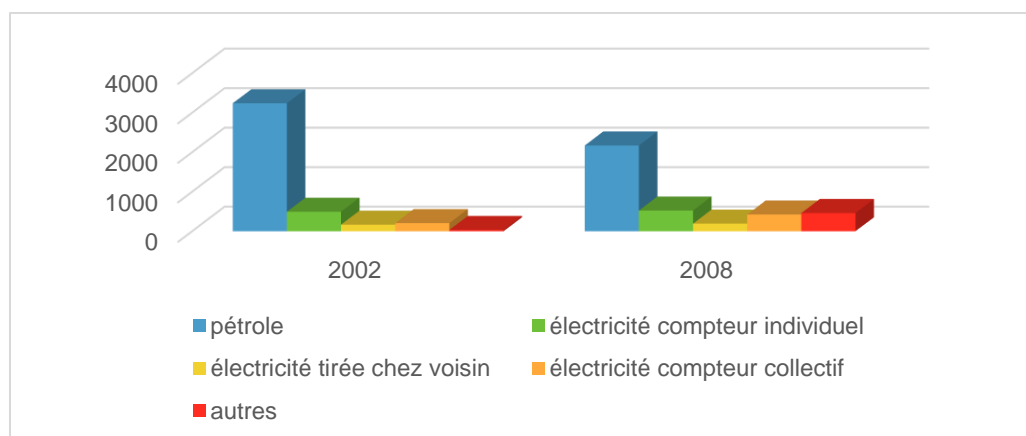
Dans cette sous-section, la dissémination de quelques statistiques descriptives relatives aux variables d'intérêt de ce travail qui s'appuie sur les bases de données ENV-2002 et ENV-2008 permet de mieux appréhender le cadre de vie des ménages en termes de recours aux infrastructures de base, d'accès aux équipements et aux aspects liés au confort.

Les variables d'intérêt concernant les privations relatives se rapportent à : l'accès à l'énergie, à l'assainissement, à l'eau, à l'éducation, à la communication, à l'habitat, etc.

Les statistiques descriptives relatives à l'accès à l'énergie et au mode d'évacuation des eaux usées, indiquent que :

L'accès à l'énergie concerne les sources d'éclairage et les sources de combustible utilisées dans la cuisine. Le graphique 13 ci-dessous permet de constater que la principale source d'éclairage dans le milieu rural est le pétrole. En effet, le taux des personnes qui utilisent le pétrole est de 78,3%. Ensuite vient le compteur individuel qui représente 11,9%. Le compteur collectif (4,9 %) et l'électricité tirée chez le voisin (4%) constituent les autres sources d'éclairage. Le fort taux d'utilisation de pétrole en milieu rural confirme la prééminence des politiques de développement en faveur des zones urbaines. Ce constat indique donc que plus des trois quart (78,3%) des ménages ruraux utilisent la lampe à pétrole comme source d'éclairage. Or le rapport de l'INS (2002) montre que seulement 49% des ménages sont pauvres en milieu rural en termes de revenu monétaire. On peut donc conclure que 29,3 % (78,3%-49%) des populations vivant au-dessus du seuil de pauvreté n'ont pas la possibilité d'utiliser leur revenu pour surmonter l'obstacle lié à l'absence d'infrastructures énergétiques dans leur localité. La mise en place d'infrastructures énergétiques nécessite un investissement lourd et relève de la compétence des autorités étatiques.

Le constat reste le même en 2008, où 57,6% utilisent la lampe comme source d'éclairage en milieu rural agricole.



Graphique 13 : Source d'éclairage en 2002 et 2008

En ce qui concerne le mode d'évacuation des eaux usées, (Cf tableau n°19), les populations rurales utilisent la nature (79% et 84,4% des cas respectivement en 2002 et 2008) et la rue (18,7% contre 11,5%). Ces résultats traduisent des conditions hygiéniques et environnementales défavorables, qui peuvent avoir un impact négatif sur la santé des populations, santé sans laquelle aucune activité physique et professionnelle n'est possible. Ce constat est également la conséquence de l'absence d'infrastructures de canalisation des eaux usées en milieu rural, d'une part et d'une absence de politique et de stratégies opérationnelles en matière d'assainissement d'autre part.

Tableau 19: Mode d'évacuation des eaux usées en 2002 et 2008

Variables	2002		2008	
	Fréquence	Pourcentage (%)	Fréquence	Pourcentage (%)
Dans une fosse septique	14	0,3	40	1,1
Dans un égout	23	0,6	17	0,5
Dans la rue	777	18,7	433	11,5
Dans un caniveau	27	0,6	52	1,4
Dans la nature	3285	79,0	3180	84,4
Autres	34	0,8	48	1,3
Total	4160	100,0	3770	100,0

Source : calculs de l'auteur, 2017

Le processus de détermination des pauvres selon l'approche de privation relative à l'aide de l'analyse des correspondances multiples (ACM) a d'abord consisté à réaliser une ACM préliminaire sur les variables liées à la privation relative pour les années 2002 et 2008.

Pour l'année 2002, l'ACM préliminaire a concerné une liste de 36 variables binaires. Les valeurs propres ont permis de retenir deux axes factoriels : le premier axe avec un pourcentage de 12,43 et le second axe un pourcentage de 6,58. L'extrémité négative de l'axe 1 correspond aux individus les plus riches qui sont caractérisés par l'utilisation d'eau de robinet privé, la possession de compteur individuel mais aussi, la possession de villa et de télévision. Plus on avance vers l'extrémité positive de cet axe, plus les individus deviennent pauvres et se caractérisent par un habitat fait de cases en banco et un sol revêtu en terre. L'axe 1 peut ainsi être qualifié d'axe richesse-pauvreté en termes de condition de vie pendant que l'axe 2 met en relief la pauvreté selon le capital humain notamment l'investissement dans l'éducation. De l'extrémité positive à l'extrémité négative, on passe des ménages qui investissent dans l'éducation aux ménages qui n'ont pas d'individu scolarisé.

Une analyse par quadrant permet de dire que :

- Le quadrant supérieur gauche (- ; +) décrit les non pauvres (les plus riches). On y trouve des ménages qui ont un cadre de vie assaini, avec des caractéristiques d'habitation moderne constituées de villas ou d'appartements, tous ayant accès à l'eau potable et des compteurs individuels pour l'éclairage. Toutefois, certains de ces individus habitent dans des cours communes et déversent leurs eaux usées dans la rue.
- Le quadrant inférieur gauche (- ; -) reflète une richesse décrite par des ménages ayant l'accès à des équipements de communication et possèdent des éléments de confort comme des chaises et des tables. Ce sont en général des ménages qui accordent de l'importance au capital humain et habitent dans des maisons isolées avec deux (2) personnes par pièce.
- Le quadrant supérieur droit (+ ; +) décrit les ménages pauvres caractérisés en termes de manque d'éléments de confort (chaise, table et autre meuble en dehors des tabourets) et de moyens de communication (télévision, radio), s'approvisionnant en eau à travers les puits. De plus ce sont des ménages qui ne possèdent pas d'enfant ou d'adulte scolarisé.
- Dans le dernier quadrant inférieur droit (+ ; -), la pauvreté est marquée des caractéristiques de l'habitat et d'approvisionnement en eau. Ces ménages pauvres sont dans des habitats essentiellement constitués de case en banco dont le sol est revêtu de terre avec des individus pouvant être 4 ou 5 par pièce. De plus, le lieu d'habitat est non

assaini et les ordures sont généralement déversées dans la nature. Ces ménages n'ont pas accès à l'eau potable et ont recours au pétrole pour leur éclairage. En définitive, ce dernier quadrant est caractéristique des ménages ayant un cadre de vie médiocre.

Pour l'année 2008, l'ACM préliminaire s'est focalisée sur 25 variables binaires et les valeurs propres obtenues ont permis également de retenir deux axes factoriels qui cumulent un pourcentage global de 25,53 (18,08 pour le premier axe et 7,45 pour le second axe).

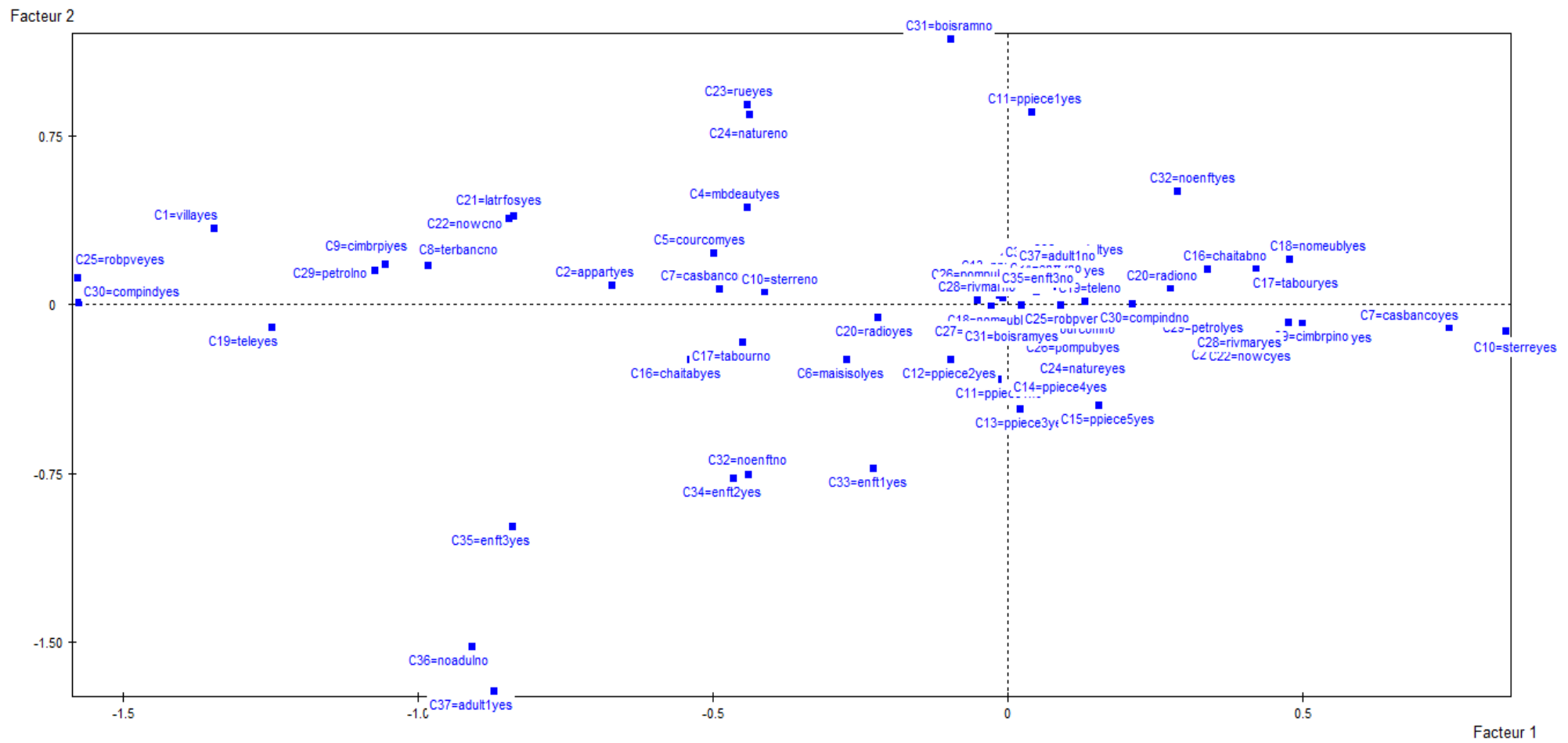
Identiquement à l'année 2002, la représentation graphique de l'ACM pour l'année 2008 oppose les ménages ayant un cadre de vie moderne, assainie avec les commodités de bien-être et de confort aux ménages ayant un cadre de vie non assainie vivant essentiellement dans des cases sans les commodités d'assainissement. De façon spécifique, l'axe 1 peut-être qualifié d'axe pauvreté-richesse en termes de confort d'habitation par opposition aux ménages ayant accès aux habitats modernes avec commodités et aux habitats traditionnels sans commodités de bien-être. L'axe 2 par contre oppose les ménages selon le style d'habitation (cour commune ou maison isolée) et l'approvisionnement traditionnel en eau. La principale différence avec l'année 2002 provient de l'accès à l'information. En 2002, l'accès à l'information par la télé et la radio était réservé aux ménages riches alors qu'en 2008, la télé et la radio sont exclusivement l'œuvre des ménages pauvres. Un tel changement de comportement ne traduirait-il pas un accès à l'information à travers les nouvelles technologies de la communication et de l'information émanant des ménages riches.

De façon spécifique on note que :

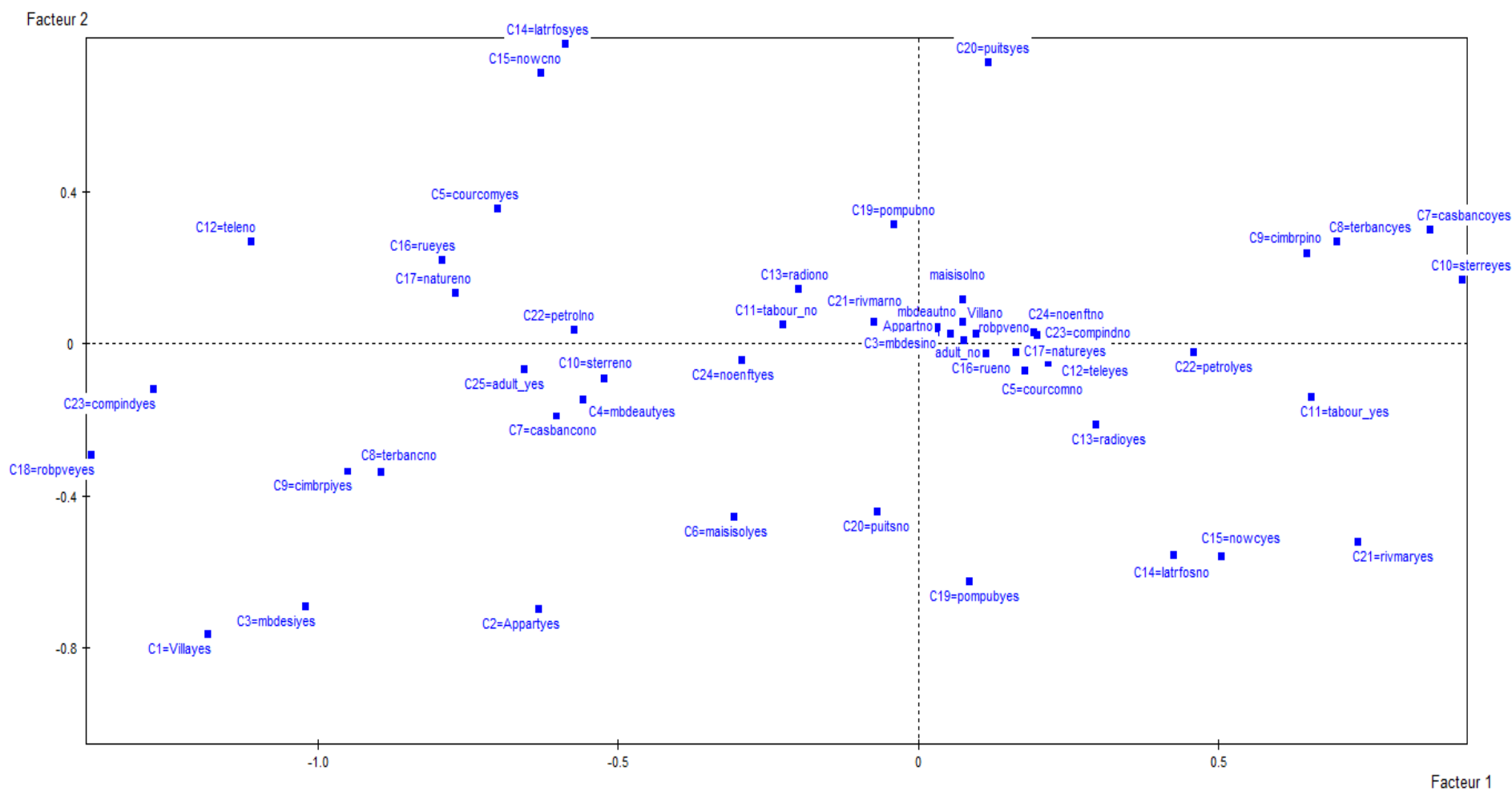
- Le quadrant supérieur gauche (- ; +) décrit des ménages vivant essentiellement dans des cours communes avec des commodités de bien-être basiques comme les latrines à fosse. Toutefois, ce sont des ménages qui déversent leurs eaux usées dans la rue et n'accordent pas de l'importance aux moyens de communication comme la télé et la radio.
- Le quadrant inférieur gauche (- ; -) caractérise les ménages les plus riches qui ont un cadre de vie assaini, avec des habitations modernes constituées de villas ou d'appartements tout en ayant accès à l'eau potable et des compteurs individuels pour l'éclairage.
- Le quadrant inférieur droit (+ ; -), met en évidence les ménages ayant un cadre de vie non assainie avec les ordures généralement déversées dans la nature. Ces ménages s'alimentent en électricité en ayant recours au pétrole et n'ont accès à l'eau potable qu'à travers les pompes publiques. En définitive, ce quadrant est caractéristique des ménages

ayant un cadre de vie médiocre qui possède néanmoins la radio et la télévision comme moyen de communication.

- Le quadrant supérieur droit (+ ; +) décrit les ménages les plus pauvres vivant dans des habitats constitués de cases en banco dont le sol est revêtu de terre sans aucune commodité de bien-être s'approvisionnant en eau à travers les puits.



Graphique 14: Nuages de points représentant les modalités en 2002 (ACM Préliminaire)



Graphique 15: Nuages de points représentant les modalités en 2008 (ACM Préliminaire)

Une Analyse des Correspondances Multiples finale a été réalisée sur la base des variables qui ont été retenues à partir de la propriété COPA. Ainsi, 20 variables pour 2002 et 19 variables pour 2008 ont été retenues pour déterminer les indices composites de pauvreté pour chaque ménage. Cette seconde ACM améliore le pouvoir explicatif sur les deux axes factoriels. En effet, le premier axe passe à pourcentage de 21,07 et le second axe à 10,13% pour 2002. En 2008, le pourcentage de l'axe 1 est de 23,33 et pour l'axe 2 de 9,21.

Tableau 20 : Valeurs propres pour 2002

```

APERCU DE LA PRECISION DES CALCULS : TRACE AVANT DIAGONALISATION .. 1.0000
SOMME DES VALEURS PROPRES .... 1.0000
HISTOGRAMME DES 20 PREMIERES VALEURS PROPRES

```

NUMERO	VALEUR PROPRE	POURCENTAGE	POURCENTAGE CUMULE
1	0.2107	21.07	21.07
2	0.1013	10.13	31.20
3	0.0920	9.20	40.40
4	0.0835	8.35	48.75
5	0.0698	6.98	55.73
6	0.0618	6.18	61.91
7	0.0554	5.54	67.45
8	0.0521	5.21	72.67
9	0.0412	4.12	76.78
10	0.0406	4.06	80.85
11	0.0379	3.79	84.64
12	0.0351	3.51	88.15
13	0.0332	3.32	91.48
14	0.0329	3.29	94.76
15	0.0226	2.26	97.02
16	0.0151	1.51	98.52
17	0.0067	0.67	99.19
18	0.0037	0.37	99.56
19	0.0029	0.29	99.85
20	0.0015	0.15	100.00

Source : A partir des calculs de l'auteur

Tableau 21 : Valeurs propres pour 2008

```

APERCU DE LA PRECISION DES CALCULS : TRACE AVANT DIAGONALISATION .. 1.0000
SOMME DES VALEURS PROPRES .... 1.0000
HISTOGRAMME DES 19 PREMIERES VALEURS PROPRES

```

NUMERO	VALEUR PROPRE	POURCENTAGE	POURCENTAGE CUMULE
1	0.2333	23.33	23.33
2	0.0921	9.21	32.55
3	0.0878	8.78	41.33
4	0.0801	8.01	49.34
5	0.0659	6.59	55.93
6	0.0578	5.78	61.71
7	0.0525	5.25	66.96
8	0.0494	4.94	71.90
9	0.0423	4.23	76.13
10	0.0415	4.15	80.28
11	0.0388	3.88	84.15
12	0.0352	3.52	87.67
13	0.0297	2.97	90.65
14	0.0275	2.75	93.40
15	0.0265	2.65	96.05
16	0.0222	2.22	98.26
17	0.0105	1.05	99.31
18	0.0036	0.36	99.68
19	0.0032	0.32	100.00

Source : A partir des calculs de l'auteur

Tableau 22 : Liste des variables retenues pour l'ACM Finale (Approche de privation)

LISTE DES 20 VARIABLES RETENUES POUR L'ACM FINALE 2002	
<p>COMMUNICATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possession de télévision (1) - Possession de radio (2) 	<p>HABITAT</p> <p>Type de logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Villa (10) - Cour commune (11) - Case ou une maison en banco (12) <p>Nature des murs extérieurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mur extérieur en terre-banco-brique de terre (13) - Mur extérieur en ciment-brique-pierre (14) <p>Nature du plancher (sol)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Revêtement du sol en terre (15) <p>Eléments de confort</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tabouret (16)
<p>ASSAINISSEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Latrine à fosse (3) - Pas de WC (4) - Eaux usées sont déversées dans la rue (5) - Eaux usées sont déversées dans la nature (6) 	
<p>SOURCE D'ALIMENTATION EN EAU</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eau de Robinet privé (7) 	<p>EDUCATION</p> <p>Nombre d'enfants scolarisés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zéro enfant scolarisé (17) - 3 enfants scolarisés (18) <p>Nombre d'Adultes scolarisés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'adulte scolarisé (19) - 1 adulte scolarisé (20)
<p>ENERGIE</p> <p>Mode d'éclairage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eclairage pétrole (8) - Eclairage par compteur individuel (9) 	

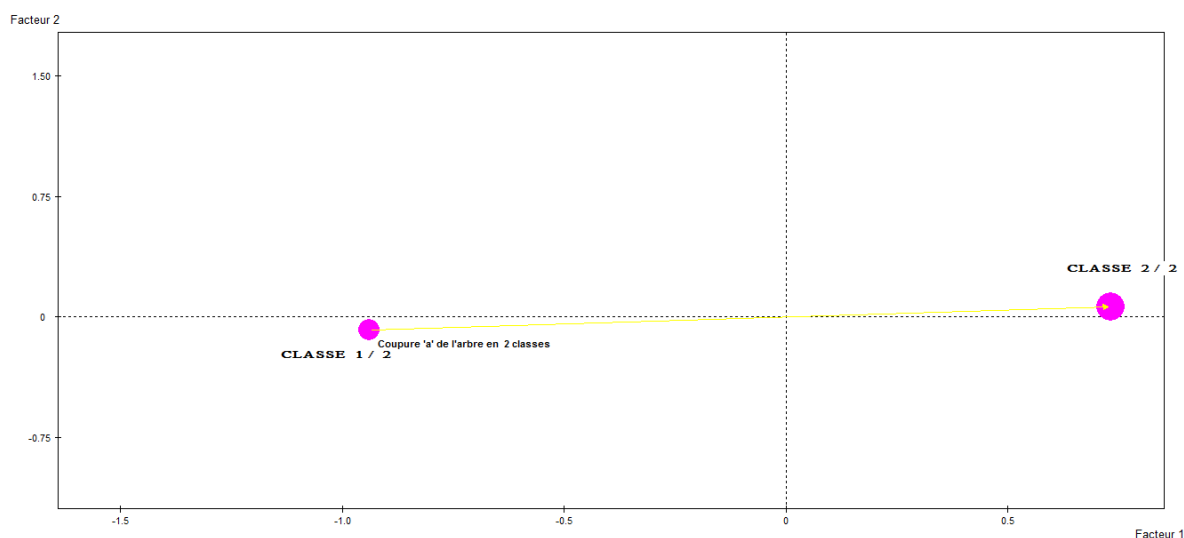
Source : Auteur

Tableau 23: Liste des variables retenues pour l'ACM Finale (Approche de privation)

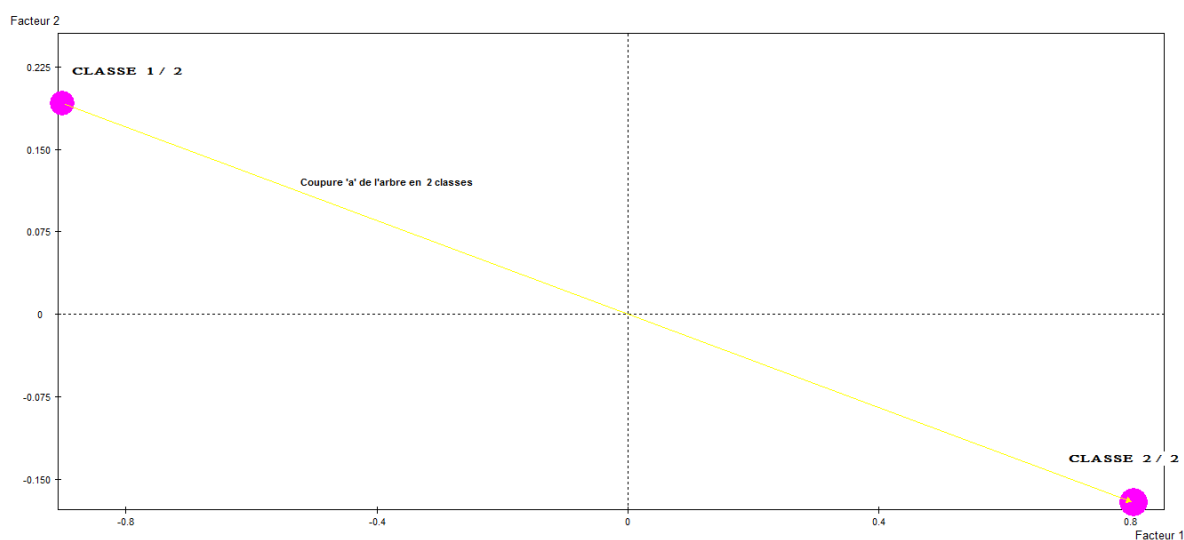
LISTE DES 19 VARIABLES RETENUES POUR L'ACM FINALE 2008	
<p>COMMUNICATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possession de télévision (1) - Possession de radio (2) 	<p>HABITAT</p> <p>Type de logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Villa (11) - Cour commune (12) - Case ou une maison en banco (13) <p>Nature des murs extérieurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mur extérieur en terre-banco-brique de terre (14) - Mur extérieur en ciment-brique-pierre (15) <p>Nature du plancher (sol)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Revêtement du sol en terre (16) <p>Eléments de confort</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tabouret (17)
<p>ASSAINISSEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Latrine à fosse (3) - Pas de WC (4) - Eaux usées sont déversées dans la rue (5) - Eaux usées sont déversées dans la nature (6) 	
<p>SOURCE D'ALIMENTATION EN EAU</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eau de Robinet privé (7) - Eau de rivière-lac-source-marigot (8) 	<p>EDUCATION</p> <p>Nombre d'enfants scolarisés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zéro enfant scolarisé (18) <p>Nombre d'Adultes scolarisés</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 adulte scolarisé (19)
<p>ENERGIE</p> <p>mode d'éclairage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eclairage pétrole (9) - Eclairage par compteur individuel (10) 	

Source : Auteur

A l'aide des ICP obtenus, on procède à la classification des ménages à l'aide de la classification ascendante hiérarchique (CAH). Cette démarche a permis d'observer un décrochement du premier nœud ce qui met en évidence la pertinence d'une classification des ménages en deux sous-groupes à savoir un groupe de ménages pauvres et un groupe de ménages non pauvres. Il faut noter en outre, que la classification ascendante hiérarchique, permet à travers la commande « Parti-Decla » du logiciel SPAD 5.5 d'indiquer la meilleure partition et de procéder déjà à la partition de l'échantillon en deux ou plusieurs classes. Les résultats issus de cette commande permettent de retenir la classification en deux groupes : le groupe des pauvres et le groupe des non pauvres.



Graphique 16: Partition en deux classes 2002



Graphique 17: Partition en deux classes 2008

Ainsi, sur la base de l'équation C_i à la page 123, nous avons déterminé les seuils de pauvreté de privation relative suivants : 0,009 pour 2002 et -0,007 pour 2008. Ces différents seuils ont permis de calculer les taux de pauvreté de privation qui sont présentés dans le tableau 24 suivant.

Tableau 24: Taux de pauvreté liée à la privation en 2002 et 2008

	Pauvreté Privation relative			
	2002		2008	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Ménage Pauvre	2550	61,2%	4196	69,9%
Ménage Non pauvre	1614	38,8%	1804	30,1%
TOTAL	4164	100%	6000	100%

Source : Calculs de l'auteur à partir des ENV 2002 et 2008

Les résultats montrent que le taux de pauvreté de privation relative est de 61,2% en 2002 et de 69,9% en 2008, soit une augmentation de 8,7 points. Comme pour la pauvreté monétaire, on constate que la pauvreté de privation s'est accentuée. De plus, la pauvreté de privation est plus importante que la pauvreté monétaire quelle que soit l'année. Ce dernier constat permet de dire que les ménages peuvent être non pauvres monétaires et être pauvres par la privation relative. Comme l'ont indiqué Diarra et Kouma (2009) et Diarra (2010), les résultats de la pauvreté de privation conduisent à deux observations importantes :

- Les infrastructures n'existent pas toujours dans certaines zones rurales. Dans un tel contexte, un ménage/individu n'aura pas accès au service ou au bien parce qu'il n'existe pas.
- Les infrastructures peuvent exister et les ressources des ménages ne leur permettent pas d'accéder aux services existants.

Ces deux constats pourraient être à l'origine du taux de pauvreté plus élevé pour la privation relative que pour l'aspect monétaire.

Ces résultats permettent d'interpeller les autorités ivoiriennes sur la nécessité de doter les zones rurales d'infrastructures sanitaires, scolaires et d'équipements qui permettent leur confort et d'améliorer leur bien-être. L'une des conséquences de cette politique de mise en place d'infrastructures, sera la baisse de l'exode rurale des populations actives, et donc de réduire le risque de la menace à terme des activités agricoles.

2.2. Déterminants de la pauvreté de privation relative

– Année 2002

Le modèle est significatif comme l'indique la statistique de Khi-deux ($\chi^2 = 318,91$) et la probabilité associée, à 1%. En outre le modèle a un pouvoir de bonne prédiction de 65,69%. L'observation des résultats de la régression logit en ce qui concerne la pauvreté de privation relative, permet de constater que cinq (05) variables sont significatives. Il s'agit de la taille du ménage, de l'ethnie, de l'appartenance religieuse (chrétienne et musulman) et de la tranche d'âge jeune du chef de ménage.

Taille du ménage

Le signe négatif traduit le fait que les ménages avec de plus en plus de personnes sont probables de ne pas être pauvres. Plus la taille de la famille est importante la probabilité d'être pauvre se réduit de 0,026. Le seuil de signification de la taille du ménage est de 1%.

Ce résultat qui ne saurait s'expliquer isolément trouve son explication dans l'analyse monétaire. En effet, dans le cadre de la pauvreté monétaire on constate qu'en 2002, plus le nombre de membres du ménage augmente, cela a pour conséquence de réduire la probabilité d'appartenir à la pauvreté. La pauvreté de privation renvoyant à l'accessibilité aux besoins de base, qui sont sous l'hypothèse de disponibilité des services, sont résolus grâce à des ressources financières donc au revenu. Ainsi, on peut dire que les ménages avec une taille élevée ayant la chance d'être non pauvre, a la capacité en cas de besoin d'accéder à des services relatifs à la santé, à l'éducation et à un certain confort.

Nationalité

Le signe négatif de la variable nationalité indique que les non-ivoiriens sont plus probables d'être pauvres. Etre ivoirien réduit la probabilité d'appartenir à la classe des pauvres de 0,123. Ce résultat reste pertinent au regard des politiques économiques élaborées et mises en œuvre, qui privilégient dans un premier temps les nationaux. La construction d'une école, d'un centre de santé, l'adduction en eau potable ou l'électrification privilégie en premier les nationaux quoique de nombreux non nationaux bénéficient de ces services.

Religion

Les chefs de ménage de confession religieuse chrétienne sont plus probables d'être moins pauvres contrairement à ceux de confession musulmane. Alors qu'être chrétien réduit la probabilité d'être pauvre de 0,079, le statut de musulman accroît la probabilité de 0,045. Le seuil de signification de la variable religion chrétienne est de 1% et celle relative à la religion musulmane l'est à 5%.

Tranche d'âge

Les jeunes sont plus susceptibles d'être pauvres comme le montre le signe positif du coefficient. Significative au seuil de 10%, cette variable entraîne une augmentation de la probabilité d'être pauvre de 0,044.

– Année 2008

Les résultats relatifs à la régression du modèle logit, permettent de dire que globalement le modèle est significatif à 1%. En outre, le pouvoir prédictif est de 70,06%. Sur cette base, il devient pertinent d'analyser les facteurs individuels susceptibles d'influencer la probabilité d'appartenir à la classe des pauvres. Ainsi, nous pouvons relever que trois variables sont significatives : la taille du ménage, la confession religieuse chrétienne et le statut matrimonial.

Taille du ménage

Comme en 2002, plus la taille du ménage est importante, moins le chef de ménage est probable d'être pauvre. En effet, l'accroissement de la taille du ménage réduit la probabilité d'être pauvre de 0,004.

Type de religion

La variable confession religieuse chrétienne est significative à 1%. Selon les résultats, on peut dire que les chefs de ménage qui pratiquent la religion chrétienne ont une probabilité d'être pauvre.

En 2008, l'état de pauvreté des personnes de confession religieuse chrétienne s'est aggravé du fait de la crise politico-militaire. Cette aggravation pourrait s'expliquer par les déplacements

massifs des populations originaires du sud, sud-ouest, sud-est vivants dans la zone CNO vers la zone sud dite gouvernementale, abandonnant ainsi tous les actifs qu'ils possédaient.

Les effets pervers du déplacement massif se traduisent par une saturation et un dysfonctionnement des services sociaux de base tels que les centres de santé et les écoles... et également des familles d'accueils dues à la réception d'un trop grand nombre de personnes.

Ainsi, ces personnes déplacées n'ayant pas bénéficié d'assistance de la part de l'Etat, ont vu leur condition de vie se dégrader davantage.

Préoccupées à rechercher la subsistance quotidienne, ces familles développent des stratégies de survies qui relèguent au second plan des besoins fondamentaux tels que la scolarisation de leurs enfants et l'utilisation des services sociaux de base dû à la contrainte financière.

Situation matrimoniale

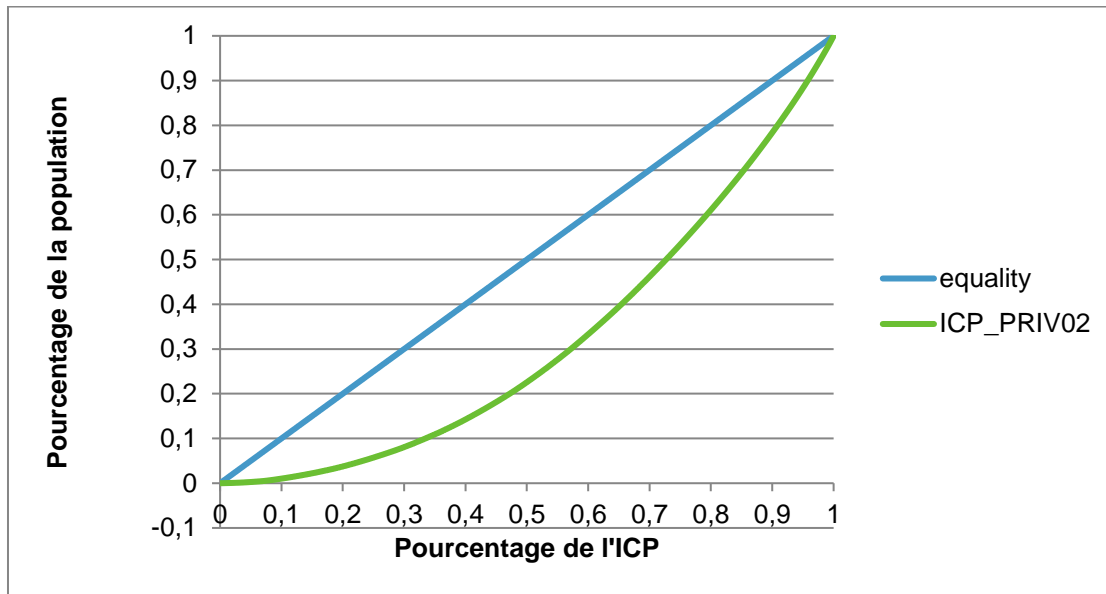
Les chefs de ménage vivant en couple sont plus probables d'appartenir à la classe des pauvres. Avec un seuil de signification de 1%, avoir cette modalité entraîne une augmentation de la probabilité de 0,06.

Tableau 25: Déterminants de la pauvreté de privation pour les années 2002 et 2008

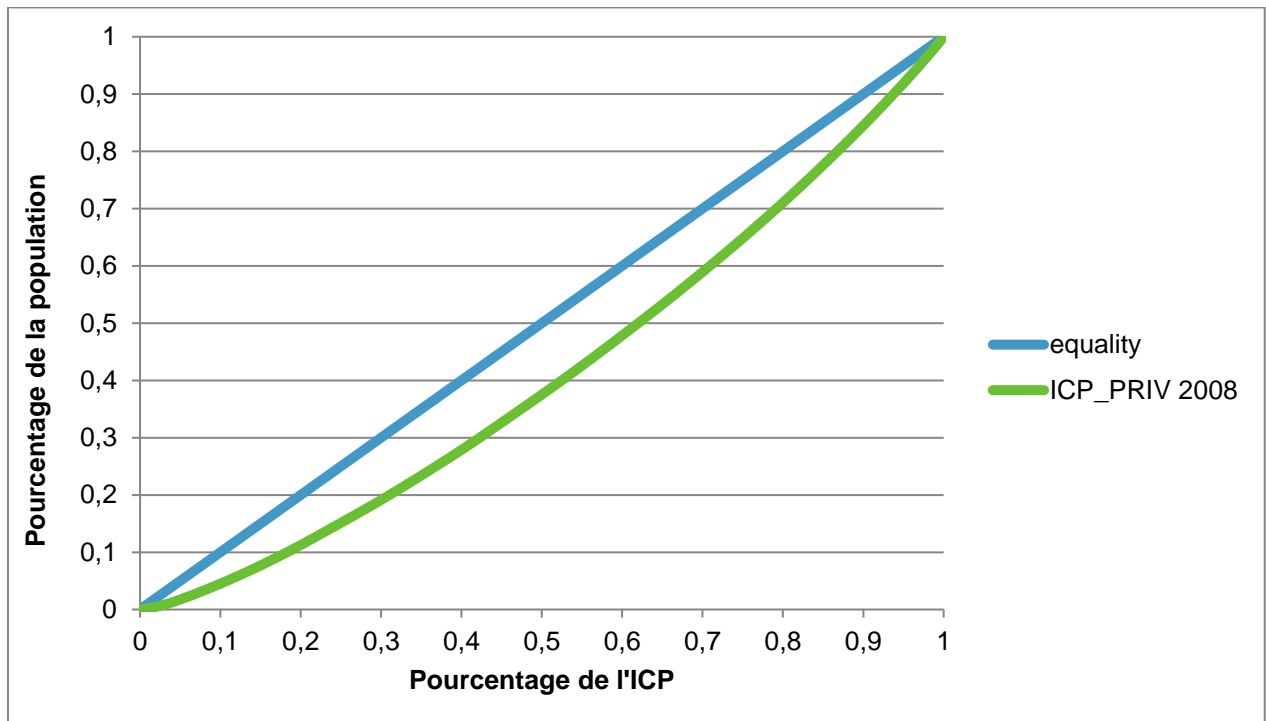
Pauvreté de Privation	2002			2008		
	Coefficient	dy/dx	Probabilité	Coefficient	dy/dx	Probabilité
Sexe du Chef de Ménage	-0,0304	-0,0072	0,786	0,0787	0,0165	0,375
Taille du Ménage	-0,1120	-0,0264	0,000***	-0,0171	-0,0036	0,060*
Situation Matrimoniale	-0,0315	-0,0074	0,753	0,2803	0,0603	0,000***
Nationalité	-0,5380	-0,1230	0,000***			
Religion Chrétienne	-0,3296	-0,0786	0,000***	0,1921	0,0398	0,007***
Religion Musulmane	0,1952	0,0455	0,026**	0,1075	0,0224	0,126
Jeune	0,1893	0,0439	0,065*	0,0706	0,0147	0,343
Adulte	0,0488	0,0115	0,509	-0,0471	-0,0099	0,501
Constante	1,5499		0,000***	0,5211		0,001***
Nombre d'observations	4162			5961		
Khi-Deux	318,91			24,46		
Probabilité	0,0000***			0,0009***		
Pouvoir de prédiction	65,69%			70,06%		

Source : Calculs de l'auteur

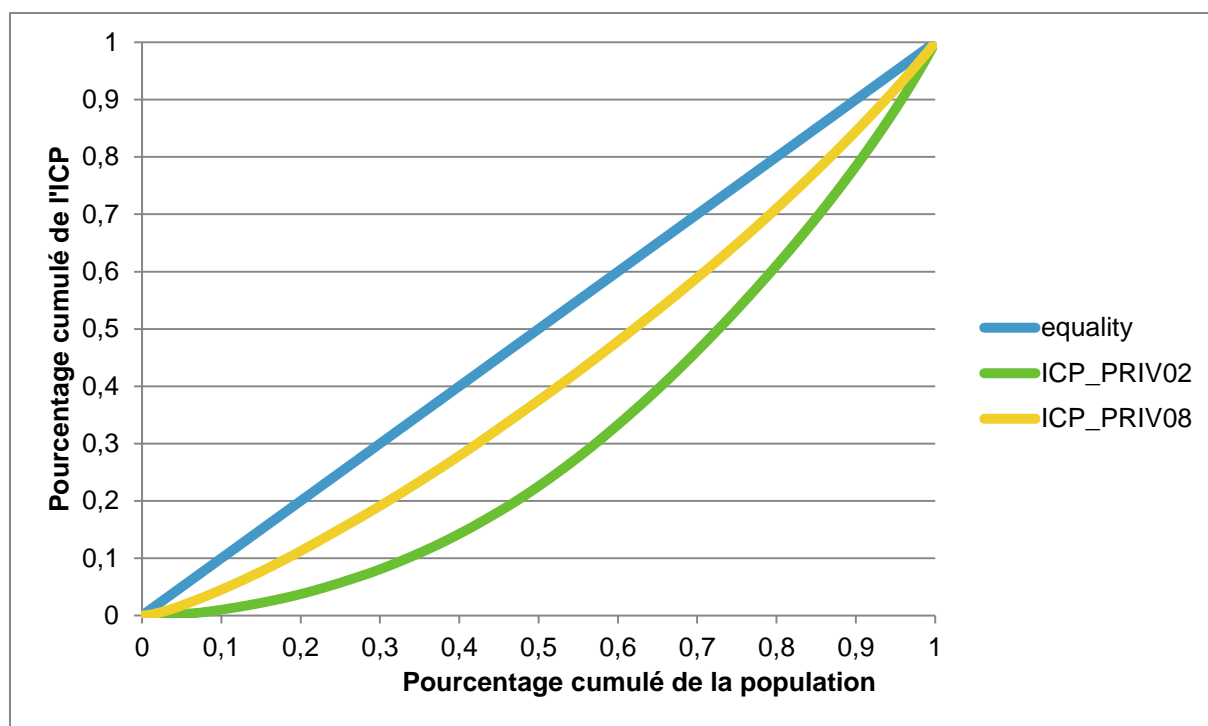
2.3. Inégalités de privation relative



Graphique 18 : Courbe de Lorenz pour l'ICP de privation 2002



Graphique 19 : Courbe de Lorenz pour l'ICP de privation 2008



Graphique 20 : Comparaison des courbes de Lorenz pour l'ICP privation des années 2002 et 2008

L'observation des courbes de Lorenz pour les années 2002 et 2008, montre que les inégalités étaient plus prononcées en 2002 qu'en 2008, en ce qui concerne la privation relative. Rapporté au contexte des événements que la Côte d'Ivoire a connu, il convient d'indiquer que ces résultats sont contre-intuitifs. En effet, les données de 2002 se situent avant la crise militaro-civile du 19 septembre 2002 et celles de 2008 ont été collectées après que le pays ait connu une série de crises qui ont eu un impact sur la vie économique du pays. Les conséquences de ces crises en dehors des pertes en vies humaines, ont entraîné de vastes mouvements de populations des zones de conflits vers les zones dites sécurisées. La baisse des inégalités en 2008 laisse penser que des investissements ont été réalisés dans la construction des écoles, des centres de santé, d'acquisitions d'équipements pour faciliter l'accès des populations à l'eau potable et à un certain nombre de biens nécessaires à l'amélioration du bien-être.

Ces constats sont confirmés par la valeur de l'indice de GINI calculé pour chaque année. En 2002 l'indice de GINI est de 0,3671 et celui de 2008 est de 0,1774.

Tableau 26 : Indice de GINI pour la privation relative en 2002 et 2008

Année	Indice de GINI
2002	0,3671
2008	0,1774

Source : Calculs de l'auteur

3. Détermination des indices et déterminants de la pauvreté de patrimoine

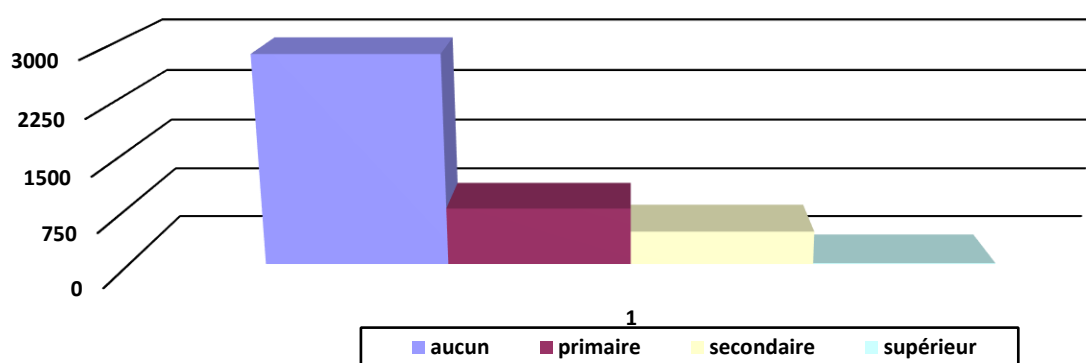
3.1. Indices de pauvreté de patrimoine

Avant d'aborder le processus de détermination des indices de pauvreté de patrimoine, nous procédons à la présentation de quelques statistiques de variables liées au patrimoine.

Il s'agit du capital humain, du capital social, des actifs économiques et financiers et des actifs fonciers.

– *Le capital humain*

Le capital humain est capté par le niveau d'instruction du chef de ménage. Le graphique 21 montre que plus de deux tiers (69,6%) des chefs de ménage ayant une activité en milieu rural agricole n'a aucun niveau d'éducation scolaire. Le niveau scolaire dominant en milieu rural agricole est le primaire avec un score de 19% suivi du secondaire (11,1 %). Enfin le niveau supérieur représente moins de 0,3% des chefs de ménage ciblés par notre étude.



Graphique 21: Niveau d'instruction du chef de ménage

– *Le capital social*

L'une des caractéristiques essentielles du capital social est l'appartenance à une association. Le capital social constitue ainsi, l'un des principaux moyens d'entraide au niveau social. Cependant le capital social n'est pas pratiqué par une frange importante des chefs de ménages vivant en milieu rural. En effet, le tableau n°27 permet de constater que moins de 30% des chefs de ménage sont membres d'une association.

Tableau 27 : Capital social

<i>Modalités</i>	<i>Dimensions</i>
	<i>Membre d'association</i>
<i>Oui</i>	1201 (28,8%)
<i>Non</i>	2963 (71,2%)
<i>Total</i>	4164 (100%)

Source : Calculs de l'auteur

– *Les actifs économiques et financiers*

Les actifs économiques et financiers concernent la possession des cheptels de moutons, de bœufs de chèvres, de porcs et de volailles (Tableau n°28).

Tableau 28 : Actifs économiques et financiers

	Ne possède pas	Possède entre 1 et 10	Possède entre 11 et 20	Possède entre 21 et 30	Total (%)
Mouton	91.2%	6.6%	1.4%	0.8%	100%
Chèvre	92.7%	5.9%	1.2%	0.3%	100%
Bœuf	96.9	2.2	0.4	0.6	100%
Porc	97.4	1.7	0.5	0.4	100%
Volaille	83.5	10.8	3.8	1.9	100%

Source : Calculs de l'auteur

Le tableau n°28 permet de constater que plus de 90% des ménages étudiés ne possèdent pas de cheptels. La modalité relative à la possession de cheptels à savoir entre 1 et 10 têtes constitue les pourcentages les plus significatifs et oscille entre 1,7 et 6,6% des ménages étudiés. La non disponibilité de cheptel pour ces 90% de ménages montre que ces derniers sont dans l'incapacité de faire du déstockage à ce niveau pour compenser leur pauvreté monétaire. Le faible taux de détenteurs de cheptel qui opteraient pour cette alternative (le déstockage) ne pourraient le faire durablement en raison du nombre très restreint des éléments de leur parc.

– *Actifs fonciers*

Les actifs fonciers sont captés par la détention d'une habitation ou une terre de culture. Les variables relatives à ces différents indicateurs sont consignées dans le tableau n°29 ci-après.

Tableau 29 : Actifs fonciers

Modalités	Dimensions	
	Propriétaire d'une habitation	Propriétaire de terre de culture
Oui	2738 (65,8%)	3544 (85,1%)
Non	1426 (34,2%)	620 (14,9%)
Total	4164 (100%)	4164 (100%)

Source : Calculs de l'auteur

L'accès des ménages aux actifs fonciers se traduit par la possession d'un habitat et des terres de culture. On note que 65,8% des ménages exerçant en milieu rural agricole sont propriétaires d'une habitation. Ceux qui possèdent des terres de culture représentent plus de 85%. Or le taux de pauvreté monétaire en milieu rural agricole représente pour la même période 49% des habitants. Ce qui signifie que les ménages touchés par la pauvreté monétaire ne déstockent pas leurs actifs⁵⁹ pour faire face à la pauvreté monétaire. Ceci est d'autant plus vrai qu'en milieu rural la possession d'actifs immobiliers ou fonciers est interprétée comme source de richesse sociale que le détenteur ne peut déstocker. Déstocker ces actifs est interprété comme la perte de son rang social et l'enlisement dans la pauvreté

L'analyse de la pauvreté selon l'approche du patrimoine pour l'année 2002 a pris en compte 16 variables. Les deux axes factoriels retenus à l'issue de l'ACM a permis de conserver 30,45%

⁵⁹ Leurs actifs : vente d'une partie de leur terre de culture ou de leur habitation

de l'information totale avec respectivement 18,85% et 11,60 % pour le premier axe et le second axe.

L'extrémité positive de l'axe définit la richesse en termes de possession de tête de mouton, chèvre ou volaille. Cet axe met aussi en évidence la propriété du ménage et ses avoirs en biens d'équipement. L'autre extrémité de l'axe met plutôt en relief la non possession de terre de culture, de bétails, volaille ou encore de biens d'équipement. Ce premier axe peut être qualifié axe de pauvreté-richesse en termes « d'avoir et de propriété ».

Le second axe peut être dénommé d'axe pauvreté-richesse en termes d'instruction. D'une extrémité à l'autre de cet axe, on passe des ménages dont le chef de famille a un niveau d'instruction mais ne recevant pas de transferts monétaires d'un tiers aux ménages dont le chef de famille n'est pas instruit mais recevant des transferts monétaires de la part d'un tiers.

L'analyse par quadrant montre que le premier quadrant (- ; +) définit les plus pauvres ne possédant ni bétails, ni volailles ou terre de culture. Le second quadrant (- ; -) relève les ménages pauvres qui ont néanmoins un niveau d'instruction mais ne possédant ni avoirs, ni propriété et encore moins ne reçoit pas de transfert de la part d'un tiers. Leur principal atout est l'instruction. Le troisième quadrant (+ ; -) indique les ménages riches dont le patrimoine est constitué de bétails et volailles alors que le dernier quadrant (+ ; +) détermine la richesse en termes d'avoir, de propriété et de transfert.

L'ACM pour l'année 2008 portant sur 9 variables a permis de retenir les deux axes principaux contenant 36.10% de l'information totale. Le premier axe détient 20.37% de l'information et le second axe 15.37%. Pour cette année, le quadrant (- ; +) décrit la pauvreté en termes de possession d'habitat et de bétail. Toutefois, on retrouve aussi dans ce quadrant une partie des non pauvres si l'on tient compte des variables telles que la réception de transfert supérieur à 50 000 FCFA et la possession de bicyclette et de vélomoteur. On observe ainsi que par rapport à 2002, certains pauvres possédaient néanmoins des actifs et recevaient des transferts. Le quadrant (- ; -) par contre retrace les plus pauvres qui ne possède absolument pas d'actif et ne reçoivent pas de transfert. Ces ménages peuvent être traités de « pauvres absolus ». Le quadrant (+ ; -) dépeint les ménages non pauvres qui sont propriétaires de leur habitation tout en possédant du bétail. La richesse des ménages du dernier quadrant s'explique par la possession de volailles et la réception de transfert.

L'ACM préliminaire effectuée sur les 15 variables codifiées de façon binaire, a permis de retenir huit (08) variables pertinentes pour l'année 2002 selon le critère de la consistance

ordinaire sur le premier axe (COPA). Quant à l'année 2008, c'est sept (07) variables qui ont été retenues sur neuf (09) variables au départ.

Cette procédure a permis d'améliorer le pouvoir explicatif des différents axes factoriels. Ainsi pour 2002 on est passé d'un pourcentage de 19,96 à 22,22 pour le premier axe et de 11,63 à 16,81 pour le second axe factoriel. Pour l'année 2008, on est passé d'un pourcentage de 20,37 à 25,26 pour le premier axe et de 15,73 à 15,74.

On retient de façon globale que le pouvoir explicatif des axes s'est amélioré.

Tableau 30 : Valeurs propres 2002

```
APERCU DE LA PRECISION DES CALCULS : TRACE AVANT DIAGONALISATION .. 1.0000
SOMME DES VALEURS PROPRES .... 1.0000
HISTOGRAMME DES 8 PREMIERES VALEURS PROPRES
```

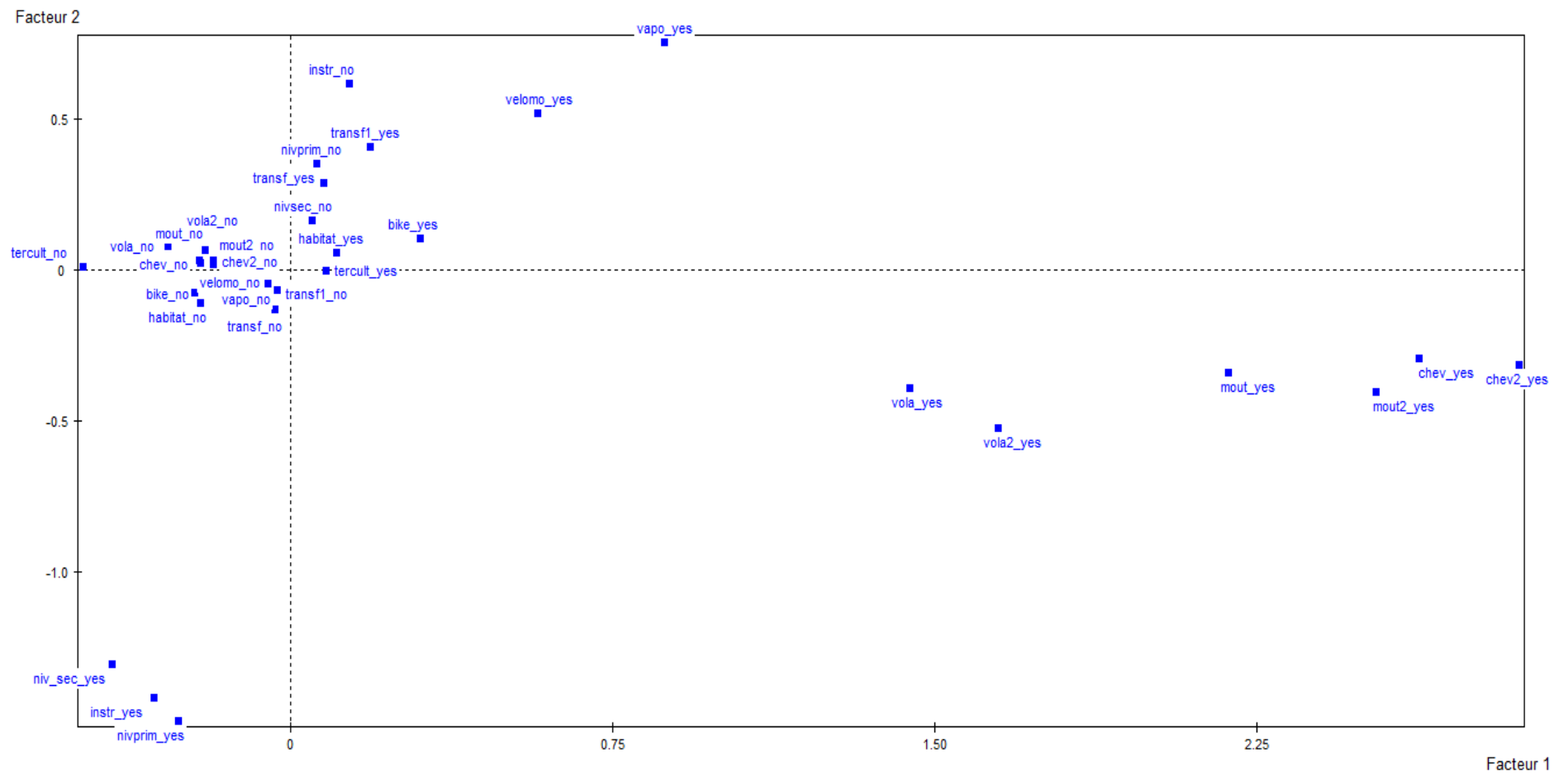
NUMERO	VALEUR PROPRE	POURCENTAGE	POURCENTAGE CUMULE	
1	0.2222	22.22	22.22	*****
2	0.1681	16.81	39.03	*****
3	0.1557	15.57	54.60	*****
4	0.1061	10.61	65.21	*****
5	0.0998	9.98	75.19	*****
6	0.0888	8.88	84.07	*****
7	0.0870	8.70	92.77	*****
8	0.0723	7.23	100.00	*****

Tableau 31 : Valeurs propres 2008

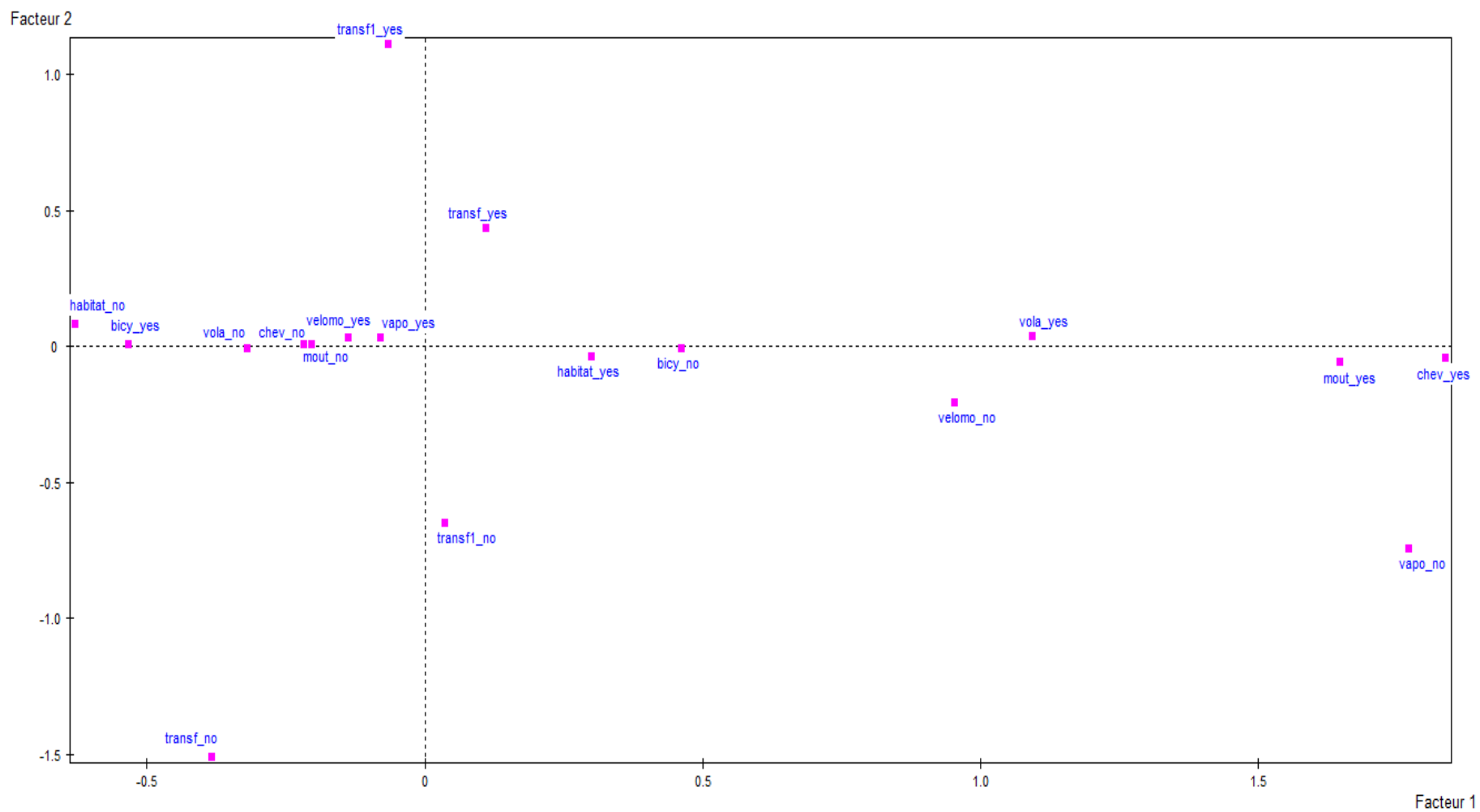
```
APERCU DE LA PRECISION DES CALCULS : TRACE AVANT DIAGONALISATION .. 1.0000
SOMME DES VALEURS PROPRES .... 1.0000
HISTOGRAMME DES 7 PREMIERES VALEURS PROPRES
```

NUMERO	VALEUR PROPRE	POURCENTAGE	POURCENTAGE CUMULE	
1	0.2526	25.26	25.26	*****
2	0.1574	15.74	41.00	*****
3	0.1380	13.80	54.81	*****
4	0.1305	13.05	67.86	*****
5	0.1166	11.66	79.52	*****
6	0.1145	11.45	90.96	*****
7	0.0904	9.04	100.00	*****

La classification ascendante hiérarchique a permis de scinder les ménages en deux groupes à savoir les ménages pauvres et non pauvres. Un seuil de pauvreté a été déterminé à partir de la classification ascendante hiérarchique, comme cela l'a été pour la pauvreté de privation.



Graphique 22: Nuages de points représentant les modalités en 2002



Graphique 23: Nuages de points représentant les modalités en 2008

A partir de la classification ascendante hiérarchique et sur la base de l'équation de détermination du seuil de pauvreté, le seuil de pauvreté de patrimoine est de -0,08 pour 2002 et de -0,077 pour 2008. Sur la base de ces seuils, les taux de pauvreté de patrimoine pour les années 2002 et 2008 sont contenus dans le tableau 32 suivant.

Tableau 32 : Taux de pauvreté de patrimoine

	Pauvreté de patrimoine			
	2002		2008	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Ménage Pauvre	1688	40,5%	3009	50,1%
Ménage Non pauvre	2476	59,5%	2991	49,9%
TOTAL	4164	100%	6000	100%

Source : calculs de l'auteur à partir de données des ENV 2002 et 2008

Le tableau n°32 montre que le taux de pauvreté de patrimoine est de 40,5% en 2002 et de 50,1% en 2008. Ces résultats indiquent une augmentation du nombre de ménages pauvres de 2002 à 2008.

Il est important à ce stade d'indiquer que la crise militaro-politique de septembre 2002 et les crises de 2004 et 2006, ont entamé les ressources des producteurs agricoles du secteur rural ivoirien. En effet, certains ménages ont vu soit leur cheptel confisqué pour l'alimentation des combattants, soit leurs engins motorisés utilisés pour les déplacements des combattants, ou même leurs résidences pour le logement des combattants. A côté de cela on peut également citer ceux qui ont connu des destructions sous l'effet des armes ou des bombes.

En outre, compte tenu de la destruction du capital productif des agriculteurs, ayant pour certains abandonnés leurs localités, certains producteurs n'ont eu d'autres recours que de puiser dans leurs réserves pour tenir le coup, juste le temps que la crise prenne fin.

Ce constat est également le même en ce qui concerne les infrastructures scolaires et universitaires, qui ont été délaissées dans les zones où des combats ont eu lieu. Des centres de santé ont été détruits par des armes ou ont été abandonnées dans les broussailles sans équipements et agents de santé.

3.2. Déterminants de la pauvreté de patrimoine

– Année 2002

La régression de type logit, mettant en relation la modalité être pauvre ou non avec certaines variables socioéconomiques, donne des résultats globalement significatifs. En effet, la statistique de Khi-deux traduit la signification du modèle au seuil de 1%. En outre le pouvoir prédictif du modèle est de 66,70%.

Pour ce qui concerne les paramètres individuels, on peut noter à travers les résultats que sept (07) variables sont significatives. Il s'agit du sexe, de la taille du ménage, du statut matrimonial du chef de ménage, de la nationalité, du type de religion chrétienne et du type de religion musulmane et de la tranche d'âge jeune.

Sexe

Les chefs de ménage de sexe masculin sont plus probables d'appartenir à la classe des pauvres. La variable est significative au seuil de 1% et plus cette modalité augmente, cela entraîne une augmentation de la pauvreté de 0,207.

Taille du ménage

Plus la taille du ménage augmente, cela entraîne une diminution de la probabilité d'être pauvre de l'ordre de 0,029. Cette variable significative au seuil de 1%, traduit que les ménages qui ont une taille importante ont un patrimoine qui leur permet d'être au-dessus du seuil de l'indice composite de pauvreté (ICP). Ce résultat mis en relation avec les précédents déterminants montre que la taille de la famille joue un rôle important dans les trois approches.

Situation matrimoniale

Les ménages en couples sont plus probables d'appartenir à la classe des pauvres, contrairement à ceux qui ne sont pas en couple. Être en couple réduit la probabilité d'appartenir à la classe des pauvres de 0,129.

Nationalité

Les autochtones sont les plus exposés au phénomène de la pauvreté de patrimoine. En d'autres termes, les non ivoiriens sont moins probables d'appartenir à la classe des pauvres. La variation marginale indique que plus le chef de ménage est un ivoirien, plus cela va avoir une augmentation de la probabilité d'être pauvre de 0,141.

Religion

Les chefs de ménage de confession religieuse chrétienne sont plus susceptibles d'être pauvres. Avoir cette modalité entraîne une augmentation de la probabilité d'appartenir au groupe de pauvres de 0,069.

Par contre les chefs de ménages de confession musulmane sont moins concernés par le phénomène de pauvreté. Significative à 1%, cette variable réduit la probabilité d'être pauvre de 0,108.

Tranche d'âge

Les jeunes sont plus probables d'être pauvres avec un accroissement de la probabilité de 0,049. La variable est significative au seuil de 5%. Le patrimoine étant une accumulation des ressources au cours de la période active, on comprend bien que les jeunes qui débutent dans l'activité agricole, n'aient pas un patrimoine important. Ils sont du coup plus exposés au phénomène de pauvreté.

– Année 2008

Globalement, le modèle est significatif à 1% et le pouvoir de prédiction du modèle est de 66,38%. Il ressort de la régression que sept (07) variables sont significatives au seuil de 1%. Il s'agit du sexe, de la taille du ménage, des confessions religieuses chrétienne et musulmane, et des classes d'âge jeune et adulte.

Sexe

Les hommes sont comme en 2002 plus probables d'être pauvres que les femmes. Lorsque le chef de ménage est de sexe masculin, cela a pour effet une augmentation de la probabilité d'être pauvre de 0,233.

Taille du ménage

Comme dans les autres régressions, la taille du ménage a une relation négative avec la probabilité d'être pauvre. Ce qui traduit que plus le nombre de personnes dans le ménage est élevé, la probabilité d'être pauvre est faible et diminuerait de 0,048.

Religion

Les chefs de ménages de confession religieuse chrétienne sont plus probables d'être pauvres alors que ceux qui sont musulmans sont moins exposés au phénomène de pauvreté. Tandis que la modalité "religion chrétienne" entraîne une augmentation de la probabilité d'être pauvre de 0,065, "être musulman" entrainerait une réduction de la probabilité d'appartenir à la classe de pauvre de 0,098.

Situation matrimoniale

Les chefs de ménage en couple sont moins exposés à la pauvreté. Cette modalité entrainerait une baisse de la probabilité d'être pauvre de 0,053.

Tranche d'âge

Les tranches d'âge jeune et adulte sont touchées par la pauvreté de patrimoine. Ces deux variables vont entraîner une augmentation de la probabilité d'appartenir à la classe des pauvres respectivement de 0,111 et 0,058.

Si pour les jeunes la raison de la faible accumulation des ressources peut être avancée, il convient de noter que la guerre a été préjudiciable aux actifs des agriculteurs ruraux et donc au patrimoine des adultes. En effet, lors de la crise de 2002, plusieurs ressources ont été utilisées au profit des forces combattantes.

Tableau 33: Déterminants de la pauvreté de patrimoine pour les années 2002 et 2008

Pauvreté de Patrimoine	2002			2008		
	Coefficient	dy/dx	Probabilité	Coefficient	dy/dx	Probabilité
Sexe du Chef de Ménage	0,8737	0,2076	0,000***	0,9321	0,2330	0,000***
Taille du Ménage	-0,1236	-0,0294	0,000***	-0,1921	-0,0480	0,000***
Situation Matrimoniale	-0,5695	-0,1289	0,000***	-0,2131	-0,0532	0,006***
Nationalité	0,5846	0,1409	0,000***			
Religion Chrétienne	0,2966	0,0695	0,000***	0,2608	0,0651	0,000***
Religion Musulmane	-0,4506	-0,1085	0,000***	-0,3959	-0,0986	0,000***
Jeune	0,2110	0,0493	0,046**	0,4454	0,1108	0,000***
Adulte	0,1012	0,024	0,189	0,2313	0,0578	0,001***
Constante	0,1958		0,390	-0,1591		0,325
Nombre d'observations		4162			5961	
Khi-Deux		621,28			944,75	
Probabilité		0,0000***			0,0000***	
Pouvoir de prédiction		66,70%			66,38%	

Source : calculs de l'auteur

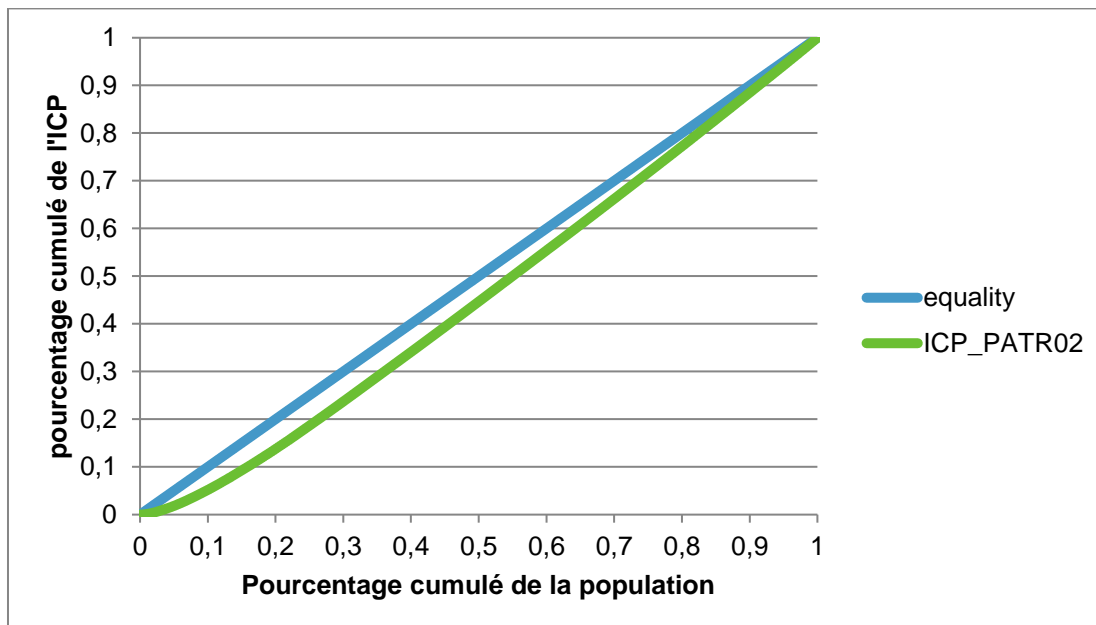
3.3. Inégalités de possession de patrimoine

Contrairement à la privation relative, on constate que les inégalités évoluent de 2002 à 2008. En effet, selon la valeur de l'indice de GINI, on constate qu'on passe d'un indice de 0,0843 en 2002 à 0,3289 en 2008. Cette mesure loin d'informer sur la distribution de la valeur du patrimoine, renseigne sur les inégalités de possession de patrimoine. On peut donc dire que les crises survenues sur la période du 19 septembre 2002 jusqu'en 2008, ont sûrement entraîné la destruction du patrimoine des producteurs agricoles ruraux. En effet, lors des affrontements armés, les producteurs agricoles ont payé un lourd tribut avec la confiscation de leurs productions agricoles, animales et piscicoles ainsi que la destruction des équipements y compris ceux de production.

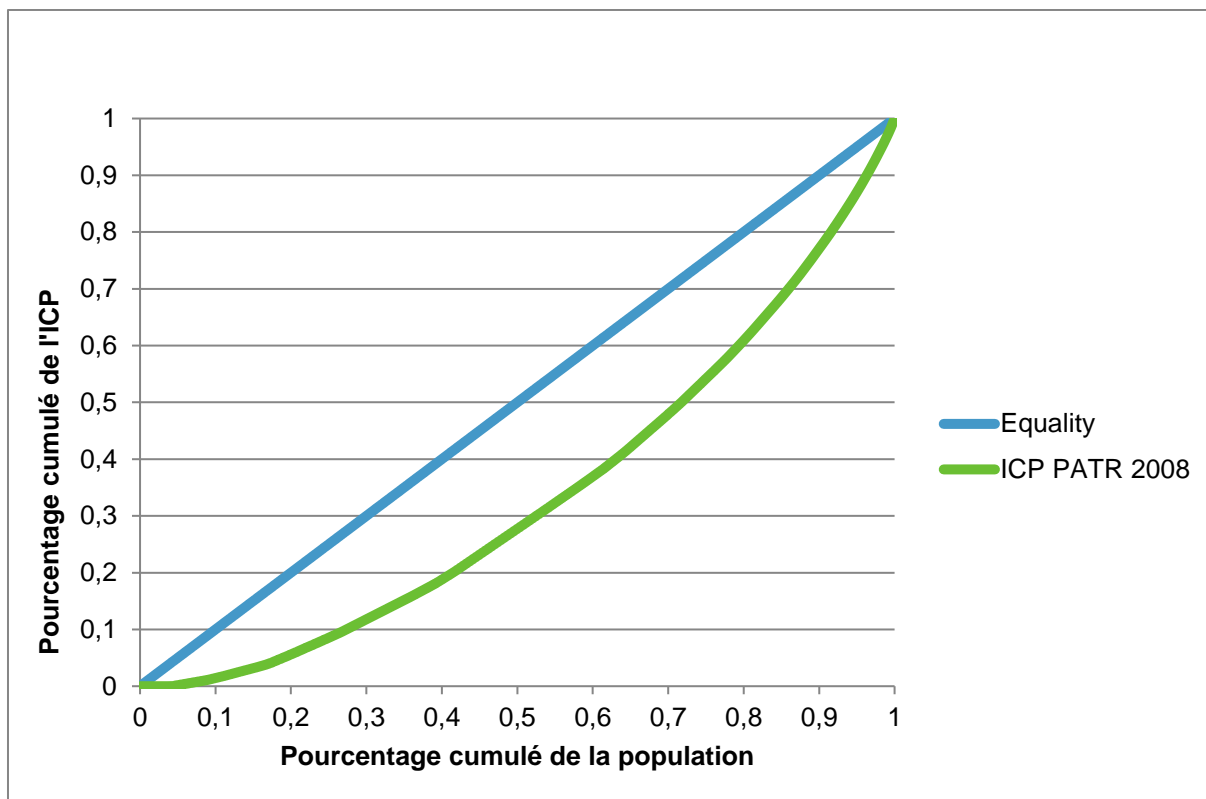
Tableau 34 : Indice de Gini de patrimoine en 2002 et 2008

Année	Indice de GINI
2002	0,0843
2008	0,3289

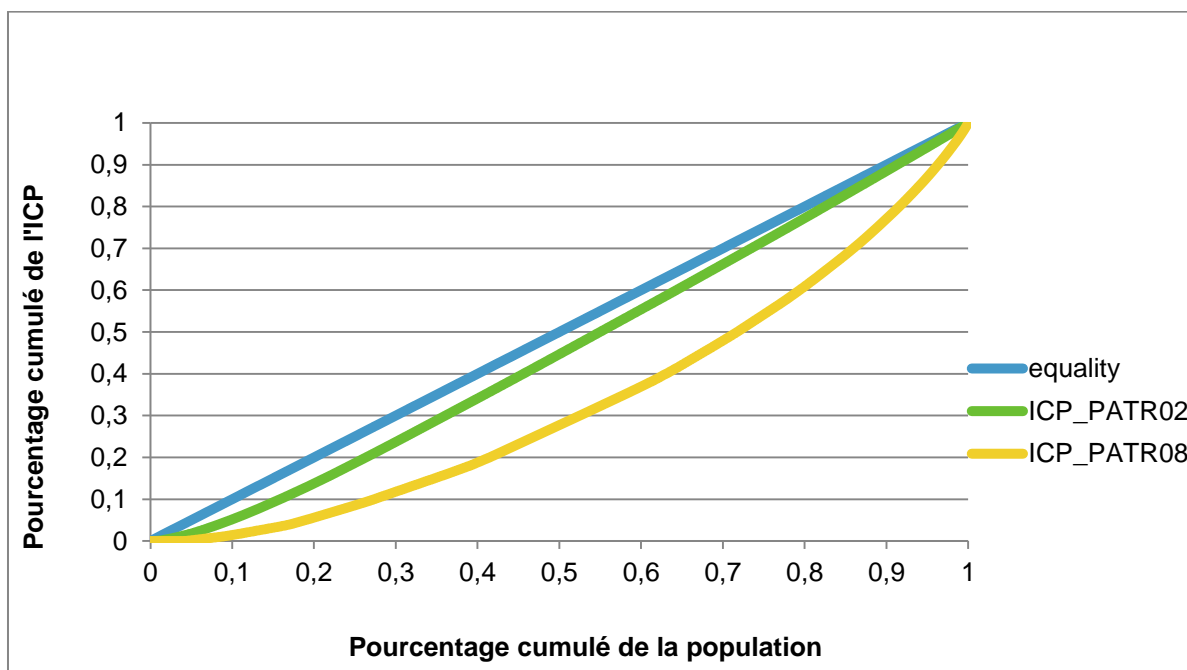
Source : Calculs de l'auteur



Graphique 24 : Courbe de Lorenz pour l'ICP Patrimoine 2002



Graphique 25 : Courbe de Lorenz pour ICP Patrimoine 2008



Graphique 26 : Courbes de Lorenz pour les ICP Patrimoine

SECTION II : ANALYSE COMPARATIVE DE LA PAUVRETE SELON LES APPROCHES

Tableau 35: Taux de pauvreté des différentes approches pour 2002 et 2008

Années	Pauvreté monétaire	Pauvreté de privation	Pauvreté de patrimoine
2002	50,5	61,2	40,5
2008	54,3	69,9	50,1

Source : calculs de l'auteur

Tableau 36: Déterminants de la Pauvreté selon les approches pour 2002 et 2008

Années	Pauvreté monétaire	Pauvreté de privation	Pauvreté de patrimoine
2002	Sexe du CM ; Taille du Ménage ; Nationalité, Religion Chrétienne ; Jeune ; Adulte	Taille du ménage ; Nationalité ; Religion Chrétienne ; Religion Musulmane ; Jeune	Sexe du CM ; Taille du Ménage ; Situation Matrimoniale ; Nationalité ; Religion Chrétienne ; Religion Musulmane ; Jeune
2008	Sexe du CM ; Situation Matrimoniale ; Religion Chrétienne ; Religion Musulmane ; Jeune ; Adulte	Taille du Ménage ; Situation Matrimoniale ; Religion Chrétienne ;	Sexe du CM ; Taille du Ménage ; Situation Matrimoniale ; Religion Chrétienne ; Religion Musulmane ; Jeune ; Adulte

Source : auteur

Tableau 37 : Indices de GINI selon les approches pour 2002 et 2008

Années	Pauvreté monétaire	Pauvreté de privation	Pauvreté de patrimoine
2002	0,3865	0,3671	0,0843
2008	0,4244	0,1774	0,3289

Source : calculs de l'auteur

Un tableau synthétique des résultats permet de faire des comparaisons des taux de pauvreté, des déterminants de la pauvreté et des indices de Gini, pour les différentes dimensions de la pauvreté que nous avons retenues dans notre travail.

En effet, l'on peut constater que de 2002 à 2008, la pauvreté de privation relative est plus importante que la pauvreté monétaire et la pauvreté de patrimoine.

De façon générale, on constate que la pauvreté, quelle que soit la dimension retenue, a augmenté de 2002 à 2008. Cela pourrait s'expliquer pour une grande partie à la situation de guerre et aux crises répétées entre septembre 2002 et 2008.

Comme l'ont indiqué Diarra et Kouma (2009), la pauvreté de privation relative est plus importante parce que dans de nombreuses localités rurales, les infrastructures de santé, d'éducation, d'eau potable etc. faisaient défaut.

La pauvreté de patrimoine était moins prononcée que les deux autres, même si elle a connu une augmentation en 2008.

En ce qui concerne les facteurs qui influencent la probabilité d'appartenir au groupe de ménages pauvres, les déterminants communs aux trois dimensions sont les suivants : la taille du ménage, la pratique de la religion chrétienne et les chefs de ménages de la tranche d'âge jeune.

Pour ce qui concerne les inégalités, il convient d'indiquer, quoique les ICP aient connu une transformation préalable, que les inégalités de patrimoine semblent moins prononcées que la distribution des ICP de privation et celle des revenus.

Conclusion partielle

Au regard des résultats obtenus dans ce chapitre, il convient de faire des commentaires suivants :

Le phénomène de pauvreté n'est pas que monétaire, il peut concerner des aspects non monétaires comme dans notre cas les aspects liés à la privation relative et au patrimoine. La privation relative traduit en fait les difficultés liées à l'accès à certaines dimensions et la pauvreté de patrimoine traduit la possession ou non d'actifs immobiliers, financiers, physiques et le capital social.

CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS

A travers le thème « Dynamiques de la pauvreté en milieu rural agricole ivoirien », nous envisageons dans cette thèse d'analyser l'évolution des indicateurs de pauvreté et d'inégalité dans ce pays et le secteur spécifié. La cible de cette étude se justifie par le fait que le secteur agricole n'est pas abordé de manière spécifique et détaillée dans les études sur les profils de pauvreté qui restent d'ordre général. Plus spécifiquement, il s'agissait de : (i) identifier et analyser les taux de pauvreté en 2002 et 2008 à partir des approches : monétaire, de privation relative et de patrimoine ; (ii) calculer et analyser l'incidence, l'écart (profondeur) et la sévérité de la pauvreté à partir des indices FGT ; (iii) identifier et analyser les déterminants de la pauvreté pour chacune des approches ; et (iv) analyser les inégalités monétaires et non monétaires.

Pour réaliser ce travail nous avons structuré la thèse en deux grandes parties, contenant chacune deux chapitres. La partie 1 se focalise sur l'analyse de l'évolution théorique des notions de pauvreté et d'inégalité et la partie 2 aborde les outils d'analyse qui vont par la suite faire l'objet d'une application au cas de la Côte d'Ivoire, pour en ressortir les résultats majeurs.

Nous retenons du chapitre 1 qui a passé en revue les différentes définitions relatives aux notions de la pauvreté et de l'inégalité, que la pauvreté renferme des considérations liées aux aspects monétaires et non-monétaires, traduisant le caractère multidimensionnel de la pauvreté. Aussi est-il important de relever que dans une analyse de la pauvreté il est indispensable de déterminer un seuil de pauvreté et opérer le choix du meilleur indicateur qui favorise l'identification des personnes pauvres. En ce qui concerne les analyses liées aux inégalités, on dénombre divers indicateurs et notre attention s'est focalisée sur le rapport interdécile, le coefficient de Gini généralisé et la courbe de Lorenz qui sont les plus utilisés pour la pauvreté monétaire. Pour la pauvreté non-monétaire, le coefficient de Gini Absolu est conseillé du fait de ses propriétés statistiques.

Le chapitre II qui a passé en revue l'historique des politiques de lutte contre la pauvreté en Côte d'Ivoire, permet de retenir que depuis 1985 le pays entreprend des initiatives en faveur de la lutte contre la pauvreté. A cet effet, elle a initié, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, plusieurs études sur la détermination du profil de pauvreté. On retient que c'est à la faveur de l'avènement du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) que les actions en faveur de la lutte contre la pauvreté ont pris un coup d'accélérateur. C'est en 2009 que la Côte d'Ivoire a atteint son point de décision et le point d'achèvement en 2011, après le

DSRP intérimaire qui n'a pas pu connaître d'issue heureuse à cause de la crise militaro-politique de septembre 2002 et de tous les soubresauts que le pays a connus avec son point culminant lors de la crise post-électorale de novembre 2010. La Côte d'Ivoire a bénéficié de remise de sa dette dans le cadre de l'initiative PPTE, mais a dû se résoudre à orienter les ressources dans des chantiers relatifs à la construction d'infrastructures routières, éducatives et hospitalières, qui ont subi des dégradations très avancées. En accord avec les partenaires nationaux et internationaux, la Côte d'Ivoire s'est dotée du plan national de développement (PND) sur la période allant de 2012 à 2015, qui devient le cadre de référence de l'application de toute politique publique y compris celle en faveur de la réduction de la pauvreté monétaire et non-monétaire. Il s'agit notamment des mesures de réhabilitation et de construction d'infrastructures (routes, salles de classes et hôpitaux). Aussi, note-on qu'en Côte d'Ivoire, les populations sont généralement exposées à de nombreuses menaces sanitaires dues aux absences de plans de gestion des ordures domestiques, des eaux usées, etc., qui sont source de prolifération de nombreuses maladies et de dégradation du cadre de vie.

Dans le chapitre III, le seuil de pauvreté monétaire utilisé dans cette étude est celui déterminé par l'Institut National de la Statistique (INS) pour les années 2002 (183 450 FCFA) et 2008 (241 145 FCFA). Pour ce qui concerne les approches de pauvreté de privation relative et de patrimoine, l'analyse des correspondances multiples (ACM) a permis de déterminer un seuil de pauvreté de privation relative 0,009 et -0,007 respectivement pour les années 2002 et 2008. Les seuils de pauvreté de patrimoine sont de -0,08 en 2002 et -0,077 en 2008. Les données utilisées proviennent des Enquêtes Niveau de vie des Ménages (ENV) pour les années 2002 et 2008. En outre, pour la détermination des facteurs qui pourraient expliquer la probabilité d'appartenir à la classe des pauvres un modèle de type logit a été utilisé.

Au regard des résultats obtenus dans le chapitre IV, il convient de rappeler que le phénomène de pauvreté n'est pas que monétaire, il peut concerner des aspects non monétaires comme dans notre cas les aspects liés à la privation relative et au patrimoine. La privation relative traduit en fait les difficultés liées à l'accès à certaines dimensions et la pauvreté de patrimoine traduit la possession ou non d'actifs immobiliers, financiers, physiques et le capital social.

Les résultats obtenus dans le cadre de cette thèse à partir des enquêtes niveau de vie des ménages 2002 et 2008 permettent de constater que la pauvreté de privation est plus importante que la pauvreté monétaire qui fait l'objet de beaucoup d'attention au niveau de la Côte d'Ivoire. Le taux de pauvreté de patrimoine quoique relativement plus élevé que le taux de pauvreté monétaire, n'en est pas très éloigné, notamment pour 2008.

L'accentuation du phénomène de la pauvreté de 2002 à 2008 pour les trois approches s'explique en grande partie par l'éclatement de la guerre survenue en septembre 2002 qui n'a pas épargné l'outil de production et qui a eu pour corollaire le déplacement massif des populations vers des zones plus sécurisées.

Il faut cependant relever que le secteur rural a toujours été mal loti dans les programmes de développement, notamment en ce qui concerne la réalisation d'infrastructures. Cette situation explique également les difficultés d'accès, liées non pas toujours à l'insuffisance de ressources financières, mais à la non disponibilité des infrastructures de services de base (santé, éducation) et d'équipements appropriés pour l'amélioration du bien-être des populations rurales.

Il convient toutefois de mentionner que depuis 2011 le gouvernement ivoirien a mis un accent sur la réalisation d'ouvrages et d'infrastructures (centres de santé, école, hydraulique villageoise améliorée, etc.) en faveur également du secteur rural. Le reprofilage des voies de desserte a pour conséquence un meilleur acheminement des produits agricoles vers les marchés et les ports de débarquement.

Si les objectifs identifiés et prévus dans le PND (2016-2020) sont réalisés, l'on pourra sans nul doute affirmer que la pauvreté va connaître un recul important, notamment en termes de privation (ou encore de satisfaction des besoins essentiels).

L'approche utilisée dans cette thèse et qui analyse la pauvreté sous trois angles que sont : monétaire, privation relative et patrimoine, obéit à un objectif qui est de mieux cerner les aspects de la pauvreté, notamment dans le secteur rural qui est caractérisé par sa spécificité vis-à-vis du milieu urbain. Les recommandations issues de ce travail devraient permettre de mieux affiner les stratégies de lutte contre la pauvreté, notamment dans le secteur rural agricole qui apporte une contribution inestimable à l'économie de la Côte d'Ivoire.

Avant d'aborder les propositions en termes de recommandations à l'issue de cette étude, il est important de mentionner que la rédaction de cette thèse nous semble avoir atteint les objectifs fixés. Cependant, force est de reconnaître que les analyses auraient pu être affinées et consolidées si les données en notre possession l'avait permis. En effet, la non disposition de la base entière des ENV 2002 et 2008 n'a pas permis de désagréger nos indicateurs jusqu'aux niveau régional afin de mieux percevoir les zones les plus touchées par le phénomène. Il convient dans le cadre des perspectives de continuer la réflexion en mettant l'accent sur les points suivants :

- Les effets de l'émergence d'une classe moyenne sur la réduction de la pauvreté en milieu rural ivoirien ;
- L'impact de la fiscalité et de la parafiscalité sur la redistribution des redevenus dans le secteur rural agricole ;
- Lien entre pauvreté, croissance et inégalités dans le secteur agricole rural ;
- Les analyses régionales de la pauvreté dans le milieu rural agricole.

Ces thématiques feront l'objet d'approfondissement dans le cadre nos travaux de recherche futurs avec l'unité de recherche en ressources humaines et lutte contre la pauvreté du CIRES et dans le cadre de l'encadrement des mémoires et des thèses de doctorants.

En guise de recommandations en liaison avec les résultats de l'étude, il convient de faire les propositions suivantes en vue d'améliorer le quotidien des populations ivoiriennes, notamment celles des zones rurales exerçant des activités agricoles :

– ***Envers le gouvernement***

1/ Utiliser les approches non monétaires en complément de l'approche monétaire pour l'analyse de la pauvreté en Côte d'Ivoire

L'analyse de la pauvreté à travers ces trois (03) approches a montré des divergences dans les résultats et permis de voir que la pauvreté non-monétaire indiquait des taux souvent plus importants que ceux de l'approche monétaire. Cela montre la nécessité de recourir à des approches non monétaires en complément des analyses monétaires qui restent très pertinentes, notamment en raison des comparaisons internationales.

Cette recommandation est dans la droite ligne de celle formulée par Stiglitz et al. (2009). En effet, Stiglitz, Sen et Fitoussi (2009) ont indiqué, que l'approche monétaire est très importante dans les analyses de pauvreté, mais qu'il fallait la compléter par des approches non-monétaires.

Nous recommandons donc à l'INS qui a en charge la collecte et l'analyse des données des ENV, d'utiliser ces approches et d'identifier à cet effet, les variables non-monétaires à collecter.

2/ Continuer la construction des infrastructures sociales, de les équiper et d'en faciliter l'accès

Les résultats ont montré que la pauvreté de privation, en d'autres termes la pauvreté liée à l'accès aux infrastructures sociales de base, à l'accès à l'eau potable, à un cadre de vie décent, etc., était plus accentuée que la pauvreté monétaire et celle de patrimoine.

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie et d'existence des populations, le gouvernement ivoirien a investi de nombreuses ressources dans la construction d'écoles, de centres de santé, de cantines scolaires et autres infrastructures. Malgré ces investissements, les infrastructures sociales restent encore insuffisantes pour répondre aux besoins des populations. En effet, compte tenu du taux de croissance de la population et des fortes migrations internes et internationales, le gouvernement devra continuer la politique de construction de nouvelles infrastructures et faciliter leur accès aux populations, notamment ceux du secteur agricole rural. Il convient entre autres, de mener une vaste campagne de sensibilisation à l'endroit des populations ivoiriennes en vue de leur adhésion à la couverture maladie universelle (CMU) qui envisage faciliter leur accès aux centres et services de santé.

En outre, la politique de gratuité de l'école qui devient obligatoire jusqu'à la classe de 3^{ème} participe de la volonté de former des ressources humaines de qualité et surtout d'alléger les charges liées à l'éducation pour les populations ivoiriennes dans leur ensemble.

Le gouvernement devra engager des actions en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations, à travers la mise à disposition d'eau potable, de systèmes de canalisation pour l'évacuation des eaux usées et le ramassage des ordures ménagères.

A côté de ces infrastructures et équipements, il faudrait pour le secteur agricole rural, assurer un bon état des infrastructures routières pour l'acheminement des productions agricoles depuis le bord-champ jusqu'aux zones de consommation. Bien que les grands axes qui mènent aux grandes villes sont bitumés, un accent particulier doit être mis sur la réhabilitation des voies de dessertes en assurant leur reprofilage.

3/ renforcer les capacités des producteurs agricoles à travers l'appui à l'acquisition d'intrants et d'équipements agricoles performants et la formation aux nouvelles techniques agricoles

L'une des raisons majeures à l'accroissement de la pauvreté de 2002 à 2008 que nous avons indiqué précédemment, c'est la crise militaro-civile survenue le 19 septembre 2002, il n'en demeure pas moins que les producteurs agricoles doivent régulièrement faire face aux intrants

agricoles, surtout de qualité, qui sont le plus souvent difficilement accessibles au producteur agricole moyen. Les agriculteurs ont dû faire face au désengagement de l'Etat dans la fourniture d'intrants agricoles gratuits depuis la libéralisation des filières agricoles, notamment le café-cacao, le coton, le palmier à huile. Il revient au gouvernement ivoirien de faciliter l'acquisition d'intrants et de semences agricoles de qualité et performantes. Même si les dispositions de l'OMC interdisent le recours aux subventions dans nos pays, il faut indiquer que les productions agricoles ne sont pas compétitives face aux productions en provenance de l'Europe.

4/ Améliorer la communication relative aux actions du gouvernement en faveur des populations

L'information reste un maillon important dans toute politique économique, notamment en ce qui concerne les actions menées par le gouvernement et les services qu'il rend disponibles aux populations. C'est pourquoi, l'absence ou l'insuffisance d'information, constituant un manque, est une composante de la pauvreté non-monnaire.

On constate en effet, que même si les populations sont informées des actions du gouvernement, elles ont souvent du mal à mettre en relation celles-ci avec l'impact sur leur bien-être. C'est pourquoi il convient de rendre plus compréhensibles les informations sur la politique du gouvernement en faveur des populations.

En outre, les Ministères et/ou les structures sous-tutelle, ayant un lien avec le secteur rural, devront rendre accessibles les informations sur les prix des produits pratiqués sur les différents marchés centraux et locaux, sur leur disponibilité et toute autre information pouvant avoir un impact sur les conditions de vie des populations rurales.

Il convient d'encourager la récente initiative du gouvernement ivoirien qui a décidé d'améliorer la communication gouvernementale en investissant tous les médias y compris les réseaux sociaux. Celle-ci permettrait un plus grand rapprochement des gouvernants d'avec la population afin de recueillir leurs préoccupations.

– Envers les producteurs agricoles ruraux

1/ Adopter les technologies et les techniques agricoles, ainsi que les intrants agricoles de qualité

L'une des contraintes à l'activité agricole c'est d'améliorer la productivité ; ce qui passe par l'utilisation de techniques et d'input améliorés d'une part et du renforcement des capacités des

producteurs agricoles d'autre part. Il est évident que, toutes choses étant égales par ailleurs, l'amélioration de la productivité et donc de la production entraînerait une augmentation du revenu des producteurs.

C'est pour cela que les producteurs doivent adhérer aux actions qui favorisent l'amélioration de la productivité agricole. De plus, ils doivent adopter les nouvelles techniques de production qui sont avérées efficaces, utiliser des intrants agricoles de qualité et accepter de se former sur les nouvelles pratiques.

2/ Accepter d'adhérer à des entreprises coopératives

Une difficulté à laquelle sont confrontés les producteurs agricoles est l'obtention de débouchés pour l'écoulement de leurs productions. Ceci est dû à la faible connaissance du marché et à une faible capacité de négociation des prix des produits agricoles qui demeurent assez bas. Il convient pour les producteurs agricoles d'accepter d'appartenir à des coopératives en vue d'une meilleure négociation des prix de leurs productions.

– Envers les coopératives

1/ rechercher des débouchés pour leurs membres

Les coopératives ou sociétés coopératives ont pour objectif de défendre les intérêts de leurs membres en favorisant l'accès aux intrants agricoles de qualité, mais surtout de négocier des prix de vente rentables. La recherche de débouchés étant un des objectifs.

2/ négocier de meilleures rémunérations des productions agricoles de leurs membres

L'un des objectifs des coopératives c'est de rentabiliser leurs activités et donc celles de leurs membres. Les coopératives ont besoin dans ce nouveau contexte de libéralisation, de bonnes capacités de négociation. Elles doivent régulièrement renforcer leurs capacités en matière de techniques de négociation et de recherche de partenariat.

3/ Transformer les agriculteurs en véritables entrepreneurs agricoles

Dans le secteur agricole, les producteurs dont l'activité principale est l'agriculture ne sont pas pour la plupart des professionnels. En effet, les activités agricoles ne sont pas menées avec des objectifs de rationalisation dans l'utilisation des facteurs de production et de maximisation du profit. Dans la plupart des cas, les producteurs agricoles poursuivent les objectifs de subsistance alors qu'il est montré que dans le secteur agricole il existe des possibilités d'accroissement de la production agricole sans apport supplémentaire de ressources. Il convient pour les coopératives de former leurs membres sur des modules liés à l'organisation de la production et de la commercialisation, afin de tirer le meilleur profit de leurs activités agricoles.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abel-Smith, B., & Townsend, P. (1969). *The poor and the poorest*. London: Bell.
- Adegbidi, A., Ahohounkpanzon, M., Adjovi, E., Houndekon, V., & Djoï, D. (2004). *Profil de pauvreté et d'inégalité au Bénin* (Working Paper). Réseaux de PEP.
- Aldrick, P. (2011, janvier 26). Davos WEF 2011: Wealth inequality is the « most serious challenge for the world ».
- Alkire, S., & Foster, J. (2011). Counting and multidimensional poverty measurement. *Journal of Public Economics*, 95(7), 476-487.
- Ambapour, S. (2006). Pauvreté multidimensionnelle au Congo: une approche non monétaire. *document de travail*, (13).
- Amemiya, T. (1981). Qualitative Response Models: A Survey. *Journal of Economic Literature*, 19(4), 1483-1536.
- Araar, A. (2006). *On the Decomposition of the Gini Coefficient: an Exact Approach, with an Illustration Using Cameroonian Data* (Cahiers de recherche No. 0602). CIRPEE.
- Asselin, L.-M. (2002). Pauvreté multidimensionnelle : indicateur composite de la pauvreté multidimensionnelle. *Institut de Mathématique Gauss, Québec, Canada*.
- Asselin, L.-M., & Dauphin, A. (2000). Mesure de la pauvreté: un cadre conceptuel. *Centre Canadien d'Etude et de coopération Internationale (CECI)*.
- Atkinson, Anthony B. (1998). Social exclusion, poverty and unemployment. *Exclusion, employment and opportunity*, 4.
- Atkinson, Anthony B., & Bourguignon, F. (1982). The comparison of multi-dimensioned distributions of economic status. *The Review of Economic Studies*, 183–201.
- Atkinson, Anthony Barnes. (2002). *Social Indicators: The EU and Social Inclusion*. Oxford University Press.
- Ayadi, M., Naouel, C., & El Lahga, A. (2005). Analyse multidimensionnelle de la pauvreté en Tunisie entre 1988 et 2001 par une approche non monétaire. In *Peper presented to the 4th PEP Research Network General Meeting, June* (p. 13–17).
- Becker, G. S. (1967). *Human capital and the personal distribution of income; an analytical approach*. Ann Arbor: Institute of Public Administration.
- BENZÉCRI, J. (2003). Qu'est-ce que l'Analyse des Données? Présenté à the Conference on Correspondence Analysis and Related Methods, Barcelona.
- Benzécri, J. P., & al. (1973). *L'analyse des données: L'analyse des correspondances*. Dunod.
- Benzécri, J.-P. (1992). *Correspondence analysis handbook*. New York: Marcel Dekker.
- Bertier, P., & Bouroche, J.-M. (1975). *Analyse des Données Multidimensionnelles* (P.U.F.). Paris.
- Bertin, A. (2007, mars 16). *Pauvreté monétaire, pauvreté non monétaire : une analyse des interactions appliquée à la Guinée* (phdthesis). Université Montesquieu - Bordeaux IV.
- Booth, C. (1892). *Life and Labour of the People in London*. London: MacMillan.

- Bourguignon, François. (2003). La chute des inégalités françaises au XXe siècle, High incomes and inequality (France, 20th century). *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 58e année(3), 675-686.
- Bourguignon, François. (2004). *The Poverty-growth-inequality triangle* (Indian Council for Research on International Economic Relations, New Delhi Working Paper). Indian Council for Research on International Economic Relations, New Delhi, India.
- Bourguignon, François. (2006). From income to endowments: the difficult task of expanding the income poverty paradigm. *Poverty and inequality*, 76–102.
- Bry, X. (1995). *Analyses factorielles simples*. Paris: Economica.
- Cailliez, F., & Pagès, J. P. (1976). *Introduction à l'analyse des données*. SMASH.
- Chambers, R. (1983). *Rural Development: Putting the Last First* (1 edition). London ; New York: Routledge.
- Chitonge, H. (2015). *Economic Growth and Development in Africa: Understanding Trends and Prospects*. London ; New York: Routledge.
- Cling, J.-P., Razafindrakoto, M., & Roubaud, F. (2002). La Banque mondiale et la lutte contre la pauvreté : « tout changer pour que tout reste pareil ? », The World Bank and the War against Poverty : Changing Everything so that « Things Remain the Same ». *Politique africaine*, (87), 164-174.
- Cordier, M., Houdré, C., & Rougerie, C. (2006). Les inégalités de patrimoine des ménages entre 1992 et 2004. *Les revenus et le patrimoine des ménages*, 47–58.
- Coulombe, H., & McKay, A. (1996). Modeling Determinants of Poverty in Mauritania. *World Development*, 24(6), 1015-1031.
- Cramer, J. S. (1990). *The Logit Model: An Introduction for Economists*. London; New York : New York, NY: Hodder Arnold.
- Dabitaou, K., Dembele, A., Sougane, A., & Haidara, F. (2015). *Pauvreté multidimensionnelle et conditions de vie au Mali (2001–2006)*. PEP-PMMA.
- D'Agostino, S., & Duvert, N. (2008). *La pauvreté*. Bréal.
- Deininger, K., & Squire, L. (1996). A new data set measuring income inequality. *The World Bank Economic Review*, 10(3), 565–591.
- Delhaussse, B. (2002). Noyau dur de la pauvreté en Wallonie : Une actualisation. *Reflets et perspectives de la vie économique*, 41(4), 55–63.
- Delhaussse, B., Luttgens, A., & Perelman, S. (1993). Comparing measures of poverty and relative deprivation. *Journal of Population Economics*, 6(1), 83–102.
- Dercon, S. (2005). Risk, Poverty and Vulnerability in Africa. *Journal of African Economies*, 14(4), 483-488.
- Desai, M., & Shah, A. (1988). An econometric approach to the measurement of poverty. *Oxford Economic Papers*, 40(3), 505–522.
- Diagne, A., Sogbossi, M., Diawara, S., Diallo, A., & Barry, A. (2007). Evaluation de la Diffusion et de L'Adoption des Variétés de Riz NERICA en Guinée. In *2nd conference of the African association of agricultural economists, Accra, Ghana* (p. 18–22).
- DIARRA, I. (2010). la pauvreté en milieu rural ivoirien. *Cahiers ivoiriens de recherche économique et sociale*, 2(1), 7-23.

- DIARRA, I., & KOUMA, A. (2009). la pauvreté en milieu rural agricole : une approche par le noyau dur appliquée à la côte d’ivoire. *African Economic Research Consortium, Nairobi*.
- Dollar, D., & Kraay, A. (2001). *Trade, Growth, and Poverty* (SSRN Scholarly Paper No. ID 632684). Rochester, NY: Social Science Research Network.
- Dreher, A. (2002). *The Development and Implementation of IMF and World Bank Conditionality* (SSRN Scholarly Paper No. ID 333960). Rochester, NY: Social Science Research Network.
- Dubois, J.-L. (Éd.). (1997). *Comores : développement humain durable et élimination de la pauvreté : éléments pour une stratégie nationale*. Paris: Frison-Roche.
- Dubois, J.-L. (1999). Pauvreté et inégalités : situation et politiques de réduction. In *Examen et évaluation de l’application du programme d’action de la conférence internationale sur la population et le développement (1994) : contribution de la France* (p. 39-50 multigr.). Paris: Ministère de l’Emploi et de la Solidarité.
- Dubois, J.-L. (2001). Pauvreté et inégalités : situation et politiques de réduction. In A. Lery & P. Vimard (Éd.), *Population et développement : les principaux enjeux cinq ans après la Conférence du Caire* (p. 123-135). Paris: CEPED.
- Duclos, J.-Y. (2002). Vulnerability and poverty measurement issues for public policy. *The World Bank*.
- Duclos, J.-Y., & Araar, A. (2006). *Poverty and Equity: Measurement, Policy and Estimation with DAD*. Springer US.
- Duclos, J.-Y., Sahn, D. E., & Younger, S. D. (2006). Robust Multidimensional Poverty Comparisons*. *The Economic Journal*, 116(514), 943-968.
- Duclos, J.-Y., Sahn, D., & Younger, S. D. (2001). *Robust Multidimensional Poverty Comparisons* (Cahiers de recherche No. 0115). Université Laval - Département d’économique.
- Ezzrari, A. (2011). *La pauvreté au Maroc : approches, déterminants, dynamique et stratégies de réduction*. HASSAN II.
- Ezzrari, A. V., Paolo, & Verme, P. (2012). *A Multiple Correspondence Analysis Approach to the Measurement of Multidimensional Poverty in Morocco, 2001-2007*. The World Bank.
- FIDA. (2001). *Rapport 2001 sur la pauvreté rurale*. Palomi, Rome. Italie.
- Filmer, D., & Pritchett, L. H. (2001). Estimating Wealth Effects Without Expenditure Data—Or Tears: An Application To Educational Enrollments In States Of India*. *Demography*, 38(1), 115-132.
- Filmer, D., & Scott, K. (2012). Assessing Asset Indices. *Demography*, 49(1), 359-392.
- Foster, J., Greer, J., & Thorbecke, E. (1984). A class of decomposable poverty measures. *Econometrica: journal of the econometric society*, 761–766.
- Foster, J., Greer, J., & Thorbecke, E. (2010). The Foster–Greer–Thorbecke (FGT) Poverty Measures: 25 years Later. *The Journal of Economic Inequality*, 8, 491-524.
- Freeman, M. (2011). *Speech at the OECD Policy on Tackling Inequality*. Paris.
- Fuchs, V. (1967). Redefining poverty and redistributing income. *The Public Interest*, (8), 88.

- Fusco, A. (2007). *La pauvreté: Un concept multidimensionnel*. Editions L'Harmattan.
- Gabsi, C. (2016). *Analyse économique de la pauvreté en Tunisie: approche monétaire et multidimensionnelle* (PhD Thesis). Université Nice Sophia Antipolis.
- Gacko, I., Dembélé, D., & Traoré, S. M. (2014). Analyse de la pauvreté monétaire et non monétaire au Mali de 2001 à 2013. *Document d'Etude et d'Analyse Economiques, institut national de la statistique du Mali*.
- Gourieroux, C. (1989). *Econométrie des variables qualitatives*. Paris: Economica.
- Grootaert, C. (1993). *The evolution of welfare and poverty under structural change and economic recession in Cote d'Ivoire, 1985-88* (Policy Research Working Paper Series No. 1078). The World Bank.
- Grootaert, C., Demery, L., & Kanbur, S. M. R. (1996). *Réformes économiques et analyse de la pauvreté : l'expérience de la Côte-d'Ivoire*. Paris: L'Harmattan.
- Hills, J. (2010). An Anatomy of Economic Inequality in the UK-Report of the National Equality Panel.
- Hourriez, J.-M., & Legris, B. (1998). L'approche monétaire de la pauvreté : méthodologie et résultats. *Economie et statistique*, 308(1), 35–63.
- Housseima, G., & Jaleddine, B. R. (2012). Poverty, Growth and Inequality in Developing Countries. *International Journal of Economics and Financial Issues*, 2(4), 470.
- INS. (1986). *Enquête Permanente auprès des Ménages (1985-1986)*.
- INS. (2002). *Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages de Côte d'Ivoire (2002)*. MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT.
- INS. (2012). *Enquête niveau de vie des ménages de 2011 à Abobo, à Yopougon et à l'Ouest (ENV2011)*.
- INS. (2015). *Enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire (ENV 2015)*. MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT.
- Jenkins, S. P., & Micklewright, J. (Éd.). (2007). *Inequality and Poverty Re-Examined*. Oxford, New York: Oxford University Press.
- Kakwani, N. (1990). *Testing For Significance Of Poverty Differences; With Application To Cote D'Ivoire* (Papers No. 62). World Bank - Living Standards Measurement.
- Kakwani, Nanak. (1993). Poverty and Economic Growth with Application to Côte D'ivoire. *Review of Income and Wealth*, 39(2), 121-139.
- Kanbur, R., & Squire, L. (1999). *The Evolution of Thinking About Poverty: Exploring the Interactions* (Working Papers No. 127697). Cornell University, Department of Applied Economics and Management.
- Ki, J. B., Faye, S., & Faye, B. (2005). Pauvreté multidimensionnelle au Sénégal : une approche non monétaire par les besoins de base. *Cahier de recherche PMMA ; 2005-05*.
- Kolm, S.-C. (1977). Multidimensional egalitarianisms. *The Quarterly Journal of Economics*, 1–13.
- Koloma, Y. (2008). *Contribution à l'analyse de la pauvreté non-monétaire micro-multidimensionnelle au Mali* (Documents de travail). Groupe d'Economie du Développement de l'Université Montesquieu Bordeaux IV.

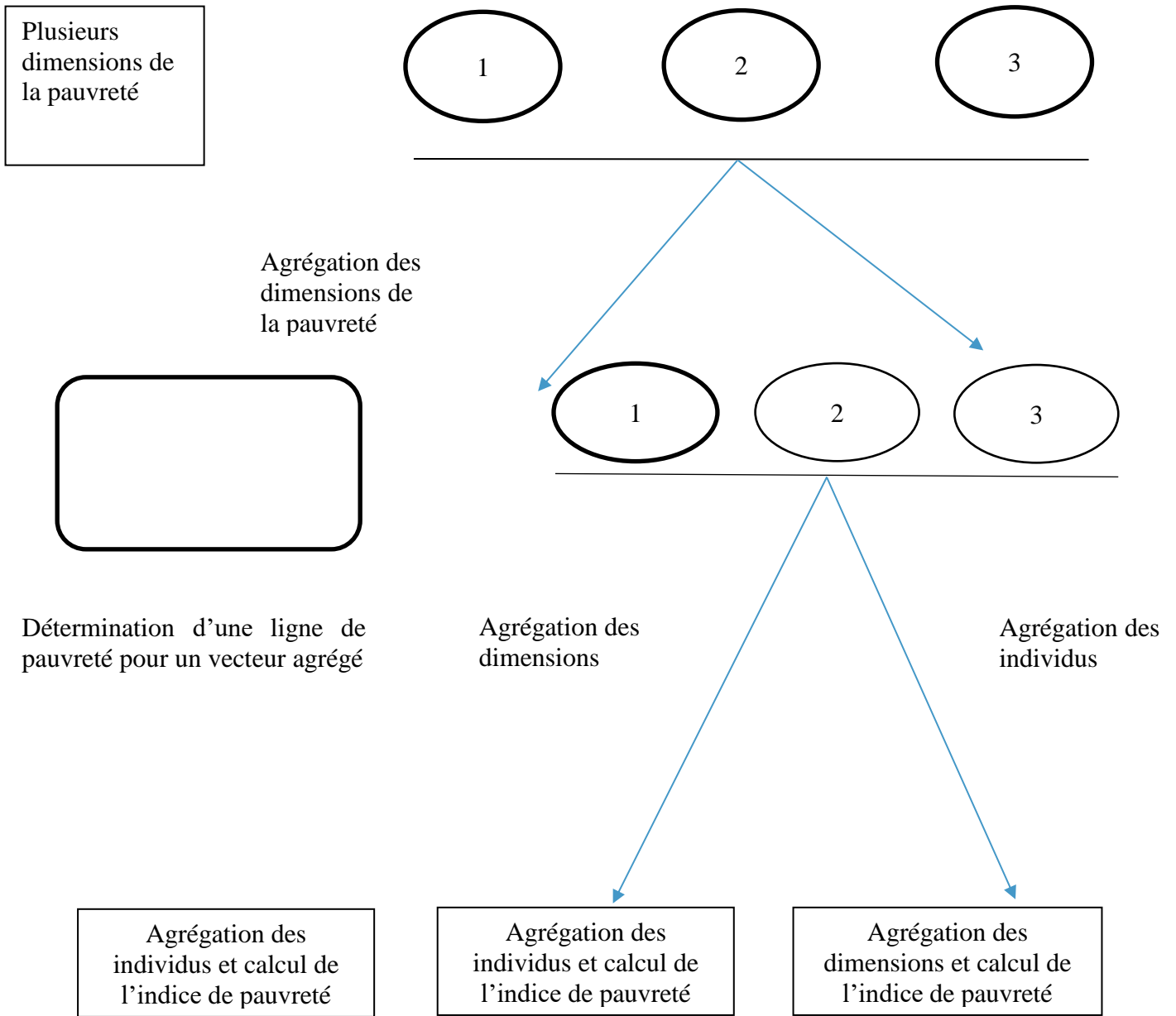
- Koné, K. S. (2002). *Pauvreté, marché du travail et genre en Côte d'Ivoire* (PhD Thesis). Bordeaux 4.
- Kouadio, K. E. (2016). Approche multidimensionnelle de la pauvreté en Côte d'Ivoire : une analyse comparée des techniques de ciblage des pauvres de 2002 à 2008. *Cahiers du CIRES*, (1-2016).
- Kuznets, S. (1955). Economic Growth and Income Inequality. *The American Economic Review*, 45(1), 1-28.
- Lautier, B. (2001). Sous la morale, la politique. *Politique africaine*, (82), 169-176.
- Lebart, L., Grangé, D., & Burtschy, B. (1994). *Traitements statistiques des enquêtes*. Paris: Dunod.
- Lebart, L., Piron, M., & Morineau, A. (2006). *Statistique exploratoire multidimensionnelle: visualisation et inférences en fouilles de données*. Dunod.
- Lollivier, S., & Verger, D. (1996). Patrimoine des ménages: déterminants et disparités. *Economie et statistique : revue mensuelle*.
- Lollivier, S., & Verger, D. (1999). Pauvretés d'existence, monétaire et subjective. Facteurs de persistance et corrélations sur données de panel. *Revue économique*, 50(50), 431-450.
- Lorenz, M. O. (1905). Methods of measuring the concentration of wealth. *Publications of the American statistical association*, 9(70), 209–219.
- Lucas, A. K. (1986). *Developing the human capital of Mississippi: a challenge for higher education*. New York: Newcomen Society of the United States.
- Maasoumi, E. (1986). The Measurement and Decomposition of Multi-dimensional Inequality. *Econometrica*, 54(4), 991-997.
- Maasoumi, E. (1993). A compendium to information theory in economics and econometrics. *Econometric Reviews*, 12(2), 137-181.
- Maddala, G. S. (1983). *Limited-dependent and qualitative variables in econometrics*. Cambridge university press.
- Meulman, J. J. (1992). The integration of multidimensional scaling and multivariate analysis with optimal transformations. *Psychometrika*, 57(4), 539–565.
- Milanovic, B. (1998). *Income, inequality, and poverty during the transition from planned to market economy*. World Bank Washington, DC.
- Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement technique. (2014). *Rapport-bilan de mise en oeuvre de l'EPT en Côte d'Ivoire 2000/2014* (Examen national 2015 de l'Education pour tous: Côte d'Ivoire) (p. 29). Côte d'Ivoire.
- Ministère du Plan et du Développement, RCI. (2007). *Stratégie Nationale Développement basée sur la réalisation des OMD*.
- Ministère du Plan et du Développement, RCI. (2009). *Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)*.
- Ministère du Plan et du Développement, RCI. (2012). *Plan National de Développement 2012-2015 (PND 2012-2015)*.

- Ndikumana, L., & Boyce, J. K. (2003). Public Debts and Private Assets: Explaining Capital Flight from Sub-Saharan African Countries. *World Development*, 31(1), 107-130.
- Nkono, T., Madeleine. (2014). *Croissance économique et pauvreté en Afrique Centrale : une investigation appliquée dans la zone CEMAC*. Orléans.
- Nyemeck, B. J., Oduol, J., Olarinde, L., Diagne, A., & Adekunle, A. (2011). Determinants and Prevalence of Rural Poverty in West, East and Southern African Countries. *Modern Economy*, 02(03), 308.
- Orshansky, M. (1965). Counting the poor: Another look at the poverty profile. *Soc. Sec. Bull.*, 28, 3.
- Oyugi, L. N., Mwabu, G. M., & Masai, W. S. (2000). The Determinants of Poverty in Kenya. *African Journal of Economic Policy*, 7(1).
- Pauw, K., Beck, U., & Mussa, R. (2016). Did rapid smallholder-led agricultural growth fail to reduce rural poverty? Making sense of Malawi's poverty puzzle. *Arndt C, McKay A, and F. Tarp (eds), Growth and Poverty in Sub-Saharan Africa, Oxford University Press: Oxford*, 89–111.
- Piketty, T. (2005). Top Income Shares in the Long Run: An Overview. *Journal of the European Economic Association*, 3(2/3), 382-392.
- Ravallion, M. (1992). *Poverty comparisons: a guide to concepts and methods* (No. LSM88) (p. 1). The World Bank.
- Ravallion, M. (1998). *Poverty lines in theory and practice* (No. LSM133) (p. 1). The World Bank.
- Ravallion, M. (2001). *Growth, inequality, and poverty: looking beyond averages* (Policy Research Working Paper Series No. 2558). The World Bank.
- Ravallion, M. (2003). The Debate on Globalization, Poverty and Inequality: Why Measurement Matters. *International Affairs*, 79(4), 739-753.
- Rowntree, B. S. (1902). *Poverty: a study of town life*. Macmillan and co., limited.
- Runciman, W. G. (1966). *Relative deprivation and social justice: a study of attitudes to social inequality in twentieth-century England*. Berkeley: University of California Press.
- Sahn, D. E., & Stifel, D. (2003). Exploring Alternative Measures of Welfare in the Absence of Expenditure Data. *Review of Income and Wealth*, 49(4), 463-489.
- Schaeffer, J.-M. (2007). *La fin de l'exception humaine*. Gallimard, Paris.
- Sen, A. (1976). Poverty: An Ordinal Approach to Measurement. *Econometrica*, 44(2), 219-231.
- Sen, A. (1982). *Choice, Welfare and Measurement*. Oxford: Basil Blackwell.
- Sen, A. (1985). *Commodities and Capabilities*. Amsterdam: North-Holland.
- Stewart, F., Laderchi, C. R., & Saith, R. (2007). Introduction: four approaches to defining and measuring poverty. *Defining poverty in the developing world*, 1–35.
- Stiglitz, J., Sen, A., & Fitoussi, J. (2009). Report of the Commission on the Measurement of Economic Performance and Social Progress (CMEPSP).
- Streeten, P. (1984). Basic needs: Some unsettled questions. *World Development*, 12(9), 973-978.
- Tassi, P. (1989). *Méthodes statistiques*. Economica.

- Townsend, P. (1979). *Poverty in the United Kingdom: A Survey of Household Resources and Standards of Living*. University of California Press.
- Volle, M. (1978). L'analyse des données. *Economie et Statistique*, 96(1), 3-23.
- Volle, M. (1997). *Analyse des données*. Paris: Economica.
- Wetta, H. R., Ablah, E., Oler-Manske, J., Berry, M., & Molgaard, C. (2004). Strategies for Community-Based Organization Capacity Building: Planning on a Shoestring Budget. *The health care manager*, 23, 302-309.
- World bank. (2002). *Review of the Poverty Reduction Strategy Paper (PRSP) approach: main findings* (No. 30652) (p. 1-28). The World Bank.
- Zhu Min. (2011). *Reconsidering the role of nominal monetary policy variables: evidence from four major economies* (PhD Thesis). University of Southampton.

ANNEXES

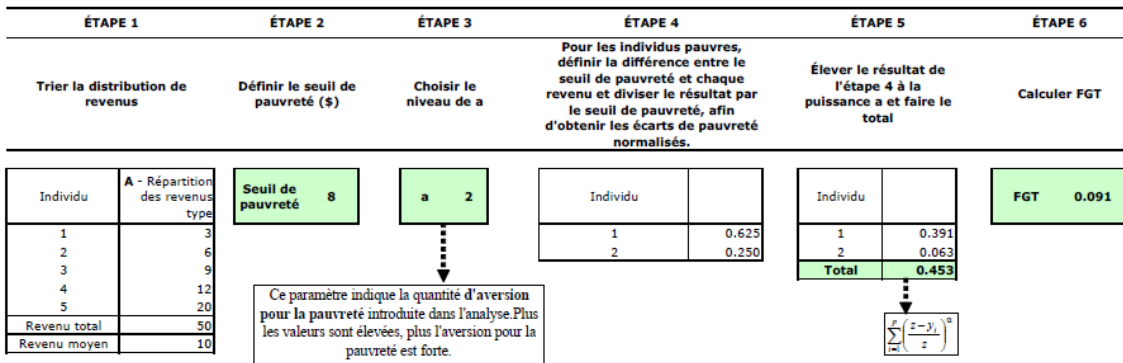
Annexe 1: Différentes approches possibles de l'analyse de la pauvreté multidimensionnelle



Adapté de SILBER (2007)

Annexe 2: Procédure détaillée de calcul des indices FGT

ÉTAPE	Contenu opérationnel
1	Si ce n'est pas déjà fait, trier la distribution de revenus par niveaux de revenus
2	Définir le seuil de pauvreté
3	Choisir le niveau de a
4	Définir la différence entre le seuil de pauvreté et les revenus de chaque individu pauvre. Diviser le résultat par le seuil de pauvreté. Élever le résultat à la puissance a et faire le total
5	Calculer FGT en appliquant la formule [2]



Annexe 3: Perception de la pauvreté par les populations ivoiriennes (ENV 2008)

En marge de l'enquête niveau de vie (ENV 2008), des concertations dans les pôles de développement et des consultations thématiques sectorielles, ont été organisées en vue d'identifier les problèmes et les solutions à y apporter pour réduire à terme, de façon considérable et durable la pauvreté. L'on peut retenir de façon synthétique que les populations relèvent que :

- (i) le capital confiance entre les populations vivant en Côte d'Ivoire s'est considérablement détérioré ;
- (ii) de nombreuses infrastructures publiques ne sont pas fonctionnelles ;
- (iii) les populations sont confrontées à une insécurité grandissante ;
- (iv) les performances macroéconomiques sont soumises à des pesanteurs récurrentes et l'outil de cadrage macroéconomique n'intègre pas suffisamment les interrelations entre les différents secteurs de l'économie ;
- (v) le secteur privé rencontre de nombreuses difficultés qui limitent sa capacité de création d'emplois et de richesses ;
- (vi) les acteurs agricoles ne bénéficient pas suffisamment des retombées de leurs activités ;
- (vii) la disponibilité et l'accessibilité alimentaires sont précaires et l'utilisation des aliments est inadéquate ;
- (viii) l'emploi est également précaire et les demandeurs d'emploi éprouvent des difficultés d'insertion ;
- (ix) le manque de données récentes sur la population pour les besoins de planification du développement est récurrent ;
- (x) le système éducatif est désorganisé ;
- (xi) le niveau d'encadrement, les ressources financières et l'accessibilité aux services de santé sont faibles.

Annexe 4: ACM préliminaires

Privation 2002

VALEURS PROPRES
 APERCU DE LA PRECISION DES CALCULS : TRACE AVANT DIAGONALISATION .. 1.0000
 SOMME DES VALEURS PROPRES 1.0000

HISTOGRAMME DES 36 PREMIERES VALEURS PROPRES

NUMERO	VALEUR PROPRE	POURCENTAGE	POURCENTAGE CUMULE	
1	0.1243	12.43	12.43	*****
2	0.0658	6.58	19.00	*****
3	0.0584	5.84	24.84	*****
4	0.0558	5.58	30.42	*****
5	0.0453	4.53	34.96	*****
6	0.0417	4.17	39.13	*****
7	0.0409	4.09	43.21	*****
8	0.0393	3.93	47.14	*****
9	0.0375	3.75	50.89	*****
10	0.0360	3.60	54.49	*****
11	0.0350	3.50	57.99	*****
12	0.0336	3.36	61.35	*****
13	0.0330	3.30	64.66	*****
14	0.0315	3.15	67.81	*****
15	0.0304	3.04	70.85	*****
16	0.0301	3.01	73.86	*****
17	0.0295	2.95	76.80	*****
18	0.0284	2.84	79.65	*****
19	0.0273	2.73	82.37	*****
20	0.0264	2.64	85.02	*****
21	0.0259	2.59	87.61	*****
22	0.0228	2.28	89.89	*****
23	0.0215	2.15	92.04	*****
24	0.0191	1.91	93.95	*****
25	0.0189	1.89	95.83	*****
26	0.0177	1.77	97.61	*****
27	0.0083	0.83	98.44	****
28	0.0037	0.37	98.81	***
29	0.0028	0.28	99.09	**
30	0.0021	0.21	99.30	**
31	0.0020	0.20	99.50	**
32	0.0017	0.17	99.67	**
33	0.0016	0.16	99.83	**
34	0.0008	0.08	99.91	*
35	0.0007	0.07	99.98	*
36	0.0002	0.02	100.00	*

Privation 2008

VALEURS PROPRES
 APERCU DE LA PRECISION DES CALCULS : TRACE AVANT DIAGONALISATION .. 1.0000
 SOMME DES VALEURS PROPRES 1.0000

HISTOGRAMME DES 25 PREMIERES VALEURS PROPRES

NUMERO	VALEUR PROPRE	POURCENTAGE	POURCENTAGE CUMULE	
1	0.1808	18.08	18.08	*****
2	0.0745	7.45	25.53	*****
3	0.0704	7.04	32.57	*****
4	0.0631	6.31	38.88	*****
5	0.0573	5.73	44.61	*****
6	0.0539	5.39	49.99	*****
7	0.0460	4.60	54.59	*****
8	0.0452	4.52	59.11	*****
9	0.0440	4.40	63.51	*****
10	0.0413	4.13	67.64	*****
11	0.0409	4.09	71.73	*****
12	0.0389	3.89	75.63	*****
13	0.0373	3.73	79.36	*****
14	0.0320	3.20	82.56	*****
15	0.0318	3.18	85.74	*****
16	0.0271	2.71	88.45	*****
17	0.0265	2.65	91.10	*****
18	0.0225	2.25	93.34	*****
19	0.0212	2.12	95.46	*****
20	0.0201	2.01	97.47	*****
21	0.0084	0.84	98.31	****
22	0.0075	0.75	99.06	****
23	0.0044	0.44	99.50	**
24	0.0026	0.26	99.77	**
25	0.0023	0.23	100.00	**

Patrimoine 2002

VALEURS PROPRES
 APERCU DE LA PRECISION DES CALCULS : TRACE AVANT DIAGONALISATION .. 1.0714
 SOMME DES VALEURS PROPRES 1.0714

HISTOGRAMME DES 15 PREMIERES VALEURS PROPRES

NUMERO	VALEUR PROPRE	POURCENTAGE	POURCENTAGE CUMULE	
1	0.2139	19.96	19.96	*****
2	0.1246	11.63	31.60	*****
3	0.1047	9.77	41.37	*****
4	0.0963	8.99	50.35	*****
5	0.0919	8.57	58.93	*****
6	0.0896	8.36	67.29	*****
7	0.0715	6.67	73.96	*****
8	0.0679	6.34	80.30	*****
9	0.0588	5.49	85.79	*****
10	0.0499	4.66	90.44	*****
11	0.0414	3.86	94.30	*****
12	0.0281	2.63	96.93	*****
13	0.0152	1.42	98.35	*****
14	0.0105	0.98	99.33	****
15	0.0072	0.67	100.00	***

Patrimoine 2008

VALEURS PROPRES
 APERCU DE LA PRECISION DES CALCULS : TRACE AVANT DIAGONALISATION ... 1.0000
 SOMME DES VALEURS PROPRES 1.0000
 HISTOGRAMME DES 9 PREMIERES VALEURS PROPRES

NUMERO	VALEUR PROPRE	POURCENTAGE	POURCENTAGE CUMULE	
1	0.2037	20.37	20.37	*****
2	0.1573	15.73	36.10	*****
3	0.1318	13.18	49.28	*****
4	0.1034	10.34	59.63	*****
5	0.0946	9.46	69.08	*****
6	0.0893	8.93	78.01	*****
7	0.0892	8.92	86.93	*****
8	0.0706	7.06	93.99	*****
9	0.0601	6.01	100.00	*****

Annexe 5: Partition des classes

Caractérisation par les modalités des classes de la partition : Coupure 'a' de l'arbre en 2 classes

Classe: CLASSE 1 / 2 (Effectif: 1824 - Pourcentage: 43.80)

Libellés des variables	Modalités caractéristiques	Valeur-Test	Histogramme
cimbrpi	C9=cimbrpiyes	51,15	*****
terbanc	C8=terbancno	49,82	*****
casbanco	C7=casbancono	40,81	*****
sterre	C10=sterreno	38,47	*****
nowc	C22=nowcno	28,29	*****
latrfos	C21=latrfosyes	27,41	*****
petrol	C29=petrolno	26,69	*****
compind	C30=compindy	26,32	*****
chaitab	C16=chaitabyes	20,11	*****
tabour	C17=taboumo	19,70	*****
villa	C1=villayes	18,39	*****
noenft	C32=noenftno	16,33	*****
tele	C19=teleyes	16,05	*****
robpvpe	C25=robpvpeyes	14,60	*****
noadult	C36=noadultno	13,91	*****
nature	C24=natureno	13,03	*****
courcom	C5=courcomyes	12,82	*****
rue	C23=rueyes	12,66	*****
maisisol	C6=maisisolyes	12,47	*****
adult1	C37=adult1yes	11,43	*****
radio	C20=radioyes	10,81	*****
mbdeaut	C4=mbdeauty	9,90	*****
enft3	C35=enft3yes	9,45	*****
enft2	C34=enft2yes	8,99	*****
appart	C2=appartyes	7,49	*****
rivmar	C28=rivmar	7,49	*****
nomeubl	C18=nomeublno	6,72	*****
puits	C27=puitsno	3,64	***
enft1	C33=enft1yes	3,51	**
ppiec2	C12=ppiec2yes	2,70	**
ppiec3	C13=ppiec3no	2,57	**

Classe: CLASSE 2 / 2 (Effectif: 2340 - Pourcentage 56.20)

Libellés des variables	Modalités caractéristiques	Valeur-Test	Histogramme
cimbrpi	C9=cimbrpino	51,15	*****
terbanc	C8=terbancyes	49,82	*****
casbanco	C7=casbancoyes	40,81	*****
sterre	C10=sterreyes	38,47	*****
nowc	C22=nowcyes	28,29	*****
latrfos	C21=latrfosno	27,41	*****
petrol	C29=petrolyes	26,69	*****
compind	C30=compindno	26,32	*****
chaitab	C16=chaitabno	20,11	*****
tabour	C17=tabouryes	19,70	*****
villa	C1=villano	18,39	*****
noenft	C32=noenftyes	16,33	*****
tele	C19=teleno	16,05	*****
robpve	C25=robpveno	14,60	*****
noadult	C36=noadultyes	13,91	*****
nature	C24=natureyes	13,03	*****
courcom	C5=courcomno	12,82	*****
rue	C23=rueno	12,66	*****
maisisol	C6=maisisolno	12,47	*****
adult1	C37=adult1no	11,43	*****
radio	C20=radiono	10,81	*****
mbdeaut	C4=mbdeautno	9,90	*****
enft3	C35=enft3no	9,45	*****
enft2	C34=enft2no	8,99	*****
appart	C2=appartno	7,49	*****
rivmar	C28=rivmaryes	7,49	*****
nomeubl	C18=nomeublyes	6,72	*****
puits	C27=puitsyes	3,64	***
enft1	C33=enft1no	3,51	**
ppiec2	C12=ppiec2no	2,70	**
ppiec3	C13=ppiec3yes	2,57	**

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	ii
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	xii
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
APERÇU GÉNÉRAL.....	2
PROBLÉMATIQUE	5
PARTIE I : EVOLUTION THEORIQUE DE LA NOTION DE PAUVRETE.....	15
CHAPITRE I : LE CONCEPT DE PAUVRETE : DU DEBAT AU CONSENSUS DANS LA THEORIE ECONOMIQUE CONTEMPORAINE :	16
SECTION I- NOTIONS ET DEFINITIONS DES CONCEPTS	16
1. Pauvreté.....	16
1.1. <i>Pauvreté monétaire</i>	17
1.2. <i>Pauvreté non monétaire</i>	20
1.3. <i>Pauvreté multidimensionnelle</i>	21
2. Inégalités	21
2.1. <i>Faits empiriques des années 90 et Courbe de Kuznets</i>	22
2.2. <i>Est-ce que les inégalités de revenus augmentent dans le Monde ?</i>	26
2.3. <i>Analyse microéconomique de la relation pauvreté-croissance et inégalités</i>	32
SECTION II - DES CONCEPTS DE PAUVRETÉ ET D'INÉGALITÉS ET LEURS MESURES : ETAT DES LIEUX	40
1. ÉVOLUTION DES CONCEPTS ET MESURES DE LA PAUVRETÉ	40
1.1. <i>L'école welfariste</i>	42
1.2. <i>L'école non-welfariste</i>	43
1.2.1. <i>L'école des capacités d'Amartya Sen</i>	44
1.2.2. <i>L'école des besoins de base</i>	44
2. DIVERSES MESURES DE LA PAUVRETE	45
2.1. <i>La consommation comme indicateur de mesure de la pauvreté</i>	45
2.2. <i>Evolution spatiale des mesures de pauvreté</i>	46
2.3. <i>Quelques indicateurs de pauvreté et leurs propriétés</i>	51
2.3.1. <i>Indice de Sen (S)</i>	52
2.3.2. <i>Indices de Foster-Greer-Thorbecke (FGT)</i>	52
2.3.3. <i>Indice de Kakwani (KA)</i>	53

2.3.4.	<i>Indice de Thon (TH)</i>	54
3.	DES CONCEPTS AUX MESURES DES INEGALITES	55
3.1.	<i>Outils de détermination des indices d'inégalités monétaires</i>	55
3.1.1.	<i>Rapport interdécile</i>	56
3.1.2.	<i>Courbe de Lorenz</i>	56
3.1.3.	<i>Coefficient ou Indice de GINI</i>	57
3.1.4.	<i>Indice d'Atkinson</i>	59
3.1.5.	<i>Indices Foster-Greer-Thorbecke (FGT)</i>	59
3.1.6.	<i>Historique des mesures d'inégalités</i>	60
3.2.	<i>Indices d'inégalités non-monétaires</i>	63
4.	Etudes empiriques sur la pauvreté et formulation	65
4.1.	<i>Pauvreté monétaire</i>	65
4.2.	<i>Pauvreté de privation relative</i>	74
4.3.	<i>Pauvreté de Patrimoine ou indices d'actifs</i>	77
	Conclusion Partielle	80
	CHAPITRE II : LES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE EN CÔTE D'IVOIRE	82
	SECTION I – HISTORIQUE DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE EN COTE D'IVOIRE	83
1.	Profil de pauvreté en Côte d'Ivoire en 1993 et 1995.....	83
2.	Profil de pauvreté en Côte d'Ivoire en 1998.....	84
3.	Profil de pauvreté en Côte d'Ivoire en 2002 et DSRP intérimaire	85
4.	Profil de pauvreté en Côte d'Ivoire en 2008 et DSRP final 2009	89
5.	Programmes nationaux de développement (PND) 2012-2015 et politiques de lutte contre la pauvreté	96
6.	Profil de pauvreté en 2011.....	99
	SECTION II : EFFORTS DU GOUVERNEMENT IVOIRIEN DANS LA MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES ET D' ACTIONS SOCIALES	101
1.	Le secteur de l'éducation.....	101
1.1.	<i>Enseignement primaire et secondaire</i>	101
1.2.	<i>Performance et résultats du système éducatif</i>	103
1.3.	<i>Financement de l'éducation nationale</i>	105
2.	Le secteur de la santé.....	108
2.1.	<i>Infrastructures, équipement, ressources humaines et taux d'accessibilité</i>	108
2.2.	<i>Lutte contre certaines pathologies : paludisme, tuberculose et le VIH/SIDA</i>	110
2.3.	<i>Performance du système de santé</i>	111

2.4. <i>Financement de la santé</i>	112
3. Eau et électricité	114
4. La gestion du cadre de vie	117
Conclusion partielle.....	121
PARTIE II : ANALYSE METHODOLOGIQUE ET DES RESULTATS DE L'ETUDE	122
CHAPITRE III : METHODOLOGIE DE L'ETUDE	123
SECTION I : DONNEES ET METHODES DE TRAITEMENT DES DONNEES.....	123
1. Source des données	123
2. Traitements statistique et économétrique des données.....	125
SECTION II : OUTILS D'ANALYSE	125
1. Mesures de pauvreté monétaire	126
2. Mesures de pauvreté multidimensionnelle	126
3. Détermination de l'indice composite de pauvreté	129
3.1. <i>L'approche d'entropie</i>	129
3.2. <i>L'approche d'inertie</i>	130
4. Analyse des Correspondances Multiples (ACM)	132
4.1. <i>Notations</i>	132
4.2. <i>Distance du χ^2</i>	133
4.3. <i>Axes factoriels et facteurs</i>	133
4.4. <i>Inertie du nuage des modalités</i>	134
5. L'approche de privation relative	137
6. L'approche de patrimoine.....	140
7. Les déterminants de la pauvreté : Présentation du modèle LOGIT.....	143
7.1. <i>Présentation et spécification du modèle logit</i>	143
7.2. <i>Procédure d'estimation</i>	144
Conclusion partielle.....	145
CHAPITRE IV : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DE L'ETUDE.....	147
SECTION I : PRESENTATION DES RESULTATS PRELIMINAIRES.....	147
1. Détermination des indices et déterminants de la pauvreté monétaire et analyse des inégalités monétaires	150
1.1. <i>Indices de pauvreté</i>	150
1.2. <i>Déterminants de la pauvreté monétaire</i>	151

1.3. Analyse des inégalités monétaires.....	155
2. Détermination des indices et déterminants de la pauvreté de privation	159
2.1. Indices de pauvreté de privation	159
2.2. Déterminants de la pauvreté de privation relative.....	171
2.3. Inégalités de privation relative.....	174
3. Détermination des indices et déterminants de la pauvreté de patrimoine	176
3.1. Indices de pauvreté de patrimoine	176
3.2. Déterminants de la pauvreté de patrimoine	184
3.3. Inégalités de possession de patrimoine	187
SECTION II : ANALYSE COMPARATIVE DE LA PAUVRETE SELON LES APPROCHES.....	189
Conclusion partielle.....	190
CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS	191
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	199
ANNEXES	206